



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

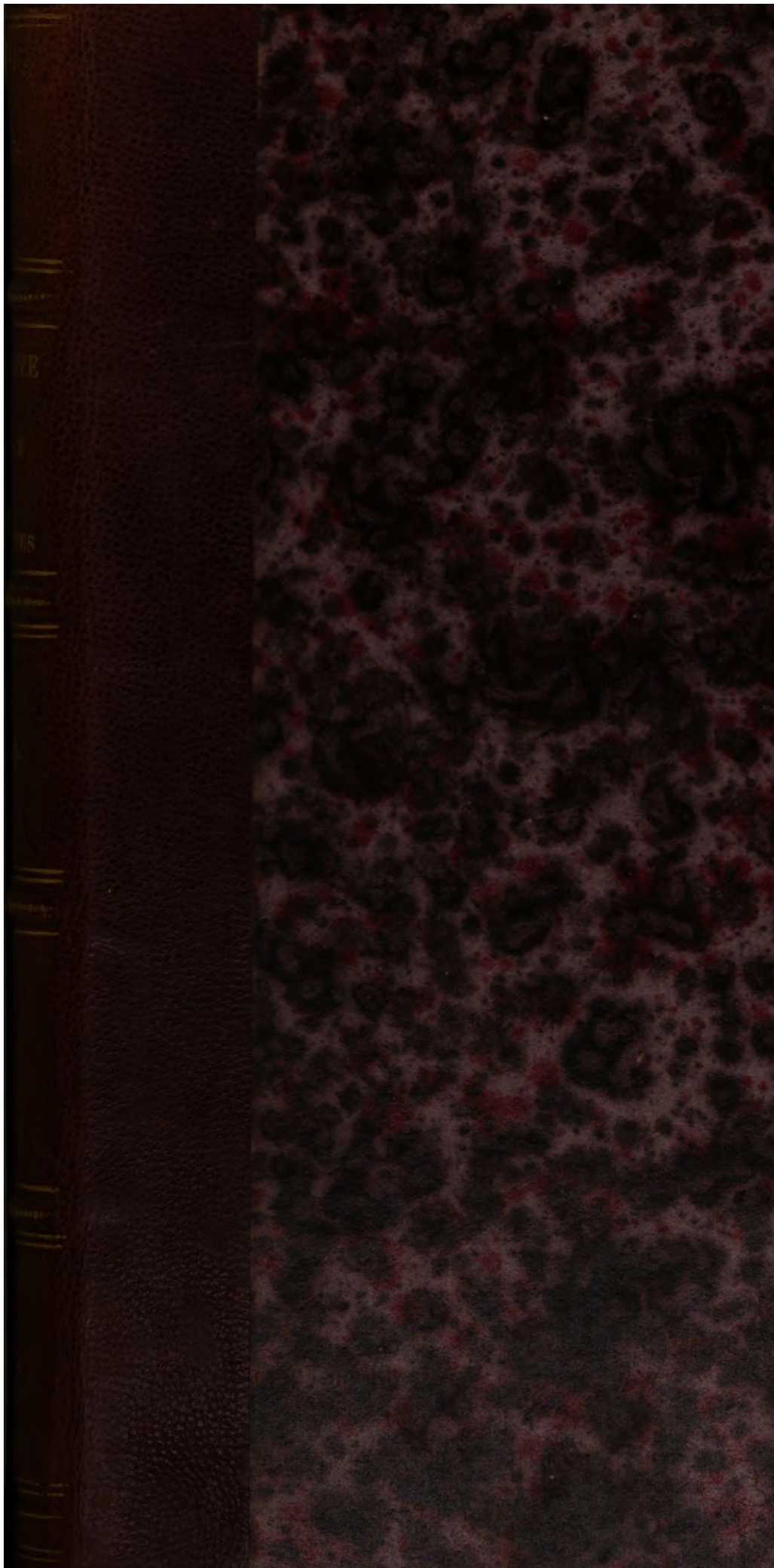
This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>

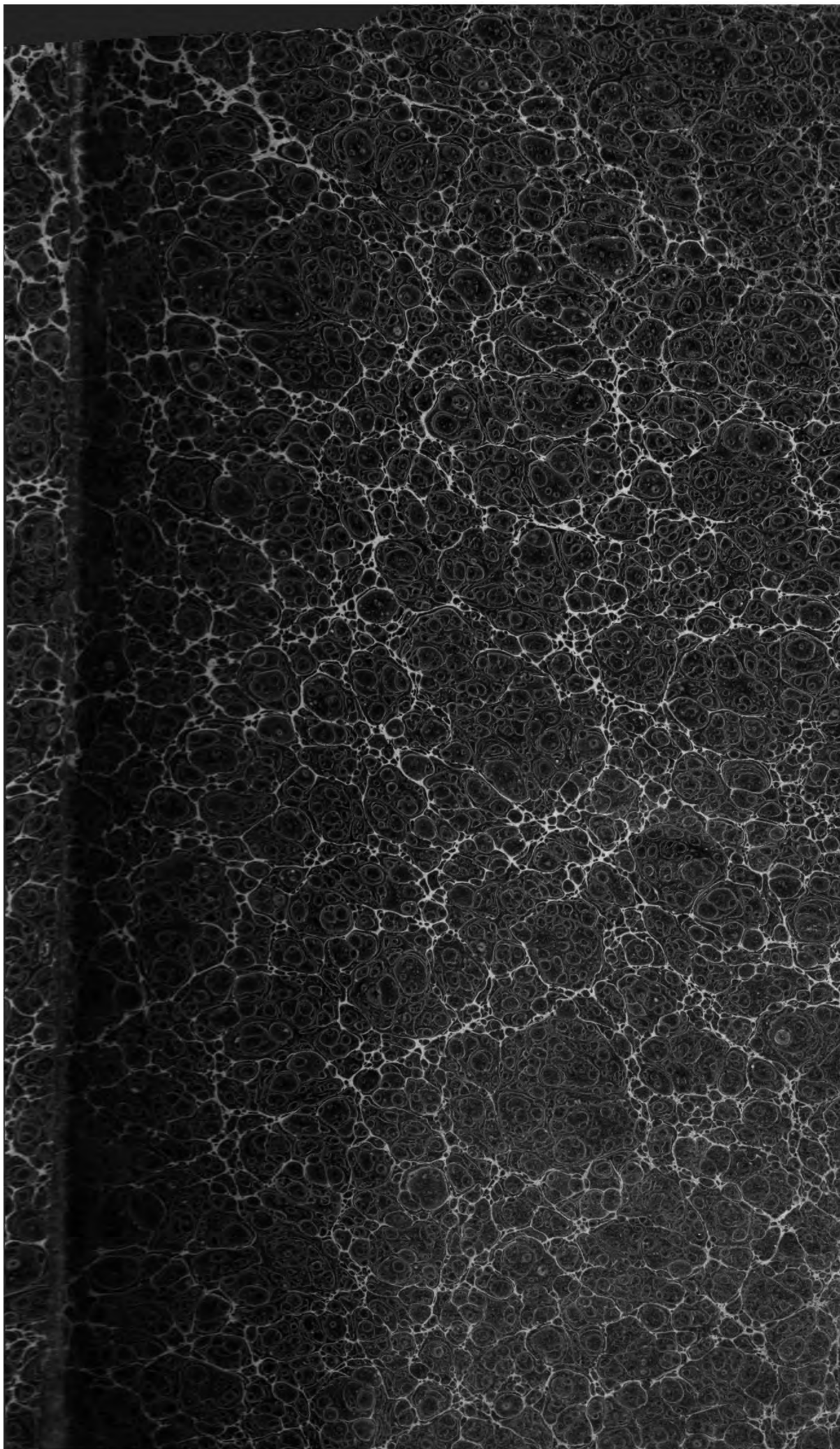


This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.





Vet. Fr. III B. 3042



[The page contains extremely faint and illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the document. The text is scattered across the page and cannot be transcribed accurately.]

FLORENCE

ET

SES VICISSITUDES,

PARIS. — IMPRIMERIE DE BOURGOGNE ET MARTINET,
rue Jacob, 50.





LAUREZZINO
DES
MEDICIS.



MICHEL ANGE
BUONAROTTI.



ALEXANDRE
DES
MEDICIS.

FLORENCE
ET
SES VICISSITUDES,
1215-1790,

PAR
M. DELÉCLUZE.

AVEC
**UNE CARTE DE FLORENCE ET NEUF PORTRAITS
DE CÉLÈBRES FLORENTINS.**

TOME SECOND.



PARIS,
LIBRAIRIE DE CHARLES GOSSELIN ET C^e,
9, RUE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS.
M DCCC XXXVII.

1512-1790.

M. DELELLUNE.

LES CARTES DE MORGUES ET LEUR PORTAITS
DE CHARLES PERRAULT.

TOME SECOND.



PARIS.

LIBRAIRIE DE CHARLES GOSSELIN ET C.

15, RUE CASSENETTE.

M. DELELLUNE.

TABLE DES CHAPITRES

CONTENUS DANS LE TOME II.

GOUVERNEMENT.

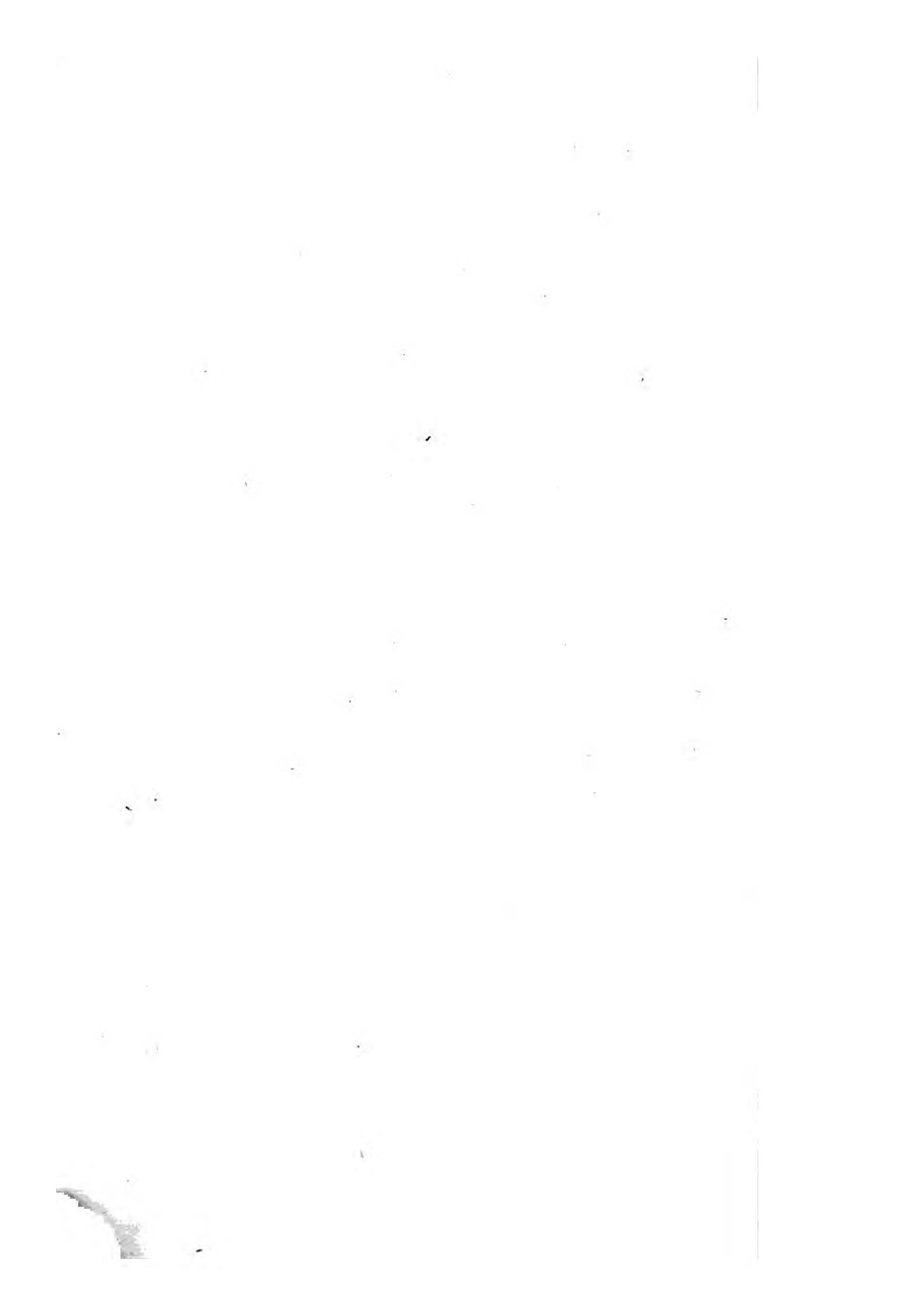
	Pages.
I. Modifications du gouvernement florentin, pendant la république et l'oligarchie.	3
II. Jurisprudence civile, criminelle, commerciale. — Dénonciations. — Servitude abolie. — Admonitions. — Peines, supplices. — Réformes de Pierre-Léopold.	29
III. Evêché et Archevêché de Florence.	52
IV. Tribunal de l'Inquisition à Florence.	61
V. Système politique de Daute, monarchie.	66
VI. Système politique de Savonarola, démocratie.	99
VII. Système de réforme pour le gouvernement de Florence, de Machiavelli, gouvernement mixte.	115
VIII. Apologie de Lorenzino des Médicis, écrite par lui-même.	128
IX. Projet de constitution de Pierre-Léopold.	138
X. Population de Florence depuis 1451 à 1836.	180

PHILOSOPHIE.

XI. Poésie.	193
XII. Arts.	210
XIII. Sciences.	236

MOEURS.

XIV. Caractère, mœurs et usages des Florentins. — Chronique de Buonacorso Pitti. —	269
XV. Le vieux marché. — Peste de 1348, Décaméron. — Anecdotes.	341
XVI. Travaux de construction de la cathédrale. — Rivalités des artistes. — Brunelleschi. — Guiberti.	367
XVII. Siège de Florence en 1529.	388
XVIII. Peste de 1827. — Machiavel.	417
XIX. Fêtes, jeux et divertissements.	430



FLORENCE.



GOVERNEMENT.

FLORIAN

DEPARTMENT



I.

*

Modifications du gouvernement florentin pendant la république et l'oligarchie.

Depuis la moitié du XIII^e siècle où la république de Florence a été constituée, jusqu'en 1531 lorsqu'on la réduisit en monarchie, les vicissitudes de son gouvernement ont été si fréquentes et si multipliées qu'il eût été impossible dans le cours de la narration historique de saisir et d'indiquer celle de toutes ces modifications qui se rapproche le plus de la perfection idéale de la constitution républicaine du peuple florentin. L'étude de ce problème offre plus d'une difficulté et l'on commencera par aplanir la plus simple, celle que présentent certaines expressions purement florentines, ainsi que les dénominations des magistratures et des magistrats de Florence.

BALIE. Ce mot exprime la puissance, l'autorité prise d'une manière abstraite. Ainsi trouve-t-on souvent dans l'histoire de Florence des locutions telles que les suivantes : « Le peuple s'empara de la Balie pour la confier à de nouveaux magis-

trats. » Ou bien : « Les Guelfes offrirent pour dix ans la Balie et Seigneurie de la cité et de toutes les communes qui en dépendaient à Charles d'Anjou, roi de Sicile. » Telle est cette Balie dont le peuple florentin était si jaloux, qu'il reprenait souvent à ceux à qui il l'avait confiée pour en faire une répartition aussi égale qu'il pouvait en multipliant les magistratures et en augmentant le nombre des citoyens aptes à les remplir.

PODESTA est le pouvoir, la faculté d'agir, de faire ce que l'on veut.

PODESTAT, celui qui est constitué puissant et a autorité sur ceux qui lui sont donnés à gouverner.

ANZIANI, anciens. — Première dénomination donnée aux magistrats nommés plus tard *priori*, prieurs.

SIGNORIA, commandement, puissance, juridiction. Ce titre était donné collectivement au podestat et aux anziani et plus tard au gonfalonier de justice et aux prieurs.

SIGNORI, titre donné à tous ceux qui ont commandement, puissance et juridiction.

CAPITAINE DU PEUPLE, magistrature qui remplaça d'abord celle de podestat et qui par la suite fut conférée à plusieurs personnes qui prirent le titre de capitaines du parti guelfe.

EXÉCUTEUR DES ORDRES DE LA COMMUNE. — Ses fonctions étaient de faire exécuter les commandements de la Seigneurie, conjointement avec le podestat et le capitaine du peuple.

DODICI - BUONOMINI, les douze bons-hommes, douze magistrats assesseurs du gonfalonier.

GONFALONIER DE JUSTICE, celui qui avait la magistrature suprême à Florence.

PRIORI, les prieurs des arts. Leur nombre a varié de six à huit. Ils étaient immédiatement sous le gonfalonier. Le gonfalonier et les prieurs ont été institués en 1232.

COLLEGIO, le collège; magistratures coadjutrices de la Seigneurie.

COLLEGI, les collèges, formaient le collège composé des douze bons-hommes et des gonfaloniers de compagnies ou capitaines de la milice.

QUARANTIA, magistrature de quarante-huit citoyens des hautes classes, substituée à la Seigneurie, annulée en 1532, lorsque Alexandre des Médicis fut proclamé duc de Florence.

On a dû remarquer, dans la narration du premier volume, combien les rouages du gouvernement florentin, si simples à son origine, ont été multipliés soit pour faire face aux besoins réels de la ville et des citoyens, soit pour satisfaire aux passions violentes des deux factions guelfe et gibeline qui la partageaient.

Vers 1250, le magistrat suprême n'a que le titre de podestat. Ses assesseurs sont les douze anciens et la création du capitaine du peuple détermine déjà la tendance démocratique du gouvernement; car cette magistrature avait pour objet la défense des petits contre les grands. Cependant la noblesse était encore en possession exclusive de remplir les magistratures. On organisa la milice de Florence et l'on décréta qu'il serait élevé un palais pour loger la Seigneurie, qui jusque-là avait

été obligée de se rassembler dans les églises pour délibérer.

En 1267, après la mort du roi Manfred, les Guelfes restés dans Florence mettent tout en œuvre pour secouer le joug des Gibelins. Ils parviennent à force de menaces à les contraindre de modifier le gouvernement; et sous les auspices de deux podestats choisis parmi l'ordre des *frères jouissants*, le peuple crée un conseil de trente-six citoyens dont une moitié était guelfe et l'autre gibeline; ce conseil statue sur les dépenses et les intérêts de l'État, et constitue régulièrement toute la portion aisée des citoyens en sept arts dits majeurs. Cette aristocratie nouvelle, du sein de laquelle sortirent les Médicis, fut un coup fatal porté à l'aristocratie de noblesse. Son établissement coïncide avec l'expulsion des Gibelins hors de Florence, en 1267.

Dans l'établissement de ces corporations dites les sept arts majeurs, il y a quelque chose de fictif qui lui donne un caractère tout politique. On n'était nullement forcé d'exercer l'une des professions à laquelle on s'incorporait. Mais quand on en faisait partie, quand on se soumettait à la juridiction de ses consuls et de ses syndics, on acquérait non seulement le droit de bourgeoisie, mais on devenait apte à remplir les magistratures et les charges publiques. Tout homme à Florence, quelles que fussent sa noblesse et son opulence, s'il ne s'était pas fait immatriculer, porter sur les registres d'un art quelconque, n'avait aucun droit politique et défendait même difficilement ses droits civils. Il faisait partie de la plèbe.

•

L'esprit démocratique prévaut chaque année davantage. En 1282, on crée les prieurs et le gonfalonier de justice, on régularise sous leurs ordres la milice florentine et il est décidé que les magistrats seront choisis dans la haute bourgeoisie à l'exclusion des nobles. Enfin on rédige les ordonnances de justice dont les peines rigoureuses étaient particulièrement dirigées contre cette dernière classe.

Vers 1321, on crée la magistrature des *bons-hommes*, chargés de surveiller les actes du gonfalonier et des prieurs ; on renouvelle le mode de voter au scrutin, pour l'élection de tous les magistrats. Les anciens conseils sont annulés et l'on en crée deux nouveaux : l'un, sous la direction du capitaine du peuple, composé de *trois cents* citoyens exclusivement choisis dans la classe bourgeoise ; l'autre de *deux cent cinquante*, sous la direction du podestat et du gonfalonier de justice, dans lequel il entrait des grands et des bourgeois. Aucune des délibérations prises par la Seigneurie ne devenait valide sans l'approbation du conseil populaire et celle du conseil mêlé des deux cent cinquante.

A compter de 1343, après la chute du duc d'Athènes, la haute bourgeoisie exerce déjà une très grande influence ; elle en tire parti pour joindre la plèbe à elle et attaquer ce qui reste de grands et de nobles. La ville de Florence est définitivement divisée en quatre quartiers ; la Seigneurie, purgée de nobles, s'arrogé le droit de créer un conseil de trois cents citoyens pour remplacer les deux précédents ; aux sept arts majeurs sont ajou-

tés les quatorze mineurs, ce qui augmente indéfiniment le nombre des petits plébéiens admis aux magistratures; les nobles sont écartés de toutes les places, et enfin, en 1378, l'émeute des Ciompi, après avoir mis le comble aux excès de la démocratie, fait retomber le pouvoir entre les mains des bourgeois opulents et prépare l'oligarchie.

Mais bientôt les nobles, assimilés à la haute bourgeoisie, formant corps avec elle, s'efforcent de reprendre une importance personnelle dans le gouvernement de l'État. Ils maintiennent avec le concours des bourgeois les classes inférieures par l'effet de leurs richesses, de leurs talents et du pouvoir dont ils usent en participant aux magistratures.

Tel était à peu près l'état respectif des différentes classes de citoyens à Florence, en 1433, lors de l'arrestation de Côme l'Ancien, dit le Père de la patrie. Or il reste un document curieux dans la chronique de Goro Dati, écrite à peu près vers ce temps. C'est un tableau du gouvernement et de toutes les magistratures de la ville de Florence. Bon Guelfe, franc républicain, homme fort instruit d'ailleurs, Goro Dati a été successivement des prieurs et gonfalonier de justice, en 1425 et 1428, ce qui doit faire mettre d'autant plus de confiance dans les indications et les définitions qu'il a données et que l'on va lire.

NEUVIÈME CHAPITRE DE LA CHRONIQUE
DE GORO DATI.

QUARTIERS. — La ville est divisée en quatre quartiers : le premier, Saint-Esprit ; le deuxième, Sainte-Croix ; le troisième, Sainte-Marie-Nouvelle ; et le quatrième, Saint-Jean. Il y a seize gonfalons ou compagnies, quatre par quartier.

ARTS. — Les arts (ou corporations) sont divisés en vingt et un : 1^{er} les juges et les notaires ayant un proconsul et des consuls ; 2^o les marchands qui trafiquent en gros hors de Florence ; 3^o les changeurs ou banquiers ; 4^o l'art de la laine ; 5^o l'art de la soie et des étoffes brochées d'or ; 6^o les épiciers-droguistes, les médecins et les merciers, l'une des corporations les plus nombreuses ; 7^o les fourreurs, les pelletiers. Ces sept premiers arts sont nommés *majeurs*.

Suivent les quatorze derniers arts, dits *mineurs* ; 1^{er} les marchands de toile et les fripiers ; 2^o les cordonniers ; 3^o les forgerons ; 4^o les charcutiers ; 5^o les bouchers ; 6^o les marchands de vins ; 7^o les hôteliers ; 8^o les corroyeurs ; 9^o les bourreliers ; 10^o les armuriers ; 11^o les serruriers ; 12^o les maçons ; 13^o les charpentiers ; et 14^o les boulangers.

SEIGNEURS. — On appelle ainsi les prieurs des arts et le gonfalonier de justice de la commune de Florence.

GONFALONIER DE JUSTICE. — Il n'y a qu'un gonfalonier de justice, choisi successivement dans cha-

que quartier, et par ordre. On ne peut être créé gonfalonier qu'à l'âge de quarante-cinq ans accomplis. Le matin du jour où ce magistrat suprême entre en fonctions, on lui remet le gonfalon de la justice, bannière blanche sur laquelle est une croix rouge, qu'il tient dans sa chambre; et quand il monte à cheval avec le gonfalon, le peuple est tenu de le suivre et de lui obéir.

PRIEURS. — Les prieurs sont au nombre de huit, deux par quartier. Six doivent être des arts majeurs, les deux autres des arts mineurs. Deux parents ne peuvent être choisis ensemble ni même d'une année à l'autre. On ne peut être nommé de nouveau qu'après trois ans. Les prieurs sont renouvelés six fois par an. Pendant les deux mois d'exercice, ils demeurent toujours au palais où ils mangent, dorment et sont occupés tout le jour, formant le collège et prêts à veiller aux besoins de la commune et à statuer dessus. On choisit parmi eux et à tour de rôle, un des prieurs qui est le PROPOSANT. Il va toujours en avant et près du gonfalonier. C'est lui qui fait toutes les propositions de mesures à prendre, et qui doivent être soumises au collège. Les délibérations se font secrètement avec des fèves noires et blanches. Un frère les reçoit dans une boîte, où elles sont déposées sans être montrées. Les fèves noires disent oui, les blanches non. Pour qu'une délibération soit approuvée, il faut les deux tiers de fèves noires. Chacun a sa chambre dans le palais, par quartier et par ordre de quartiers. Celle du gonfalonier est la première. Chacun a un donzello (espèce d'huissier) pour son service, et il y a en

tout cent familiers pour celui de toute la Seigneurie. Ces cent familiers sont commandés par un capitaine étranger.

A la table des seigneurs, on n'admet que le notaire, les seigneurs étrangers, les ambassadeurs quelquefois, mais rarement; et les jours de fêtes, les RECTEURS et certains officiers de la ville. La table est bien servie. Trois cents florins d'or sont destinés à la défrayer annuellement, et la Seigneurie entretient des musiciens, des bouffons, des bateleurs, toutes choses dont elle jouit peu, car la plupart du temps le Proposant vient les avertir de quitter la table pour s'occuper des affaires toujours très nombreuses.

NOTAIRE des seigneurs. — Les seigneurs ont toujours près d'eux un notaire qui demeure pendant les deux mois dans le palais. Il n'a d'autre office que d'écrire toutes les délibérations prises par la Seigneurie.

NOTAIRE. — Ils ont un autre notaire demeurant toujours au palais. Celui-là est chargé de tenir le livre des lois et des ordonnances de la commune, ainsi que le registre de toutes les réformes que font les seigneurs, les collèges et leurs conseillers.

CHANCELIER. — Les seigneurs ont un chancelier ou secrétaire attaché au palais; il écrit toutes les lettres que la commune envoie aux prieurs, aux États étrangers ou à quelque personne que ce soit. Ordinairement ces chanceliers sont des poètes ou des hommes savants. Ce chancelier a sous lui des scribes pour la transcription. (Brunetto Latini, Leonardo Aretino, Marsupino, Poggio et Machiavello ont été chargés de cet emploi.)

L'office, la Balie, l'autorité et puissance de ces seigneurs est illimitée. Mais ils n'en font usage que dans les cas extrêmes, suivant au contraire habituellement les ordonnances de la commune. Lorsqu'ils ont fini leur temps, on ne peut les accuser ni les punir de quoi que ce soit, excepté de baratterie et de simonie. C'est alors l'officier et recteur portant le titre d'*exécuteur des ordonnances* qui les poursuit; à son défaut, c'est le podestat de Florence.

LES SEIZE GONFALONIERS. — Ces seize gonfaloniers, capitaines de la milice, exercent leurs charges quatre mois et par conséquent sont renouvelés trois fois par an. Ils sont tenus de se rendre à la première requête des seigneurs pour donner leurs conseils ou recevoir leurs gonfalons. Cette dernière cérémonie a lieu sur la place publique devant le palais de la Seigneurie.

LES DOUZE BONS-HOMMES. — On en nomme trois par quartier. Ils font leur office pendant trois mois et sont tenus de se rendre auprès des seigneurs toutes les fois qu'ils en sont requis. Ils leur servent de conseillers, et une grande partie des affaires de la commune ne peut être décidée sans les Douze. Ces deux offices des *gonfaloniers de compagnie* et des *douze* sont appelés COLLÈGES et viennent en dignité immédiatement après les seigneurs.

CONSEIL DU PEUPLE. — Il se compose de dix personnes par chaque gonfalon, de tous les consuls des arts; puis des Seigneurs, des Collèges et de quelques autres offices, ce qui donne en tout à peu près deux cent cinquante personnes formant le conseil du peuple, chargé de veiller à la con-

servation des lois, statuts et ordonnances de la commune, déjà faits par les Seigneurs et les Collèges. Or toutes les délibérations de ce conseil sont soumises au scrutin secret et ne sont adoptées ou rejetées que quand il y a les deux tiers de fèves noires ou de fèves blanches.

CONSEIL DE LA COMMUNE. — Ce qui a été approuvé par le conseil du peuple doit encore être mis en délibération et approuvé par le conseil de la commune qui se compose de deux cents personnes y compris les seigneurs et les collèges. Si les deux conseils ne sont pas du même avis, il faut recommencer ou abandonner la proposition. Mais ordinairement les demandes utiles, justes et convenables, sont adoptées et deviennent lois de la commune.

LES DIX DE BALIE. — Sont élus par le sort. On les choisit ordinairement parmi les citoyens les plus braves et versés dans les affaires. Mais on n'élit les dix de Balie qu'en temps de guerre. Alors, sortis de la ville et pour tout ce qui se rapporte à l'armée et à la guerre, ils ont plein pouvoir sur les seigneurs et sur toute la commune. (Espèce de dictatorial militaire.)

LES HUIT DE LA GARDE. — Sont chargés de veiller attentivement à ce qu'il ne se fasse rien de contraire à l'ordre dans Florence, ou de dangereux pour les villes et villages du domaine de la commune. Ils n'ont pas la faculté de punir, mais seulement de mettre les coupables entre les mains de celui des recteurs qui doit en faire justice.

RÉGULATEURS. — Il y en a six. Ils veillent à ce que les rentes et revenus de la commune se conservent

intacts ; à ce que la commune ne soit pas trompée. Ils font revoir les comptes des caissiers et poursuivre ceux des imposés en retard dans leurs paiements.

Viennent ensuite les gouverneurs des gabelles, des portes de la ville, les maîtres des douanes pour le sel et le vin, tous préposés pour empêcher les fraudes.

CAPITAINES DE PARTI GUELFE. — Charge grande et honorable bien plus par les souvenirs qui s'y rattachent que par ce qu'elle force de faire aujourd'hui, car ces capitaines n'ont plus qu'à recevoir et à employer des rentes en l'honneur du parti guelfe.

DIX DE LIBERTÉ. — Office de la plus haute importance, dont on revêt ordinairement des hommes de science et ayant la pratique des affaires. Ces magistrats sont chargés de recevoir et d'entendre les plaintes des gens en procès pour des dettes niées, pour des obligations frauduleusement imposées par des actes, etc., etc. Ce sont eux qui doivent rapprocher les parties, leur indiquer des transactions, faire payer ceux qui doivent et concilier les parties en litige. Les Dix de liberté rendent de grands services aux gens assez pauvres pour être hors d'état de plaider. (Juges de paix.)

OFFICIERS D'ABONDANCE. — Chargés de pourvoir aux subsistances pour les pauvres dans les temps de disette.

OFFICIERS DES GRAINS. — Chargés de surveiller les meuniers et les marchands de grains qui ne sont incorporés dans aucun art.

OFFICIERS DES ORPHELINS ET DES VEUVES. — Choisis parmi les hommes les plus honnêtes et les plus reli-

gieux pour assister les veuves et conseiller les orphelins jusqu'à ce qu'ils soient parvenus à l'âge de raison.

OFFICIERS DES FORTERESSES. — Qui doivent veiller à la solidité, aux réparations des places fortes et à ce qu'elles soient approvisionnées de tous les objets nécessaires.

OFFICIERS DE LA TOUR. — Chargés de l'entretien des ponts, des murs de la ville et de ses domaines, de la surveillance du pavage, des toits et auvents, etc. (Commissaires-voyers.)

OFFICIERS PAYEURS. — Chargés de payer les troupes, d'en faire la revue et le contrôle.

CONSULS DES ARTS. — Chaque art (ou corporation commerciale) a une maison honorablement ornée, où se rassemblent deux fois par semaine au moins les consuls pour écouter les plaintes et rendre la justice. Il y a des arts qui ont huit consuls, d'autres n'en ont que six ou même quatre selon l'importance plus ou moins grande des affaires auxquelles ils donnent lieu. On ne peut appeler de la sentence de ces consuls. Mais tout Art peut connaître d'une affaire et la juger, quand le plaignant est en procès contre quelqu'un soumis lui-même à la discipline de cet art et même contre qui que ce soit qui n'est soumis à la discipline d'aucun art.

OFFICE DU COMMERCE. — Il est composé d'un officier étranger à la ville, docteur aux lois civiles, et de six conseillers citoyens choisis parmi les plus notables et les plus expérimentés dans leur art (1).

(1) L'obscurité d'une partie de ce paragraphe où est expliqué

Tous les procès résultant du commerce qui se fait par mer et sur terre, des associations commerciales, des faillites, etc., etc., sont portés devant ce tribunal qui juge sans appel. A cet office est affecté un beau palais où se rendent les juges, mais que ne quittent pas, pendant les six mois que dure la session, le docteur aux lois, ses notaires et ses familiers. Il est défendu au docteur d'y faire venir sa femme et ses enfants.

PODESTAT, CAPITAINÉ, EXÉCUTEUR. — Il reste à parler de ces trois recteurs principaux. Tous trois doivent être étrangers à Florence et nés à soixante milles au moins de cette ville. Leur office dure six mois et ils ne peuvent y rentrer ainsi que les juges qui les assistaient qu'après dix ans révolus. Encore faut-il que ce soit par l'effet d'une délibération de la commune approuvée par les deux conseils, ce qui arrive rarement. Cette mesure est

comment les six conseillers sont choisis ne nous a pas permis de le traduire. Nous rapportons le texte :

« L'ufficio della Mercatanzia sono uno Ufficiale forestiere Dottore di legge civile, con sei consiglieri cittadini de' più notabili, e savi, e pratici uomini dell' Arti dette, uno di ciascun' Arte delle cinque maggiori, che se ne trae fuori quella de' Giudici, e Notai, e quella de' Vaiai, e Pellicciai, e poi uno come tocca per sorta intra tutte le XIV Arti, cioè le XIV minori, e con esse è quella de' Vaiai, e Pellicciai, e pigliasi quello ordine perchè quelle cinque Arti, cioè Mercatanti, Cambiatori, Lanaiuoli, Setaiuoi e Speziali, sono mercatanti, e di loro sono eletti a questo ufficio pochi, ma solamente que' sono i vantaggiati, e innanzi a questo ufficio vengono tutte le grandi quistioni, e gran casi di tutto il mondo, e liti di cose fatte per mare e per terra e di compagnie e di falliti e di rappresaglie e d' infiniti casi, e dannovisi giustissimi giudici, e notabili determinazioni, e alle loro sentenze non si può appellare. »

sage, car il faut que de tels magistrats n'aient pour parents et pour amis que les lois et les ordonnances de la cité.

» Le *podestat* a avec lui quatre juges, docteurs en lois civiles, et six notaires; car c'est devant lui que se jugent tous les cas civils d'héritage, de testaments, de dots, d'achats et de ventes, faits et passés par acte public. Le *podestat* doit instruire et juger tous les procès que ces transactions peuvent faire naître. Son entourage est nombreux. Il a beaucoup de familiers; il habite un beau palais, aussi reçoit-il en six mois deux mille trois cents florins d'or. Du reste personne ne peut exercer la charge de *podestat* ni de capitaine à Florence s'il n'est pas comte, marquis ou chevalier, et l'on exige de plus qu'il soit du parti guelfe.

• L'*exécuteur*, au contraire, loin d'être choisi parmi les grands, doit être un homme du peuple et du parti guelfe.

» Le *podestat*, le capitaine et l'*exécuteur* ont toute puissance sur les bannis et condamnés, ainsi que sur les homicides, les voleurs et les faussaires.

» On dit: le capitaine du peuple, pour indiquer qu'à ce magistrat est confié la garde et l'ordre de l'État, car il a toute puissance contre ceux qui essaieraient d'en troubler l'économie. Mais la puissance et l'action de l'*exécuteur* sont particulièrement dirigées contre les grands qui chercheraient à faire tort aux gens du peuple. C'est l'origine et l'objet de cette magistrature, qui fut créée pour réprimer l'orgueil et la méchanceté des grands.

» Les offices et magistratures hors de Florence sont les capitaines (gouverneurs) d'Arezzo, de Pistoia et de Volterra, etc. Pendant les six mois que dure leur commandement, ils ont plein pouvoir sur la ville et ses dépendances. Il en est de même des podestats, si ce n'est que le pouvoir de ces derniers ne s'étend que sur les affaires civiles et criminelles. Ces capitaines et magistrats du dehors sont salariés, et c'est pour eux une double occasion de faire éclater leur mérite, leur probité, et d'économiser sur leurs traitements. Lorsqu'ils rentrent à Florence, ils reçoivent des louanges s'ils se sont bien conduits, et sont punis après examen s'ils n'ont pas rempli leurs devoirs consciencieusement. De cette manière les bons sont encouragés à bien faire, les coupables saisis de crainte, le bien augmente, le mal diminue, et il en résulte une concorde parfaite entre les grands, les petits et la classe moyenne, dont la *mélodie* est si douce qu'elle parvient jusqu'au ciel, intéresse les saints en faveur de cette cité, et les engage à la protéger contre ceux qui voudraient troubler sa tranquillité et sa paix.

» J'ajouterai que dans cette ville il y a une foule d'hommes et de dames qui, par leurs prières, leurs aumônes et leurs œuvres pieuses, sollicitent et obtiennent la miséricorde de Dieu contre les méchants; et la preuve que les personnes ainsi disposées ne manquent pas à Florence, c'est que notre seigneur Dieu, par amour pour les bons, a toujours gardé, préservé et accru cette cité autant que toute autre ville d'Italie. »

En conservant ce dernier paragraphe du neu-

vième chapitre qui termine la chronique de Goro Dati, on a eù l'intention de faire ressortir la complaisance excessive avec laquelle ce magistrat parle du gouvernement et de l'administration de Florence. Ce n'est donc point sans raisons, surtout lorsque l'on connaît les détails de l'histoire de Florence jusqu'au milieu du xv^e siècle, que l'on présente ce résumé de Gori comme le type idéalisé de la république florentine. Mais le soin que cet homme a pris sans doute de chercher à donner de l'unité et de la cohérence à cet amas de magistratures dont les fonctions étaient si souvent interrompues, et qui se heurtaient et se brisaient sans cesse l'une contre l'autre, ce soin servira à aider nos recherches. L'exposé de Gori est comme le plan réduit d'une ville, par le secours duquel on prend plus exactement et plus vite une idée de son ensemble.

Ce n'est qu'à compter de 1282, c'est-à-dire à la création du gonfalonier de justice, des prieurs et de la milice bourgeoise, que commence à se former ce gouvernement républicain dont Gori nous a laissé un modèle épuré. Jusqu'à cette époque on ne voit figurer qu'un podestat, magistrat civil, et les douze anziani (anciens), chefs des arts. Le peuple alors approuvait les décisions de la seigneurie, mais on ignore de quelle manière il s'assemblait et votait. A partir de ce temps, la composition et les rouages du gouvernement de Florence sont mieux connus.

Le gonfalonier de justice, le premier magistrat, commandait la milice urbaine et avait le droit de la convoquer, de s'en faire suivre et obéir, pour

réprimer les atteintes portées à la constitution de l'État, aux lois et à la sûreté des citoyens et de leurs propriétés. En cas de guerre, la partie de la milice qui devait y prendre part recevait les gonfalons de guerre du gonfalonier de justice ; mais ce magistrat ne quittait pas la ville, et le commandement de l'armée était confié à un homme de la profession militaire, Florentin, ou étranger plus ordinairement.

Les huit prieurs, nommés dans les quatre quartiers de la ville, étaient les capitaines et portaient les gonfalons des huit divisions ou compagnies formant l'ensemble de la milice. Au bruit de la cloche que faisait sonner le gonfalonier de justice à la tour du palais, chaque gonfalonier de compagnie ou prieur rassemblait sa troupe dans la partie de son quartier qu'il commandait, et se portait avec elle à la place du palais pour se mettre aux ordres du gonfalonier de justice.

Un appel et une réponse analogues avaient eu lieu entre le premier magistrat et les prieurs quand il s'agissait de former un conseil pour faire droit à des pétitions du peuple, proposer des lois, des réformes ou statuer sur les intérêts de l'État. Ordinairement, aux huit *prieurs* s'adjoignaient les *douze bons-hommes* formant ensemble le *colège*, sans lequel une bonne partie des affaires de la commune ne pouvait être décidée.

Puis venaient les deux conseils, celui du peuple et celui de la commune, chargés d'approuver ou de rejeter les délibérations de la seigneurie.

Le gonfalonier de justice, les huit prieurs et les douze bons-hommes, compris sous le titre col-

lectif de seigneurie , formaient donc , avec les deux conseils , le gouvernement de la république. Par proposition et par adoption ou rejet , ces magistratures et ces deux corps de citoyens traitaient de la paix et de la guerre , portaient et rapportaient les lois selon le besoin , et avaient la milice urbaine à leurs ordres. Enfin la seigneurie s'élevait en cour de justice quand il s'agissait de crimes contre l'État.

Outre ces deux conseils , dont les opérations se faisaient ou étaient censées se faire régulièrement , il y en avait un autre éventuel que l'on convoquait dans les occasions imprévues. Il portait le nom de *pratica* , parce que l'on y *pratiquait* , on y traitait les affaires d'importance sur lesquelles il fallait prendre une décision prompte. Ces *pratiques* , ces conseils , étaient de deux sortes : les uns ordinaires , les autres grandes , selon que le nombre des personnes convoquées était plus ou moins considérable.

Ce que l'on sait de ces assemblées est transmis par Varchi. Il eut l'occasion de voir la dernière de ce genre , tenue en 1534 , après la mort de Clément VII. Elle fut convoquée par le duc Alexandre , qui trouva à propos de ne pas adopter la décision qu'elle avait prise. On avait à délibérer sur la question de savoir si , en raison des troubles qui s'étaient manifestés dans Florence , il ne serait pas à propos de prendre des mesures extraordinaires. La *pratique* répondit que non ; mais le jeune tyran ne pensa pas de même , et fit entrer dans la ville huit cents soldats.

Quoi qu'il en soit , voici ce que l'historien Var-

chi rapporte sur le mode de convocation et sur l'ordre des discussions du conseil dit la *pratique* au temps de la république.

» Les pratiques se tenaient ordinairement dans le conseil des quatre-vingts. Le nombre des personnes convoquées variait selon que la pratique était petite ou grande. Le gonfalonier de justice exposait le motif de la convocation, et après avoir fait connaître la question à résoudre, exhortant l'assemblée à ne parler que dans l'intérêt et l'honneur de la république, il engageait chacun à dire librement son opinion. Chacun alors se ralliait à son groupe selon l'ordre du quartier auquel il appartenait, d'après l'importance des magistratures, et en ayant égard à l'âge, pour traiter la question proposée. Les uns donnaient leur avis, d'autres écoutaient et ne faisaient que des objections; mais lorsque la matière, après avoir été bien disputée, était résolue par chacun de ces groupes séparément, il en sortait un rapporteur chargé par ses collègues de faire connaître leur opinion. Le premier qui montait en chaire parlait pour les seize gonfaloniers des compagnies; le second pour les douze bons-hommes; le troisième pour les seigneurs de la guerre; puis venaient enfin les quatre rapporteurs pour les quatre quartiers de la ville de Florence. Lorsque les opinions des différents groupes sur la matière avaient été exposées, on en supputait le nombre pour ou contre, et l'opinion de la majorité était adoptée.

» Toutes les discussions particulières des groupes étaient écrites par des scribes, et les membres du conseil ou de la pratique juraient de ne pas faire

connaître les débats et les décisions au dehors. C'était encore un usage établi que les rapporteurs, lorsqu'ils faisaient l'analyse de la discussion d'un groupe ou d'une commission, eussent l'attention de ne jamais parler en leur nom, mais à la troisième personne et au conditionnel. »

Ainsi se composait et opérait la *petite pratique* pour des questions secondaires. Mais s'il s'agissait de quelque affaire très importante, ou quand le gonfalonier et la seigneurie regardaient comme avantageux de se montrer plus populaires, alors la *pratique* se tenait dans la salle du grand conseil, et les citoyens, au lieu d'y être appelés par quartier seulement, l'étaient par gonfalon ou compagnie, ce qui rendait cette assemblée beaucoup plus nombreuse et composée de citoyens de classes moins élevées. On suivait pour les rapports des différentes opinions le même ordre qu'aux petites pratiques, si ce n'est qu'au lieu d'un rapporteur qui parlât au nom des seize gonfaloniers de compagnie, chaque gonfalonier servait de rapporteur aux compagnies représentées par un certain nombre de citoyens convoqués.

Enfin quand la question n'était pas suffisamment éclaircie ou restait indécise, on avait recours au scrutin par le moyen des fèves noires ou blanches.

L'ensemble de ces magistrats et des citoyens convoqués dans les différents conseils permanents ou éventuels, constituait l'ordre politique à Florence.

Trois magistratures inférieures composaient l'ordre judiciaire : le podestat, le capitaine du

peuple et l'exécuteur des ordres de la commune.

Le podestat administrait et rendait la justice dans les causes civiles et criminelles. Le capitaine veillait aux intérêts des classes inférieures contre les entreprises des grands ; et l'exécuteur des ordres de la commune, outre les fonctions qu'indiquent ce titre, avait encore celle de recueillir les dénonciations et de les faire connaître à ses collègues le podestat et le capitaine, si les questions qu'elles faisaient naître n'étaient que civiles ou criminelles, ou à la seigneurie quand elles intéressaient la sûreté de l'État. Ces trois magistratures, auxquelles cependant il faut joindre celle des dix de liberté, n'en formaient donc qu'une, dont le but était de rendre la justice et d'en faire exécuter et respecter les arrêts.

Les causes, les litiges résultant des affaires du commerce et de la banque étaient portés à deux tribunaux différents ; l'un, celui des consuls des arts, s'occupait des différends qui s'élevaient entre les citoyens exerçant des métiers dans la ville ; l'autre, l'office du commerce, jugeait les nombreux procès que les spéculations des banquiers et changeurs habitant Florence faisaient naître avec les négociants ou banquiers de la même ville, mais établis dans toute l'Europe.

Enfin venaient les magistratures municipales pour la sûreté et l'entretien de la ville, puis les fonctions administratives telles que les six régulateurs et les gouverneurs de gabelles chargés de recevoir les impôts et taxes, ou de contrôler les caisses des receveurs.

Les fonctions de la plupart de ces magistratures,

et particulièrement des plus hautes, ne durai-ent pas plus de deux mois. On ne connaîtrait pas les tristes résultats que l'histoire de Florence présente, que cette double combinaison d'une seigneurie composée de vingt et une personnes renouvelées tous les quatre mois, au milieu d'une population de cent et quelques mille âmes, ferait deviner que le peuple florentin entretenait dans son sein une fièvre continuelle d'ambition. Pour peu qu'un homme eût de mérite personnel et d'influence par ses biens, il était presque certain d'exercer successivement toutes les magistratures, d'acquérir une certaine considération publique dans les hauts emplois, et d'amasser de l'argent en obtenant des offices salariés tels que le grade de capitaine de Pise, de Pistoia, ou de toute autre ville dépendante de la commune de Florence.

A cette fluctuation continuelle d'un gouvernement qui est partout et que l'on ne trouve nulle part; qui a un magistrat suprême que la fantaisie du peuple peut contredire ouvertement et brusquement, si l'on ajoute encore les haines de deux factions divisant en deux parties irréconciliables l'ensemble des citoyens, depuis la plus haute noblesse jusqu'aux cardeurs de laine, on se figure facilement comment la république florentine n'a jamais pu se faire illusion sur sa mauvaise constitution et ses douleurs qu'en s'agitant sans cesse et en changeant toujours de position.

Après une lecture superficielle de l'aperçu que nous a laissé Goro Dati, on serait disposé à croire non seulement que l'ordre et le bonheur devaient résulter de la constitution du gouvernement flo-

rentin, mais que ce gouvernement était établi depuis long-temps. Or, cet ordre, exposé par Dati, vers 1433, avait à peine vingt ans d'existence, et au moment même où ce magistrat prenait le soin de le consigner dans sa chronique, le gouvernement de la commune de Florence était attaqué par sa base.

En effet, Côme-l'Ancien, rappelé avec instance par le peuple florentin, revoit à peine sa patrie, que ses partisans, après avoir usé et abusé des lois pour donner à leurs vengeances une couleur de justice, trouvent moyen de perpétuer toutes les charges importantes de l'État dans la personne des amis des Médicis, et de maintenir les magistratures judiciaires dans les mêmes familles.

Malgré le retour factice vers les idées républicaines, après la mort de Laurent-le-Magnifique et l'exil de Pierre II, son fils, et de toute la famille des Médicis, en 1492, le système d'hérédité dans les magistratures prévaut dans les esprits. En vain Savonarola prêche-t-il la démocratie illimitée; à peine ce moine-tribun a-t-il péri par le supplice, que les troubles augmentent. Le gouvernement se traîne quelques années à l'aide d'un conseil populaire composé de deux mille citoyens. Las enfin d'un désordre politique toujours croissant, et en attribuant la cause principale à la mutation, de deux mois en deux mois, des gonfaloniers de justice, les Florentins portent, en 1502, le dernier coup à la constitution républicaine de leur commune en nommant Pierre Soderini gonfalonier à vie.

Après neuf ans d'une magistrature débile, Pierre

Soderini est déposé par la faction des Médicis, rentrée momentanément en triomphe à Florence. Bientôt le parti républicain augmentant de démesure à mesure que l'agonie de la république était plus menaçante, le gonfalonier Capponi pressé tout à la fois par les menaces de Charles-Quint et par les troubles de la ville, se tire d'embarras en proposant de proclamer Jésus-Christ *roi des Florentins*, en 1527.

A partir de cette époque, où le duc Alexandre des Médicis fut fait souverain de Florence, jusqu'à la mort de Gaston, le dernier rejeton de cette famille célèbre, le gouvernement de Florence, monarchique absolu en réalité, conserve les noms des principales magistratures. Avec ces admirables monuments et toutes les dénominations républicaines données aux instruments du pouvoir des grands-ducs de Toscane jusqu'à Gaston, Florence conserve une apparence de grandeur et de majesté extérieures dont elle fut flattée et qui la flatte encore. Mais semblable à certains animaux dont la carapace solide et brillante impose par son éclat, même quand elle est vide, la vieille Florence ne fut plus qu'un musée où les édifices et les monuments, privés de leur destination, ne témoignèrent que de sa grandeur passée.

Ainsi la modification rapportée par Goro Dati est la moins défectueuse de toutes celles qu'a reçues le gouvernement de la république florentine. Cependant on a pu juger de ce qu'elle a de vicieux; et si l'on réfléchit qu'elle n'a été adoptée et régulièrement suivie que pendant huit ou dix ans, concession énorme, on ne doit plus s'étonner

des nombreuses vicissitudes de la ville de Florence et des malheurs de ses citoyens.

Ce peuple n'a jamais eu la fixité de caractère ni la profondeur de jugement indispensables pour établir une bonne législation, base de tout gouvernement durable, quelle que soit sa forme. A Florence, au temps de la république et de l'oligarchie, les magistratures furent beaucoup trop nombreuses et renouvelées trop fréquemment. Cette disposition, qui éveillerait l'ambition, les rivalités et les haines chez un peuple naturellement phlegmatique, fut plus qu'inopportune dans les institutions politiques d'une nation méridionale. Enfin les Florentins, qui ont montré un si noble courage et un si bel exemple en affranchissant leur commune de l'autorité impériale au XIII^e siècle; dont l'intelligence extraordinaire a préparé et résolu d'avance, au XV^e et au XVI^e, toutes les grandes questions qui intéressent l'humanité, n'ont jamais rien fait, n'ont même jamais eu l'idée de rien tenter pour consacrer la liberté et la sécurité des personnes.

II.

Jurisprudence civile, criminelle et commerciale ; — Dénonciations ;
— Servitude abolie ; — Admonitions ; — Peines, supplices ; — Réformes de Léopold.

Les renseignements sur la jurisprudence en général pendant la république et l'oligarchie sont rares et vagues. Par les résultats des jugements transmis par l'histoire, on voit que les peines étaient infligées arbitrairement, et que la rigueur des arrêts était ordinairement déterminée par la haine du parti vainqueur jugeant le parti vaincu, car cette position relative rendait ordinairement les uns juges et les autres coupables ; et la torture n'était qu'une forme interrogative un peu plus pressante qu'une question verbale.

D'après l'indication des magistrats qui jugeaient les procès civils surtout en matière commerciale, on est tenté de croire que la justice était plus habituellement invoquée dans ces causes.

Quelque vives qu'aient dû être les jalousies entre des ouvriers, des manufacturiers, des agents de change et des banquiers, on ne saurait les comparer à la haine que se portaient des hommes divisés par des factions et des ambitions politiques

rivales. On peut donc croire que dans les causes qui se rattachaient aux intérêts du commerce et dans les litiges ordinaires, la justice était plus impartialement rendue.

Pour fixer les idées à ce sujet et donner un aperçu des formes suivies dans les procès civils au temps de la république, on rapportera les détails d'une contestation qui s'éleva entre Jacob Boccace, frère du célèbre écrivain, et les exécuteurs testamentaires de Jean Boccace, au sujet du legs que ce dernier avait fait de l'un de ses manuscrits.

En 1373, Jean Boccace, l'auteur du *Décameron*, le restaurateur des lettres antiques, fut chargé par la seigneurie de Florence de faire publiquement une explication des poèmes de Dante. Il avait été désigné par la voix publique pour remplir cette charge, et l'État lui assigna cent florins d'or pour son salaire. Jean Boccace ne survécut que deux ans à sa nomination, et n'expliqua que les sept premiers chants de l'Enfer de Dante. Il mourut à l'âge de soixante-deux ans, en 1375. Par son testament J. Boccace avait institué ses exécuteurs testamentaires, maître Martino, Barduccio di Cherichino, François di Lapo, Agnolo de Turin et enfin Jacob Boccace, son propre frère, « auxquels, est-il dit dans le testament, je donne pleine balie et autorité de vendre et aliéner les portions de mes biens, selon qu'ils le jugeront opportun pour l'exécution de ma volonté, que je leur confie; et j'entends que ce qui sera décidé par la majorité desdits exécuteurs soit maintenu et fait nonobstant l'opposition de la minorité. »

Dans un livre de requêtes présentées aux con-

suls de l'art du change, et commencé dans l'année 1376, on trouve ce qui suit :

20 février 1376.

« Devant vous, seigneurs consuls de l'art du change, on demande pour moi, Jacob de Boccace, à Francesco di Lapo, surnommé Morello, la restitution du premier livre de Dante expliqué par messer Jean de Boccace, mon frère. Ce livre se compose de vingt-quatre cahiers de papier de coton et de plusieurs autres petits cahiers complétant cet ouvrage, lequel j'ai donné à garder à Morello sous ces réserves et conditions : qu'en raison d'un différend que j'ai eu avec maître Martino, lequel prétendait que les susdits cahiers lui appartiennent ; et que, comme d'un commun accord, nous avons remis notre différend à l'arbitrage du susdit Martello, de Barduccio et d'Agnolo, afin qu'ils décident entre Martino et moi ; que comme il arrive que maître Martino ne consent plus à ce que la question soit jugée de cette manière et par ces arbitres, sous prétexte qu'il s'en défie ; je vous prie, en conséquence du refus de Martino, de me faire restituer par ledit Martello les susdits cahiers, que j'estime valoir dix-huit florins d'or, sans les frais qui pourront résulter du procès. Et si ce que je demande était refusé par ledit Martello, je suis prêt à fournir la preuve en votre présence quand il vous plaira. »

17 mars 1376.

« Comparait devant vous, seigneurs consuls de l'art du change, moi, Francesco di Lapo Buona-

michi dit Morello, à propos d'une plainte portée contre moi par Jacob de Boccace; et je dis : qu'il est vrai que j'ai en dépôt un écrit sur le premier livre de Dante, fait par messer Jean de Boccace, et composé de vingt-quatre cahiers; que ce dépôt m'a été fait par maître Martin d'une part et par Jacob de Boccace de l'autre; mais que je ne dois le donner à aucun d'eux, tant que l'on n'aura pas d'abord décidé à qui il appartient. Je dis donc que s'il est reconnu que le livre appartient à maître Martino, alors Jacob de Boccace ne doit l'avoir que cahier par cahier, rendant l'un en recevant l'autre pour pouvoir prendre copie du tout, parce que l'original appartient à maître Martino; que si au contraire il est reconnu que l'original appartient à Jacob de Boccace, alors le susdit maître Martino doit l'avoir à sa disposition également cahier par cahier pour en prendre copie si cela lui convient. En outre, chacun des exécuteurs testamentaires de Jean de Boccace, à savoir : Barduccio de Cherichino, Agnolo di Torino et moi Francesco di Lapo dit Morello, devons avoir l'original pour en prendre copie; car ainsi furent faites les conventions. La question, loin d'être résolue, est pendante. C'est pourquoi je ne dois pas donner le manuscrit à Jacob de Boccace tant que l'on n'aura pas reconnu et décidé qu'il en est propriétaire. Que si Jacob de Boccace voulait nier la vérité de cette condition, je suis prêt à en donner la preuve par une lettre de la propre main de Jacob de Boccace et par des témoignages dignes de foi. Ainsi donc, moi F. B. dit Morello, je réclame le droit de copie si la propriété de l'ori-

ginal est attribuée à Jacob, et vous prie respectueusement d'imposer silence audit Jacob de Boccace, afin qu'il ne me conteste pas ce droit.»

18 avril 1377.

« Devant vous, seigneurs consuls de l'art du change, comparaissent : Barduccio de Cherichino, Agnolo de Torino et Jacob de Boccace, exécuteurs testamentaires de Jean de Boccace, lesquels ont plein pouvoir pour demander l'exécution et mettre à exécution ce que contient le testament de messer Jean de Boccace; et ils disent : qu'il est certain que Jacob de Boccace, en sa qualité de père et d'administrateur légitime de ses enfants, héritiers universels dudit messer Jean de Boccace, a demandé devant vous à F. B. Morello la restitution de vingt-quatre cahiers et de quatorze plus petits, tous en papier de coton, non liés ensemble, mais séparés, composant dans leur totalité un écrit ou plutôt une exposition des six premiers chants et d'une partie du septième de Dante, lequel écrit messer Jean de Boccace n'a pas achevé; lesquels cahiers, grands et petits, étaient venus entre les mains dudit Morello, et ont été déposés à votre cour entre les mains de votre notaire, pour être restitués à qui de droit. D'après la forme dudit testament de messer Jean de Boccace, les susdits exécuteurs Barduccio, Agnolo et Jacob de Boccace, demandent que lesdits cahiers, grands et petits, leur soient restitués et consignés selon que de droit et comme vous devez le faire, afin que ledit testament et la volonté de messer Jean de

Boccace soient pleinement exécutés. Et cela ils le disent et le demandent chacun avec toute la raison et selon la forme et le mode qui leur paraissent le plus convenable.

« Lesdits consuls ayant ouï et vu les requêtes et les pièces, ont donné commission au sage docteur aux lois messer Parente, de la ville de Prato, de donner conseil sur cette affaire et sur ce qu'il est juste de décider. Vue la demande, vu le testament dudit J. Boccace, ledit messer Parente a rapporté que restitution devait être faite aux exécuteurs testamentaires d'après la demande de trois sur cinq; et les consuls confirment la sentence. »

D'après ce que dit Goro Dati de la juridiction des consuls des arts, on doit en inférer que Jacob de Boccace était immatriculé à l'art du change, puisque c'est au tribunal de cette corporation qu'il a cité Francesco di Lapo Buonamichi dit Morello.

Malgré les plus minutieuses recherches il est bien difficile de déterminer les limites de chacun des nombreux tribunaux qui rendaient la justice au civil à Florence. Ainsi l'exposition de Goro Dati, qui s'accorde en un point avec le fait qui vient d'être rapporté, se dément en quelque sorte à l'article où il est question de la juridiction du podestat. « C'est devant lui, dit le chroniqueur, que se jugent tous les cas civils d'héritages, de testaments, de dots, d'achats et de vente, etc. » Pourquoi l'affaire des manuscrits de Jean Boccace a-t-elle été portée au tribunal des consuls du change plutôt qu'à celui du podestat? Les plaignants avaient-ils la liberté du choix? ou le peu d'importance de la cause l'a-t-elle fait déférer à un

tribunal secondaire? c'est ce qu'on ne peut décider faute d'éclaircissements historiques. Les différentes procédures, même celles sur lesquelles on a des détails, semblent accroître l'obscurité sur cette question. On trouvera à la fin de ce volume, dans l'extrait de la chronique de Buonacorso Pitti, la marche d'un procès à l'occasion d'une abbaye, qui satisfera sans doute la curiosité à quelques égards, mais qui ne jette aucun jour sur le ressort et l'étendue de la juridiction même du tribunal du podestat et de la seigneurie.

Goro Dati, dans l'ensemble de ce qu'il dit au sujet du podestat, du capitaine du peuple et de l'exécuteur des ordres de la commune, semble indiquer que ces trois magistrats connaissaient des affaires criminelles. « Tous trois, dit-il, ont toute puissance sur les bannis et condamnés, ainsi que sur les homicides, les voleurs et les faussaires. Cependant quelques lignes plus haut il avait avancé que le podestat s'occupait des causes civiles, et il dit même précisément que ce magistrat avait avec lui quatre juges, docteurs *en lois civiles*, et six notaires.

Le capitaine du peuple du parti guelfe, originairement institué pour protéger le peuple contre les entreprises des Gibelins, ne s'occupait, ainsi que les juges et les assesseurs dont il était entouré, que des causes et des crimes politiques. Ainsi il s'opposait à main armée aux tentatives des Gibelins ou des citoyens réputés tels, et à son tribunal il les condamnait ou à l'exil, ou à des amendes, ou les *admonestait*.

L'*admonition* consistait en une suspension plus

ou moins longue du droit que chaque citoyen de Florence avait d'exercer les diverses magistratures ou emplois de la république. Cette précaution, sage dans son principe, mais qui, comme toutes les lois de ce gouvernement, avait été dictée par la haine que les Guelfes portaient aux Gibelins, fut dès son origine un moyen de vexer et de tyranniser les citoyens appartenant à la faction vaincue. C'est l'abus que firent de cette loi les capitaines du parti guelfe, vers 1370, car leur nombre était augmenté, qui les perdit même dans l'esprit du petit peuple, sur lequel ils infligèrent indiscrètement leurs *admonitions*. Cette loi entre leurs mains devint un moyen d'étendre indistinctement leur pouvoir arbitraire sur tout le monde; et dès l'instant qu'ils avaient inscrit quelqu'un sur la liste des Gibelins, ce citoyen, par cela seul rendu suspect et presque criminel, devenait une espèce de paria dans la ville.

En lisant l'histoire de la république de Florence et lorsque l'on porte son attention sur les efforts que cette cité a faits pour défendre son indépendance nationale, il faut l'avouer, elle inspire du respect et de l'admiration. Mais quand on entend répéter sans cesse par tous ses citoyens ce mot de liberté, et que l'on reconnaît que jamais l'honneur, la liberté et même la vie de personne en aucun pays n'ont été moins protégés, moins assurés que ceux d'un citoyen de la république de Florence, le respect se change au moins en surprise.

On a vu combien la juridiction du podestat était vague; à quel point celle du capitaine, et ensuite des capitaines de parti guelfe, était arbitraire et

tyrannique; maintenant on va apprendre quels moyens on employait pour fournir de la pâture à ces tribunaux et à leur vengeance qui usurpait le nom de justice. Voici quelles étaient les attributions de l'exécuteur des ordres de la commune de Florence.

En avril 1307, on institua à Florence la charge d'*exécuteur des ordres de la commune*, qui se joignit au capitaine du peuple et au podestat pour donner force d'exécution aux commandements de la seigneurie.

Les fonctions de l'exécuteur éprouvèrent des modifications à plusieurs époques. Seulement on exigea toujours que ce magistrat fût étranger, né au moins à quatre-vingts milles de Florence, âgé de trente-six ans accomplis, Guelfe, et indépendant de toute influence de la part des nations qui ne reconnaissent pas l'Église catholique et romaine. Il n'exerçait sa charge que pendant six mois, jurait sur la croix à la seigneurie de l'éclairer avec impartialité sur les affaires criminelles ou civiles qui lui seraient soumises, et recevait trois mille six cents florins d'or pour ses honoraires et les salaires de sa suite, qui se composait d'un docteur aux lois pour les causes criminelles, d'un juge pour les affaires civiles, de trois notaires, de cinq messagers, quatre pages, trente et un domestiques et sept gardes à cheval.

L'objet particulier de cette ancienne magistrature était de défendre le petit peuple de l'oppression des grands. Mais ce fut à l'époque des changements apportés dans les lois par Giano della Bella que l'on établit l'usage des dénonciations

secrètes jetées dans un coffre (*tamburro* en italien), placé d'abord dans la cour de la maison de l'exécuteur, mais que l'on multiplia par la suite en les suspendant aux piliers des différentes églises de Florence, pour rendre les dénonciations plus faciles et plus actives. C'est là l'origine et l'explication du mot florentin « *tamburrare*, » qui veut dire dénoncer.

Ces dénonciations étaient surtout dirigées contre les grands, catégorie dans laquelle se trouvaient même compris les hommes qui devenaient éminents soit par leur fortune, soit par leurs talents; car la jalousie républicaine s'oppose ordinairement à toute espèce de supériorité.

On a retrouvé dans les archives de la chambre fiscale de Florence une de ces notes jetées dans les boîtes ou *tamburri*, qui fera juger de la teneur des dénonciations. Elle est ainsi conçue :

A L'EXÉCUTEUR.

« On vous fait savoir, M. l'exécuteur du peuple et de la commune de Florence, que Zanobi di Cambio, lequel porte aujourd'hui le nom d'Orlandi, est et a toujours été, ainsi que tous les siens, perfide Gibelin; qu'anciennement il se nommait des Bataglieri, famille de Ponte a Rignano, où il a encore des parents en dignité; qu'il est vrai que l'aïeul de Zanobi avait nom Orlando; mais qu'il est notoire à tous, et aux Florentins en particulier, que ledit Zanobi est bien certainement un inique et perfide Gibelin, ainsi que tous ceux de sa famille; que cependant il est certain que lui et deux de

ses parents sont inscrits sur le livre des Guelfes. En bonne foi, il est très fâcheux, et c'est un grand dommage pour le parti guelfe, non seulement qu'un Gibelin si perfide tienne sur ce livre la place d'un Guelfe, mais que lui, ou tout autre Gibelin, ne soit pas privé de ses droits civiques (*ammonito*). Ne pourrait-on pas dire avec raison que celui qui favorise ainsi un Gibelin est par le fait un véritable Gibelin lui-même? Ne devrait-il pas se souvenir de ce que les anciens Gibelins ont fait souffrir aux Guelfes, et quelle fut la pitié qu'ils montrèrent envers eux? Quant aux informations précédentes, et dont sans doute vous n'avez pas encore eu connaissance, je vous les fais affirmer par plusieurs citoyens qui porteront témoignage de la vérité de ce qui a été dit sur la famille, la patrie et le nom du susdit Zanobi, et qui le connaissent également comme un homme aussi mal disposé qu'il soit possible envers les Guelfes. Ces témoins sont ceux inscrits ci-dessous. » Suivent huit signatures.

Les dénonciations faites contre les grands entraînaient toujours une punition qui leur était infligée. Ils étaient considérés, en tant que Gibelins, comme coupables. Au contraire la loi modérait sa rigueur, quand il s'agissait des gens du peuple (*populares*). Le statut florentin dit : « *Contra populares intamburratos non procedatur, nisi occasione officii in quo fuerit, etc.* » Ce qui fait voir que l'on prenait au moins la peine d'instruire l'affaire et de la soumettre à des juges, quand la personne dénoncée faisait partie des basses classes du peuple. Cette loi, loin

de produire les améliorations que l'on en attendait, ne donna lieu au contraire qu'à des calomnies infâmes et aux désordres les plus graves.

Dans la vie que Baldinucci a écrite de Lorenzo Guiberti, ciseleur et fondeur célèbre, à qui on doit les belles portes en bronze du baptistère Saint-Jean, on trouve un autre exemple de ces dénonciations. A Florence, l'envie et la jalousie s'attachaient à tous ceux qui devenaient grands ou qui se faisaient un nom pour le devenir, et s'il se trouvait dans les *boîtes* quelque dénonciation dirigée contre un homme du peuple avec ou sans emploi public, il fallait qu'il se fit purger de l'accusation par un acte authentique, pour redevvenir apte à remplir une charge quelconque.

Guiberti, célèbre par ses talents et considérable par la fortune qu'il avait acquise, était devenu grand. En 1443, cet artiste fut désigné pour faire partie des *douze bons-hommes*. Aussitôt certaines gens se sentirent disposés à le calomnier pour lui nuire ainsi qu'à sa famille, et l'on trouva dans la boîte, *Tamburro*, une note ainsi conçue, adressée à l'exécuteur :

« Lorenzo di Bartolo, qui fait en ce moment les portes de Saint-Jean, désigné nouvellement pour faire partie des Douze, est inhabile à remplir cet emploi, parce qu'il n'est pas né de légitime mariage. Ledit Lorenzo est fils de Bartolo et de dame Fiore, laquelle fut maîtresse ou servante de Bartolo. Cette dame Fiore, fille d'un ouvrier du Val de Siève, avait été mariée par son père à Cione Paltami, homme qui ne lui plut pas. Cette femme quitta son mari, vint à Florence, tomba entre les mains dudit

Bartolo, vers 1374, et en eut deux enfants dans l'espace de quatre ou cinq ans; d'abord une fille, puis en 1378, ce Lorenzo di Bartolo, dit Guiberti, qu'il éleva et auquel il enseigna l'art de la ciselure. Depuis ce temps jusqu'à l'an 1406, le mari de cette femme est mort. Alors les amis de Bartolo lui ayant fait observer qu'il faisait mal de vivre ainsi en adultère, cet homme épousa la veuve de Cione, ce dont on peut s'assurer non seulement par la notoriété publique, mais par l'acte de mariage même. Et si Lorenzo prétend être fils de Cione et non pas de Bartolo, vous pourrez vous assurer que Cione n'eut jamais d'enfants de Fiore, et que Lorenzo a pris les biens de Bartolo, qu'il en a usé et qu'il les a vendus comme fils de Bartolo et son légitime héritier; au surplus, Lorenzo savait très bien le cas où il se trouve, puisqu'il s'est senti inhabile à être consul de l'art et qu'il n'a pas accepté cet emploi pour lequel il a été proposé. Mais ce qu'il n'a pas voulu tenter pour un petit honneur, il le risque pour un plus important. »

L'usage des dénonciations déposées dans les boîtes de l'*intamburation*, pour faire connaître l'expression florentine, se perpétua jusqu'au temps de la monarchie. B. Varchi, qui écrivait sous le grand-duc Côme I^{er}, vers 1540, rapporte : « Qu'un Florentin enflammé d'amour pour la liberté de Florence, et s'apercevant que le pape Clément VII trahissait les intérêts de cette ville, sa patrie, eut l'idée, soit par plaisanterie ou sérieusement, de dénoncer (*tamburare*) le pape et les quatre cardinaux florentins qui étaient avec lui à Bologne, afin

que cités devant le tribunal de la *quarantia*, ils soient poursuivis, jugés et condamnés, comme rebelles, au bannissement et à la confiscation de leurs biens. Ce qui est digne de remarque, c'est que, si hardie que fût cette proposition, cependant on en délibéra dans le conseil des cent et un sénateurs, qui obtint comme une grâce signalée que les Huit tiendraient cette question en suspens pour s'en occuper plus tard.»

A cette anecdote qui démontre la force qu'avaient encore, vers le commencement du xvi^e siècle, les lois de la république, et l'usage de ces dénonciations légales, Varchi ajoute des réflexions et des observations historiques qui complètent les renseignements que l'on a pu trouver sur ce sujet; il continue :

« Mais pour bien comprendre la signification du mot *tamburare*, dénoncer, il est bon que l'on sache que dans le nombre des lois les plus mauvaises et les plus pernicieuses, faites et mises en vigueur par la république florentine, il en est une pire que les autres. Il y avait, et il y a encore dans quelques églises de Florence, et principalement à Sainte-Marie de la Fleur (la cathédrale), certaines cassettes de bois nommées *tamburri*, fermées à clef, et suspendues aux piliers de l'église. Devant ces cassettes sont écrits les noms de la magistrature ou du magistrat auxquels elles doivent être rapportées, et dessus le couvercle est pratiquée une ouverture par laquelle chacun peut introduire un papier écrit, mais qu'il est impossible d'en retirer. Celui qui veut dénoncer (*tamburare*), accuser quelqu'un d'un délit ou d'un crime qui entraîne une

peine afflictive ou pécuniaire, sans que l'on connaisse l'accusateur, écrit sur un billet le nom du délinquant, le lieu et le temps où la faute a été commise, et cite quelques témoignages. Quand le dénonciateur veut gagner le quart de l'amende à laquelle le coupable sera condamné, et cependant ne pas être connu comme dénonciateur dans la ville, il a soin d'envelopper dans son billet une pièce de monnaie rompue, dont il garde l'autre moitié avec laquelle, après la condamnation du coupable, il se fait reconnaître secrètement par le magistrat pour recevoir son salaire.

» Quand on accuse, ajoute Varchi, on doit le faire à visage découvert; autrement on calomnie. Mais ce qui a contribué surtout à faire rejeter cette horrible et fâcheuse loi, est, d'une part, la facilité qu'elle donnait au premier misérable de flétrir la réputation d'un homme honnête et de mérite; puis il arrivait très souvent qu'un homme réellement coupable d'une faute, et certain d'être dénoncé, jetait dans la boîte des magistrats par lesquels il devait être jugé, des dénonciations contre tous ses juges qui, à l'ouverture de la cassette, se trouvaient dans la nécessité de déchirer tous les billets. » (Varchi, *Storia Fiorentina*, lib. XI.)

Toutes réflexions seraient superflues sur des magistratures aussi monstrueuses, sur une administration de la justice qui légitime la calomnie et protège la vengeance. Mais on ne peut dissimuler l'étonnement que l'on éprouve en voyant que ce peuple florentin, marchant le premier dans la découverte de toutes les connaissances humaines,

soit resté en arrière sur un point aussi important que le perfectionnement de la vie individuelle. Ce n'est pas d'après les idées de nos jours que l'on porte ce jugement, mais en comparant ce qui a été tenté à ce sujet dans le XIII^e siècle par la république florentine, avec ce qui était déjà fait dans le royaume de France. En 1225, Louis VII, dit Cœur-de-Lion, avait déjà aboli les serfs, tandis que cette mesure ne fut prise par la seigneurie de Florence qu'en 1288 (1). Le décret est daté du mois d'août 1289.

(1) Voici le commencement de ce décret : In Dei nomine, amen. Anno sub salutiferæ incarnationis millesimo ducentesimo octuagesimo nono, indictione secunda, die sexto inter mensem Augusti. Cum libertas, quia cujusque voluntas, non ex alieno, sed ex proprio dependet arbitrio jure naturali multipliciter decoretur, quâ etiam civitates et populi ab oppressionibus defenduntur, et ipsorum jura tuentur, et augentur in melius, volentes ipsam, et ejus species non solum manutenere, sed etiam augmentare per Dominos Priores Artium Civitatis Florentiæ, et alios Sapientes, et Bonos viros, ad hoc habitos, et in Domo Ghani Foresii, et Consortum, in qua ipsi Priores pro Communi morantur, occasione providendi super infra scriptis unanimiter congregatos ex licentia, Balia, et auctoritate in eos collata, et eisdem exhibita, et concessa in Consiliis, et per Consilia Domini Defensoris, et Capitanei, et etiam Communis Florentiæ, provisum ordinatum extitit salubriter, et firmatum quod nullus undecumque sit, et cujuscumque conditionis, dignitatis, vel status existat, possit, audeat, vel presumat per se, vel per alium tacite, vel expresse emere, vel aliquo alio titulo, jure, modo, vel causa acquirere in perpetuum vel ad tempus aliquos fideles, colonos perpetuos, vel conditionales, adscriptitios, vel censitos, vel aliquos alios cujuscumque conditionis existant, vel aliqua alia jura scilicet angharia, vel pro angharia, vel quævis alia contra libertatem et conditionem personæ alicujus in civitate, vel comitatu, vel Districtu Florentiæ, et quod nullus undecumque sit, et cujus conditionis, dignitatis, vel status existat, possit, audeat, vel presumat predicta, vel aliquid predictorum vendere, vel quovis alio titulo alienare jure, modo, vel causa concedere in perpetuum, vel ad tempus, alicui personæ undecumque sit, etc., etc.

Sans s'occuper d'une classe d'hommes que les lois féodales autorisées par la tradition de l'esclavage antique, mettaient encore dans un cas particulier, on ne comprend qu'avec peine comment les citoyens de Florence et le menu peuple, quand ils se sont emparé du pouvoir, n'ont pas saisi cette occasion pour garantir par des lois leur existence et leur liberté. Mais les passions de ce peuple ont toujours été si violentes, et son désir de partager le pouvoir et les magistratures tellement immodéré, que les Florentins se sont habitués à n'attacher d'importance qu'à leurs droits politiques. C'est à cela qu'ils mettaient tout leur orgueil, qu'ils sacrifiaient le bonheur, l'indépendance personnelle, et jusqu'à la justice, dont l'objet a été pour eux le moins désiré, le moins recherché et le plus tardivement obtenu.

L'ancien palais du podestat, bâti en 1250, auquel on donna ensuite le nom de Palais-de-Justice, s'accorde on ne peut mieux par son aspect sombre et terrible avec les formes arbitraires et si acerbes de la justice républicaine. Son enceinte est carrée ainsi que la haute tour qui surmonte un de ses angles, et c'est sur ces murs extérieurs, où des ouvertures rares et étroites sont pratiquées, qu'en diverses occasions on fit peindre les condamnés contumaces pendus par les pieds. En pénétrant dans la cour, à droite se présente un grand escalier dans la muraille duquel sont encastées les armes avec les noms d'une multitude de podestats dont ce palais fut la résidence passagère. De grandes salles, où encore aujourd'hui on rend la justice, et d'immenses prisons occupent l'inté-

rieur de ce palais. L'architecture de cet édifice porte un caractère de force et de grandeur qui impose. Le grand escalier surtout captive vivement l'attention, et l'on se figure facilement l'appareil imposant qu'il devait présenter, lorsque montant pour juger ou partant pour les cérémonies publiques, le podestat le parcourait avec son cortège composé de ses juges civils, du juge pour les maléfices, des quatre notaires, de huit pages et d'un capitaine à la tête de vingt-cinq archers, précédés d'un jeune homme portant une grande épée nue et la pointe en haut.

Les peines infligées aux condamnés étaient de différentes espèces, et bien que l'on manque de renseignements positifs sur le rapport précis qu'elles pouvaient avoir avec la nature du crime ou du délit, la multiplicité des condamnations que l'on rencontre dans l'histoire de Florence donne quelques moyens de les classer. Ainsi il est facile de reconnaître que pour les crimes politiques, les délinquants étaient bannis, avaient leurs biens confisqués, ou qu'on leur tranchait la tête. Ces punitions et supplices semblent avoir été particulièrement réservés aux nobles, aux grands, aux optimats. La pendaison était aussi en usage, même pour les cas de crimes politiques. L'exemple de Savonarola le prouve. Ce religieux démocrate fut jugé par la seigneurie, et condamné lui et ses compagnons d'infortune à être pendus et leurs corps brûlés. Les peines infligées pour des crimes ordinaires étaient la pendaison, l'estrapade (*la colla*) et l'amputation d'un membre. On doit se souvenir à ce sujet d'un fait rapporté dans le

premier volume (page 90), qui constate ce dernier usage. Il démontre que les juges inventaient en quelque sorte le supplice, ou d'après la gravité du crime, ou selon la disposition de leur esprit. Il s'agit d'un homme qui ayant été condamné à avoir le poing coupé, pria le juge de modifier sa peine en lui faisant couper un pied, sans doute pour conserver la faculté de travailler.

Eu égard aux supplices effroyables qui ont été en usage jusqu'au XVIII^e siècle dans toute l'Europe et dans quelques parties de l'Italie, ceux de la justice florentine étaient comparativement doux. Mais cette mansuétude apparente était rachetée par les raffinements de la torture que l'on employait pendant toute la durée des procès. L'intérieur du vieux Palais-de-Justice renfermait une collection d'horribles instruments propres à tourmenter les accusés, et dont on a fait parfois encore usage à la fin du XVIII^e siècle. Jusqu'au commencement du XVII^e la torture n'était qu'un mode d'interrogation dont on ne supposait même pas que l'on pût se passer pour instruire un procès politique ou criminel.

Deux peines infamantes étaient en usage à Florence. L'une, dont on a parlé plus d'une fois, consistait à faire représenter sur les murs d'un édifice public, par des peintres habiles, le cadavre, suspendu par les pieds, des traîtres au pays, que l'on n'avait pas pu arrêter ou prendre vivants. L'autre avait pour objet de frapper de crainte les banquiers, agents de change ou marchands qui auraient eu l'idée de faire des banqueroutes frauduleuses. Tout homme de ces professions qui sus-

pendait ses paiements était condamné à être exposé à moitié nu et fouetté sur la place du Vieux-Marché. Cette ordonnance fut rendue vers la moitié du xiv^e siècle, et suivie bientôt d'une loi qui ordonnait que tous ceux qui seraient condamnés pour cause de faillite et prendraient la fuite, seraient privés eux et leurs descendants des honneurs de toute espèce de magistrature : loi bonne et sainte, dit l'historien Ammirato, qui écrivait vers 1580, mais peu observée aujourd'hui.

Après cette exposition de ce que l'on a pu trouver de plus authentique et de plus précis sur le gouvernement de la république de Florence et sur l'administration de la justice civile, criminelle et commerciale jusqu'à la fin du xv^e siècle, on pense qu'il serait superflu de suivre la marche toujours déclinante de ce système politique et judiciaire, qui s'est encore embrouillé lorsque la république, devenue oligarchique, laissa pour héritage à un souverain absolu l'amas confus et contradictoire de ses mauvaises lois. Rien n'est plus facile que d'imaginer les nombreuses ressources qu'un pareil arsenal a dû fournir à un homme tel que le duc Alexandre pour extorquer de l'argent à son peuple et satisfaire toutes ses criminelles fantaisies, après avoir entièrement ravi la liberté à Florence.

On a eu d'ailleurs l'occasion de donner en détail les modifications que le gouvernement florentin a éprouvées lorsque Charles-Quint après avoir fait entrer, en 1530, le duc Alexandre des Médicis à Florence, lui donna la seigneurie de cette ville et stipula que la liberté ne serait pas rendue à cette cité (1).

(1) Voyez page 294 du 1^{er} vol.

Il y aurait une grande injustice à ne pas reconnaître les améliorations que les grands-ducs de la famille des Médicis ont apportées à l'administration de la Toscane ; on a eu soin d'en tenir compte.

L'ordre mis dans les finances par Côme I^{er}, le soin qu'il a pris ainsi que Ferdinand I^{er} de favoriser l'agriculture et les sciences naturelles, sont, avec d'autres actes signalés dans le cours de notre histoire, des titres honorables pour eux. Mais ces princes, ces grands-ducs de la maison Médicis, sans en excepter un seul, n'ont jamais porté la moindre attention au vice radical de l'administration de la justice en Toscane ; à l'absurdité, à l'incohérence et à la rigueur des lois de la république, dont tous ces monarques n'ont pas cessé de faire usage. Bien plus, ils en ont fait eux-mêmes de plus extravagantes encore, témoin celle de Côme I^{er}, le plus habile des princes de cette maison, qui ordonnait de percer la langue à tous ceux qui blasphémeraient, à une époque où le blasphème n'avait aucune importance comparative aux crimes horribles qui se commettaient journellement (vers 1560).

En jetant un regard rapide sur les trois phases de l'histoire de Florence : la république, l'oligarchie et enfin la monarchie médicéenne, on peut faire une observation importante : c'est que les résultats heureux obtenus par le peuple florentin à ces trois époques sont d'une nature différente, tandis que le mal qui a miné constamment et détruit chacun de ces gouvernements est le même. Sous la république, la cité de Florence conquiert sa franchise, fonde son commerce et voit naître

un poète et une poésie qui seront toujours pour elle un titre de gloire ; le gouvernement oligarchique rend le commerce plus florissant encore. L'érudition, la philosophie, les arts prennent un essor non moins élevé, non moins glorieux que la poésie ; sous la monarchie des grands-ducs de la maison Médicis, l'agriculture est remise en honneur ; les sciences et la philosophie grandissent, s'étendent et s'élèvent avec le génie puissant de Galilée. Mais malgré tous ces éléments de vie intellectuelle pour le peuple florentin depuis 1218 jusqu'à 1700, un mal incurable a toujours arrêté le développement des institutions et des lois qu'il a voulu se donner ou qu'on lui a imposées ; ce mal est la mauvaise administration de la justice.

En considérant la politique des États sous l'aspect moral, la forme des gouvernements n'est jamais qu'une question accessoire. Ce qui importe, avant tout, est que les droits de chacun, si restreints ou si étendus qu'ils puissent être, soient définis, reconnus, respectés et défendus par les lois. Or c'est ce qui a manqué à cette belle et malheureuse Florence sous la république, pendant l'oligarchie et quand elle a été gouvernée par les grands-ducs Médicis. Riche par son commerce, par sa poésie, par ses arts et par sa science, elle a été pauvre de lois, ignorante de justice, vivant toujours d'illusions folles et s'attachant à l'ombre sans s'inquiéter même de quel bien elle devait se saisir.

Mais il était dans la destinée de cette ville célèbre de fournir le modèle de toutes les combinaisons politiques avec lesquelles un peuple peut être

gouverné. Cette Florence qui a démontré, en nous faisant parcourir tous les degrés depuis la démocratie jusqu'à la tyrannie monarchique, que la forme d'un gouvernement n'est absolument rien et n'a aucune consistance sans une bonne législation, va maintenant confirmer cette vérité en se trouvant régie d'une manière tout opposée.

En effet, Jean-Gaston, le dernier des Médicis, meurt en 1737 ; le duc de Lorraine lui succède, et la Toscane, gouvernée toujours avec les mêmes lois et par des intendants, devient de jour en jour plus misérable, plus pauvre et plus immorale, jusqu'au moment (1765) où Pierre-Léopold succède au grand-duc. Cet homme, en moins de trente ans, a rendu la Toscane un des pays les plus florissants de l'Europe, et les Toscans, les gens les plus doux, les plus tranquilles et les plus heureux, sans contredit, du globe. Comment ce phénomène s'est-il opéré? par quel art a-t-on pu changer le caractère et la nature des Toscans, si ambitieux, si pleins de haines, si turbulents et si volages dans leurs opinions? En abrogeant successivement toutes les lois de la république; en substituant de nouvelles fondées sur la raison pure, en donnant un cours nouveau à l'administration de la justice, en changeant de fond en comble le code criminel, et enfin en brûlant en public et dans la cour de ce vieux palais des podestats tous les instruments de torture.

III.

*

Évêché et archevêché de Florence.

L'influence de l'autorité ecclésiastique au moyen âge et jusqu'en 1788 a été grande à Florence. Pendant le gouvernement de la république, si jaloux de ses droits, comme l'histoire en a fourni des exemples, plusieurs fois il y a eu conflit entre ces deux autorités voisines, souvent rivales et dont les juridictions n'étaient pas précisément limitées. Indépendamment des causes où les personnes et les questions appartenant à l'Église étaient intéressées, l'autorité ecclésiastique déposée entre les mains des évêques, connaissait encore de toutes les questions dites d'État, relatives à la naissance, à la mort, aux mariages et enfin à toutes les conditions de la vie qui sont réglées et consacrées par les sacrements de l'Église. Jusqu'au concile de Trente, vers la moitié du xvi^e siècle, à Florence comme dans toute l'Europe, les registres baptismaux étaient tenus avec une telle négligence, que cette fameuse assemblée jugea nécessaire d'imposer à tout le corps ecclésiastique l'obligation de constater régulièrement les naissances et les morts. On peut donc se rendre facilement raison de l'im-

portance qu'avait la juridiction d'un évêque ou d'un archevêque, d'après la nature des questions qui lui étaient habituellement soumises. L'autorité des évêques était immense anciennement, puisqu'elle agissait à la fois sur ce qui se rapporte à la vie spirituelle et sur les intérêts les plus vifs que l'homme ait à défendre sur la terre.

On a vu d'ailleurs qu'il arrivait parfois que les évêques, empiétant sur la juridiction des magistratures politiques ou civiles, faisaient arrêter des banqueroutiers sous prétexte d'usure, tandis que la Seigneurie les remettait en liberté, pour les poursuivre de nouveau, mais au nom de la loi civile. Dans les grandes crises où s'est trouvé le gouvernement de Florence, l'évêque et plus tard l'archevêque de cette ville, avait ou prenait le droit de se mêler des affaires d'État. Enfin la faculté que ces dignitaires ecclésiastiques avaient de mettre la cité en interdit, achevait de donner un tel poids à leur autorité, qu'elle devenait selon l'occasion un aide ou un obstacle considérable au gouvernement. En somme les évêques et les archevêques de Florence faisaient partie intégrante du gouvernement de cette cité.

Le premier évêque de Florence dont il soit fait mention dans l'histoire, est saint Félix, qui vivait vers 313. Depuis, cinquante-sept prélats lui ont succédé sur le siège épiscopal, jusqu'en 1419.

Pietro Corsini, étant évêque à cette époque, obtint de l'empereur Charles IV, pour lui et ses successeurs, le titre de prince du Saint-Empire romain, et l'année suivante le pontife Martin V, revenant du concile de Constance et passant par

Florence, érigea le siège épiscopal de cette ville en archevêché. Enfin Léon X accorda ensuite à l'archevêque de sa ville natale le privilège de se revêtir de la pourpre pour la célébration de quelques fêtes de l'année.

Les évêques de Florence avaient des possessions considérables en terres et en biens de toute espèce. Il leur fut fait d'abord beaucoup de donations, puis ils augmentèrent leurs richesses par des achats nouveaux. Mais ce qui enrichit particulièrement l'évêché de Florence, furent les consignations et les dépôts faits par des possesseurs qui, pendant les troubles civils et les guerres, mettaient leurs biens et leurs personnes sous la protection de l'Église en se constituant vassaux et feudataires de l'Église même. Comme les biens ecclésiastiques étaient plus ménagés que les autres, ces propriétaires prenaient ce détour afin d'éviter de grands maux. De cette manière et en payant une redevance à l'évêque, leur fonds était bien engagé, mais ils en recueillaient les produits. La liste des châteaux, terres et autres propriétés qui furent successivement joints de cette manière aux domaines de l'évêché de Florence, s'élève à plus de quarante.

Quelques auteurs ont avancé que la juridiction de l'évêque de Florence était indépendante de l'autorité de la commune. Mais dans les causes civiles, les vassaux de l'évêque étaient obligés de venir faire juger leurs différends aux tribunaux de Florence, et les procès même qui s'élevaient entre l'évêque et ses vassaux, étaient jugés de la même manière.

L'élection de l'évêque s'est faite, selon les temps, de différentes manières. Anciennement c'était tantôt le clergé seul qui le nommait, tantôt le peuple : d'autres fois le clergé et le peuple réunis, ou bien l'évêque était choisi par le chapitre de la cathédrale, usage fort ancien et qui s'est maintenu jusqu'en 1314, époque où le pontife se réserva exclusivement cette importante nomination.

La république de Florence, qui s'est toujours tenue soigneusement en garde contre les entreprises et les usurpations de l'autorité ecclésiastique, redoubla de prévoyance lorsque l'élection de l'évêque devint une prérogative du pape. Afin que le choix fût toujours fait dans les intérêts de la commune, on prit selon les circonstances des mesures différentes. En 1375, lorsque l'on redoutait l'influence et l'orgueil des grands, on décida qu'aucun des citoyens de Florence ne pourrait être nommé évêque de cette ville. Et dans le Statut on désigna pour les exclure en particulier un certain nombre de familles dont on avait le plus à craindre, comme les Conti Alberti, les Pazzi de Valdarno, les Ubertini et les Ubaldini. Mais lorsqu'ensuite le gouvernement populaire fut bien établi, il laissa tomber en désuétude la loi précédente et mit tout en œuvre au contraire auprès du pape pour que le choix de l'évêque tombât sur un citoyen de Florence. Ces manœuvres politiques de la part de la Seigneurie prouvent, dans l'un et l'autre cas, que l'influence de l'évêque était à craindre ou à ménager.

Une anecdote assez curieuse apprend comment se faisait un archevêque de Florence et avec quelle

finesse de courtisans ces fiers seigneurs de la république traitaient parfois les affaires les plus sérieuses. Lorsque Pie II (Æneas Sylvius Piccolomini) passa à Florence, en 1459, pour se rendre à Mantoue dans l'espérance d'organiser une croisade contre les Ottomans, le siège épiscopal de Florence était vacant. Les prieurs et le gonfalonier allèrent à Sainte-Marie-Nouvelle où demeurait le Saint-Père, pour le prier de nommer un évêque qui fût Florentin. Le pontife, prévenu de cette démarche mais peu disposé à accorder ce que l'on devait lui demander, fit observer malignement aux magistrats qu'il s'était trouvé des évêques dont les vertus n'avaient pas été moins recommandables et moins grandes, quoique ces prélats ne fussent pas nés là où ils avaient siégé. « Quand il n'y aurait que saint Pierre à Rome et saint Ambroise à Milan, ajouta le pape, l'exemple suffirait. — Ah! très Saint-Père, répondit vivement le gonfalonier, saint Zanobi (1) fut Florentin et évêque de Florence; tandis que saint Pierre, évêque de Rome, a été crucifié par les Romains parce qu'il n'était pas de leur pays. » Le pape se prit à rire, et sitôt qu'il fut à Bologne où il tint un consistoire, il nomma évêque de Florence Orlando Bonarli, citoyen florentin.

Quand les archevêques de Florence joignaient à l'autorité de leur siège celle que leur donnaient encore des talents, du courage et de l'audace, ils devenaient fort embarrassants pour la république; aussi la république trouvait-elle moyen de s'en

(1) Un des plus saints évêques de Florence.

défaire. Florence eut pour archevêque, en 1435, un certain Giovanni Vitelleschi de Corneto, précédemment légat dans la Marche, évêque dans sa patrie, puis de Recanati, patriarche d'Alexandrie, et enfin qui devint cardinal. Ce prélat était un homme distingué par sa bravoure et par des talents militaires dont le pape Eugène IV sut habilement se servir pour réduire à l'obéissance les villes rebelles des états romains. Vitelleschi, après avoir délivré Rome de tous les ennemis qui la déchiraient, dans l'orgueil de ses victoires voulut se faire un parti et chercha à trahir la confiance du Saint-Père. Des lettres de sa main écrites en chiffres furent interceptées et portées au pape Eugène IV qui se trouvait alors à Florence. Côme l'Ancien, dit le Père de la patrie, dirigeait alors les affaires de la république. Consulté sur ce événement par le pape, il répondit qu'il fallait envoyer à Rome auprès de Rido, gouverneur du château Saint-Ange, Luca Pitti, muni de lettres de créance, afin qu'il donnât l'ordre à ce Rido d'employer tous les moyens imaginables pour se rendre maître du prélat mort ou vif; c'est la seule manière, ajouta Côme, de rendre le repos et la sécurité au Saint-Siège; et Luca Pitti partit.

La fortune favorisa les projets du pontife et des Florentins. Vitelleschi désirant sortir de Rome pour rentrer en Toscane, avait fait dire à Rido de se trouver un matin à la porte de château, pour traiter d'affaires avec lui. Le gouverneur profitant de ce hasard, prépara tout d'avance pour exécuter le projet qu'il avait conçu, et le lendemain il alla l'attendre à la porte du château. Du plus loin

qu'il vit Vitelleschi sur le pont Saint-Ange, il s'avança au-devant de lui, sans armes et en lui donnant les marques accoutumées de respect. Comme Vitelleschi désirait parler bas, Rido s'approcha du cheval et en prit la bride tout en causant. Ils arrivèrent bientôt à la descente du pont. Mais sitôt qu'ils furent près de la porte qui mène au faubourg de Saint-Pierre, la herse tomba et une espèce de grille préparée par les ordres de Rido ferma l'issue par derrière. A peine le gouverneur avait-il annoncé au prélat qu'il était prisonnier, que des soldats sortis du château vinrent pour entourer et saisir Vitelleschi. Mais celui-ci, tirant son épée et donnant de l'éperon dans le ventre de son cheval, fit une si courageuse, défense que l'on fut obligé de le blesser grièvement pour s'en rendre maître. Conduit sanglant dans le château, comme le médecin était occupé à sonder une large plaie qu'il avait à la tête, Luca Pitti, poussant avec force l'instrument que tenait l'opérateur, le lui enfonça dans le cerveau et lui donna la mort. Il n'y a que dans ces siècles où il se soit passé de telles scènes, inventées et exécutées par de tels hommes : le pape Eugène IV, Côme, le Père de la patrie, Luca Pitti, le fondateur du palais, d'une part; et de l'autre, Vitelleschi, un patriarche d'Alexandrie, un archevêque de Florence!

Le successeur de Vitelleschi à l'archevêché de Florence, Lodovico Scarampi, plus attentif au gouvernement de son église, n'eut cependant pas moins d'ardeur pour se servir des armes. Devenu encore le défenseur du Saint-Siège, toujours oc-

cupé par Eugène IV, il eut le mérite de vaincre le plus dangereux ennemi du pape, Nicolo Piccino, le général de François Sforza, duc de Milan.

Ces dispositions militaires ont été assez communes chez les évêques et archevêques de Florence. En 1306, lors des luttes sanglantes entre les noirs et les blancs, les citoyens qui combattaient pour cette dernière faction, nommèrent Lottieri, évêque de la ville, pour leur chef, dit Villani; on combattit de tous côtés, on se retrancha dans les maisons, sur les tours, pour se lancer des flèches; et du haut de la tour de l'évêque, on faisait jouer une mangellette qui jetait des pierres sur tous ceux qui approchaient.

Deux autres évêques guerriers ont combattu encore dans les murs de Florence, mais pour la défense de la patrie. L'un est Antonio d'Orso, qui fut un des premiers à prendre les armes avec son chapitre pour défendre Florence que l'empereur Henri VII menaçait d'un siège en 1313. L'autre, Angiolo Acciaiuoli, concourut à délivrer la cité de la tyrannie du duc d'Athènes, en 1347, en parcourant à cheval les rues et les places de la ville afin d'exciter les citoyens au combat.

Sur quatre-vingts évêques et archevêques qui ont successivement occupé le siège de Florence, beaucoup ont été de saints et vertueux personnages. C'est même, on doit le dire, le plus grand nombre. Mais en considérant cette dignité ecclésiastique dans ses rapports avec le gouvernement de la république, il était indispensable de faire ressortir l'extension extraordinaire que le caractère, les talents ou l'audace de quelques uns de ces

prélats pouvaient donner à leur autorité déjà si grande. Jamais ils ne furent plus entreprenants que sous le gouvernement de la république, bien qu'ils aient toujours trouvé des magistrats très disposés à restreindre leur juridiction et à leur disputer les droits qu'ils s'arrogeaient.

Sous la monarchie médicéenne, les archevêques ne se montrèrent plus guerriers. Leurs entreprises les plus audacieuses furent toujours cachées sous des intrigues à la cour de Rome ou à celle des grands-ducs de Toscane.

Sous le règne du duc de Lorraine, le clergé florentin, comme toutes les autres classes de la société à cette époque, était assez corrompu. Léopold, devenu grand-duc de Toscane en 1765, fut frappé de ce mal. En soumettant les ecclésiastiques aux impôts, en diminuant leurs revenus et par la suppression d'une foule de communautés religieuses où la dissolution la plus incroyable s'était introduite, Léopold rendit au clergé l'inesestimable service de le forcer à devenir plus honorable et par conséquent plus honoré et tout-à-fait utile.

De toutes les innovations politiques introduites par Léopold, l'une des plus importantes est d'avoir restreint la juridiction des évêques et archevêques aux questions ecclésiastiques et spirituelles, en la séparant de la juridiction civile et criminelle.

IV.

*

Tribunal de l'Inquisition à Florence.

L'inquisition avait pris naissance en 1204; le comte de Toulouse l'adopta dans ses états l'an 1229; et enfin le pape Grégoire IX en a confié l'institution régulière aux religieux dominicains en 1233.

Dès les VIII^e et IX^e siècles, il vint de l'Asie inférieure en Italie des sectaires ou hérétiques dont le dogme religieux était un manichéisme modifié. On les désignait par les noms de *Catari*, *Bulgari* et *Paterini*. Pendant plusieurs siècles cette secte ne fut ni assez nombreuse ni assez active pour inspirer de graves inquiétudes au Saint-Siège, et l'on punit isolément et comme hérétiques ceux de ces Paterins qui manifestaient hautement leurs opinions.

Vers 1206, ces Paterins ayant pénétré en France y répandirent leur doctrine à Alby et à Lyon et formèrent cette secte redoutable et nombreuse connue sous les noms d'Albigéois et de Vaudois. A peine eut-on commencé les persécutions contre ces derniers, que les Catari, les Bulgari, les Paterini reparurent en Italie plus nombreux, plus ardents et mieux organisés qu'ils ne l'avaient jamais

été dans ce pays. Florence n'en fut point exempté; et en 1227, l'évêque siégeant alors, Jean de Velletri, employa tout son zèle apostolique pour combattre l'invasion de ces sectaires. Ce fut alors que le pape Grégoire IX voyant le nombre des Paterins s'accroître dans toute l'Italie, lança sa bulle du 20 juin 1227 et qu'il envoya bientôt après à Florence le frère Jean de Salerne, dominicain, avec un chanoine florentin nommé Bernardo, pour procéder contre les Paterins d'après toute la rigueur des constitutions canoniques. Telle est l'origine de l'inquisition à Florence.

Les papes Innocent IV et Alexandre IV avaient établi particulièrement l'inquisition dans les ordres réguliers de Saint-Dominique et de Saint-François, mais sans désigner les provinces ecclésiastiques. Urbain IV, vers 1264, régla cette affaire et assigna la Toscane aux conventuels de l'ordre de Saint-François.

Mais il en fut des Paterins en Toscane comme des Albigeois en France. Au tribunal de l'inquisition il fallut substituer des croisades. Le père Pierre de Vérone et ensuite saint Pierre Martyre, dominicains, conduisirent ces armées saintes contre les hérétiques. Ceux-ci furent vaincus et alors le tribunal rassuré continua ses investigations rigoureuses sur le reste des Paterins.

Lorsque l'inquisition fut confiée à Florence aux conventuels, ces religieux affermirent son établissement et lui donnèrent des formes nouvelles. Ils obtinrent du gouvernement de la république des prisons et des exécuteurs qui ne dépendaient absolument que d'eux. Le plus léger soupçon d'hé-

résie suffisait pour faire traduire les particuliers devant ces juges, et il ne fallait qu'un seul témoignage pour faire preuve. La procédure était enveloppée dans le plus profond secret; les peines très graves étaient afflictives, infamantes, ou consistaient en fortes amendes.

Dans le premier cloître du couvent des conventuels de Florence, on voyait encore, il y a quelques années, une très ancienne peinture à fresque représentant une croix à chaque côté de laquelle se trouvait une mitre couverte de diables, modèle de celle que l'on avait coutume de mettre sur la tête des condamnés. A quelque distance de cette peinture, s'élevait un petit mur, espèce de marche-pied destiné aux condamnés pour monter sur l'âne qui servait à les promener dans la ville pendant qu'on les battait de verges.

La république de Florence, toujours jalouse de ses droits envers l'autorité ecclésiastique, réprima ceux que prenait l'inquisition. Ce nouveau tribunal infligea des amendes si fréquentes et si considérables, que la ruine de plusieurs familles et les troubles que ces vexations excitèrent, forcèrent la Seigneurie à mettre un frein à l'usage excessif que le tribunal de l'inquisition faisait de son autorité. Par une loi, on lui retira ses prisons; il ne lui fut plus permis de donner des patentes de port d'armes; et elle fut restreinte à n'infliger que des peines corporelles. On lui retira aussi le droit de condamner à des amendes. Pour le maintien et l'exécution de cette loi, on créa une magistrature composée de quatorze citoyens.

Mais les prisons lui furent rendues sous le gou-

vernement des grands-ducs ; et l'inquisition à Florence, comme tout ce qui formait l'autorité ecclésiastique dans cette ville, eut plus ou moins d'importance selon que le gouvernement montrait envers elle plus ou moins de fermeté.

Pendant le gouvernement d'Emmanuel de Richécourt, ministre en Toscane, en l'absence de François II de Lorraine, de 1737 à 1765, l'inquisition fut réduite à un tribunal mixte dont l'importance et l'autorité ne faisaient plus trembler personne.

Parmi les Florentins célèbres qui ont été traités rigoureusement par le tribunal, on cite Francesco Stabili, vulgairement appelé Cecco d'Ascoli, philosophe, astrologue et poète, contemporain de Dante et auteur d'un poème intitulé l'*Acerba*. Il fut brûlé vif en 1328 sous prétexte de nécromancie. En 1547, sous le règne de Côme I^{er}, l'inquisition condamna un homme de lettres, Lodovico Domenichi, à subir dix ans de prison, après avoir été promené ignominieusement par toute la ville, avec son livre pendu au cou ; et ce n'est certainement pas sans les instances du tribunal de l'inquisition de Florence, que le Saint-Office de Rome a condamné Pietro Carnesecchi à la mort, et Galilée à rétracter ses découvertes. Mais la dernière rigueur de l'inquisition de Florence date de 1739. Tomaso Crudeli da Poppi, auteur de poésies légères, fut accusé d'avoir émis des opinions trop libres dans ses écrits. On instruisit son procès, et le malheureux serait mort dans les tourments, si le bruit que causa l'atrocité de cette procédure, n'avait pas forcé le gouvernement à la faire

cesser. Cet événement ruina l'inquisition en Toscane.

Cependant elle existait encore. A peine Pierre-Léopold eut-il en main les rênes du gouvernement de la Toscane, qu'il reconnut l'insuffisance des mesures prises par son prédécesseur à l'égard de ce tribunal, qui, toujours exclusivement préoccupé d'exercer son autorité sur les opinions des laïques, négligeait de surveiller, ce qui était bien plus important, la conduite du clergé fort désordonné alors dans ses mœurs. Le nouveau grand-duc remit donc toutes les causes relatives au maintien et à la défense de la religion au jugement des évêques, et supprima l'inquisition dans tous ses États. L'édit fut rendu le 5 juillet 1782. Les biens du tribunal furent employés à des usages pieux, et les meubles du couvent vendus. On assure même que Léopold ordonna aussi de faire vendre publiquement et à la criée une figure mécanique représentant le diable, appareil avec lequel on effrayait les accusés pour les entraîner à faire des aveux.

V.

Système politique du Dante ; Monarchie.

Après avoir passé en revue les combinaisons politiques et administratives mises en pratique par les gouvernements divers de Florence, on achèvera ce tableau par l'exposition des systèmes politiques de quatre hommes célèbres, de génies fort contraires, et qui ont vécu à des époques très différentes : Dante Alighieri, Girolamo Savonarola, Machiavelli et Pierre-Léopold. Indépendamment de l'influence très réelle que ces quatre hommes ont exercée sur les Florentins, ils ont encore laissé dans des écrits ou dans la mémoire des générations qui leur ont succédé, des projets de réforme et d'institutions politiques dont la connaissance exacte doit servir de complément à l'histoire de la destinée de Florence.

Dans la narration du premier volume, on a déjà fait connaître sommairement le projet de monarchie universelle du poète gibelin. Mais avant de revenir plus en détail sur l'écrit singulier où ce système est exposé, on profitera de l'occasion qui se présente pour faire connaître Dante considéré comme citoyen, comme homme politique, et, on peut même le dire, comme *pamphlétaire*.

On sait quelle fut l'origine des factions des Noirs et des Blancs à Pistoia, et comment ces haines nouvelles, s'étant greffées sur celles des Guelfes et des Gibelins, rendirent ces dernières plus vives que jamais (1). Malgré le changement de noms, les Blancs étaient les Guelfes, et les Noirs les Gibelins. Ces deux factions avaient pour chefs messer Vieri des Cerchi, du parti blanc; et pour la faction noire, Corso Donati. La famille des Cerchi, enrichie par le commerce et la banque, se composait de personnes tant soit peu grossières dans leurs habitudes et leurs manières, comme ceux qui, d'extraction basse, s'élèvent rapidement. Les Donati, au contraire, étaient gentils-hommes, guerriers, mais moins riches. Les deux familles avaient précisément des biens de campagne du même côté, en sorte que leur voisinage rendit la grossièreté des uns et la fierté des autres tous les jours plus intolérables à chacun; cependant ils se faisaient parfois des invitations réciproques. Pendant un repas, la femme de Vieri des Cerchi, se trouvant blessée de quelques paroles indiscretes, quitta la table, retourna brusquement chez elle, et par cette vivacité, augmenta encore la haine entre sa famille et celle des Donati. L'inimitié s'était accrue à ce point dans tous les cœurs, que l'on attendait, on cherchait même une occasion de vider la querelle par les armes. D'après la nouvelle division des familles en factions noire et blanche, ces dernières, les Guelfes, craignant que celles des Gibelins ne s'accrussent trop, envoyèrent

(1) Voyez 1^{er} vol., page 107.

des députés au pape Boniface, en le priant de mettre la paix entre les familles florentines. Le pontife fit demander Vieri des Cerchi pour l'engager à faire sa paix avec Donati. Il lui fit même savoir qu'il lui en saurait bon gré et l'en récompenserait à la première occasion. Mais Vieri des Cerchi, homme ordinairement sage et prudent, le fut peu dans cette circonstance. Il se refusa à faire ce que le pape attendait de lui, et répondit brusquement : « qu'il n'était en guerre avec personne, » ce qui indisposa le pape contre lui.

A compter de cet événement, les jeunes gens des Cerchi et des Donati, armés et montés sur des chevaux, se promenaient dans la ville, formant deux escadrons d'une trentaine d'hommes chacun. Avec les Cerchi étaient les Adimari, les Tosinghi, les Gherardini, les Malespini; de l'autre côté, les Donati marchaient entourés des Pazzi, des Spini, et d'autres encore.

Un soir du mois de mai de l'an 1300, il se donnait un grand bal de dames sur la place de la Trinité. Les deux escadrons ennemis, attirés moins peut-être par la curiosité que par le désir de provoquer une rixe, vinrent pour voir ces danses. Les chevaux furent d'abord poussés les uns contre les autres; on échangea des mots injurieux, on passa bientôt aux menaces, et enfin il se livra un combat pendant lequel un certain Ricovero des Cerchi eut le nez abattu d'un coup d'épée. A peine cette nouvelle fut-elle répandue, que toute la ville prit les armes, les uns en se déclarant pour les Noirs, les autres pour les Blancs.

Les Blancs ou Guelfes craignant les suites de

cet événement, eurent encore recours au pape, qui envoya à Florence le cardinal d'Aquasparta, son légat, pour concilier les deux partis. Le cardinal arriva au mois de juin, proposa de composer les magistratures de citoyens dont la moitié serait guelfe et l'autre gibeline. Mais les Blancs ou Guelfes, qui avaient le pouvoir, craignant d'y voir arriver un plus grand nombre de Gibelins, eurent la maladresse de ne pas vouloir consentir à cet arrangement, en sorte que le légat du pape sortit de Florence en laissant cette ville excommuniée et interdite.

Cependant les excès et les combats se renouvelèrent plus d'une fois encore entre les Blancs et les Noirs. Au mois de janvier 1301, les citoyens du parti des Noirs furent privés du droit de remplir les magistratures, et condamnés les uns à l'exil, les autres à des amendes. Ici les ramifications des deux factions portant le nom de Noire et de Blanche se combinent et se mêlent tellement, qu'il est fort difficile de démêler l'exacte vérité, puisque les historiens tels que Dino Compagni, contemporain, d'autres chroniqueurs de l'époque, et Jean Villani, ne s'accordent pas. Ainsi, dans cette punition infligée aux Noirs, furent compris un nombre à peu près égal de Blancs, d'où il semble résulter que la seigneurie qui porta cette sentence, lasse des troubles qui agitaient la ville, ait voulu faire un acte d'impartialité en étendant la rigueur de sa justice sur les uns comme sur les autres. De savantes recherches ont été faites sur ce point obscur de l'histoire de Florence sans qu'on ait pu y apporter la lumière que la décou-

verte seule de chroniques contemporaines pourrait faire briller sur ce sujet. L'obscurité qui règne sur les faits se répand également sur les hommes, et il est en particulier fort difficile de savoir, non pas quelle était l'opinion de Dante, mais à quel parti il s'était rattaché au juste en 1301. Corso Donati, qui se trouvait exilé à Rome dans cette année, comme partisan de la faction noire ou gibeline, était au fond cependant du parti guelfe, élément qu'il pressa vivement le pape Boniface VIII, dont il fréquentait la cour, d'aviser au moyen de mettre un terme aux entreprises des Gibelins de Florence, sur le point de prévaloir dans cette ville. Le pape, qui conservait du ressentiment contre les Guelfes depuis le refus insolent de Vieri des Cerchi, fut détourné lui-même, dans sa colère, de la voie politique suivie ordinairement par le Saint-Siège, et désigna Charles de Valois pour pacifier la république florentine, en recommandant en secret à ce prince de favoriser le parti gibelin.

Au mois de novembre 1301, Charles de Valois, frère du roi de France Philippe-le-Bel, entra à Florence, et jura entre les mains des prieurs et de l'évêque, rassemblés dans l'église de Sainte-Marie-Nouvelle, de ne porter aucune atteinte à la liberté et au gouvernement de la cité, ajoutant qu'il laissait aux Florentins la faculté d'arranger les affaires au gré de leurs désirs.

Sur ces entrefaites, Corso Donati, qui connaissait les instructions données au prince par le pape, était déjà à Florence. Cet homme, à la tête de quelques bannis, et sans s'inquiéter des deux

mille huit cent cinquante soldats français qui accompagnaient alors Charles retournant à son palais, se dirigea vers les Stinche (prisons), en mit dehors tous ceux qui y étaient enfermés, et se porta avec cette troupe nouvelle au palais du podestat et des prieurs qu'il en fit sortir. Bon nombre de maisons furent pillées, brûlées, ou abattues aux cris redoublés de : « *Vive messer le baron Carlo!* »

Le pape, mécontent de cette action téméraire, envoya encore son cardinal légat pour tâcher de mettre la paix. Mais, tout aussi malheureux que la première fois, le cardinal d'Aqua-Sparta se retira encore de Florence en la mettant en interdit. Cependant, Charles de Valois chassa les Blancs qui, par suite de toutes les combinaisons les plus étranges, se trouvaient être le parti gibelin en ce moment.

Cependant la conduite audacieuse de Corso Donati, ses succès et l'impunité, donnèrent une prépondérance dangereuse à ce citoyen non moins turbulent qu'ambitieux; on pensa qu'il voulait s'emparer du pouvoir. De nouvelles alliances faites par ses parents avec des familles puissantes donnèrent quelque poids à ces soupçons. Il menait d'ailleurs un genre de vie propre à gagner l'esprit de tous les hommes de Florence batailleurs et vivant dans le désordre. Sa table leur était ouverte, et il ne se passait guère de jours sans qu'il ne se promenât à cheval, environné de ces gens qui lui étaient dévoués. Enfin on l'accusa précisément de vouloir usurper le pouvoir; mais la crainte qu'inspiraient son audacieuse bravoure et

celle de ses amis, fut cause que l'on ne parla plus de cette dénonciation. Enfin le gouvernement, contraire à Corso Donati, mais craignant que, si on le faisait appeler à la seigneurie, il ne profitât du temps que la loi lui laissait, entre la réponse à l'accusation, pour réunir ses amis et faire résistance, prit le parti de mettre les formes de côté, et de condamner Corso comme rebelle une heure après l'avoir accusé. On fit aussitôt marcher la force publique contre lui; mais l'intrépide Donati se défendit vigoureusement ainsi que les siens, et il ne fallut rien moins que l'aide du peuple et de quelques troupes étrangères restées encore dans la ville, pour se rendre maître de lui. Battant en retraite, toujours en se défendant, il arriva enfin à la porte de la Croix, près de l'église Saint-Salvi, où il fut tué et enterré.

A aucune époque le gouvernement de la république florentine et l'état de l'esprit de ses citoyens n'ont été plus en désordre qu'alors. Tant que les factions gibeline et guelfe ont eu pour principe bien déterminé les deux grandes idées politiques, dont l'une se rattachait à la puissance impériale, et l'autre au gouvernement démocratique et à l'appui du Saint-Siège, tout s'est expliqué. Mais quand l'âme de ces deux factions fut évanouie, et qu'il ne resta plus que les haines dont s'emparèrent les Noirs et les Blancs, on s'y perd. On doit croire que les deux principes politiques, demeurés intacts dans quelques têtes fortes comme celles de Dante, n'avaient plus qu'une action faible sur les esprits ordinaires, et surtout sur les générations nouvelles. Mais à ces intérêts

politiques avaient succédé des intérêts vulgaires comme ceux que fait naître la jalousie causée par les richesses et les emplois, comme les vieilles haines de familles qui sont d'autant plus fortes qu'on en ignore l'origine. La querelle des Blancs et des Noirs, quand on arrive à 1302, ne présente plus alors qu'une telle combinaison de basses intrigues et de violences stupides, que le courage manquerait pour les débrouiller, quand bien même l'obscurité des historiens ne s'opposerait pas à ce qu'on les comprît.

C'est vers ce temps (1301) que Dante fut élu des prieurs, prit part au gouvernement, et fut bientôt condamné à l'exil. On suppose, car rien n'est précisément affirmé à ce sujet, que dans l'intervalle de la victoire des Noirs à la condamnation des Blancs dont il faisait partie, par crainte ou par dépit il sortit de Florence. Cependant, quelques auteurs regardent comme certain qu'il se rendit à Rome, en qualité d'ambassadeur des Blancs, pour apaiser la colère du pape, et que le résultat de sa démarche fut l'envoi, en dernier lieu, du cardinal légat, qui ne put rien obtenir de la fierté et de la rudesse des Noirs. Quoi qu'il en soit, Dante fut banni, dans ces circonstances, ainsi que tous ses collègues. Le seul fait qui puisse éclaircir les circonstances relatives à sa condamnation, est la certitude qu'il était franc Gibelin, quoique compris alors avec les Blancs; tandis que Corso Donati, bien que rangé parmi les Noirs, était véritablement Guelfe. Or, le podestat en fonction lorsque Dante, étant des prieurs, alla à Rome, messer Cante des Gabrielli de Gubbio, avait été

élu à l'instigation de Corso Donati. A part les autres prétextes de la condamnation de Dante, on est donc autorisé à croire que sa qualité de Gibelin lui a été fatale.

Par sentence de messer Cante Gabrielli de Gubbio, podestat de Florence, Dante et trois autres citoyens furent condamnés, le 27 janvier 1302, à 8,000 livres d'amende, et, faute de payer dans un temps déterminé, à la dévastation et confiscation de leurs biens; de plus, à deux ans d'exil hors de la Toscane. Quant aux délits qui leur furent imputés, on les accusait de baraterie, d'extorsions, de gains illicites, et de s'être opposés à la venue de Charles de Valois à Florence.

Bientôt après, le 10 mars de la même année 1302, Dante et quatorze magistrats ainsi que lui furent condamnés à être brûlés vifs dans le cas où ils auraient la témérité de mettre le pied sur les terres du domaine de la commune de Florence. Dans cette seconde sentence on impute aux condamnés les mêmes crimes que dans la première, et elle est encore suscrite par le podestat Cante Gabrielli.

Enfin, la troisième et dernière sentence rendue contre Dante porte la date du mois d'octobre 1315, et fut prononcée par don Rainiero de don Zaccario d'Orvietto. Le crime qu'on lui reproche cette fois est de n'avoir pas comparu pour donner caution de sa sortie de la Toscane. On peut juger, d'après cet acte émané d'un tribunal suprême, si ce que l'on a dit précédemment de l'absurdité et de la férocité de l'administration de la justice de la république de Florence est exagéré. Dante fut jugé et condamné pendant qu'il était à Rome, et les

deux sentences qui suivirent furent prononcées sans qu'il eût remis les pieds dans son pays.

Le véritable crime de Dante aux yeux de ses ennemis politiques était sans doute de s'être opposé à la venue de Charles de Valois à Florence. Quant aux extorsions et à la baraterie (1) qui lui étaient reprochées, on doit croire et nous croyons que ce n'était qu'un moyen de rendre son nom et ceux de ses compagnons d'infortune odieux à la populace.

A défaut de renseignements positifs pour purger légalement la mémoire de Dante, on doit citer l'admirable lettre que cette troisième et dernière sentence lui donna l'occasion d'écrire. Peu de temps après qu'elle fut rendue, on s'occupa à Florence du sort des bannis, et il fut décidé qu'ils pourraient rentrer dans leur patrie, sous la condition de payer une somme d'argent destinée à être offerte à l'autel de Saint-Jean. Dante, en exil, et tout absorbé par ses travaux littéraires, n'eut connaissance de cette mesure que par des amis qui lui en écrivirent la nouvelle. Un religieux, dont on ne connaît ni le nom ni l'ordre, l'engagea surtout à profiter de l'adoucissement de la loi. Mais l'âme fière de Dante ne voulut pas s'avouer criminelle, et le grand poète répondit :

« Après avoir lu votre lettre avec le respect et la reconnaissance qu'elle a fait naître; après avoir

(1) Baraterie; on entendait par ce mot le trafic que les magistrats faisaient des grâces qu'ils pouvaient accorder, ou des services qu'ils rendaient. La *Baraterie* est aux magistrats ce que la *Simonie* est pour les ecclésiastiques.

bien réfléchi sur ce qu'elle contient, j'ai senti avec quelle bonté de cœur vous vous employez pour ménager mon retour dans ma patrie. Cette démarche m'a d'autant plus touché qu'il est rare que les exilés rencontrent des amis. Mais pour répondre précisément à ce que vous m'exprimez, je vous prie en grâce, si par hasard ma réponse ne cadrerait pas avec la pusillanimité de certaines gens, de la soumettre à l'examen de votre jugement avant de la condamner. Voilà ce que j'apprends par les lettres de votre neveu, du mien et de beaucoup d'autres amis, sur ce que l'on a décidé dernièrement au sujet des bannis : que si je voulais donner une certaine somme d'argent et me soumettre à la honte de l'offrande, je pourrais être absous et rentrer tout aussitôt. A dire vrai, cette proposition, ô mon père, renferme deux choses ridicules et mal imaginées. Je dis mal imaginées par ceux qui l'ont originairement écrite, car votre lettre, dictée par la sagesse et pleine de discrétion, ne contient rien de semblable. Mais est-ce là, dites-le-moi, la manière glorieuse avec laquelle Dante Alighieri est rappelé dans sa patrie après avoir supporté l'exil pendant près de trois lustres ? Est-ce ainsi que l'on reconnaît son innocence manifeste pour tous ? et regarde-t-on cela comme la récompense de ses pénibles travaux, de ses longues études ? Ah ! loin d'un homme familiarisé avec la philosophie, cette basse obéissance d'un cœur de terre, qui, selon l'usage de certaines gens sans aucune considération, me ferait présenter comme vaincu pour recevoir des conditions ! Loin de l'homme qui a proclamé la justice, d'être avili

en donnant son argent à ceux qui l'ont injurié comme s'ils avaient bien fait !

» Non, mon père, ce n'est pas là la vraie voie pour rentrer au sein de la patrie. Mais si vous ou d'autres pouvez en trouver une qui convienne à l'honneur et à la réputation de Dante, croyez que je ne tarderai pas à la suivre pour rentrer dans mon pays. Que si je ne puis rentrer à Florence par un chemin honorable, alors je n'y rentrerai jamais. Eh pourquoi non ? en quelque lieu que je me trouve, ne verrai-je pas le soleil et les étoiles ? Ne pourrai-je pas toujours sous la voûte du ciel me livrer aux douces spéculations de la vérité, sans que, privé de gloire et chargé même d'ignominie, j'aie me rendre à la discrétion de ce peuple et de cette cité de Florence ? Après tout, on ne manque jamais de pain. »

Quoique pendant son exil Dante, comme il le dit lui-même, se soit particulièrement livré à des études littéraires, cependant plusieurs événements politiques arrivés en Italie reportèrent plus d'une fois son esprit sur le sort de cette contrée, et réveillèrent chez lui toute l'ardeur de ses opinions gibelines. Depuis la descente de Frédéric II en Italie, en 1220, aucun empereur n'était revenu prendre possession de cette annexe de l'empire, lorsqu'en l'an 1310, Henri VII, de la maison de Luxembourg, forma la résolution de rétablir l'empire en Italie. Il y pénétra en 1311, au moment où les factions guelfe et gibeline en partageaient toutes les villes. Mais ces factions, comme on vient de le voir, n'avaient plus le même objet qu'autrefois. Elles ne combattaient plus, l'une pour l'em-

pereur, l'autre en faveur du pape ; ce n'était plus qu'un mot de ralliement auquel aucune idée fixe ne se rattachait, et tout prouve qu'alors l'ancienne ligue des villes d'Italie, qui n'avait été faite que pour ou contre l'empire, était loin de subsister.

C'est au milieu de ces troubles qu'Henri VII parut en Italie. Après s'être fait couronner roi de Lombardie à Milan, il marcha à Rome, où il fut battu avec son armée au lieu de se rendre maître de cette ville. Avec des forces extrêmement diminuées par cet échec, Henri revint en Toscane, tenta vainement de faire le siège de Florence, et mourut empoisonné, à ce que l'on croit, en 1313, sans avoir pu achever son entreprise.

Si la vieille doctrine gibeline ne servait plus de règle, à cette époque, à certaines masses de la population italienne, on ne saurait douter cependant qu'elle ne se fût encore conservée pure dans quelques esprits et dans plusieurs villes. Deux lettres écrites par Dante, l'une en 1311, à l'occasion de la venue de l'empereur Henri VII en Italie, l'autre adressée à ce prince même, en 1313, pour l'engager à sévir contre Florence la guelfe, prouvent que l'ancien et véritable esprit de la faction gibeline n'était pas éteint, et qu'il se conservait même plus vif que jamais dans le cœur de Dante.

Ces deux lettres, précieux monuments littéraires, ne présentent pas moins d'intérêt comme documents historiques. Elles jettent du jour sur les idées politiques de ce temps, et font voir jusqu'où la haine et l'esprit de parti peuvent conduire les hommes dont l'intelligence est la plus haute, dont l'esprit est le plus éclairé.

Première lettre de Dante. A tous les Italiens, à l'occasion de la venue de l'empereur Henri VII en Italie, 1311.

• A tous ceux qui gouvernent l'Italie, aux sénateurs de Rome, aux ducs, aux marquis, aux comtes et à tous les peuples, l'humble Italien Dante Alighieri de Florence, injustement banni, demande la paix!

• Voici le temps venu où les signes de paix et de consolation apparaissent. En vérité, un nouveau jour commence à répandre la lumière, à dissiper les ténèbres de la misère et à annoncer une nouvelle destinée aux nations. Nous qui sommes demeurés si long-temps au désert, nous verrons, au lever de ce nouveau soleil pacifique, la justice obscurcie jusqu'à présent, reparaître dans toute sa splendeur. Ceux qui sont altérés et qui ont faim se rassasieront à la lumière de ses rayons; ceux au contraire qui aiment les iniquités seront confus devant sa splendeur. Oui, le lion de Juda a ouvert ses oreilles miséricordieuses et a eu pitié des gémissements qui s'élèvent de la prison universelle, puisqu'il a suscité un autre Moïse pour délivrer ses peuples du joug des Égyptiens et les conduire sur une terre où coule le miel et le lait. Réjouis-toi donc, ô Italie, qui inspire tant de compassion en ce moment, réjouis-toi puisque tu vas bientôt faire envie même aux Sarrasins, puisque ton époux, la joie et la gloire de tes peuples, le très pieux Henri VII, l'illustre César, s'empresse de venir à tes noces! Essuie tes larmes, ô belle

Italie, oublie tes douleurs puisque celui qui brisera les chaînes dont t'entourent les méchants est là; puisqu'il va frapper les félons du taillant de son épée et confier sa vigne à d'autres ouvriers qui lui feront rendre le fruit de la justice au temps de la moisson. Mais est-ce qu'il n'aura de compassion pour aucun d'eux? Bien loin de là, il pardonnera à tous ceux qui imploreront sa miséricorde, parce qu'il est le César, parce que sa bonté émane de la piété. Ainsi, dira-t-on, le méchant viendra lui rendre un frauduleux hommage, et lui, bon et simple, lui présentera un breuvage salutaire? Non, il n'en sera pas ainsi; lui, Auguste, ne punira pas les péchés, mais il poursuivra sa marche jusqu'en Thessalie, et tous l'y suivront pour trouver une paix et des délices éternelles. O sang des Lombards, dépose ta longue cruauté, et s'il reste en toi quelque chose du sang des Troyens et des Latins, fais-le connaître afin que quand le grand-aigle descendra comme la foudre, il puisse reconnaître ses aiglons et les distinguer des corbeaux qui ont usurpé leur place. Agissez donc avec hardiesse, ô vous descendants des Scandinaves, afin de profiter, autant qu'il est en votre pouvoir, de la présence de celui qui vient. Reconnaissez vos torts, et chantez sur la harpe de la pénitence: que celui qui résiste à la puissance résiste aux ordres de Dieu, et que celui qui refuse volontairement de se soumettre à la volonté céleste ressemble à l'impuissant qui se révolte. Or il est dangereux de se cabrer contre l'aiguillon. Mais vous qui pleurez dans l'oppression, reprenez courage parce que vous êtes près d'être sauvés. Soyez

humbles, faites sortir de votre cœur ces horribles inimitiés qui l'endurcissent, afin que la céleste rosée, venant à descendre sur vous, ne tombe pas comme sur les rochers où aucune semence ne germe; mais qu'elle trouve au contraire votre âme dans l'état d'une fertile vallée où tout croît et mûrit. Produisez de verts rameaux, des rameaux de paix qui engageront le nouvel ouvrier des Romains à attacher ses bœufs à la charrue et à cultiver ses champs. Désormais pardonnez à ceux qui vous ont offensés, ô vous mes très chers, qui avez souffert l'injustice avec moi, afin que le céleste pasteur vous comprenne dans son troupeau. Soyez tous attentifs, levez-vous pour aller au-devant de votre roi, ô habitants de l'Italie; montrez-lui obéissance, soumettez-vous à ses lois et portez-lui respect. Vous qui buvez dans ses fontaines, qui naviguez dans ses mers et marchez sur les îles et les montagnes qui lui appartiennent, qui par l'effet de ses lois jouissez des biens communs et des choses privées, ne cherchez pas à vous tromper vous-mêmes selon l'usage des ignorants, et sachez comment vous possédez ces avantages. N'est-ce pas Dieu qui a fait la mer, qui de ses mains a fondé la terre? Et ne ressort-il pas de faits merveilleux que l'Éternel a prédestiné le prince romain? L'Église elle-même ne l'a-t-elle pas confirmé par les paroles du Christ? En vérité, si les choses visibles de la nature peuvent être expliquées par les choses invisibles de Dieu, le propre de l'intelligence humaine est de parvenir à la découverte des choses inconnues par celles qui sont

connues; de même que par les mouvements des cieux nous connaissons celui qui les gouverne, etc. (1).

Deuxième lettre de Dante. A Henri VII, 1313.

« Au très glorieux et très heureux triomphateur et seigneur, par la grâce de la divine providence roi des Romains, ses très dévoués, Dante Alighieri injustement banni et tous les Toscans qui désirent la paix, nous baisons la terre qui est devant vos pieds. Témoignages vivants de l'immense bonté de Dieu, à nous est laissé l'héritage de la paix, puisqu'il a voulu que la puissance de notre cavalerie fût humiliée afin que nous méritassions les joies de la victorieuse patrie céleste. Mais l'ennemi antique et orgueilleux dont la sagacité perverse surveille et guette toujours la prospérité quand elle se présente, nous a cruellement frustrés nous autres privés d'un tuteur et qui dans notre ignorance n'avons pas accueilli le bien qui nous était offert. Aussi avons-nous pleuré longtemps sur le fleuve de la confusion; aussi avons-nous demandé avec instance le secours du roi juste, espérant qu'il nous délivrera de la tyrannie et reformera notre justice. Puis donc que toi, successeur de César et d'Auguste, as fait passer aux enseignes romaines les hauteurs des Apennins, les soupirs ne se font plus entendre et les larmes ne coulent plus. Comme le soleil à son lever, l'es-

(1) La difficulté du texte et son incorrection n'ont pas permis de traduire la fin de cette lettre.

pérance d'un siècle meilleur commence à briller et tous chantent joyeusement avec Virgile *le retour du règne de Saturne et de la Vierge*. Mais maintenant qu'impatient de voir nos espérances réalisées, on croit que tu t'arrêtes, on va jusqu'à craindre que tu ne retournes en arrière comme si le fils d'Amos, Josué, l'ordonnait. Dans le doute où nous sommes, chacun répète les paroles de Baptiste : *Es-tu celui qui doit venir ou en attendons-nous un autre ?* Plus l'espérance a été vive et plus le doute devient insupportable ; mais cependant nous croyons en toi ; nous espérons en toi, ministre de Dieu et fils actif de l'Église romaine. Puisque j'écris en mon nom et en celui de beaucoup d'autres à la Majesté impériale, je dois dire que j'ai reconnu que tu étais rempli de bonté et de piété quand mes mains ont touché tes pieds, quand mes lèvres ont fait leur devoir, quand mon esprit s'est exalté et que je me suis dit à moi-même : *Ecce agnus Dei qui tollit peccata mundi*.

» Mais qui peut causer ton retard ? Nous nous le demandons avec étonnement. Toi qui as été vainqueur déjà dans la vallée du Pô, abandonnerais-tu la Toscane, la laisserais-tu, l'oublierais-tu ? Que si tu penses qu'autour de la Lombardie seulement se trouvent les nations qui peuvent défendre l'empire, il n'en est pas ainsi selon notre opinion. Car le glorieux empire romain n'est pas restreint à la circonférence de l'Italie, ni même de l'Europe divisée en trois parties. Il est certain que si Rome a souffert ce partage, elle pourrait avec la force réunir ensemble tout ce qui doit être régi par elle, et qu'alors son empire se contenterait

à peine d'avoir pour limites et pour enceinte la mer de la Grèce et l'utile Océan. Et il est écrit que le Troyen César naîtra, celui qui doit porter l'empire jusqu'à l'Océan et faire monter sa gloire jusqu'aux cieux. Lorsqu'Octavien-Auguste commandait que le monde entier fût exploré et décrit, si le Saint-Esprit, parlant par les mugissements du bœuf de saint Luc, n'avait pas reconnu et autorisé la puissance de la plus juste des principautés, et n'avait pas donné lieu au fils unique de Dieu fait homme de confesser, que selon l'ordre de la nature, il était sujet aux lois d'Octavien, Jésus n'aurait pas voulu naître de la Vierge. Alors il n'aurait pas donné la force à l'homme juste chargé d'accomplir la justice. Que celui-là qui est attendu de tout le monde rougisse donc de se laisser retenir si long-temps dans un coin insignifiant de la terre; qu'il ne s'écarte pas davantage des intentions d'Octavien-Auguste, car la tyrannique Toscane augmente ses forces dans la certitude qu'elle a d'un retard, et exaltant sans cesse l'orgueil des méchants, ajoutant présomption à présomption, elle rassemble des combattants nouveaux. Que ces paroles de Curius à César retentissent au fond de ton cœur :

Dum trepidant nullo firmatæ robore partes,
Tolle moras : semper nocuit differre paratis.
Par labor, atque metus pretio majore petuntur.

Écoute encore celles-ci descendues du ciel pour réveiller le courage d'Énée :

Si te nulla movet tantarum gloria rerum,
Nec super ipse tua moliris laude laborum,

Ascanium surgentem, et spes hæredis Iuli
 Respice, cui regnum Italiæ, romanaque tellus,
 Debentur.

Jean, ton premier né, de sang royal et roi en effet (de Bohème), ne vient-il pas derrière le jour qui se lève, n'attend-il pas la succession du monde? N'est-il pas pour nous un autre Ascagne suivant les traces de son père, qui sera terrible comme le lion envers Turnus et doux comme l'agneau près des Latins? Quels que soient tes desseins, rappelle-toi ces paroles de Samuël : Quand tu étais enfant, n'as-tu pas été fait chef des tribus d'Israël; et le Seigneur après t'avoir oint ne t'a-t-il pas dit : Va, mets à mort les pécheurs d'Amalec, n'épargne pas le roi d'Agag et venge celui qui t'envoie. Pour toi, en tardant toujours et en demeurant à Milan, tu crois pouvoir détruire l'hydre parce que tu coupes quelques-unes de ses têtes? N'oublie pas ce qu'a fait Alcide si tu veux ôter la vie au monstre. C'est perdre inutilement le temps que de couper les branches au lieu de déraciner l'arbre, car la moindre bouture repoussera, tant que la racine sera intacte. Qu'auras-tu fait, ô seul prince du monde, quand tu auras courbé la tête de l'obstinée Crémone? Le mal ne se montrera-t-il pas bientôt plus furieux à Brescia, à Pavie, à Vercelli, à Bergame ou ailleurs? O le plus grand de tous les princes, du rang élevé que tu occupes tu ne peux pas apercevoir où le renard se cache pour tromper la vigilance des chasseurs. Non, ce n'est ni le long du Pô ni sur les rives du Tibre que se désaltère cette bête astucieuse et cruelle; c'est dans les eaux de l'Arno qu'elle empoisonne en s'y désalté-

rant; et cette bête, tu ne le sais pas peut-être, est appelée Florence. C'est la vipère dans le ventre d'une mère; c'est la brebis malade gâtant par son approche le troupeau du pasteur; c'est Myrrha scélérate et impie, sortant brûlante des embrassements de son père; c'est Amate, refusant un époux pour suivre un amant et qui termine ses jours par le lacet. Ne crains rien, éventre la mère pour arracher la vipère de ses entrailles; dessèche les fleuves que la bête a empoisonnés et dont les ondes empoisonnent les troupeaux qui vont s'y désaltérer. Cette bête, en effet, séduit son père par ses infâmes caresses, puisqu'elle s'efforce de semer la discorde entre toi et le souverain pontife, le père des pères; cette bête est en effet rebelle à Dieu, puisqu'elle adore l'idole de sa volonté, puisque comme Amate elle rejette son légitime seigneur; puisque, folle et insensée qu'elle est, elle n'a pas honte de traiter avec qui n'est pas son roi, le tout pour le plaisir de mal faire, et, après avoir attendu le moment où ses injustices seront bien ouvertement connues, pour finir en se donnant la mort.

» Ne tarde donc pas plus long-temps, race d'Isaïe; prends confiance dans le regard de ton seigneur Dieu Sabaoth devant lequel tu opères. Avec la fronde de ta sagesse et la pierre de ta puissance abats ce Goliath, parce que dans sa chute l'ombre de la peur couvrira l'armée des Philistins. Les Philistins fuiront et Israël sera sauvé. Alors notre héritage que nous pleurons depuis si long-temps nous sera tout aussitôt restitué, et nous qui tout à l'heure fondions en larmes en pensant qu'étant

de la sainte Jérusalem nous vivions en exil à Babylone, désormais citoyens respirant en paix et au milieu de l'allégresse, nous repasserons dans notre esprit tous les malheurs d'autrefois.

» Écrite en Toscane près des sources de l'Arno, le 16 du mois d'Avril 1311, la première année du couronnement d'Italie du majestueux Henri VII. »

Tant que Dante vécut, il conserva l'espoir de faire triompher son parti. Après la mort de Henri VII, toutes les espérances des anciens Gibelins se reportèrent sur son successeur à l'Empire, Louis de Bavière. Mais l'Italie, toujours partagée en Guelfes et en Gibelins, ne prit cependant parti ni pour ce prince ni pour son compétiteur à l'Empire, Frédéric d'Autriche. Les vieux Gibelins seuls se déclarèrent en faveur du Bavarois; et Dante, qui regardait la doctrine relative à la puissance impériale comme la seule qui pût amener les peuples de l'Italie à former une nation homogène et forte par son union, saisit encore l'occasion des promesses du nouvel empereur, pour lui adresser une espèce de manifeste politique en faveur de sa puissance et l'engager à venir défendre ses droits en Italie. Ce manifeste est le livre de la monarchie, signalé dans le récit du premier volume et dont on va donner l'extrait.

DE LA MONARCHIE.

Dans le premier livre, l'auteur se propose de faire un examen historique et philosophique de ces trois questions :

« Il s'agit, dit Dante, de rechercher 1° si la

monarchie est indispensable au bonheur du monde ; 2° si le peuple romain s'est acquis justement le droit de monarque (de commander) ; et 3° si l'autorité du monarque dépend immédiatement de Dieu ou d'un ministre ou vicaire de Dieu. »

Il donne ensuite la définition de ce qu'il entend par monarchie : « La monarchie temporelle est donc l'autorité, le commandement d'une principauté unique , sur tous les hommes et sur toutes les choses dont l'existence est limitée par le temps. »

Après avoir produit nombre d'arguments scolastiques , il évoque les grandes autorités d'après lesquelles il croit pouvoir établir cette proposition : que la monarchie est indispensable au bonheur du monde. Il cite Aristote ; il rappelle la soumission des apôtres à Jésus-Christ ; il compare les différentes parties d'un État aux membres du corps dont les fonctions sont ordonnées par l'intelligence qui règle tout en *monarque*. Il cite Homère, Averroès, Boétius, qui tous se sont accordés pour dire que les forces n'ayant été données à l'homme que pour les faire concourir à son bien-être, et que cet effet ne pouvant être produit que quand ces forces agissent de concert et tendent vers un seul but, il faut de toute nécessité que la force intellectuelle préside et commande à toutes les autres, et il fait ce raisonnement : « Un des caractères de Dieu est l'unité, d'être *un*. Or on ne saurait mieux s'approcher de la perfection qu'en cherchant de tout son pouvoir à ressembler à Dieu, par conséquent à être *un*. » Puis il étend l'applica-

tion de ce principe des individus aux êtres collectifs comme les nations.

« Là où il y a litige, dit-il après, il doit y avoir jugement; autrement il n'y aurait ni perfection ni vertu, ce qui ne peut être, parce que Dieu et la nature ne manquent jamais d'amener en tout des résultats nécessaires. Par la faute de ceux qui gouvernent ou par celle des sujets, il peut s'élever par exemple un différend entre deux princes dont l'un n'est nullement soumis à l'autre. Il faut cependant un juge entre eux, car ils ne peuvent connaître l'un de l'autre. C'est alors qu'un troisième prince, dont la juridiction est plus étendue et comprend celle des deux autres, devient indispensable. Ce troisième est ou n'est pas monarque. Dans le premier cas, on a touché le but; dans le second, il faudra de toute nécessité chercher un autre troisième prince, ainsi de suite, jusqu'à ce qu'on arrive au juge supérieur dont le jugement médiat ou immédiat aura assez d'autorité pour détruire le différend. Alors ce dernier sera le *monarque* ou *empereur*. D'où je conclus que la monarchie est indispensable au monde. Au surplus, c'est ce que n'ignorait pas Aristote qui disait : Les hommes n'aiment pas à être mal gouvernés; or la pluralité dans le commandement est mauvaise; donc il faut un seul chef. »

Dans l'intérêt de l'histoire de l'esprit humain, on lira sans doute avec intérêt et curiosité certaines formules algébriques employées par Dante pour exprimer ses principes philosophiques : « La justice, dit-il, est une force, une vertu qui agit sur tous; c'est la puissance d'accorder à chacun ce

qui lui est propre. D'où il suit que plus le juste est puissant, plus la justice sera étendue dans ses effets. Ce qui donne cette solution : La justice est puissante dans le monde quand elle se trouve dans un individu qui a une volonté et une puissance très fortes. C'est de cette manière que l'on arrive à la nécessité du monarque et que l'on reconnaît que ce n'est que quand la justice est seulement confiée au monarque qu'elle devient puissante dans le monde. Ce prosyllogisme se trouve compris dans la seconde figure avec la négation intérieure, et le voici : *tout B, est A; l'unique C, est A; donc l'unique C, est B, ce qui revient à ceci : tout B, est A; rien excepté C, est A; donc rien excepté C, est B, etc., etc.*

Après avoir prouvé que la monarchie est philosophiquement nécessaire, que par elle seule le monde peut être bien régi, Dante explique par la faute de nos premiers parents comment cet ordre monarchique a été écarté des gouvernements des nations, accident qui, selon lui, a amené tous les malheurs, tous les troubles qui résultent nécessairement des autres formes de gouvernement inventées par les hommes et au mépris de la loi divine.

Enfin il arrive à la conclusion de son premier livre et affirme qu'après la succession de tous les gouvernements erronés mis en œuvre depuis le commencement du monde, ce n'est que sous Octavien-Auguste que l'on est enfin parvenu à la monarchie parfaite; et qu'une fois cette monarchie portée à sa perfection par Auguste, le monde a été calme et tranquille, tant qu'on ne s'est pas

écarté du principe sur lequel il avait fondé son gouvernement.

Dans le second livre où il traite cette question : « De quelle manière le peuple romain s'est acquis le droit d'exercer la monarchie ou l'empire, » Dante fait ressortir l'ancienneté, la noblesse de l'origine du peuple romain, sa supériorité comme peuple conquérant, mais dans des vues favorables à lui et aux autres nations qu'il a soumises. Il montre la disposition du peuple-roi à établir l'ordre et une législation uniforme dans tous les lieux où ses armes l'ont fait pénétrer, et il fait ressortir la différence qu'il y a entre ses opérations militaires toujours suivies d'établissements régularisés par une législation forte et sage, et ces expéditions brillantes, aventureuses, mais sans résultats solides, telles que celles des princes de l'Asie, d'Alexandre et de tant d'autres. « Pendant long-temps je m'étonnais, dit-il, de ce que le peuple romain a commandé par toute la terre sans qu'on lui ait en quelque sorte opposé de résistance, tant j'avais envisagé ces grands événements d'une manière superficielle. Je pensais alors qu'il avait obtenu cette supériorité, non par un droit juste, mais seulement par la puissance des armes. Mais après avoir réfléchi plus mûrement, j'ai reconnu à des signes non équivoques que ce qui a été fait par le peuple romain n'est que l'accomplissement des volontés de la divine Providence. »

Des grandes entreprises militaires, il passe à l'examen des actions particulières des Romains célèbres. Il fait remarquer que dans les vertus

des citoyens de Rome, il y avait toujours quelque chose qui se rattachait à l'idée du bien-être, de la félicité ou au moins de la sûreté publique. C'est sous ce jour qu'il présente l'action du premier Brutus condamnant ses fils et étouffant les sentiments de son cœur, pour imprimer plus fortement dans l'esprit de ses concitoyens le respect pour les lois et les avantages du dévouement. C'est en suivant ce système qu'il justifie presque le suicide de Caton, qui aima mieux mourir que de supporter la vue d'un tyran. Il se résume en disant : « Ce qui précède rend deux choses évidentes : l'une, que ce qui tend à l'avantage de la chose publique tend vers la justice; l'autre, que le peuple romain en soumettant la terre a travaillé au bien général. Or, voici comment on prouve ce que je viens d'avancer : celui qui tend vers la justice agit avec équité et il a *droit* d'agir justement. Puisque le peuple romain en soumettant la terre tendait vers la justice ainsi que nous l'avons prouvé plus haut, donc le peuple romain en soumettant la terre a eu le *droit* de le faire; par conséquent c'est à bon et juste droit qu'il s'est acquis la dignité du commandement ou de l'empire. »

Ce passage est suivi de longs raisonnements à l'appui de cette doctrine et conduit Dante à la conclusion du second livre, où il établit cette proposition : que le peuple romain a été investi de l'autorité impériale par les lois de la nature qui ne sont que les développements sensibles de la volonté divine, d'où il suit que les Romains tirent leur empire de Dieu même.

Voici l'exorde du troisième livre où le poète politique cherche à prouver : que la monarchie ne dépend que de Dieu immédiatement.

« Il a fermé la gueule des lions , et ils ne m'ont point fait de mal , parce que mon innocence a été reconnue devant Dieu ! (Daniel). On a présenté trois questions au commencement de cet ouvrage ; deux ont été traitées à fond , si je ne me trompe ; reste à examiner la troisième.

» La vérité qui va paraître fera rougir sans doute plus d'un homme. Elle pourra m'attirer l'indignation d'une certaine personne (le pape). Mais puisque nous l'invoquons cette vérité, armons-nous de courage , comme nous y invite Salomon. Suivons aussi le précepte du philosophe (Aristote), qui ordonne de sacrifier ses intérêts privés à celui de la vérité. Je me suis senti plus confiant aussi en répétant les paroles de Daniel , paroles auxquelles la puissance divine , ce bouclier des défenseurs de la vérité , est comme incorporée. Suivant l'avis de saint Paul , j'ai revêtu la cuirasse de la Foi. Enflammé par ce charbon qu'un des séraphins reçut de l'autel céleste et dont il toucha les lèvres d'Isaïe , je m'avance au milieu de l'arène d'où , avec le secours de celui qui nous a rachetés de son sang , je jetterai hors de la palestre le menteur et l'impie. Qu'ai-je à craindre puisque le Saint-Esprit coéternel avec le père et le fils a dit par la bouche de David : Le juste vivra éternellement dans la mémoire et il n'aura rien à craindre de la calomnie !

» La question qu'on va agiter intéresse deux grands personnages : le pontife et le prince des

Romains. Il s'agit de savoir si l'autorité de ce dernier qui, comme on l'a démontré dans le second livre, est monarque à juste titre et de droit, dépend immédiatement de Dieu, ou si elle dépend de quelque ministre ou vicaire indirect (obliquo) de Dieu, que je reconnais bien être le successeur de Pierre, de Pierre le véritable porte-clefs du royaume des cieux. »

Après cet exorde, où l'on reconnaît la touche de l'auteur des trois Cantiques, le poète théologien pose en principe : « Que Dieu ne peut vouloir ce qui est hors de l'ordre naturel. » Et l'on présente l'usage qu'il compte faire d'une proposition qu'il a pris tant de soin de démontrer dans le livre précédent. En effet, il ne craint pas d'avancer que les Romains, en agissant selon la justice, ont suivi l'ordre de la nature; que conséquemment ils n'ont fait qu'accomplir la volonté de Dieu, d'où il résulte que la puissance, l'empire, la MONARCHIE enfin, est devenu pour eux un droit qu'ils ont reçu de Dieu même.

Toujours plein de l'idée que la puissance romaine a reçu la forme la plus parfaite en se mouvant dans la monarchie impériale d'Auguste, et admettant également que les empereurs d'Occident, et par suite les rois des Romains ne faisaient que continuer l'exercice d'un droit dont l'acquisition légale date de Romulus, l'auteur revient sans cesse sur ces pensées; et bien qu'il reconnaisse l'autorité spirituelle des pontifes comme venant immédiatement de Dieu, il soutient, quant à l'autorité, à la monarchie temporelle, qu'elle appartient de droit aux empereurs d'Allemagne

qui l'ont reçue immédiatement de Dieu et non du pape, son vicaire, mais seulement pour les choses spirituelles.

Dante ne manque pas l'occasion de fulminer contre ses ennemis les Guelfes. Il les peint comme « des hommes non seulement ignorants de toutes les choses divines et humaines; mais ce sont encore, selon lui, des êtres nés du diable, dont la passion est si obstinée qu'elle les prive de toutes les lumières de la raison. »

Tout en condamnant ce qu'il appelle les *décristalistes*, il les traite cependant avec plus de ménagements. C'était des jurisconsultes canoniques qui argumentaient des décrétales données par Grégoire IX (1254), pour faire reconnaître la suprématie des papes sur les empereurs. Dante en parle en termes modérés et enfin il emploie les formes les plus respectueuses pour désigner cependant le pape, comme faisant partie de ceux qui combattent la vérité.

Quand il croit avoir rétorqué tous les arguments contraires aux siens, Dante rappelle qu'un des événements historiques que les défenseurs de l'autorité absolue des papes ont toujours fait valoir, est la donation de Rome que Constantin-le-Grand fit aux pontifes, et il dit : « Cet empereur, guéri de la lèpre par l'intercession de Sylvestre I^{er}, donna à l'Église le siège de l'Empire, c'est-à-dire Rome avec toutes les dignités impériales. En sorte que l'on en tire la conclusion que ces dignités ne peuvent être possédées que par ceux qui les reçoivent de l'Église à qui, dit-on, elles appartiennent. Mais les arguments tirés de la donation de Constantin

sont facilement détruits. Constantin n'avait pas plus le droit d'aliéner la dignité et la puissance impériales, que les papes celui de les accepter. Que si l'on s'obstine à soutenir cette opinion, je dirai : qu'il n'est permis à personne de faire à l'égard d'un ministère ou d'une dignité qui lui sont confiés, ce qui est destructif de ce ministère ou de cette dignité même. »

Cette idée, on le sait, était fortement empreinte dans l'esprit du poète florentin, car à la suite d'un passage assez vif contre l'avarice des papes, il s'écrie dans son Enfer :

« Ah! Constantin! di quanto mal fu matre
Non la tua conversion, ma que la Dote
Che da te prese il primo ricco Patre! (1) »

Après avoir nié à Constantin le droit de disposer de l'Empire qui ne lui était que confié, il fait une distinction précise des bases sur lesquelles reposent le sacerdoce et l'Empire. « Le fondement de l'Église est Jésus-Christ, dit-il ; *ipse est petra super quam ædificata est ecclesia. Imperii vero fundamentum, jus humanum est.* » Jésus-Christ est la pierre sur laquelle l'Église est édifiée ; mais la base de l'Empire est le droit commun. On ne manque pas de répéter souvent, ajoute-t-il, qu'au temps de Didier, roi des Lombards, le pape Adrien fit venir Charlemagne vers lui et vers l'Église ; que Charles reçut du pape la dignité impériale, bien

(1) Ah, Constantin! de quel mal fut cause, non ta conversion, mais cette dotation que reçut de toi le premier pape riche!

(*Inferno*, c^o 19.)

que Michel fût empereur de Constantinople. On en conclut que tous ceux qui furent empereurs des Romains après Charlemagne sont *avoués* et *appelés* et doivent être *avoués* et *appelés* par l'Église. Si ce raisonnement était admissible, il concluerait en faveur des pontifes; mais ces arguments sont de vains mots, car l'usurpation d'un droit n'a jamais constitué un droit. S'il en était ainsi, on prouverait, par des raisons analogues, que l'autorité de l'Église dépend de l'empereur, puisque l'empereur Othon remit sur le Saint-Siège le pape Léon, et déposa Benoît qu'il envoya même en exil dans la Saxe. »

Enfin, à toutes les citations de l'Écriture dont on fait usage pour justifier la puissance des papes dans les choses temporelles, Dante oppose ce fait et ces paroles tirées de l'Évangile : Le Christ s'est présenté devant Pilate et s'est soumis à la loi temporelle. « Mon règne, a-t-il dit, n'est pas de ce monde, car s'il en était, mes ministres s'opposeraient à ce que je sois livré aux juifs. » Il conclut de nouveau que l'autorité impériale ne dépend en aucune manière de l'Église.

Telle est la substance de ce traité de la monarchie, que Dante écrivit en exil sous l'influence de ses violentes passions politiques, mais persuadé, comme le prouvent tant de passages de ses trois cantiques, que la soumission à la monarchie impériale était le seul moyen, pour Florence comme pour toute l'Italie, de former un corps de nation et d'obtenir un seul et même code de lois. Ce rêve, si c'en était un, a été celui de presque tous les hommes distingués contemporains de Dante, et

dans le siècle suivant, le **xiv^e**, on compte encore parmi les sectateurs du système impérial, les Pétrarque, les Boccace, et tant d'autres esprits distingués.

Quant au livre de la monarchie, il est vraisemblable que ce *pamphlet* politique circula dans toute l'Italie au moment où il fut composé. Cependant, il n'a été connu publiquement, et le nom de l'auteur n'a été proclamé, que quelque temps après la mort de Dante qui eut lieu en 1321. On ne saurait douter que cet écrit n'ait exercé de l'influence dans la première moitié du **xiv^e** siècle, car en 1330, le pape Jean XXII ayant renouvelé, à l'égard de Louis de Bavière, les excommunications que Grégoire VII avait lancées contre l'empereur Henri IV, Louis de Bavière fit élire un anti-pape P. de Corvara, qui prit le nom de Nicolas V. Or, ce dernier pontife s'appuya de l'ouvrage de Dante pour soutenir la validité de son élection, tandis que le légat de Jean XXII, le cardinal B. del Poggetto, non seulement censura le livre, mais voulut encore que l'on jetât au feu les os de celui qui l'avait composé. On fut sur le point de déclarer Dante hérétique; mais la fureur du légat ne prévalut pas.

VI.

*

Système politique de Savonarola ; Démocratie.

Le propre des hommes, même les plus intelligents et les plus probes, lorsqu'ils se sont entêtés d'un système exclusif, est de ne pas supposer qu'il se présentera des difficultés d'exécution pour l'établir. L'écrit de Dante, où il n'indique même pas en aperçu les formes qu'il désirerait que l'on donnât à cette monarchie qu'il préfère et qu'il appelle de tous ses vœux, le démontre ; et c'est ce que va prouver encore un discours ou traité du frère Girolamo Savonarola en faveur du gouvernement démocratique, ouvrage dans lequel on est étonné de voir ce système pour lequel l'auteur est mort sur le bûcher, si faiblement exposé et défendu.

On a vu qu'en 1494, après l'expulsion de Pierre des Médicis et de sa famille de Florence, et dans l'état de trouble où était la république rendue à la liberté, on chargea Savonarola d'exposer son opinion à la seigneurie, sur la forme la plus convenable à donner au gouvernement. Le religieux-tribun prononça en effet, dans la cathédrale

et en présence des seigneurs et du gonfalonier de justice Giuliano Salviati, un discours en forme de traité renfermant le projet fort vague d'un gouvernement démocratique, mais dans lequel il se trouve une satire virulente du gouvernement des derniers Médicis, et en particulier de Laurent-le-Magnifique, désigné sous le titre abstrait de *tyran*. L'incertitude et la confusion des principes d'administration politique exprimés dans ce livre est une circonstance fort curieuse, car elle explique comment les partisans de la république démocratique, à cette époque, devaient nécessairement se perdre dans des rêveries imaginaires, puisque l'homme de ce parti qui offrait le plus de garanties par son honnêteté, son énergie et ses lumières, ne put produire sur le gouvernement des États que des idées abstraites, philosophiques et générales, sans offrir un seul moyen pratique propre à donner la vie au système démocratique qu'il regardait comme le seul applicable à la cité de Florence. Mais le rôle important qu'a joué Savonarola, la sincérité de ses opinions républicaines, son caractère religieux et le courage avec lequel il est mort, feront lire sans doute avec intérêt l'analyse et quelques extraits de ce discours dont on a pris soin de conserver le titre et les divisions :

TRAITÉ DE FRÈRE GIROLAMO SAVONAROLA SUR LE
GOUVERNEMENT DE LA CITÉ DE FLORENCE.

« Magnifiques et très hauts seigneurs, dit-il dans son exorde, tant d'hommes éclairés ont écrit sur le gouvernement des cités et des royaumes,

qu'il me paraîtrait superflu de traiter de nouveau cette matière, si vos seigneuries ne m'avaient pas demandé mon opinion sur la meilleure forme de gouvernement à établir à Florence. Ne pouvant vous refuser, je m'acquitterai de ce devoir le plus brièvement que je pourrai. Depuis plusieurs années que, par la volonté de Dieu, je prêche dans votre ville, j'ai toujours insisté sur quatre points principaux : 1° Je me suis efforcé de prouver la vérité de la foi ; 2° que la simplicité de la vie chrétienne est la suprême sagesse ; 3° j'ai dit les choses futures dont quelques unes sont déjà accomplies, et dont les autres ne tarderont pas d'arriver ; 4° et enfin, j'ai traité du nouveau gouvernement de votre cité. Deux livres sont déjà publiés ; le troisième, sur la vérité prophétique, ne l'est point encore, quoiqu'il soit écrit, et nous allons vous faire connaître le quatrième, afin que tout le monde sache que nous prêchons une science pure, conforme à la raison naturelle et à la doctrine de l'Église. J'avais eu d'abord l'intention d'écrire en latin comme il convient à un religieux qui ne doit pas se mêler aux choses du siècle ; mais d'après le désir que vous avez manifesté que ces matières entendues de plus de personnes apportassent plus de bien et de fruit, je les ai écrites en langue vulgaire. Nous traiterons donc d'abord du *meilleur gouvernement pour la cité* de Florence, puis ensuite du *plus mauvais*, de celui qui lui convient le moins ; et enfin nous ferons savoir quel est le moyen de détruire le *plus mauvais gouvernement* et comment

on doit s'y prendre pour établir, conserver et perfectionner *le meilleur*. »

Ces trois questions font le sujet de trois traités subdivisés chacun en trois chapitres. Dans le premier traité, il établit en principe que les choses humaines ne peuvent se passer d'un gouvernement; que dans les différents pays l'expérience en a fait établir de trois sortes : celui d'un seul homme que l'on appelle *règne*; celui des *optimats*, où la puissance est divisée entre les mains de plusieurs réputés bons; et enfin *le gouvernement civil*, où le pouvoir appartient à l'ensemble des citoyens. Selon Savonarola, ces trois gouvernements, considérés abstraitement, peuvent être *bons* ou *tyranniques*, selon qu'ils concourent au bonheur ou au malheur des peuples. Mais en accordant que le gouvernement d'un seul ou celui des optimats pouvaient être *bons*, il fait observer que ce n'est pas une raison pour que leurs formes soient applicables à tous les pays; et il conclut en particulier qu'elles ne conviennent pas à la cité de Florence destinée, selon lui, par la nature du caractère de ses habitants, à n'admettre que le *gouvernement civil*. Savonarola termine donc son premier traité en établissant que le gouvernement civil (la démocratie) est le *meilleur* et celui qui convient le mieux à la cité de Florence.

Dans le second traité, l'orateur explique comment le gouvernement d'un seul, du moment qu'il est mauvais, est le pire de tous. Puis il s'étend longuement *sur la méchanceté et les mauvaises qualités qui distinguent un tyran*, et après avoir

désigné satiriquement Laurent-le-Magnifique dans le portrait du tyran; il conclut que le gouvernement du tyran est nuisible à Florence.

Enfin, dans le dernier traité, il parle de l'institution du gouvernement civil, et donne des préceptes aux citoyens pour le conserver et l'amener à sa perfection. Voici le passage le plus important de cet ouvrage, celui où Savonarola détermine de la manière la moins vague, la forme qu'il désirait que l'on donnât à ce qu'il affecte d'appeler le gouvernement civil.

De l'institution et du mode de gouvernement civil.

« Après avoir reconnu que pour la cité de Florence le meilleur gouvernement est le *civil*, et qu'entre toutes les cités, Florence est celle pour qui le gouvernement tyrannique est le plus mauvais, il nous reste à chercher comment on peut empêcher qu'il ne s'établisse un tyran au milieu d'elle, et comment au contraire on peut y introduire le gouvernement civil.

» Il arrive parfois que le tyran s'établit par la force des armes; or la raison ne peut rien contre la force; aussi ne saurions-nous indiquer de remède à ce mal. Mais nous avons la prétention de faire connaître les moyens d'empêcher qu'un citoyen ne se fasse peu à peu le tyran de la cité, non par la force des armes, mais par son astuce et par les intrigues de ses amis, comme cela est arrivé dans les derniers temps. On pensera sans doute qu'une des meilleures précautions à prendre serait de s'opposer à ce qu'aucun citoyen ne devînt excessivement

riche , attendu que l'argent attire et séduit le peuple , et qu'au moyen de cet appât il devient ainsi facile à un homme très opulent de se faire tyran. Mais cette précaution entraîne avec elle de trop graves inconvénients. Rien n'est plus dangereux que de vouloir enlever les biens aux riches , et c'est une mesure impraticable que de chercher à mettre des limites aux richesses que les citoyens peuvent acquérir. Au fond, les richesses ne sont pas la véritable cause qui fait qu'un citoyen devient tyran ; car avec ces ressources seulement , quelque grandes qu'on les suppose , on ne pourrait jamais acheter ou payer tous les citoyens qui composent le gouvernement. La plupart d'entre eux d'ailleurs ne consentiraient pas à laisser faire un tyran pour de l'argent.

» Mais ce que les hommes recherchent avec empressement, ce sont plutôt les dignités , l'autorité dans la ville ; sachant très bien que ces avantages sont ce qui aide le plus à faire fortune. Ce qu'il serait donc utile d'empêcher, c'est qu'aucun citoyen n'en vînt à avoir le droit de disposer envers ses concitoyens des bénéfices, des emplois et des dignités de la cité, car c'est là proprement la racine du mal. C'est l'amour des honneurs et du crédit et la soumission de ceux qui les recherchent envers celui qui peut les donner, qui engendrent le tyran. Lorsque dans un État il se trouve plusieurs hommes puissants et se partageant l'autorité, le peuple se divise en partis qui combattent l'un contre l'autre, et le chef qui a le plus de partisans ou qui demeure victorieux, devient tyran.

» Il est donc indispensable d'établir en principe que l'autorité de distribuer les emplois et les honneurs réside dans l'ensemble du peuple, afin qu'il y ait égalité parfaite entre les citoyens et qu'aucun d'eux ne puisse se faire chef.

» Mais comme il serait trop difficile de rassembler chaque jour tout le peuple, il faut instituer un certain nombre de citoyens qui reçoivent et aient cette autorité du peuple même, sans oublier cependant qu'un trop petit nombre de citoyens pourrait être plus facilement accessible à la corruption par l'effet des amitiés, des parentés ou même de l'argent. Il serait donc à propos de constituer l'autorité du peuple entre les mains d'un grand nombre de citoyens. Ce qu'il y aurait à craindre dans ce dernier cas, serait la prétention générale à faire partie de ce grand nombre, source de confusion; comme si par exemple la plèbe voulait s'ingérer dans le gouvernement, ce qui ne manquerait pas d'amener de grands désordres; mais alors il faudrait limiter ce nombre, de manière à ce qu'il n'y entrât aucun élément dangereux et que les citoyens cependant n'eussent pas droit à se plaindre. Cette masse de citoyens étant composée, pourrait prendre le nom de *Grand-Conseil*, et être chargée de distribuer tous les emplois et les honneurs; elle serait véritablement *le Seigneur de la Cité*.

» Ce conseil une fois créé, il y aurait ensuite trois choses à faire : 1° de l'instituer en l'entourant de lois fortes qui empêchent qu'on ne lui enlève l'existence et l'autorité. Il y a de mauvais citoyens

à qui leurs intérêts particuliers sont plus chers que le bien de la commune. Ceux-là pourraient, en mettant de la négligence à se rendre au conseil, risquer de compromettre son existence. Il serait donc à propos d'arrêter que celui qui ne serait pas présent au conseil au temps voulu, serait condamné, sauf les cas d'excuses légitimes, à une forte amende pour la première fois, à une plus forte à la seconde, et enfin à être privé du droit de faire partie du conseil à la troisième absence ;

» 2° On s'opposerait à ce que *tel seigneur* (tale signore) ne pût devenir *tyran*. Car de même qu'un homme naturellement seigneur se laisse parfois corrompre par les méchants et devient tyran, il peut arriver aussi qu'un Conseil bon peut devenir mauvais et tyrannique par la méchanceté de quelques uns de ceux qui le composent. Il faut donc prendre toutes les précautions imaginables pour exclure les gens vicieux de ce Conseil. De plus il sera bon de soumettre aux peines les plus graves ceux qui font des intrigues, qui quêtent des votes et des suffrages ; car qui ne punit pas sévèrement ne peut pas conserver les États. Il est donc indispensable de prévenir tous les maux qui pourraient corrompre le Conseil, parce qu'une fois son intégrité morale entamée, tout aussitôt il deviendrait *le tyran de la cité*.

» 3° Une attention principale qu'il faut avoir est de ne pas fatiguer ce conseil, c'est-à-dire de ne pas rassembler inutilement un si grand nombre de citoyens. On pourrait donc faire choix des instants qui leur conviennent le mieux pour les

réunir et disposer tout de manière à ce que les élections se fissent plus promptement que de coutume. »

Le chapitre dernier, qui suit celui que l'on vient de lire, ne renferme que des conseils adressés aux citoyens de Florence pour les disposer à calmer leurs haines privées, et à ne faire qu'un corps et qu'une âme pour bien servir l'État. A cela près de la haine que Savonarola montre pour le *tyran* dans cette exhortation pieuse d'ailleurs, la fin de ce chapitre ressemble beaucoup plus à un sermon qu'à un traité de politique.

Le seul endroit de ce livre où il y ait de la verve, est le chapitre deuxième du second traité, où Savonarola, en parlant des mauvaises qualités qui caractérisent le *tyran*, fait évidemment la satire de son ennemi personnel, Laurent des Médicis dit le Magnifique.

« Tyran, dit-il, est le nom par lequel on désigne un homme de mauvaises mœurs, plus mauvais que tous les autres hommes; celui qui par la force veut régner sur les autres; celui surtout qui de citoyen s'est fait tyran. En effet, n'est-ce pas l'orgueil qui pousse l'homme naturellement inférieur à tous les autres, à s'élever au-dessus de ses égaux, et de ceux même qui valent infiniment mieux que lui? Plein d'envie envers les autres et surtout envers ses concitoyens, souffrant impatiemment les louanges que l'on en fait et dissimulant avec peine le chagrin qu'il en éprouve, on le voit, au milieu des terreurs et des dégoûts intérieurs qu'il éprouve, chercher des distractions à ses ennuis. Il est bien rare qu'un *tyran* ne soit pas luxurieux,

et que, pour satisfaire ce mauvais penchant, il ne devienne pas avide de richesses. De là à l'avarice et au vol il n'y a qu'un pas. Aussi ne tarde-t-il pas à s'emparer successivement du bien de l'État, de la commune et même des particuliers, d'abord par adresse, puis bientôt ouvertement. Il est donc dans la nature du *tyran* d'avoir tous les défauts. Premièrement il est orgueilleux, luxurieux et avare, source de tous les maux; secondement, ayant trouvé les ressources dont il ne peut plus passer, dans l'État qu'il possède, il ose tout pour le conserver et il n'y a pas de mauvaise action qu'il ne soit décidé à commettre pour se maintenir à la place qu'il occupe. Troisièmement, les fautes que commet le peuple par l'effet de son mauvais gouvernement retombent sur lui comme s'il les avait faites lui-même; d'où il résulte que son âme s'abîme dans une dépravation inconcevable. Oublieux des bienfaits, toujours occupé à se venger des injures, rongé de haine et de désirs, le tyran n'a jamais que des idées fausses, des sentiments pénibles pour lui et pour les autres. Cet état de trouble et d'inquiétude, il le doit à l'insatiable désir qu'il a de demeurer maître de l'État qu'il gouverne et qu'il sent qu'il ne possèdera pas toujours, parce que rien de violent ne peut durer. Comme ses intentions et son but sont mauvais, ses moyens et ses actions ne peuvent manquer de l'être; et si par hasard il fait bien, on peut être certain que c'est par orgueil et dans l'intention de conserver le pouvoir. Plus le *tyran* se montre doux et humain extérieurement, et plus on doit penser qu'il est intérieurement astucieux et mé-

chant. C'est le diable sous la figure d'un ange.

• Mais c'est pour ce qui touche le gouvernement que le *tyran* est surtout à craindre. D'abord il met tout en usage pour que ses sujets n'entendent rien aux affaires publiques, afin qu'ils ne puissent apprécier les méchancetés de celui qui les gouverne. Puis il ne manque pas de semer la discorde entre les citoyens afin de les gouverner plus facilement en usant de son autorité pour élever tantôt un parti et en abaisser un autre. On le voit encore humilier les puissants pour s'en rendre maître, tourmenter et préparer une fin malheureuse aux hommes de mérite, aux gens intègres, jeter le ridicule sur la probité de quelques uns et les exposer à la raillerie publique afin d'intimider les âmes faibles disposées à imiter ces exemples. Il ne veut pas des citoyens pour compagnons, mais il en fait des serviteurs. Ennemi des congrégations, des assemblées, il les condamne et les défend dans la crainte qu'il ne s'y trame quelque conjuration contre lui. Son désir est que les citoyens solitaires ne se fréquentent et ne s'aiment pas. Et pour parvenir plus sûrement à ce but, il trouble et dissout les mariages et les relations que les particuliers forment entre eux sous prétexte de mieux arranger les choses, mais au fond pour diviser les familles par des haines. Hommes, femmes, prêtres et écoliers sont transformés en espions qui lui rapportent ce qui se fait, ce qui se dit. Il n'est pas jusqu'à sa femme, ses filles et ses sœurs, à qui il ne recommande de contracter des amitiés dans la ville pour apprendre par ce moyen ce qui se passe dans l'intérieur des maisons. L'une

de ses précautions encore, est que le peuple soit tellement occupé des soins de la vie commune, qu'il n'ait pas d'autres idées. Puis dans les temps d'abondance et de repos il le distrait par des spectacles, des fêtes, toujours dans l'intention que l'on ne s'occupe pas de son gouvernement, et qu'entièrement absorbés par leurs intérêts privés, les citoyens le laissent libre de gouverner à sa guise et le regardent comme le plus habile et le plus prudent des hommes. Il est inutile de dire qu'il recherche les adulateurs et repousse loin de lui tous ceux qui parlent sincèrement. Mais il est bon que l'on sache qu'aux banquets qu'il donne ce ne sont pas ses concitoyens qu'il invite parce qu'il les craint, mais au contraire les étrangers, les grands personnages des autres pays dont il se fait des admirateurs et des défenseurs contre ses concitoyens. Tenant d'ailleurs tous les ressorts de son gouvernement secrets, il affecte extérieurement de ne point en être occupé, disant et répétant sans cesse à ses complices qu'il ne veut pas altérer le gouvernement de l'État, mais seulement le conserver et ne recevoir que le titre modeste de *Conservateur du bonheur de la commune*. Alors il se fait affable et clément pour les choses de peu d'importance, donnant des audiences aux petits garçons et aux petites filles qui ont quelque réclamation puérile à faire, ou se réservant le droit de distribuer les honneurs et les dignités aux citoyens et laissant aux magistrats la triste commission d'infliger des peines aux coupables. Car lui, il faut qu'on l'honore et qu'on l'aime, et il fait tomber la haine publique sur les magistrats.

» Mais il faut le voir, lorsqu'affectant d'être religieux, il assiste à l'office divin, fait de fastueuses aumônes, élève des temples magnifiques, orne des chapelles et donne de riches ornements par seule ostentation ! Il converse même avec les religieux ; il fait semblant de se confesser pour paraître avoir reçu l'absolution ; mais au fond, il ruine la religion en usurpant tous les bénéfices qu'il distribue à ses complices, à ses satellites et à leurs enfants.

» Jaloux de tous les citoyens dans les moindres choses, il ne peut souffrir qu'aucun d'entre eux bâtisse un palais ou une église plus beaux que ceux qu'il a érigés ; et dans les opérations du gouvernement ou dans les entreprises militaires, il veut toujours être le premier en nom.

» Son adresse consiste surtout à abaisser les grands sans que l'on s'en aperçoive, afin de les relever ensuite plus haut et avec éclat de manière à se faire passer pour clément et magnanime. Parlerai-je des guerres inutiles qu'il fait entreprendre pour lever des impôts, appauvrir le peuple et le rendre plus soumis à ses caprices ? Dirai-je les édifices, les palais somptueux qu'il fait construire avec le bien de la commune et auxquels il fait attacher ses armes ? Énumérera-t-on les chanteurs et les cantatrices qu'il nourrit pour satisfaire sa vanité ? le nombre de ses protégés de basse extraction à qui il fait épouser des filles de grandes maisons pour abaisser la noblesse et la soumettre à ses volontés ? Et faudra-t-il dire comment il place avantageusement même des hommes repris de justice afin de s'en faire des partisans et

des défenseurs, tandis que quand il élève un homme de mérite et honnête pour leurrer les citoyens, il a bien soin de ne pas le perdre de vue et de faire épier tous ses discours et tous ses mouvements ?

» Si on ne lui fait pas la cour, si on ne se présente pas chez lui, si on ne lui rend pas hommage quand il est sur la place publique, on est noté comme un de ses ennemis ; et ses satellites, dans l'ardeur qu'ils mettent à augmenter le nombre de ses partisans, vont jusqu'à provoquer les jeunes gens à désobéir à leurs parents. On les entoure, on les endoctrine, on leur fait prendre part à des banquets où ils contractent enfin l'habitude de la dépense et des plaisirs, moyens que l'on emploie pour les ruiner et les mettre bientôt ainsi dans la dépendance du *tyran*.

» Du reste, on ne crée pas le plus petit magistrat qu'il ne veuille en être instruit et le nommer lui-même au besoin. Il n'est pas jusqu'aux domestiques et aux cuisiniers de la seigneurie qui ne soient choisis qu'avec son agrément. Puis, la plupart du temps, ceux qu'il nomme aux emplois, sont les cadets ou les moins capables des familles, afin d'y implanter la jalousie. Ce n'est jamais la justice qu'il veut rendre, mais une faveur qu'il prétend faire.

» Si vous avez encouru sa haine, cachez-vous bien, car il vous poursuivra jusqu'aux extrémités du monde ; il emploiera pour vous perdre le fer, le poison et toutes les trahisons imaginables. Poussé à éloigner tous les obstacles qui gênent son pouvoir, le tyran de sa nature est homicide,

bien qu'il affecte ordinairement de pleurer la mort des citoyens. Il va même jusqu'à faire semblant de punir les sicaires qu'il a employés, mais au bout de quelque temps il feint encore la clémence et pardonne à l'assassin dont il s'est servi pour s'en servir de nouveau.

» Les prétentions ridicules ne manquent pas au *tyran*, et dans les plus petites choses il veut être ou passer au moins pour le premier, comme au jeu, à la joute, aux courses à cheval, en discutant ou en traitant de littérature. Il ne se fait même aucun scrupule d'employer la ruse et la fraude pour usurper le premier rang dans ces occasions.

» Afin d'entretenir son crédit, il ne donne que rarement audience, prenant les moments qui lui conviennent et laissant attendre dehors les citoyens qui se présentent pour lui parler. L'audience est courte, les réponses ambiguës; encore faut-il en comprendre la moitié par signes, et la plupart du temps le *tyran*, quand il a congédié le pétitionnaire, se moque-t-il de lui avec ses complices.

» Possesseur unique du secret des autres princes, il ouvre conseil et demande sur cette matière inconnue l'avis de chacun, qui répond à l'aventure. C'est un moyen qu'emploie le tyran pour se donner sur tous ceux qui l'entourent une supériorité de pénétration et de sagesse d'esprit. Il faut qu'il soit toujours le premier, et toutefois il arrive ordinairement que le moindre magistrat qu'il consulte vaut mieux que lui qui prétend imposer ses lois à tous les hommes.

• En somme, sous un *tyran* il n'y a rien de solide et de stable, parce que tout se fait d'après

sa volonté régie non par la raison, mais par la passion. Aussi, sous cette autorité, chaque citoyen est-il soumis à l'orgueil d'un tyran. Les richesses que l'on possède sont constamment l'objet de sa convoitise et de son avarice. La chasteté des femmes est continuellement mise en péril par sa luxure à l'occasion de laquelle il transforme une partie des gens de la cité en entremetteurs et en entremetteuses. Mais je m'arrête pour ne pas signaler un crime plus affreux dont le tyran ne craint pas de se rendre coupable. »



VII.

*

Système de réforme pour le gouvernement de Florence,
par Machiavelli. — Gouvernement mixte.

La faiblesse, il faut bien le dire, l'absence de vues politiques dans le discours de Savonarola, le feraient confondre avec une foule de pamphlets insignifiants de cette époque, si cet écrit ne prenait pas une certaine importance, par l'autorité et l'influence que ce zélé démocrate a exercées sur les hommes de son temps. Ce qui s'y trouve indique d'ailleurs, comme on l'a dit, l'incertitude extrême des esprits à cette époque sur les moyens propres à rétablir le gouvernement républicain à Florence. Cette incertitude, on la retrouve dans les opinions des hommes les plus habitués au maniement des affaires publiques, et Machiavelli lui-même n'en fut pas exempt.

Après la mort de Laurent II, duc d'Urbin, si peu digne des complaisances de Léon X, le cardinal Jules des Médicis (bientôt après Clément VII) prit le gouvernement de Florence à titre de légat du pape son cousin. Le pontife, sentant bien que l'incertitude du sort politique de Florence avait besoin d'être fixée, eut la curiosité

d'avoir recours à Machiavelli, et d'employer la capacité de cet homme pour tenter de rétablir le gouvernement de Florence sur des bases solides et fixes. Il lui demanda un projet de réforme pour le gouvernement de Florence. La réponse que Machiavelli fit au Saint-Père, se trouve dans les ouvrages qui nous restent de cet écrivain, et porte le titre de : « *Discours sur la réforme du gouvernement de Florence, fait à la demande du pape Léon X*; il a été composé en 1520. Ce mémoire curieux fait voir à quel degré de puissance était parvenue alors la maison des Médicis. Machiavel, avec cette justesse de vue qui le distingue, mais sans négliger les précautions qu'il fallait prendre en parlant à Léon X, Médicis, tout-puissant à Florence comme à Rome, montre, d'après l'exemple de ce qui s'est passé sous les gouvernements de Côme-l'Ancien et de Laurent-le-Magnifique, les inconvénients d'un état mixte. « Il est indispensable, dit-il à Léon, de choisir entre le pouvoir d'un seul et la république »; et à cette occasion, il fait ressortir tous les défauts d'une oligarchie. Après avoir présenté ce dilemme à Sa Sainteté, Machiavelli revient à son idée favorite et conseille d'établir une république dont il trace le plan. Ce projet laisse voir l'embarras où se trouva ce grand publiciste, en cherchant à concilier l'établissement de la liberté dans son pays, avec la puissance exorbitante des Médicis, et particulièrement avec celle de Léon X. Aucune analyse ne pourrait donner une idée juste de cette dernière partie du discours de Machiavelli, où le partisan du système républicain se trouve forcé de faire de si étranges concessions au monarque, au pape

qu'il prétend mettre à la tête d'un gouvernement libre à Florence.

« Votre Sainteté, dit-il à Léon X, verra comment, dans mon projet de république, non seulement son autorité est maintenue, mais s'accroît encore; elle reconnaîtra comment ses amis y demeureront honorés et en sûreté, tandis que, de son côté, l'universalité des citoyens y trouvera évidemment des motifs suffisants d'être satisfaite.

» Ceux qui instituent une république, doivent avoir égard aux qualités et aux besoins de trois classes d'hommes que l'on retrouve dans la composition de toutes les cités : les premiers, ou notables; les mitoyens, ou bourgeois; et les derniers, ou la plèbe. Quoiqu'il existe, comme je l'ai dit plus haut, une certaine égalité entre tous les citoyens de Florence, cependant il s'en trouve parmi eux, qui, par un sentiment d'orgueil, croient mériter d'être placés au-dessus des autres, et aux prétentions de qui il est nécessaire de satisfaire dans une république. La chute du dernier gouvernement (celui de Pierre Soderini) n'a eu d'autre cause que la négligence envers ces prétentions.

» Contenter des gens ainsi disposés est chose impossible, à moins d'environner les premières charges de la république de majesté, et d'en revêtir la personne des notables.

» Or, on ne peut donner cette majesté aux grandes charges de l'État de Florence, tant que l'on conservera la seigneurie et les collèges dans la forme qu'ils ont eue jusqu'à présent. D'après le mode usité pour la création de ces magistrats, il ne peut y siéger qu'assez rarement des hommes de poids

et de réputation. Alors on se trouve forcé de faire descendre cette majesté du gouvernement, ou dans les classes inférieures, ou dans les rangs intermédiaires, dispositions contraires à tous les principes d'une saine politique; ou bien de les confier aux simples citoyens. Il est donc indispensable de corriger ce mode de création, et de satisfaire ainsi à l'ambition la plus haute qui existe dans la cité. Or, voici ce qu'il faudrait faire :

» Abolir la *seigneurie*, les *huit de la pratique* et les *douze bons-hommes*; puis, pour imprimer au gouvernement de la majesté, créer à leur place soixante-cinq citoyens âgés de quarante-cinq ans accomplis, dont cinquante-trois pour la *majeure* (les sept arts majeurs) et douze pour la *mineure* (les arts inférieurs). Leurs fonctions seraient à vie, et ils prendraient part au gouvernement, de a manière suivante :

» Créer dans ce nombre un gonfalonier de justice, pour deux ou trois ans, si l'on ne jugeait pas à propos de le nommer à vie; les soixante-quatre citoyens qui resteraient se diviseraient en deux sections, chacune de trente-deux membres. L'une de ces sections gouvernerait conjointement avec le gonfalonier, pendant une année; l'autre le remplacerait l'année suivante, et ainsi chaque année en se conformant à l'ordre prescrit ci-après. Le corps entier prendrait le nom de *seigneurie*.

» Les trente-deux se partageraient en quatre subdivisions, composées chacune de huit membres qui résideraient pendant trois mois dans le palais avec le gonfalonier, entreraient en fonction avec les cérémonies accoutumées, traiteraient

toutes les affaires dont la seigneurie seule s'occupe aujourd'hui; et lorsque cette subdivision se réunirait à ses autres collègues des trente-deux, ils rempliraient tous ensemble les mêmes fonctions qui sont aujourd'hui dévolues à la seigneurie, aux huit de la pratique, et aux collèges abolis précédemment. Ce corps serait à la tête et comme le membre principal du gouvernement. Si l'on réfléchit attentivement à cette organisation, on verra qu'elle rend au premier corps de l'État toute sa majesté et toute sa considération; on verra comment les hommes graves et recommandables étant toujours revêtus des premiers emplois, il deviendra inutile de confier les affaires aux simples particuliers; ce qui, comme je l'ai dit plus haut, n'est jamais sans dangers pour une république. En effet, les trente-deux qui ne seront pas dans leur année d'exercice, pourront être employés dans les conseils ou mis en activité; et dans ce premier choix, Votre Sainteté, ainsi que je le dirai bientôt, pourrait faire nommer tous ses amis et ceux qu'elle honore de sa confiance.

» Mais venons maintenant au second corps de l'État: je pense qu'il est nécessaire, puisqu'il existe trois classes de citoyens, qu'il y ait aussi trois degrés de pouvoirs dans une république; mais pas plus. Il serait donc à propos de faire disparaître cette multitude de conseils qui, pendant long-temps, ont existé dans cette cité; conseils créés, non parce qu'ils étaient nécessaires à l'existence de la cité, mais pour servir d'aliment à l'ambition d'un plus grand nombre de citoyens. Voulant donc réduire une république à trois

membres seulement, il me semble qu'il faudrait abolir les *Soixante*, les *Cent*, le *Conseil du peuple et de la Commune*, et former à la place un *Conseil de Deux-Cents* dont les membres auraient quarante ans accomplis, savoir : quarante pour *la mineure*, et cent soixante pour *la majeure*. Aucun membre des soixante-cinq ne pourrait en faire partie. Ils seraient nommés à vie et prendraient la dénomination de *Conseil des Choisis*. Réunis aux soixante-cinq déjà désignés, ils seraient chargés de toutes les affaires, et auraient les mêmes pouvoirs qui sont aujourd'hui le partage des conseils ci-dessus désignés, qui se trouveraient annulés par l'effet de cette création. Ce serait le second degré des dignités de l'État; et Votre Sainteté s'en réserverait toutes les nominations. Pour remplir ce but, maintenir et régulariser ces nouvelles institutions et celles que j'indiquerai plus bas, ainsi que pour assurer l'autorité de Votre Sainteté et la tranquillité de vos amis, il serait nécessaire, 1° que la Balie vous accordât, ainsi qu'au révérendissime cardinal (Jules de Médicis) une autorité égale, pendant la vie de tous deux, à celle de tout le peuple de Florence; 2° que Votre Sainteté eût le pouvoir d'établir de temps en temps le tribunal des huit et de Balie; 3° que, pour mieux assurer la stabilité de l'État et la tranquillité des partisans de Votre Sainteté, on divisât les milices d'infanterie en deux corps, auprès de chacun desquels Votre Sainteté enverrait chaque année, de son autorité privée, deux commissaires, c'est-à-dire un commissaire pour chaque corps.

» On voit, par ce que je viens de dire, comment

l'on a satisfait aux prétentions des deux premières classes d'hommes ; comment on a augmenté la force de votre autorité dans la cité ainsi que celle de vos amis , puisque Votre Sainteté a dans ses mains les armées et le glaive de la justice , les lois *in petto* , et que tous les chefs de l'État sont à elle.

• Mais il reste à contenter la troisième et dernière classe de citoyens , la masse du peuple , qu'il sera toujours impossible de satisfaire à moins qu'on ne lui rende *ou du moins qu'on ne promette de lui rendre* sa portion de pouvoir. Celui qui se flatte de réussir en agissant autrement est un insensé. Mais comme il serait dangereux et pour le maintien de l'autorité de Votre Sainteté ainsi que pour la sûreté de vos amis , de la lui rendre tout-à-coup , je pense qu'il faut se borner à lui en rendre une partie et à promettre de lui accorder le reste , en sorte qu'elle ait la certitude de la ravoir quelque jour en entier. Je crois donc qu'il serait nécessaire de rouvrir la salle du *Conseil des mille* ou du moins des *Six-Cents* , et de lui confier de nouveau le droit dont il jouissait autrefois , de nommer à tous les emplois et à toutes les magistratures , excepté les *Soixante-Cinq* , les *Deux-Cents* et les *Huit de Balie* , dont la nomination durant toute la vie de Votre Sainteté et celle du cardinal , vous serait exclusivement réservée à tous deux. Et pour que vos partisans fussent certains d'avoir leurs noms mis dans les bourses lorsqu'il serait question d'aller aux suffrages dans le conseil , Votre Sainteté pourrait désigner huit accopiateurs ou scrutateurs qui , dépouillant les votes en secret , pourraient faire tomber le choix sur ceux qu'ils

voudraient, sans jamais pouvoir en écarter personne. Et afin que le peuple soit persuadé que l'on met dans les bourses le nom de ceux qu'il a nommés, on accorderait au conseil le privilège de faire assister aux séances secrètes des scrutateurs deux citoyens désignés par la voie du sort, pour surveiller l'emboursement. Si l'on ne contente l'ensemble des citoyens, on ne peut fonder une république stable; et les Florentins ne seront pas satisfaits tant que l'on ne rouvrira pas *la salle.* »

Après cet exposé, Machiavelli fait observer que la république, une fois constituée de cette manière, offrirait les garanties d'une longue durée, si Sa Sainteté et monseigneur le cardinal devaient vivre éternellement; mais qu'à leur défaut futur et inévitable, il est nécessaire de prendre quelques précautions pour l'avenir. Toutes celles qu'il propose tendent à subordonner les différents corps de l'État l'un à l'autre, afin qu'aucun d'entre eux n'ait le droit de juger et de décider des affaires en dernier ressort et ne puisse pas s'emparer de l'autorité.

Malgré toute l'adresse de l'illustre secrétaire, on sent qu'il ne peut résoudre le problème proposé; aussi dit-il assez franchement à Léon X : « Il me semble, lorsque je lis ces différentes institutions qui vous sont soumises, comme formant une république, et *abstraction faite de votre autorité*, qu'il ne leur manque rien. Mais si je les examine, tandis que Votre Sainteté et monseigneur le cardinal existent encore, j'y vois une monarchie véritable; car vous commandez aux armées, vous présidez aux jugements criminels,

vous avez l'initiative des lois, et je ne sais ce qu'un chef peut desirer de plus dans un État. Quant à vos amis, je ne vois pas ce qu'ils auraient à craindre s'ils se conduisent avec prudence et vivent de leurs biens, tant que Votre Sainteté conservera le même pouvoir et qu'ils seront appelés à occuper les premières charges de l'État. Il est également impossible de croire que l'ensemble des citoyens ne sera pas satisfait lorsqu'ils verront qu'on leur rend une partie de leurs droits et que le reste leur sera peu à peu rendu. »

Après avoir élevé aux yeux de Léon le mérite des hommes qui donnent des lois à leur pays, Machiavelli, frappé des désordres qui se manifestaient journellement dans Florence, ajoute : « Que Votre Sainteté veuille bien considérer qu'en laissant Florence dans l'état où elle existe aujourd'hui, cette cité, au moindre accident, peut être exposée à mille dangers, et que Votre Sainteté aurait à supporter des dégoûts intolérables. Monseigneur le révérendissime cardinal peut facilement vous rendre compte de tous ces désagréments, car le séjour qu'il a fait parmi nous durant ces derniers mois, l'a pleinement instruit de ce que l'on a eu à souffrir. Ces désagréments naissent d'une part des prétentions insupportables de gens qui ne font que demander, et de l'autre, de ceux qui, ne pouvant espérer de vivre tranquilles et sûrement dans un tel état de choses, ne cessent de rappeler la nécessité de réformer le gouvernement, les uns demandant qu'on donne plus d'extension à la démocratie, les autres au contraire qu'on la restreigne, sans qu'aucun d'eux cependant in-

dique précisément les moyens de l'étendre ou de la resserrer. Leurs idées sont dans une confusion habituelle, et dans l'effroi de l'avenir ils ne savent comment s'y prendre pour réparer le mal et n'accordent aucune confiance à ceux qui pourraient y remédier. Aussi dans ce trouble général est-il difficile à l'homme le plus sage de conserver sa tête.

» Pour éviter ces dégoûts, il n'y a que deux voies : la première, de se retrancher dans sa grandeur et de ne permettre à qui que ce soit d'avoir la hardiesse de rien demander, même dans la forme ordinaire, ou de parler s'il n'est pas interrogé, comme faisait le feu duc d'illustre mémoire (Laurent II des Médicis, duc d'Urbin); la seconde, d'organiser l'État de manière à ce qu'il puisse se gouverner lui-même, de façon qu'il suffise à Votre Sainteté de ne veiller que d'un œil sur la marche des affaires. De ces deux méthodes, la dernière seule vous met à l'abri et des dégoûts et des dangers; la première ne vous délivrerait que des dégoûts.

» Mais pour en revenir aux dangers qui nous menacent, si nous restons dans l'état où nous sommes, j'ose prédire qu'au premier accident, si la ville n'est pas gouvernée autrement qu'elle ne l'est aujourd'hui, il arrivera l'une de ces deux choses, ou même toutes deux à la fois : qu'un chef audacieux faisant servir les armes et la violence à la défense de l'État s'élèvera tout-à-coup, ou qu'un parti se portera en foule pour rouvrir *la salle* et faire sa proie du parti opposé. Quel que fût celui de ces deux malheurs qui arrivât, ce

dont le ciel nous préserve ! que Votre Sainteté envisage les meurtres , les exils , les extorsions qui en seraient les suites ! Et puisqu'un pareil spectacle suffirait pour faire mourir de douleur l'homme le plus endurci , que serait-ce de Votre Sainteté dont le cœur ne respire que l'humanité ? »

• Léon X , en demandant conseil à Machiavelli , ne chercha-t-il qu'une occasion de payer à cet homme réduit à la pauvreté , une consultation ; ou désirait-il sérieusement avoir son sentiment sur l'état de Florence ? C'est ce que l'on ne saurait décider. Quoi qu'il en soit , cette ville resta dans le même état de désordre , et il ne fut bientôt plus question du projet de réforme de Machiavelli.

Ni le pontife ni l'écrivain politique ne furent la dupe l'un de l'autre. Et Machiavelli en particulier , en donnant à Léon son projet de gouvernement transitoire , ne lui laissait pas ignorer qu'en tolérerait une monarchie à Florence , par égard pour sa personne , mais à condition que le gouvernement populaire serait rétabli dès que l'occasion opportune de le faire , sa mort par exemple , se présenterait.

Après tout , l'ensemble de ce discours ne doit être considéré que comme le jeu d'un esprit supérieur qui a perdu toute confiance et tout espoir dans les choses qu'il croit bonnes et qu'il voudrait voir établies. Machiavelli , citoyen pauvre , était aussi bien instruit des affaires politiques de l'Europe , que Léon X , pape. On peut donc regarder comme un acte de fatuité de la part du pontife d'avoir consulté Machiavelli , puisqu'il n'avait pas l'intention de suivre ses avis. De son côté , l'ex-

secrétaire s'est tiré avec adresse et non sans courage de l'espèce d'embûche qui lui était tendue, car il donna les moyens d'établir une monarchie à Florence, le seul gouvernement possible avec la puissance de la famille Médicis, et il dit précisément que cet ordre de choses ne durera pas plus que la vie de Sa Sainteté. Tout cela, il faut le redire, est de la diplomatie fort habile, mais qui ne pouvait remédier à aucun mal.

Ce qui ressort clairement de l'écrit de Machiavelli, est : 1° l'autorité et l'influence excessive qu'avait acquises à cette époque la famille des Médicis à Florence, en Italie et même en Europe; autorité et influence de famille régnante, auxquelles Machiavelli rend forcément hommage par les formules de politesse de cour qu'il emploie; 2° l'état désespéré du gouvernement républicain et démocratique à Florence; 3° et enfin les divisions, les incertitudes et les craintes continuelles au milieu desquelles vivaient, vers 1521, les citoyens de toute classe à Florence.

C'est à cette époque que se rapporte le développement de ce républicanisme d'érudits né au sein de l'académie Ruccellai, qui fit tramer une foule de conspirations extravagantes, à des jeunes gens qui ne trouvèrent jamais d'appui dans la masse des citoyens. A l'exception des neuf mois de siège qu'eut à soutenir Florence en 1529 et 1530, pendant lequel ces jeunes républicains eurent un but précis d'action cette fois et firent de belles et grandes choses, toutes les tentatives politiques furent ridicules en elles-mêmes, toujours vagues dans leur objet, et contribuèrent chacune, en fai-

sant redouter davantage la démocratie, à faire de la tyrannie un correctif inévitable.

L'acte le plus insensé et le plus lâche de ce genre, celui qui acheva de perdre le parti républicain, est le meurtre d'Alexandre des Médicis par Lorenzino, son parent. Cet assassin, après s'être montré si perfide envers son ennemi, parut si niais et si poltron comme chef de parti, que la Toscane presque tout entière se trouva heureuse d'accueillir Côme I^{er} comme souverain absolu.

VIII.

*

Apologie de Lorenzino des Médicis, écrite par lui-même.

Ces trois théories : la *Monarchie* de Dante, le *Traité* de Savonarola et le *Projet de réforme* de Machiavelli, sont des points de repos, des jalons fixes au moyen desquels on peut suivre les modifications des idées politiques à Florence, pendant l'espace de deux siècles, de 1320 à 1527. Ce sont trois miroirs où vont se réfléchir nettement d'abord les opinions passionnées et dogmatiques des Guelfes et des Gibelins combattant pour la république et la monarchie ; puis le fanatisme et l'ignorance en politique des démocrates pendant l'oligarchie de la fin du xv^e siècle ; et enfin l'impuissance du parti qui voulait conserver la liberté à Florence, lorsqu'en 1520-27, la monarchie absolue était imminente et la république aux abois.

L'agonie de la république florentine dura encore dix ans, car son souffle ne s'éteignit qu'en 1537, après le meurtre du duc Alexandre et l'avènement de Côme I^{er}, son successeur, au grand - duché. L'assassin d'Alexandre, Lorenzino, a laissé un écrit apologétique fort

curieux sur le motif, le but et le défaut de succès de son crime. Le meurtrier y peint si bien la discordance des opinions de tous les Florentins à cette époque; il y laisse si ouvertement percer la fureur aveugle dont était possédée cette secte d'érudits républicains à laquelle il appartenait, que l'on a regardé comme nécessaire de donner connaissance de cet écrit assez long, au moins par extrait et par citations :

Apologie de Lorenzo Pier Francesco des Médicis (dit Lorenzino) contre ceux qui, voulant ou ne voulant pas la tyrannie, le blâment d'avoir tué le duc Alexandre. (Voy. pag. 293 du 1^{er} vol.)

Après un exorde pédantesque et verbeux où le meurtrier cherche à établir par des preuves tirées de la vie de Néron, de celles de Caligula, de Phalaris et d'Hiéron, que le duc Alexandre n'a pas moins mérité que ces hommes le titre de tyran, il fait observer à ceux qui ne reconnaissent pas ce fait, qu'indépendamment des crimes qui lui ont fait donner ce titre, Alexandre était encore tyran par cela seul que quand Charles-Quint l'a imposé comme seigneur à Florence, cet empereur n'en avait pas le droit, puisque, dans le dernier article de la capitulation faite par le peuple florentin à la fin du siège de leur ville, en 1530; il était stipulé expressément qu'on ne le soumettrait pas au joug des Médicis; qu'ainsi Alexandre était tyran tout à la fois par l'atrocité de sa conduite et par l'usurpation du pouvoir.

Il en vient ensuite aux reproches de ceux qui

lui objectent que , tout tyran que fut Alexandre, Lorenzino n'aurait pas dû le tuer étant son serviteur, son commensal, son confident et son parent. Il répond qu'il n'a pas été le serviteur d'Alexandre puisqu'Alexandre ne le payait pas, et qu'au contraire lui Laurent était soumis aux gabelles comme tout le monde, et que s'il se trouvait le sujet du duc ce n'était pas une raison pour qu'il devînt son esclave. Pour démontrer ensuite qu'ils n'étaient pas parents, Lorenzino raconte l'origine d'Alexandre. Selon lui, ce prince était fils de la femme d'un cocher du duc Laurent des Médicis, et par conséquent fils, selon la loi, dudit cocher. Il ajoute que comme Laurent et Julien des Médicis, et bientôt après Clément VII, ont courtoisé cette même femme nommée Anne, ce qu'il y a de plus certain pour fixer les idées au sujet de l'origine d'Alexandre, est de le restituer à son père légitime, le cocher. Lorenzino raconte ensuite qu'Alexandre, embarrassé de la basse condition de sa mère, et craignant qu'on ne la fît connaître à Charles-Quint dont il allait devenir le gendre, la fit mourir.

Après avoir épuisé de nouveau à cette occasion toutes les comparaisons avec Néron et Caligula, Lorenzino revient au reproche qu'on lui adresse, et s'étonne qu'on ne le loue pas au contraire d'avoir tué un tyran, quand même il eût été son ami ou son parent, puisque toute l'antiquité s'est accordée pour célébrer les vertus de Timoléon qui tua son frère, de J. Brutus qui immola son fils, et du jeune Brutus qui assassina César.

Quant à l'objection qu'on lui fait sur la con-

fiance que lui accordait Alexandre, et dont il a abusé pour le tuer plus sûrement, il demande si les tyrans, en ruinant, en confondant toutes les lois, n'autorisent pas les particuliers à se mettre au dessus d'elles, pour se délivrer des tyrans; et il conclut en disant : « Je pense que, de quelque manière que l'on se débarrasse d'eux, ils sont toujours bien morts. »

Enfin il touche au point capital et difficile, comme il le dit lui même, de sa défense : il répond d'abord à ceux qui, approuvant le meurtre d'Alexandre, reprochent à Lorenzino de s'être enfui immédiatement après l'avoir commis, et de ne pas avoir cherché à faire tourner cette action au profit du rétablissement de la liberté. Voici les excuses qu'il donne : « Je veux démontrer que la destruction de la tyrannie était la fin proposée, et le meurtre d'Alexandre le moyen indispensable. Sachant que l'impiété que j'avais à commettre ne pouvait être consommée par moi seul, et ne voulant cependant pas en communiquer le projet, à cause du danger que j'aurois couru moi-même et dans la crainte de rendre l'entreprise inutile, je pris la résolution de la conduire seul jusqu'au point où je pourrais la mener, me réservant de demander secours aux autres quand il en serait temps et besoin. Tout a succédé au gré de mes désirs jusqu'à la mort d'Alexandre; et seul j'ai suffi à tout. Mais à compter de ce moment, je sentis le besoin d'appui, n'ayant ni amis ni confidents, ne possédant d'autre arme que ce couteau avec lequel je lui ai donné la mort.

• Comptant peu sur le secours des citoyens de

l'intérieur de la ville, je portai mes espérances sur ceux du dehors, sur les bannis, n'ayant pas oublié l'ardeur avec laquelle ils attendaient l'extinction de la tyrannie, tandis que je ne pouvais me fier à ceux qui, restés dans Florence, s'étaient accoutumés à supporter la servitude avec tant de patience et de bassesse. Les bannis d'ailleurs avaient des armes; la prudence du tyran avait fait enlever celles des citoyens de Florence.

» On me reproche de n'avoir pas couru par toute la ville, appelant le peuple pour reconquérir sa liberté et lui montrant le cadavre de son tyran; comme si mes paroles eussent pu exciter un entraînement que le fait même n'a pas produit; car personne dans la ville ne s'est déclaré. Fallait-il que, comme un porte-faix, je prisse le corps d'Alexandre sur mes épaules, en criant par toute la ville comme un fou? D'ailleurs aurais-je pu le faire quand le seul homme qui m'ait aidé, Pierro Scoroncolo mon serviteur, après avoir réfléchi au sort qui l'attendait, fatigué, abattu et frappé de terreur, ne put plus m'être utile à rien? N'étais-je pas en quelque sorte dans la maison même du tyran, au milieu de ses gardes, de ses serviteurs? Pendant cette nuit la lune ne fut-elle pas tellement resplendissante, qu'il n'y aurait pas eu moyen pour moi de sortir sans être reconnu et mis à mort à l'instant? Et puis où aller? à qui m'adresser, à qui me confier à Florence, moi dont la tête était mise à prix, moi que ma conduite apparente avait fait regarder jusque-là comme un soutien de la tyrannie? J'ai dû craindre de compromettre la cause que je servais, et c'est

pourquoi, malgré l'opinion contraire, j'ai jugé à propos de tenir la mort d'Alexandre secrète, d'emporter les clefs de la chambre où était son cadavre, afin que la nouvelle de sa mort ne devînt publique que quand j'aurais eu le temps d'avertir les bannis et de les mettre en mesure de reconquérir la liberté; si les choses n'ont pas succédé ainsi, ce n'est certes pas de ma faute.

» Une circonstance indépendante de ma volonté m'a encore forcé de prendre la fuite sans chercher à exciter le peuple de Florence à ressaisir sa liberté : je perdais une grande quantité de sang de la main que le tyran m'avait mordue avec tant d'acharnement, et je craignais, en découvrant par ce signe une action qu'il fallait tenir secrète encore quelque temps, de compromettre la réussite de mon projet.

» D'autres personnes, ennemies de la tyrannie, prétendent que j'aurais dû convoquer la garde du tyran, me présenter à elle, et l'engager à me nommer successeur dans le gouvernement de l'État pour restituer la liberté à la république, après m'être emparé momentanément du pouvoir.

» Ceux qui tiennent ce langage doivent savoir que l'on ne pouvait mettre aucune confiance dans le peuple de Florence, si divisé d'opinions; que d'ailleurs ces soldats du tyran, à la première nouvelle de la mort de leur maître, m'auraient tué à l'instant même, ce qui m'aurait fait perdre tout à la fois la vie et l'honneur, chacun ayant pensé que, loin de chercher à délivrer ma patrie, je voulais me mettre moi-même à la place du tyran.

» J'avoue que j'ai eu tort de ne pas prendre

l'une de ces résolutions. Mais j'étais loin de croire que les bannis ne s'empresseraient pas d'achever mon entreprise, surtout après avoir eu si souvent l'occasion, à Naples, de les entendre redemander la liberté de leur pays à ce même Alexandre, non seulement vivant alors, mais gendre futur de l'empereur.

» Lorsque l'empereur lui-même, au lieu d'être à Naples, se trouvait alors en Espagne, n'ai-je pas dû penser que ces bannis montreraient pour reconquérir la liberté plus d'empressement et de courage encore au moment où j'ai abattu le tyran ? Certes, j'aurais cru leur faire injure si je n'eusse pas compté sur eux en cette occasion, et si, dans la confiance qu'ils m'inspiraient, je n'eusse pas agi comme je l'ai fait. Je dois ajouter que je n'avais jamais supposé que Côme des Médicis dût succéder à Alexandre. Mais cette pensée me serait venue à l'esprit que je n'aurais pas agi autrement que j'ai fait ; car je ne me serais jamais imaginé que ces hommes que nous croyons si vertueux et si déterminés, que ces bannis pussent abandonner la vraie gloire pour un avenir incertain et des ambitions coupables.

» Entre parler des choses et les faire, ou donner son avis dessus quand elles sont faites ; il y a une énorme différence ; et ceux qui aujourd'hui raisonnent à leur aise sur la manière dont il fallait agir, en parleraient peut-être tout autrement, s'ils se fussent trouvés là, reconnaissant l'impossibilité de soulever une population stupéfiée, divisée, désarmée, et de plus menacée par un corps nombreux de troupes et une citadelle, choses que l'on n'avait jamais vues à Florence. De plus, mon nom

de Médicis était un embarras nouveau, car il était le synonyme de fauteur de la tyrannie. J'en conclus donc que ceux qui parlent des choses après coup et lorsqu'elles n'ont pas réussi, auroient été fort embarrassés de me donner conseil, s'ils eussent reconnu d'un côté tant d'obstacles à vaincre, et de l'autre cette ferveur apparente, cette montre de courage de la part des bannis pour ressaisir la liberté. Et en effet, qui n'aurait cru qu'aussitôt le tyran mort ils ne fussent pas tout aussitôt rentrés à Florence? Le reproche que l'on m'adresse se réduit donc à m'accuser de n'avoir pas fait à moi tout seul ce que je comptais faire avec le concours des bannis et des populations environnantes de Florence, dans lesquelles les amis de la liberté pouvaient particulièrement mettre leur confiance. Si ces secours n'eussent pas manqué, si on se fût porté avec promptitude et résolution à Florence immédiatement après la mort d'Alexandre, personne n'aurait eu l'idée de dire que les choses ont été conduites sans prévoyance. L'élection de Côme, si imprévue, n'aurait nui à rien, et elle n'eût pas été confirmée.

» En somme, on ne peut exiger l'impossible d'un homme. Si tous les citoyens de Florence avaient été également animés de l'amour de leur patrie; si pour rétablir la liberté ils avaient eu le même dévouement que j'ai montré pour faire disparaître le tyran; si comme moi ils n'eussent pas craint d'exposer leur vie, leurs biens, leur mère et tout ce qu'il y a de plus cher au monde, pour la patrie, les choses eussent réussi un peu

mieux, et je me féliciterais d'avoir sacrifié à cette cause l'existence des miens et la mienne. »

Il résulte du récit de la mort d'Alexandre donné dans le premier volume, joint à l'apologie de Lorenzino, homme bizarre et extrêmement poltron, selon toute apparence, qu'en sa qualité de conspirateur, il n'avait pris aucune espèce de précautions pour s'assurer de l'appui qu'il pourrait trouver soit dans le petit nombre des partisans de la liberté à Florence, soit au milieu de ces bannis qui avaient fait de si belles démonstrations. L'immobilité du peuple florentin après l'assassinat d'Alexandre prouve d'ailleurs que sa masse était devenue bien indifférente pour le rétablissement de la république, ou, ce qui est plus probable, que la lâcheté du meurtre qui venait d'être commis lui parut une occasion de trop mauvais augure pour s'en servir en faveur d'une si noble cause. Ce lâche assassinat n'eut donc pour effet que de faciliter et de hâter l'établissement de la monarchie à Florence. Quelques jours après sa fuite, Lorenzino apprit, à Mirandola où il s'était retiré, non seulement que Côme, fils de Jean des Bannes-Noires, avait été élu duc de Florence aux acclamations universelles, mais que le peuple, après avoir démoli la maison de l'assassin d'Alexandre, avait encore demandé que le terrain qu'elle occupait fût nommé *Place du Traître*.

Cependant Philippe Strozzi, en voyant arriver Lorenzino des Médicis à Venise après son crime, le salua du nom de Brutus, de sauveur de la patrie, et les partisans de cet assassin firent frapper une

médaille avec son effigie, sur le revers de laquelle est un poignard. L'exemple de Rome et de Florence prouve que les républiques sont bien malades quand elles ne peuvent plus compter que sur de semblables soutiens.

IV.

*

Projet de Constitution par Pierre-Léopold.

Après avoir fait connaître les écrits et les systèmes politiques des hommes qui, pendant le temps de la république et de l'oligarchie, ont eu le plus d'influence sur les passions, les opinions et le sort des Florentins, il reste à indiquer ceux qui ont prévalu sous la monarchie. Mais la monarchie florentine doit être divisée en deux époques bien distinctes; l'une pendant laquelle les Médicis ont régné, l'autre lorsque le grand-duché de Toscane est revenu à Pierre-Léopold.

Les efforts des grands-ducs de la maison Médicis sont simples et faciles à apprécier. Il s'agissait pour ces nouveaux princes: d'une part de façonner au joug d'une monarchie absolue, un peuple dont les mœurs et les habitudes étaient républicaines; et de l'autre, de ménager la susceptibilité de toutes les grandes monarchies d'Europe, afin d'obtenir la faveur de faire corps avec elles. Cette double intention a été assez habilement réalisée par les grands-ducs de la maison Médicis. Cependant celui de tous qui a le plus

puissamment contribué à établir et à constituer cet ordre de choses , Côme I^{er} , n'a eu que la portée d'un souverain habile et attentif à profiter avec adresse de l'exemple que lui donnaient tous les monarques dont il était entouré. Non seulement il n'a rien tenté pour améliorer, sous le rapport moral, la nation qu'il eut à gouverner ; mais lui ainsi que ses successeurs ont suivi le modèle vulgaire des grandes monarchies de leur temps, pour en façonner une à leur image. Côme I^{er} et Ferdinand I^{er} peuvent donc passer pour des princes de talent , bons diplomates , et fertiles en inventions pour profiter de la vanité des Florentins , et la faire tourner au profit de leur puissance ; mais on doit reconnaître aussi qu'en se faisant classer à la suite des grands princes régnant en Europe , ils ont perdu cette illustration originale , cette réalité de puissance et d'autorité que s'étaient acquise leurs ancêtres quand ceux-ci n'étaient que les premiers citoyens de la république. Côme III , sot et plat tyran , mais reconnu grand-duc de Toscane et salué du titre d'altesse royale , n'est plus qu'un personnage ridicule , comparé à Côme , Père de la patrie , à Laurent-le-Magnifique , ou à Jean des Bandes - Noires. C'est le bourgeois gentilhomme placé sur un théâtre un peu plus vaste , mais dans l'âme de qui on retrouve au fond la vanité du parvenu qui veut faire oublier son origine par l'éclat d'un titre. On n'a donc rien à ajouter à ce qui a déjà été dit sur ces princes , qui n'ont tenté aucune innovation politique en faveur de leur peuple.

Mais il en est tout autrement de Pierre-Léopold,

le successeur du duc de Lorraine au grand-duché de Toscane. Ce prince a non seulement beaucoup essayé et fait pour améliorer le sort du peuple qui lui a été confié ; mais il paraît certain, d'après le témoignage des hommes qui ont eu sa confiance et qui l'ont même aidé à établir ses grandes réformes, qu'il avait, bien avant 1790, l'intention de fixer, par des lois politiques, les droits respectifs qu'il voulait établir entre le souverain et le peuple toscan. Son intention, assure-t-on, était que toutes les réformes qu'il avait apportées dans l'administration du gouvernement prissent de la fixité, et ne dépendissent plus de la volonté ou de la fantaisie d'un successeur auquel le ciel aurait refusé le sentiment de la justice ou les lumières de la raison.

A l'occasion de ces projets attribués à Pierre-Léopold, on a publié dernièrement une pièce fort curieuse rédigée en 1805, par le sénateur François-Marie Gianni, l'un des ministres les plus actifs et les plus zélés de Léopold. Quoique ce mémoire ait déjà eu une grande publicité, son importance et sa place naturellement marquée dans cet ouvrage, le feront sans doute lire avec intérêt, et comme le complément de tous les systèmes politiques proposés pour perfectionner le gouvernement de Florence et de la Toscane.

Mémoire sur la constitution de gouvernement conçue par le grand-duc Pierre-Léopold, pour servir à l'histoire du règne de ce prince en Toscane (1).

Il faut qu'une constitution, pour être propre à régir des hommes en société, ne soit pas l'acte arbitraire de la seule volonté des réformateurs du monde : il faut que ses dispositions soient basées sur les qualités physiques et naturelles de la nation qu'elle est destinée à gouverner, qu'elles soient compatibles avec son caractère, bien entendu avec ce qu'il offre de commun à toutes les populations dont la nation est composée. Considérée sous un autre point de vue, il ne résulte de l'ensemble des lois fondamentales qu'un monstrueux système d'idées mal combinées, qui devient la source de maux incalculables, là même où l'on cherchait à faire naître un grand bien pour la société tout entière.

Il n'y a qu'un très petit nombre de lois constitutionnelles, et ce sont toujours des lois simplement générales, qui puissent convenir aux monarchies colossales, où l'on trouve plusieurs peuples qui tous diffèrent entre eux par le caractère, la langue, la nature des provinces, le climat et les qualités du terroir.

La loi de Jésus-Christ est la seule constitution qui convienne à tous les hommes, à tous les climats ; et si elle était généralement observée, elle suffirait seule pour faire jouir tous les peuples de la félicité la plus vraie qu'on pût connaître sur la terre, sans que l'on y eût besoin ni de rois ni de législateurs.

Dans le cours de quatorze années (depuis 1791),

(1) Ce mémoire est tiré du quatrième volume de la Vie et des Mémoires de Scipion Ricci, évêque de Pistoia et de Prato, par M. de Potter. A la traduction que nous avons empruntée se trouve joint le texte italien de F.-M. Gianni.

nous avons vu naître bien des constitutions de gouvernement, mais toutes républicaines : les parties dont elles se composaient étaient ordinairement combinées avec subtilité dans la tête des philosophes, des politiques et des guerriers qui les avaient conçues ; mais souvent aussi elles étaient l'œuvre des passions qui enflammaient le cœur des uns et des autres. Il est résulté de là une espèce de mode d'inventer sans cesse des constitutions diverses, et d'en créer d'idéales, pour s'exercer l'esprit et par simple passe-temps. On en vit éclore à la fois, tant chez le petit nombre d'hommes qui pensent, que chez le nombre infiniment plus grand de ceux qui ne sont que littérateurs.

Maintenant l'imagination des politiques ne s'applique plus à produire de nouvelles constitutions républicaines, ou à perfectionner celles qui existent et qui sont déjà connues ; on croit avoir découvert qu'il faut attendre toute la perfection dont les sociétés civiles et politiques sont susceptibles, du mode de gouvernement monarchique, tempéré par une loi fondamentale de convention. Celle-ci doit embrasser à la fois le trône et l'État, et faire intervenir le suffrage du peuple pour la nomination de ses représentants, et le vote de ceux-ci pour la création des lois qui doivent diriger l'administration du monarque père du peuple, et lié par serment à le gouverner d'après le pacte constitutionnel.

Les idées de république et de monarchie absolue ou modérée ne sont pas neuves ; mais elles ne recommencèrent à être le sujet des discussions philosophiques, entre les hommes de tous les rangs et de toutes les classes, que lorsque la révolution française eut enfin frappé l'esprit des peuples, et qu'elle eut réveillé dans les cœurs les passions assoupies. La vieille et funeste habitude de ne jamais entendre parler d'affaires publiques, de ne jamais considérer les intérêts du gouvernement qu'avec une indifférence stupide, fit bientôt place au développement

d'idées long-temps oubliées , à la vérité , et de sentiments comprimés jusqu'à les faire croire éteints , mais qui n'étoient comprimés que pour renaître avec plus de force.

» Avant cette époque mémorable dans l'histoire de l'Europe , la science du gouvernement n'était du ressort que de très peu de philosophes , qui réussissaient parfois , en s'occupant à faire admirer leur savoir. Mais s'ils trouvaient parmi leurs concitoyens un petit nombre de partisans , ils rencontraient bien plus de critiques. Ceux-ci ne faisoient le plus souvent que préparer des persécutions qu'on a suscitées de tout temps contre ceux qui annonçaient certaines vérités , dans le développement desquelles les gouvernants ont également à redouter et les lumières des philosophes , et la raison des peuples.

Mais dès lors existait déjà un prince qui , bien loin de nourrir de semblables craintes , écoutait au contraire la voix de l'humanité , et aimait qu'on suivit franchement les utiles maximes de la sagesse moderne , entièrement fondées sur les leçons de l'expérience. Ce prince parvint à découvrir les défauts et les vices ordinaires des gouvernements , en se mettant en idée à la place des peuples gouvernés , afin de connaître leurs vrais sentiments envers ceux qui gouvernent. De cette manière seulement , il apprit ce que d'autres souverains ne savent jamais , ou plutôt ce qu'ils veulent toujours ignorer.

Ce modèle peu commun entre les têtes couronnées , fut Pierre-Léopold , grand-duc de Toscane. L'an 1779 , après avoir fait une étude sérieuse des États sur lesquels il était appelé à régner , et qu'il parcourut plusieurs fois dans tous les sens ; après un mûr et profond examen de la situation des choses et de la disposition des esprits , il manifesta l'idée de donner à la Toscane une loi fondamentale et constitutionnelle , qui serait la charte perpétuelle d'un gouvernement monarchique , modéré par l'intervention du suffrage national.

On ne ferait aujourd'hui que provoquer l'ennui, si l'on présentait à la lecture le texte même de la constitution de Léopold, dépouillée du mérite des détails que nous avons coutume de trouver dans les projets de constitutions modernes. C'est pourquoi nous nous bornerons à rédiger, sur ce monument historique, des *Mémoires* succincts, pour la satisfaction du petit nombre d'amis du grand-duc, lesquels ont eu assez de sagacité et de courage pour l'apprécier et l'estimer, surtout à cause de cette partie même de ses desseins et de ses opérations législatives. Cette constitution a été plusieurs fois le sujet de nos entretiens, pendant que Léopold s'appliquait à le perfectionner; elle est digne d'une mention toute particulière dans l'histoire du gouvernement de ce prince qui n'a pas son égal : pour le malheur de ses successeurs et par un effet du mauvais destin de la Toscane, un travail aussi utile n'a jamais pu être rendu public, et la loi fondamentale ne sera ni promulguée ni mise à exécution. Cependant elle avait été achevée dans toutes ses parties, et pleinement approuvée, lors de l'avènement de Ferdinand III au trône de Toscane.

Il faut dire, avant tout, qu'il s'agissait d'un petit pays, qui, par la spécialité de ses avantages, ne pouvait jamais prendre place parmi les puissances de l'Europe. Le prince qui le gouvernait n'avait d'autre gloire à prétendre que celle de rendre une nation heureuse et de participer lui-même à ce bonheur.

Cela posé, il suffira d'observer que, depuis longtemps, on disposait avec prudence et on préparait tout en Toscane, pour y introduire un ordre de choses qui dût assurer à la fois la félicité publique et former la nation de manière à ce qu'elle fût propre à recevoir le nouveau régime de gouvernement qu'on lui destinait.

» Inspirer aux Toscans les sentiments d'un vrai patriotisme; leur faire comprendre toute l'importance

d'un accord unanime entre les opinions , sur ce qui constitue le bien général de la nation , par le moyen des délibérations et des décisions par votes ; ne faire qu'un intérêt commun de ceux du trône et du peuple ; tel fut le problème à résoudre. Cette difficulté était d'autant plus grande, qu'on ne tentait l'entreprise qu'après des siècles pendant lesquels l'état habituel des mœurs nationales avait été entièrement opposé à ce qu'il aurait fallu qu'il fût pour l'heureuse issue du plan projeté. Ces mœurs étaient le résultat du système d'éducation jusqu'alors en usage , et au moyen duquel on avait toujours , et avec le plus grand soin , détourné les esprits de toute application à la chose publique.

Pour atteindre le but proposé , il fallait forcer les intérêts privés de concourir aux opérations exigées par l'intérêt général, et faire sentir aux Toscans en quoi consistait l'exercice de la faculté qu'on leur rendait , celle d'exprimer leur volonté par leurs votes. Dans cette vue, on organisa les communes, et on détermina le règlement d'après lequel elles seraient administrées et dont l'exécution fut confiée à des magistrats municipaux. Ceux-ci étaient eux-mêmes intéressés au maintien d'une administration sage et du meilleur service possible, dans les communes qu'ils représentaient avec une entière indépendance, et sans jamais avoir besoin de l'approbation du gouvernement, pour aucun des objets indiqués dans la loi du règlement, objets qui étaient tous d'un intérêt communal et local. Ces magistratures étaient destinées à devenir, dans la suite, *assemblées primaires*, et à vaquer aux fonctions qui exigeraient la coopération de l'assemblée nationale. Il n'y eut peut-être que *trois* personnes parmi les Toscans qui s'aperçurent que ce travail n'était que la pierre d'attente d'un édifice plus vaste; encore ne réussirent-elles pas à se faire une juste idée de cet édifice ni de sa destination.

La nation était loin d'être suffisamment instruite et préparée, pour prendre part aux opérations qui exigent la moindre connaissance des intérêts publics et généraux de l'État : les mêmes habitudes nées d'une éducation uniforme, et les mêmes principes traditionnels, éloignaient tous les Toscans de la possibilité d'acquérir la plus légère notion de ce qu'il fallait nécessairement savoir concernant les affaires de leur propre pays; elles leur défendaient de jamais porter les yeux sur la marche du système de leur gouvernement.

C'est là la doctrine qu'enseigne tout ministère et qu'il voudrait faire triompher. Il a besoin de tenir le prince dans l'inaction, afin d'investir les ministres du despotisme. Le ministère, à l'ombre d'un secret mystérieux, parvient à exercer une tyrannie de fait sur le prince et sur le peuple.

Mais la démoralisation invétérée des Toscans aurait paru incurable, si le grand-duc ne leur eût préparé peu à peu des moyens d'instruction élémentaire, et s'il n'avait établi lui-même certains points fondamentaux qui dussent être d'une utilité générale pour toute la nation, et dont la justice était universellement reconnue. Ces points devaient surtout servir à inspirer à tous les citoyens des opinions et des sentiments qui fussent en harmonie entre eux, et qui, constamment mis en pratique, pussent devenir la règle de leur conduite, lorsque le temps serait venu d'émettre franchement et loyalement ce qui devait constituer le vœu de la nation.

Sous ce point de vue, le premier pas qu'on fit en Toscane vers une honnête liberté civile, en émancipant de toute entrave l'exercice quelconque d'une industrie licite, et en déclarant qu'il serait à l'avenir permis de disposer librement de toute propriété particulière, est extrêmement remarquable. Il serait inutile d'en dire davantage. Cette première opération de Léopold a rendu son nom

immortel dans l'histoire du siècle ; elle devint l'origine et le fondement le plus solide de la prospérité de ses États : en disposant à la fois les esprits à l'estime et à l'amour envers un gouvernement bienfaisant, elle réveilla dans tous les cœurs l'attachement envers une patrie qu'il rendait heureuse ; cette opération d'ailleurs est suffisamment connue en tous lieux et par tout le monde.

L'égalité devant la loi fut assurée à jamais par les réformes au moyen desquelles on supprima les privilèges jadis accordés à des cours judiciaires particulières, les exemptions et les prérogatives dont jouissaient certaines classes et certains individus, abus qui faisaient douter si l'administration de la justice était la même pour tous.

Il ne demeura du régime féodal que les noms et les armes ; mais on vit disparaître les juridictions privées et les droits seigneuriaux qui avaient originairement été achetés par ceux qui les possédaient. Les titres personnels restèrent seuls pour contenter la vanité de ceux qui voulaient continuer à en entendre le son, et qui, pour cela, payèrent volontiers, comme de coutume, la légère redevance annuelle imposée aux titulaires, en signe d'hommage, depuis le temps des investitures. On peut donc dire, en toute vérité, qu'il n'y avait plus en Toscane de citoyens qui eussent à gémir sous le joug barbare de la féodalité.

Les fidéicommiss et les substitutions par dispositions testamentaires avaient été abolis par une loi dans tout le grand-duché : on avait conservé néanmoins leurs droits à ceux qui avaient déjà été appelés, et qui étaient encore vivants le jour de la promulgation de la loi, ainsi qu'à ceux qui devaient naître des mariages contractés avant la même époque. Ainsi, lors même que partout ailleurs on n'avait pas encore songé à détruire l'absurde iniquité des substitutions fidéicommissaires, ce grand coup avait déjà été porté en Toscane : on y avait posé la base pri-

mitive de toute justice, le jour même où l'on avait fait main basse sur le scandaleux privilège d'instituer des fidéicommiss, usage réservé à la seule noblesse.

Sous le gouvernement de Ferdinand III, cette loi de Léopold fut violée : on la sacrifia pour de l'or à ceux qui convertirent en fidéicommiss les capitaux de leur créance sur l'État, parce que l'impardonnable ignorance du ministère d'alors ne sut pas faire découvrir d'autre moyen d'extorquer de l'argent pour alimenter le trésor que l'on dilapidait de toutes parts.

L'abus d'accorder certaines magistratures, en faveur du droit de la naissance, aux citoyens reconnus florentins, fut aboli par diverses réformes : on rendit d'abord ces magistratures électives, en les laissant à la nomination du grand-duc ; ensuite elles furent conférées par un jury spécial sur les preuves que devait fournir le candidat, de doctorat, de notariat, de pratique dans l'un ou l'autre tribunal, et de ses mérites personnels.

Les corporations d'arts et métiers, si contraires à l'équitable liberté des citoyens, furent supprimées, avec la juridiction de leurs tribunaux particuliers, ainsi que la légalité de leurs statuts et celle de toutes restrictions tendant à borner le cercle d'activité des industries permises.

La loi sur les gens de main-morte ne fut pas faite par Léopold ; mais, sous le règne de ce prince, on coupa court aux interminables questions et aux doutes que l'art de la chicane avait réussi à faire naître sur l'application de cette loi, qu'on était ainsi parvenu à paralyser. Léopold rendit entièrement dépendante de son suprême consentement toute acquisition, d'un nouveau bien et toute aliénation d'un bien déjà acquis, dès que l'acheteur ou le vendeur étaient main-mortables.

On doit également à Léopold d'avoir soumis les biens des ecclésiastiques aux mêmes taxes que les biens des

laïques : avant lui les premiers étaient exempts de tout impôt, ou du moins ils étaient fortement privilégiés dans la répartition.

On avait l'intention de supprimer l'ordre de Saint-Étienne, et son vaste patrimoine devait servir au paiement des officiers de la troupe ; mais on conservait la croix d'honneur comme récompense pour les longs services des officiers et des soldats. Le plan de cette réforme utile était déjà tracé, et il serait résulté de son exécution une économie considérable pour le trésor.

Afin de disposer les esprits à cette suppression, qui devait heurter tous les vieux préjugés d'une nombreuse noblesse attachée par habitude et intéressée à la conservation d'une institution riche pour elle en titres brillants et en profits réels, on commença par recevoir plusieurs chevaliers sans leur faire subir le rigoureux examen des preuves de leur noblesse, et on donna des commanderies, comme on donnait auparavant des pensions et d'autres gratifications pécuniaires, à ceux qui avaient fidèlement servi l'État dans les emplois civils. Mais le temps a manqué pour exécuter le plan projeté à ce sujet.

La loi cruelle qui accorde une action personnelle et qui prononce la condamnation à la prison contre les débiteurs purement civils, avait été annulée : cependant on s'était vu forcé de ne prononcer cette abrogation qu'avec quelque restriction, par égard pour les Livournois, qui jetaient les hauts cris, dans la crainte qu'on ne leur enlevât un privilège aussi inhumain. Ces marchands avaient été appuyés dans leurs réclamations par la puissante protection du ministère, toujours opposé en secret aux entreprises les plus glorieuses et les plus utiles de Léopold, qui ne cherchait qu'à créer un trône au-dessus de l'influence ministérielle, et à former une nation indépendante du despotisme séduisant des ministres. Par un effet de la fatalité qui quelquefois aveugle les meilleurs

princes, Léopold lui-même se soumit à ce despotisme : ce ne fut toutefois que bien rarement.

Il ne serait guère facile de deviner aujourd'hui de quels motifs de bien public on colora, sous le gouvernement de Ferdinand III, l'acte qui rétablissait la pénalité de l'emprisonnement pour dettes ; je n'en dirai donc pas davantage.

L'organisation des tribunaux et des diverses administrations dans les provinces, ainsi que leurs rapports avec les tribunaux supérieurs et l'administration centrale, furent disposés de manière à pouvoir s'adapter par la suite à la nouvelle marche du régime constitutionnel, sans qu'il fût besoin de modifications ultérieures.

Les lois de prohibition, aussi bien que celles contenant des privilèges exclusifs, émises en faveur de certaines classes ou de certains individus auxquels on affermit la perception des revenus de l'État, furent toutes abrogées ; car Léopold avait reconnu que ce mode de perception était nécessairement le plus oppressif, le moins utile au trésor, et le moins compatible avec la jouissance de la liberté industrielle.

Pour affranchir entièrement l'activité de son génie des obstacles qui entravent souvent la marche même des princes les plus absolus, le grand-duc avait supprimé les financiers qui, associés en un seul corps, tenaient à ferme presque tous les revenus de l'État. Léopold fut le premier souverain en Europe qui débarrassa le gouvernement de ce vice radical en administration, et qui délivra le peuple toscan d'un fléau dont tous les autres peuples, et notamment les Français, ne cessaient de se plaindre.

Les financiers qui avaient placé leurs intérêts dans cette entreprise, ne souffrirent aucune perte ; leur contrat avec le gouvernement était sujet à rescision, moyennant une indemnité consistant en une somme déterminée ; cette somme leur fut payée exactement.

Une troupe civique avait déjà été créée, mais elle n'était pas organisée dans toute la Toscane. Son établissement définitif fut tellement traversé, que le grand-duc lui-même trouva bon finalement de le suspendre. Il n'en fut plus parlé, après que quelques officiers de régiments de ligne, qu'on avait incorporés à la force nationale lors de la réduction notable des troupes réglées, eurent protesté de l'impuissance où ils avaient été de se faire obéir par leurs nouveaux soldats, à l'occasion d'un petit soulèvement populaire qui venait d'avoir lieu à Prato. Le tumulte avait eu pour motif le mécontentement du peuple, excité par la réforme de plusieurs cérémonies d'église et de quelques points de doctrine. Cette réforme avait rendu l'évêque odieux à ses ouailles; la cour de Rome ainsi que le ministère de Florence en avaient profité pour répandre sourdement des bruits calomnieux contre l'orthodoxie de Léopold, et pour le charger de la haine de ses sujets, méritée bien plutôt en cette circonstance, par ceux qui l'avaient si mal servi, et dont il avait reçu les perfides conseils qui faisaient avorter tous ses plans.

La dette publique avait été dégagée de l'entrave qui la faisait dépendre de l'administration du gouvernement; elle fut répartie en autant de dettes et de crédits particuliers, entre les vrais débiteurs et les vrais créanciers de l'État, toujours proportionnellement à leurs taxes sur les biens immeubles. Il en était résulté l'abolition d'une administration qui percevait les contributions de tous les citoyens, payait les intérêts aux créanciers du trésor, et tenait compte de la diminution de leurs créances. Tout cela se faisait aux frais de l'État, ou, ce qui revient au même, aux frais des débiteurs et des créanciers, frais énormes qui, comme il arrive dans toutes les administrations publiques, forment le patrimoine des employés, et fournissent sans cesse des places à distribuer, au moyen desquelles le ministère multiplie ses satellites.

Une autre conséquence de cette opération fut que les débiteurs purent désormais rembourser leur dette privée quand bon leur semblait ; tandis que , sous l'administration , il n'était possible à personne de se libérer du paiement de l'imposition foncière en remboursant à l'État le capital correspondant , ou , en d'autres termes , en faisant biffer sa créance sur l'administration du trésor.

Entre les principaux motifs qu'il eut pour émettre cette loi préparatoire à l'acte constitutionnel , nous devons placer au premier rang la connaissance , acquise de longue main par Léopold , de l'abus qu'un prince peut faire de la dette publique , et des ténébreuses opérations que des ministres ignorants ou malintentionnés font souvent sur l'administration de cette dette elle-même. Un pareil agiotage ne peut jamais avoir lieu qu'au grand préjudice des intérêts du peuple qui ne le comprend point , et de la réputation du prince qui y donne son assentiment , sans en prévoir ni l'importance ni les résultats.

Ces précautions étaient nécessaires pour pouvoir insérer dans la constitution un article défendant de créer à l'avenir une dette publique. Il n'était pas prudent de s'en rapporter aux assemblées nationales , qui eussent difficilement pu faire éclater , dès le commencement , les connaissances indispensables et assez d'énergie de caractère pour découvrir cette source de désordres et y porter le correctif de la réforme. Le contraire même était d'autant plus à craindre , que le préjugé vulgaire faisait considérer la dette publique sous un point de vue favorable , comme si elle n'eût été qu'une banque établie pour l'avantage des sujets qui voulaient placer avec sûreté leurs capitaux.

Cette opération de l'amortissement de la dette fut également arrêtée , dès l'arrivée de Ferdinand III. On a vu ensuite quelles funestes erreurs ont été commises par l'ancienne administration de la dette publique. Peut-être qu'aujourd'hui les Florentins , qui blâmèrent si amèrement

sa liquidation, seraient bien heureux de voir qu'elle pût encore avoir lieu.

La réforme de la législation criminelle, surtout dans la partie qui concerne la forme des procédures, était infectée de tous les vices qu'entraîne après elle la vieillesse des institutions, et de tous les abus qu'y avaient semés l'esprit de chicane et les caprices du despotisme ; aussi la réforme de cette législation fut-elle entravée par des obstacles semblables ; c'est-à-dire qu'il était dangereux de la faire dépendre entièrement des assemblées nationales. Le peuple aurait eu trop long-temps encore à souffrir des désordres, avant que ses représentants ne fussent dans le cas de pouvoir y apporter remède en son nom, et voter cette réforme de la manière la plus avantageuse, pour qu'elle fût facilement exécutée.

Mu par d'aussi puissantes considérations, Léopold rédigea lui-même son code criminel. Ce ne fut qu'après s'être laborieusement appliqué à concilier les résultats des divers débats qu'il avait provoqués sur cette matière, et après avoir mûrement pesé et fait discuter tant d'opinions toutes différentes entre elles, qu'il put finalement publier ce code. Il fut loin d'y trouver l'entier accomplissement de ses désirs ; mais il crut pouvoir espérer de voir un jour perfectionner son projet au moyen des délibérations nationales.

Le code criminel de Léopold fut justement applaudi. Cependant il n'était pas sans défauts, et d'une part l'art si perfectionné de la chicane, de l'autre l'avidité des employés aux tribunaux surent, avec le temps, y introduire des défauts encore plus considérables, en les faisant passer pour des amendements approuvés. De cette manière, ce code, défiguré et tronqué, bien loin d'avoir reçu quelque perfectionnement avant d'être adopté comme loi dans la première assemblée représentative,

avait déjà été embrouillé et dénaturé par le retour d'anciennes coutumes.

Pour y remédier, Léopold prépara un volume de notes.

C'est ici le lieu de dire, en passant, que sous le règne de Ferdinand III le code criminel fut soumis à tant d'altérations nouvelles, qu'il est devenu le jouet des cours de justice et de ceux qui les composent ; aussi l'administration de la justice en Toscane n'est-elle exempte de blâme que lorsqu'elle est confiée aux mains et à la conscience d'avocats et de juges qui prennent pour guides l'honneur et la religion.

Continuons à exposer toutes les mesures qui furent prises dans l'intention de les faire servir avec le temps à l'établissement de la constitution. Rappelons d'abord que les travaux des digues et autres défenses contre les eaux des fleuves avaient été soigneusement entretenus par l'ancien gouvernement, sous la surveillance de quelques magistrats : ces travaux ne regardaient cependant, par leur nature même, que les seuls particuliers intéressés à préserver leurs terres du dommage dont les eaux les menaçaient.

Le trait le plus saillant du caractère national des Toscans (et cela est surtout remarquable chez les Florentins), l'égoïsme, a toujours fait qu'on n'a pu que difficilement faire accorder entre eux les riverains associés. Il a été même impossible de jamais leur inspirer cet esprit d'union et de confiance qui est nécessaire à la formation d'une association où tous les intérêts particuliers deviennent, par suite de la convention, un seul objet d'intérêt commun. Cette disposition originelle à la discorde et à la désunion est amplement prouvée par l'histoire générale de toutes les époques de la république florentine, et par les chroniques particulières des bourgs et des villes qui composent aujourd'hui le grand-duché.

De là vient que les travaux propres à servir de défense contre les eaux n'auraient jamais pu être entrepris avec succès, si l'autorité ne fût intervenue pour embrasser les intérêts de tous ceux qui devaient profiter de l'utilité qu'on était en droit d'attendre de ces mêmes travaux, et qui, pour y participer, devaient par conséquent en soutenir aussi les frais. On s'aperçoit que, dans les commencements, vu le peu d'importance des objets, il fut permis d'en confier l'administration à diverses magistratures, sans que pour cela les fonds qui en dépendaient devinssent une partie intégrante du trésor royal ou public, et sans qu'elle fût le moins du monde soumise au ministère.

Dans leurs dissensions, les peuples de la Toscane ont toujours appelé un tiers comme conciliateur, et lui ont cédé volontairement leurs droits, en se remettant entièrement à lui, en lui accordant même tout pouvoir pour les contraindre, quand il n'aurait pas pu réussir à les persuader. Mais, lorsque les besoins progressifs, la haute importance des nouveaux travaux, et les abus commis par l'administration des magistrats eurent arraché les riverains à leur aveuglement; lorsque l'on eut découvert les dettes exorbitantes qui avaient été faites, que l'on dut se soumettre à des levées d'argent et au paiement forcé de contributions considérables, pendant même que l'on se voyait plus que jamais exposé au ravage des inondations, les Toscans les plus intéressés à ce que les choses marchassent d'une tout autre manière, s'accordèrent entre eux pour porter unanimement leurs plaintes aux pieds du trône. Le prince reçut de toutes parts des suppliques par lesquelles on demandait du soulagement aux maux qu'on endurait, et une réforme quelconque qu'ils étaient, disaient-ils, en droit d'attendre de la source de tout pouvoir.

A cette époque, c'est-à-dire peu avant le règne de

Léopold, le ministère déploya audacieusement son esprit ordinaire d'invasion : les magistratures chargées de l'administration des sociétés particulières des riverains unis pour la défense commune des eaux, dans les lieux exposés au cours de quelque fleuve, ou préservés des inondations moyennant l'écoulement des eaux ménagé par des canaux artificiels; ces magistratures, dis-je, furent étroitement soumises à la dépendance du gouvernement, et furent attachées au département des finances.

Les Toscans se montrèrent satisfaits d'avoir trouvé un protecteur qui s'était constitué le chef des différentes autorités particulières, chargées jusqu'alors, au mécontentement général, de l'administration de leurs intérêts; ils crurent pouvoir s'attendre à être mieux servis à l'avenir, au moyen de la méthode nouvellement mise en pratique.

Les promesses aussi flatteuses qu'illusoires, ces armes meurtrières du despotisme ministériel, réussissent à de certaines époques à séduire un peuple tout entier. Cependant le but de ces impostures est toujours de parvenir à tyranniser dans la suite ce peuple qu'on a si cruellement trompé. C'est ainsi que les propriétaires intéressés aux travaux des fleuves ne sentirent plus pendant quelques années le poids des taxes qu'on était en possession de leur imposer, comme quote-part de leurs contributions pour les frais de réparation des digues et autres ouvrages de défense contre les eaux, taxes qui avaient été le sujet du mécontentement universel et des plaintes de tous les riverains. Mais, par l'autorité du gouvernement, on accrut les dettes des différents corps d'associés pour les travaux de précaution aux lieux menacés; et bientôt ces corps se trouvèrent engagés pour de fortes sommes sans leur consentement, et même à leur insu.

Cette intrigue financière était devenue un objet de profit secret pour les subalternes des administrations.

Elle devint un juste motif de nouveaux mécontentements de la part des propriétaires, quand on découvrit que la masse de la dette contractée exigeait annuellement le paiement proportionnel des intérêts de cette dette aux créanciers. On commença, en conséquence, à taxer les intéressés à des sommes très-considérables : cela excita leurs clameurs, mais vainement ; déjà les travaux de défense contre les eaux avaient pris le nom d'*imposition pour les fleuves*. A la fin, presque chaque fleuve et chaque fossé eurent leur administration particulière, et furent le prétexte d'une contribution annuelle, puisqu'il ne manquait jamais de faiseurs de projets, et que ceux-ci ne manquaient jamais d'inventer des motifs pour tout soumettre à la protection que les anciens intéressés avaient primitivement implorée pour étouffer leurs différends et leurs disputes.

Les choses se trouvaient en cet état, lors de l'avènement au trône du grand-duc Léopold. Avant qu'il eût pu acquérir les connaissances et l'expérience nécessaires pour bien gouverner, on l'induisit à établir une commission administrative, composée d'un grand nombre d'employés, à laquelle on confia toutes les affaires des communes, celles qui concernaient l'intérêt civil (elles étaient très multipliées et présentaient beaucoup de détails), celles des routes, et celles qu'on appelait *des impositions pour les fossés et fleuves*.

Cet établissement devint un petit état sur lequel régnait le très fin et très artificieux ministre des finances de cette époque ; il devint la proie que dévorèrent ses créatures et ses satellites. L'administration des affaires ne fut plus dès lors que confusion, et le service des impositions pour les fleuves entraîna après lui un surcroît énorme de taxes qu'il fallut imposer aux intéressés.

Nous ne parlerons pas ici de l'oppression qu'eurent à souffrir les communes, ni de la mauvaise gestion de tout

ce qui regardait les routes ; notre intention n'est que de jeter un coup d'œil sur les vicissitudes qu'éprouva la seule administration des fleuves et des eaux.

Mais les lumières qu'acquérait rapidement le jeune grand-duc lui firent bientôt apercevoir l'erreur qu'il avait commise en permettant l'établissement de cette commission. Quoiqu'elle eût été fondée par lui-même, et qu'elle portât son nom, il voulut absolument qu'on réformât l'administration appelée *des communes, fleuves et chemins*.

A cet effet, après des discussions aussi longues qu'importantes, il fit confier de nouveau à chaque corps des propriétaires qui y avaient intérêt, l'administration de ses travaux pour les fleuves et fossés, ainsi que la liquidation de ses dettes et de ses créances, mais il ne put jamais parvenir à faire rendre un compte exact et définitif de leur gestion par les anciennes administrations et par leurs agents.

Cette opération fut fort bien accueillie par le public, et, pendant quelque temps, on vit les parties intéressées faire preuve de zèle et d'activité pour diriger leurs propres affaires. Mais ensuite la négligence et la désunion, si naturelles et si invétérées chez les Toscans, se sont montrées de nouveau, et ont prouvé au monde que ce peuple était encore loin de l'esprit social ; qu'on réussirait difficilement à lui inspirer le désir de s'occuper d'objets communs à quelque corps d'individus associés dans la vue de soutenir un seul et même intérêt. En effet, à peine eut-on acquis la certitude que le gouvernement de Ferdinand III allait entièrement tomber sous l'influence et la direction ministérielles, que l'on vit arriver de toutes parts des pétitions des propriétaires du territoire de Pise, intéressés dans l'administration des impositions pour fossés et fleuves. Ces propriétaires suppliaient le grand-duc de les soumettre à l'autorité suprême du même bu-

reau qui, peu auparavant, avait été le sujet de leurs plaintes et de leurs réclamations.

La digression historique que nous nous sommes permis de faire, n'est pas inutile pour le sujet principal que nous traitons : on ne saurait jamais produire trop d'exemples pour prouver que la plus grande difficulté qu'il y aura à vaincre, chaque fois qu'on voudra établir en Toscane une constitution de gouvernement, se trouvera dans le caractère national lui-même et dans les habitudes enracinées du peuple, habitudes qui sont devenues des maximes crues irréfragables.

Il y avait une autre disposition préparatoire d'une haute importance, et qui était indispensable, avant de promulguer la constitution qui devait régir une nation formée de longue main pour végéter sous un système de gouvernement absolument opposé : c'était un plan législatif de règlement et d'administration pour les douanes.

Cette branche des revenus de l'État devrait être considérée, dans tous les pays, d'après les connaissances commerciales les plus étendues; elle devrait être exploitée avec un esprit d'activité veillant toujours au changement continuel des circonstances de l'intérieur, et des relations avec les étrangers. Mais on ne peut pas supposer qu'autant de notions réunies, et une vigilance si assidue dans tous les détails, se rencontrent même dans le plus habile ministre des finances, occupé d'ailleurs de mille autres affaires pressantes. Cette réflexion seule doit suffire pour prouver aux esprits les plus prévenus que, surtout en cette partie de l'administration, le gouvernement a besoin des lumières et de la coopération des citoyens. Ceux-ci, par le moyen des assemblées publiques, peuvent facilement recueillir ces lumières dans la connaissance qu'ils acquièrent des besoins de la nation, besoins franchement manifestés dans les pétitions des individus et des classes qui les éprouvent et ne cessent

d'en souffrir. Léopold, excité par une considération aussi majeure, voulut mettre la nation sur la voie pour coopérer à cette œuvre importante, qui était d'un intérêt général, et lui donner en même temps un modèle à suivre pour ce qui resterait à faire après lui : il fit dresser un nouveau tarif des droits, et rédiger un système d'administration des douanes.

Son but principal était, en substance, de rendre l'administration si simple et si claire pour l'intelligence de tous, qu'on ne serait plus obligé dorénavant d'en faire une science pour les employés, ni même une instruction publique pour les voyageurs, les marchands, les voituriers, etc. : il voulait par là éviter les punitions pour transgressions involontaires, et couper court aux artifices que les commis et les agents subalternes mettaient souvent en œuvre pour surprendre les imprudents et les fraudeurs.

On atteignait ce but en faisant un tarif qui n'était plus comme autrefois un dictionnaire volumineux, mais qui contenait simplement quelques pages, où l'on désignait les classes de marchandises sujettes à payer les droits avec les droits mêmes auxquels elles étaient taxées : ces classes étaient en petit nombre et elles se trouvaient enregistrées sous des noms très simples.

Le déchet et la tare à déduire pour ce qui contient les marchandises, choses toujours susceptibles de contestations, partant incommodes pour les expéditions et d'une application toujours imparfaite ou injuste, furent abolis. Tout devait être imposé à poids brut ; mais, dans la taxation, on eut égard à l'abolition des tares. Les tentatives continuelles de surprise entre le fisc et le public ne purent plus avoir lieu, puisque les voyageurs ne furent plus obligés à déclarer la marchandise par qualité et quantité, car aussi bien les employés aux douanes devaient vérifier la déclaration. On ne chargea plus les

voyageurs que de la seule obligation de présenter la marchandise aux douanes, au lieu même de sa destination; on chargea les commis et les peseurs du devoir d'en reconnaître la quantité et la qualité.

Les droits de sortie furent abolis : de cette manière le grand-duc se trouva avoir diminué de moitié le travail qu'exigeaient auparavant les déclarations et les vérifications aux douanes ; et les voitures et transports furent débarrassés de tout retard et tous faux frais.

On annula également ce qu'on appelait *le privilège des droits*, que l'on accordait aux marchandises pour transit. Cela fit cesser le besoin qu'on avait eu jusqu'alors d'entretenir des bureaux des douanes dans les villes, où l'on déposait les échantillons et les factures, où l'on avait des corporations de porte-faix étrangers, pour charger et conserver les marchandises, avec un tarif estimatif du prix de leurs soins; où devait se trouver, outre cela, un grand nombre d'expéditionnaires pour correspondre avec les marchands étrangers, afin de se rendre garants de l'exécution de toutes les conditions imposées à ceux qui voulaient jouir du bénéfice du transit. Une fois les droits payés à l'entrée de la Toscane, on ne demandait plus rien; et il demeura démontré qu'en faisant entrer en ligne de compte les dépenses en porte-faix, les émoluments des employés aux douanes et aux portes des villes, les retards dans les transports, et les droits de commission aux expéditionnaires, les marchandises en transit n'avaient nullement été aggravées par le nouveau tarif, ou du moins ne l'avaient été que de bien peu de chose, en comparaison de ce qu'elles payaient sous le système auquel on venait de mettre un terme. Ce fut cependant là *la pierre de scandale*, et le motif de l'opposition la plus prononcée contre le règlement de Léopold, opposition que firent éclater à la fois tous les employés du gouver-

nement, depuis le haut ministère jusqu'au dernier portefaix salarié.

On avait prouvé longuement, et démontré sans réplique, par le moyen du calcul des probabilités, que le trésor gagnait par ce mode de perception, au lieu d'y perdre, comme les opposants en avaient menacé le gouvernement. Mais la multitude ne vit qu'avec peine la mise à exécution d'une mesure qui entraînait après elle la diminution des places et des emplois, dont la plupart étaient devenus nuisibles, ainsi que la suppression des douanes des villes, qui nourrissaient un si grand nombre d'oisifs, incapables d'application à aucun autre genre de travail, et où l'on trouvait matière à tant de ténébreuses spéculations, de profits à faire, de protections à vendre, de faveur à mériter, de vengeance à éviter. Le peuple toscan n'était habitué à regarder les emplois que comme des *boutiques*, et à ne considérer le trésor de l'État que comme une vache à lait; c'est ce que dit ouvertement le proverbe florentin : *Bien bête est celui qui ne trouve pas le moyen de la traire.*

Le plan de Léopold fut tracé, parce que ce prince le voulait, en dépit de toutes les oppositions et de toutes les difficultés dont on lui rendait compte. La loi sur le tarif et le règlement administratif furent rédigés et approuvés; mais quelques dispositions préparatoires, qu'on n'avait pas pu publier au moment même de la promulgation de la loi générale et désormais obligatoire sur les douanes, furent ensuite différées, négligées ou mal exécutées, tellement que le départ du grand-duc eut lieu avant que le système des douanes eût pu avoir son entier effet.

Cette réforme, qui embrassait tant d'objets à la fois, qui heurtait des habitudes invétérées, qui tarissait de nombreuses sources d'abus lucratifs, et qui enlevait à la *boutique* du ministère des finances les affaires qu'on y recherchait le plus, n'aurait pu avoir lieu qu'après un

très long espace de temps, si on l'avait confiée à des assemblées nationales. C'est pour cela que Léopold manifestait la volonté de livrer l'opération, déjà toute faite et en pleine vigueur, quoique non encore perfectionnée, à l'épreuve des pétitions, ainsi qu'à l'examen et aux suffrages des assemblées publiques, qui pourraient ensuite à loisir y mettre la dernière main.

Néanmoins, à peine eut commencé le règne de Ferdinand, que l'on vit tous les efforts se diriger vers la destruction des dispositions préliminaires de Léopold, concernant le tarif et le règlement administratif déjà publiés pour l'organisation des douanes. L'on vit bientôt renaître un nouveau tarif aussi monstrueux que le premier, et un règlement entièrement favorable aux anciens préjugés, aux vicilles erreurs, et à l'arbitraire des administrateurs et des employés. On avait fait considérer toutes ces choses au jeune prince sans expérience, comme étant des mesures nécessaires, dont le but était de perfectionner l'édifice dont son auguste père avait posé les bases.

Une précaution également essentielle pour l'émission de l'acte constitutionnel, ce fut de séparer des revenus de l'État les biens provenant de la famille éteinte de ceux des Médicis qui avaient régné sur la Toscane, et les revenus produits par les confiscations. Il fallut former de tout cela un patrimoine distinct, nommé *de la couronne*, et le confier à une administration dépendante en toutes ses parties, et immédiatement, du prince. Cette administration devait embrasser tous les intérêts de la cour, et ne pouvait recevoir aucune impulsion du ministère; mais les biens, objets de sa gestion, étaient traités comme tout autre patrimoine particulier d'un simple citoyen, tant en jugement que hors de jugement, et ils étaient soumis aux mêmes impositions et aux lois générales du grand-duché.

Ce fut là une nouvelle occasion de se déclarer, dont

profita adroitement le ministère, et surtout celui du département des finances, pour faire éclater l'opposition la plus artificieuse. Mais Léopold savait trop bien quelle était l'importance de la mesure dispositive qu'il prenait, pour vouloir la suspendre; et il n'osait point espérer de parvenir à séparer le patrimoine de la couronne du trésor de l'État, par le seul moyen des décisions émanées de l'assemblée nationale. Il prévoyait d'ailleurs toute l'influence que le ministère aurait cherché à acquérir sur les députés. Il exigea fermement, en conséquence, que la réforme projetée fût exécutée, uniquement parce que telle étoit sa volonté; et il en fit un des articles de la constitution.

Tout le monde se rappelle qu'en Toscane on ne connaissait pas l'usage de parler en public dans les tribunaux, et bien moins encore dans des réunions de citoyens convoqués pour discuter les intérêts de la patrie. Cependant, l'art de l'éloquence y avait été, de tout temps, favorisé par la richesse de la langue nationale, et personne n'ignore que la facilité d'écrire en prose, et de chanter en vers improvisés, est une qualité qui n'est nullement rare chez les Toscans.

Il était néanmoins indispensable d'inspirer peu à peu aux citoyens la hardiesse nécessaire pour haranguer en public, chez un peuple dont les mandataires, en vertu de la constitution, devaient un jour parler dans les assemblées nationales; il fallait parvenir enfin, en dépit d'une longue habitude, à faire rompre un silence humiliant. C'est pour cela qu'il fut ordonné que les causes civiles se plaideraient publiquement devant les tribunaux.

C'était là la seule école que pût instituer le grand-duc pour apprendre aux Toscans à raisonner et à s'exprimer, pour initier la nation aux affaires, pour l'encourager à sortir de son inertie, et pour la préparer aux événements ultérieurs. Mais l'ignorance a besoin du mystère pour se cacher; elle craint le public qui la tourne en ridicule, ou

la critique et la condamne. Cela fit que, peu de temps après, les gens de loi, au moyen de leurs ruses secrètes, accumulèrent prétextes sur prétextes pour faire tomber dans l'oubli l'institution dont nous venons de parler. Quoique non révoquée, elle tomba, comme tant d'autres, presque entièrement en désuétude.

Nous n'avons fait mention jusqu'ici que des dispositions générales prises par Léopold, les plus propres à organiser le gouvernement de manière à ce qu'il ne fût pas incompatible avec le régime constitutionnel. Le point principal était, et il était aussi regardé comme tel par le grand-duc, de mettre la nation à même de recevoir une loi fondamentale, purgée des principaux défauts de la vieille législation, et des vices d'une administration qui n'avait jamais ni écouté le peuple, ni modifié les résolutions du pouvoir d'après l'expression du vœu des citoyens, qui n'avait jamais rendu compte de ses opérations qu'en secret et au prince seulement.

Il n'était pas possible que les assemblées s'occupassent, dès leur création, de tant de réformes à la fois, ni qu'elles fondassent de prime abord tant d'institutions nouvelles qui devaient, pour être durables, s'accorder avec l'esprit et la lettre de la loi constitutionnelle. On sait généralement aujourd'hui que, si les assemblées populaires sont des moyens excellents pour rectifier les idées sur le service public, elles ne montrent pas la même activité quand il s'agit de s'occuper des affaires de détail, pour l'heureuse exécution de leurs sages projets.

Un peuple nouvellement affranchi du joug du despotisme conserve encore la funeste habitude, que lui ont léguée ses ancêtres, de se méfier du gouvernement, de le craindre, de le haïr, de lui obéir cependant, et même, pour ne pas irriter les agents du pouvoir, de s'humilier devant eux par toute espèce d'actes extérieurs de bassesse. Tels étaient les sujets de Léopold; et l'on ne pouvoit pas

en un instant leur faire changer de caractère, de mœurs et de conduite. Il fallait cependant que les Toscans s'élevassent enfin jusqu'au rang honorable de citoyens, obéissant à une loi consacrée par leurs propres suffrages : il fallait que chaque individu devint un patriote zélé, jaloux de coopérer au bien-être d'un État dont tous les membres seraient liés entre eux par l'amour fraternel, et par des intérêts qui leur seraient communs avec un père assis sur le trône.

Ce n'étaient point là des idées qu'il fût facile de faire concevoir en Toscane : ces beaux sentiments ne pouvaient pas renaître tout d'un coup dans le cœur des Toscans, et faire tomber l'ancien masque qui les défigurait, précisément au moment même où la constitution viendrait inattendue leur promettre les heureux effets de son influence.

A peine s'il était permis d'espérer qu'on aurait vu quelque peu de joie se mêler à la stupeur de la surprise, chez le petit reste de citoyens non encore démoralisés, et qui n'avaient pas entièrement laissé éteindre dans leur sein ni l'amour de la patrie, ni les sentiments d'un véritable respect pour le trône et le prince qui se constituait le centre de la nation. Mais ce petit nombre d'individus vraiment honorables s'était caché depuis long-temps dans une humble et volontaire obscurité, sous la sauvegarde d'un silence prudent et salutaire, dont plusieurs siècles d'un gouvernement arbitraire avaient fait un devoir à tous les sages qui voulaient vivre respectés et tranquilles. Ces sages n'ignoraient pas que le despotisme exige qu'on se taise, qu'il sait qu'on le hait, mais qu'il refuse d'entendre la voix de l'improbation et du mécontentement.

L'exposé que je viens de faire donne une légère idée de l'état des choses, tel qu'il aurait fallu qu'il fût lorsque la constitution aurait été promulguée. Mais il ne manquait que trop encore au perfectionnement des opérations qui avaient été faites ; et il manquait beaucoup plus à l'éta-

blissement des mesures qui devaient être le résultat du système constitutionnel.

Dans la création de la loi devait intervenir la volonté du grand-duc et celle de la nation.

La loi devait être confiée au grand-duc pour ce qui regardait son exécution, et à cet effet, le prince était investi de la force, dans les termes prescrits par le pacte constitutionnel, comme on le verra ci-après.

La nation était représentée par les assemblées des communes, par celles des provinces, et par l'assemblée générale.

Le droit de pétition appartenait à tout individu mâle âgé de vingt-cinq ans : il devait l'exercer devant les assemblées communales du lieu de son domicile, mais pour des objets simplement locaux, et compris dans l'extension des facultés accordées aux magistrats de ces mêmes communes ; la formule des pétitions était déterminée.

De l'agrégation de plusieurs communes se composait l'arrondissement provincial, et c'était là que devaient se tenir les assemblées provinciales.

Celles-ci étaient composées des députés des communes respectives. Tous les citoyens jouissaient aussi devant elles du droit de pétition dans toute son étendue, de la manière que nous avons expliquée plus haut ; mais leurs demandes ne pouvaient avoir pour objet que ce qui concernait la province tout entière.

On ne doit pas être étonné de l'étendue plus ou moins grande qui fut assignée aux diverses provinces pour composer leur arrondissement ; on eut égard, en le faisant, à la situation du pays, et à l'analogie des localités, plutôt qu'à toute autre circonstance d'un moindre intérêt. Le plus important était de conserver l'union entre les citoyens, et de chercher à ne leur inspirer qu'une volonté commune à tous : par là seulement, dans chaque province,

le vœu général serait devenu en même temps celui de tous les individus qui la composaient.

De même que dans les assemblées communales on devait accepter les pétitions de la commune et celles des particuliers qui l'habitaient, de même on devait aussi les y débattre, et désigner à la pluralité des suffrages celles qui auraient été jugées dignes d'être prises en considération, afin qu'elles fussent confiées aux députés qui étaient chargés de les présenter aux assemblées provinciales, où elles seraient de nouveau discutées et mises aux voix.

Dans les assemblées provinciales, on créait des députés pour assister à l'assemblée générale, et c'était à ceux-ci qu'on remettait les pétitions qui y avaient été reçues et décrétées comme exprimant le vœu de la province entière; de cette manière on embrassait, tout à la fois, les pétitions des communes et celles des provinces.

Les députés provinciaux formaient l'assemblée générale, qui devait se réunir tous les ans à une époque déterminée, sans convocation ni invitation préalables: elle devait tenir ses séances d'abord à Pise, ensuite à Siène, puis à Pistoie, et enfin à Florence, tellement que chacune de ces villes la posséderait dans ses murs tous les quatre ans. Pour ce qui concerne Livourne, on fit un règlement particulier que nous donnerons à la fin.

Par ce qui a été dit jusqu'à présent, on voit clairement que le but principal de la nouvelle institution était de faire parvenir de la nation au trône la connaissance des besoins réels, ressentis tant par les petites communes que par les grandes provinces et par l'universalité du peuple toscan. Mais le prince voulait que cette connaissance résultât nettement des pétitions déjà examinées, discutées et mûries, au point que les vœux qui y étaient exprimés ne fussent plus équivoques, qu'il n'y eût pas à craindre qu'ils eussent été obtenus par surprise, ni qu'ils fussent

en opposition , quant aux intérêts locaux , avec les intérêts de la nation en général.

On voit , en outre , que l'obligation de traiter les affaires dans les diverses assemblées , mettait les votants dans l'heureuse nécessité d'apprendre à connaître les intérêts locaux et nationaux , ainsi que la législation en vigueur pour les régir ; elle les forçait de surveiller la marche de l'administration ; toutes choses qui , avant cela , n'occupaient personne en Toscane , puisqu'il n'était d'aucune utilité à qui que ce fût d'en prendre connaissance , et que fixer les yeux sur le secret du gouvernement , ce mystérieux domaine , réservé au seul ministère , avait toujours passé pour une curiosité seditieuse.

Le souverain qui veut gouverner pour le bien public , ne sent pas de besoin plus urgent , ne voit pas d'objet plus important ; que celui de savoir quel est précisément le mal dont le peuple se plaint , et quel est le soulagement qu'il désire. Ce but sacré de tout bon gouvernement et de tout bon prince , la prospérité nationale , dans laquelle seule le trône trouve son véritable appui , ce but était pleinement atteint par Léopold.

Il atteignait ce qu'il désirait avec la même ardeur ; savoir , le moyen de guider peu à peu la nation vers l'instruction pratique des affaires d'administration. Il lui inspirait aussi le zèle patriotique et la confiance en un prince qui lui rendait avec désintéressement le droit d'intervenir dans les dispositions législatives , pour l'éclairer lui-même et le servir par la discussion , et pour émettre un vote mûri dans les assemblées nationales , sous la censure de l'opinion publique.

C'étaient là la substance de la constitution et l'esprit qui l'animait ; tout le reste n'était qu'une suite de conséquences qui découlaient de leur principe. Je pourrais donc terminer ici ces *mémoires* , mais l'histoire n'est jamais trop riche de notions et de faits : c'est pourquoi je don-

nerai du moins une légère idée des autres parties de la loi fondamentale de l'État.

Comme article principal de politique, on mettait au nombre des lois constitutionnelles, celle de maintenir constamment une parfaite neutralité avec toutes les nations, même barbaresques, dans tous les temps et toutes les circonstances, tant par mer que par terre.

Le gouvernement ne pouvait contracter aucune alliance, ni offensive, ni défensive; il ne pouvait pas recevoir protection ou assistance de la part des puissances étrangères et bien moins encore en fournir hors des termes de la neutralité. Ces termes étaient distinctement exprimés et expliqués, selon le manifeste qui avait été publié précédemment à ce sujet, sans qu'il y eût eu aucune réclamation, ni de la part des grandes puissances, ni de la part de celles d'un ordre inférieur.

Je ne rapporterai pas ici les articles de ce manifeste : ils seront exposés par celui qui écrira l'histoire de Léopold. Il suffit que l'on sache que la neutralité ayant été déterminée comme une profession de foi politique, la seule convenable à un pays, il n'y a plus de quoi s'étonner si on ne parle, dans la constitution, ni de la faculté de faire la guerre, ni de celle de faire la paix, ni de celle de contracter des alliances, d'accorder des subsides, ou autres choses semblables.

L'armée devait être toute nationale, et réglée sur le pied que j'ai indiqué en son lieu, lorsque j'en ai parlé. Elle devait être complète et organisée partout avant la publication de l'acte constitutionnel. Si une fatalité imprévue causa l'abolition des troupes toscanes, peut-être qu'un meilleur choix et des attributions plus honorables auraient suffi pour la rétablir; peut-être aussi que quelque projet plus utile lui avait été substitué.

Il était défendu de bâtir des forteresses ou autres édifices semblables : les forteresses existantes ne pouvaient

point contenir d'artillerie, quand même elle n'y eût été déposée que comme dans un magasin.

Dans le règlement pour la ville de Livourne, on déterminait quelques exceptions à cet article, et qui avaient été réclamées par des circonstances particulières à ce port de mer et aux côtes maritimes, ainsi qu'à nos îles de Porto-Ferraio, Gorgone et Gilio.

Léopold savait que Porto-Ferraio était une charge sans compensation pour le trésor, mais il ne pouvait pas deviner qu'il en aurait été délivré.

La liberté du commerce devenait un article constitutionnel de la loi, article auquel il était strictement défendu de jamais mettre aucune restriction, pas même provisoire, comme il l'était également d'y porter atteinte d'une manière indirecte par des impositions, des taxes ou par quelque autre entrave que ce fût.

On ne pouvait pas créer de dette publique, ni de dette communale, ni de dette provinciale : quant aux dettes communales existantes, les communes étaient chargées de les payer d'après un règlement fixé.

On ne pouvait également pas en créer sur le patrimoine de la couronne, qui était déclaré inaliénable, indivisible, et incapable de servir d'hypothèque.

Et parce que, avec les biens qui furent annexés à ce patrimoine, on n'était point parvenu à former un revenu tel qu'on le désirait, pour soutenir convenablement le grand-duc et sa famille, on fixa une somme supplémentaire à payer tous les ans, et dont on chargea le trésor public.

Ce fut une déclaration digne de servir d'exemple, celle que l'on trouve écrite de la propre main de Léopold, savoir qu'il ne voulait pas que l'État pût jamais être obligé à fournir la moindre subvention au-delà de la liste civile, ni pour les dotations des princesses, ni pour les frais de

leur entretien, ni pour l'établissement des princes de la famille régnante.

Le territoire toscan ne pouvait pas être agrandi par l'acquisition de nouveaux États ; il n'était permis ni d'en céder ni d'en échanger une partie quelconque.

Les princes de la famille régnante ne pouvaient pas être investis de bénéfices ecclésiastiques dépendants du patronage royal, ni occuper des places, soit civiles, soit militaires, pour le service de l'État. La même prohibition s'étendait expressément aux princes des familles régnautes étrangères.

Dans la rédaction de ces articles, il est juste d'admirer la sagacité de Léopold. Ce prince savait combien facilement dégénéraient en abus d'autorité les places remplies par des princes cadets ; comment elles manquaient rarement de devenir des sources dangereuses d'intrigues et de désordres dans le gouvernement ; comment il était presque impossible que les bénéfices ecclésiastiques, entre les mains de pareils sujets, servissent au but auquel ils étaient destinés.

La prérogative de faire grâce avait été réservée au grand-duc ; mais ce n'était seulement que pour diminuer ou commuer les punitions corporelles et afflictives des délinquants déjà condamnés, et nullement pour les peines pécuniaires.

Le prince ne voulut avoir aucun droit de faire grâce dans les causes civiles. L'organisation des tribunaux de justice comprenait les dispositions nécessaires pour que tous les cas quelconques fussent décidés selon l'équité.

Dans le préambule de ces dispositions, Léopold dit, avec beaucoup de grandeur d'âme, qu'un despote imbécile ou méchant peut seul se croire au-dessus de la loi ; qu'elle est faite pour prononcer en dernier ressort sur les droits des particuliers ; que se réserver le privilège de faire taire la loi en faveur d'une partie, n'est autre chose, de

la part du prince, qu'un abus de pouvoir ; que cet abus est né originairement de l'adulation des juges qui, par imprudence, par versatilité et par ignorance, eurent recours à cette nouvelle espèce de clémence ; qu'un abus aussi grave ne peut avoir lieu sans causer un tort notable, ou du moins sans faire injure à la partie opposée à celle que la partialité de la loi favorise si injustement.

Il dit ouvertement : Si la loi n'est pas bonne, il faut la réformer ; si elle n'est pas claire, il faut l'expliquer ; si elle n'est pas suffisante, il faut y suppléer au moyen d'additions ou d'amendements ; mais tout cela ne peut se faire qu'après avoir consulté l'opinion publique et la volonté générale, et jamais, bien entendu, pour remédier à une difficulté particulière, qui est déjà en question. Et puis, en son lieu, il ordonnait aux juges de terminer les procès qui leur seraient soumis, d'après le seul prononcé de la loi, et en dernière instance, comme il était déterminé par le règlement, sans laisser d'accès à aucun renouvellement de contestation judiciaire. Telle était la partie du règlement pour les tribunaux, partie qui devait être promulguée tout ensemble avec la constitution, afin de pouvoir insérer dans celle-ci l'article important de l'abolition de tout recours en grâce. Le reste du règlement ne peut pas entrer dans ces *Mémoires*, où l'on réussirait tout au plus à en donner une idée imparfaite, tant qu'on ne rapporterait pas le projet en son entier, ainsi que la discussion qui eut lieu à ce sujet entre deux savants jurisconsultes.

On devait former le rôle de tous les emplois, tant civils que militaires et judiciaires, qui contribuaient au service de l'État, avec leurs appointements respectifs : les places étaient à la nomination du grand-duc, selon le mode approuvé par la constitution, sans qu'il pût y être introduit aucun changement.

Il en était de même de la nomination aux évêchés, et

de la collation des bénéfices ecclésiastiques de patronage royal ou communal, ainsi que de la distribution des croix d'honneur aux militaires, d'après le nouveau règlement.

La prérogative royale, pour le dire en un mot, embrassait tout ce qui n'était pas contraire à la loi fondamentale et au pacte constitutionnel.

Le grand-duc, comme dépositaire de l'autorité, était chargé de veiller à l'exécution des lois : il avait tous les moyens nécessaires pour remplir ce devoir de sa place, puisque non seulement les emplois étaient dans sa dépendance, mais il avait encore la faculté légitime d'émettre toutes les ordonnances, les règlements et les mesures de prévoyance qu'il croirait indispensables à l'observation des dispositions législatives.

Les lois en vigueur à l'époque de la publication de la constitution devaient toutes être confirmées.

C'était là l'organisation sommaire de ce qu'on appellerait aujourd'hui *pouvoir exécutif*; ce pouvoir n'était limité que par la constitution qui formait le *pouvoir législatif*, et qui reposait sur le droit national de pétition qu'il sanctionnait.

N'était-il pas admirable de voir, dans un temps où l'on enseignait encore *que le prince est tout et la nation rien*, un monarque issu de la maison d'Autriche dicter et proclamer les droits des nations, et inspirer à son peuple les sentiments d'une saine liberté civile, en statuant ce que je vais indiquer brièvement pour terminer ces *Mémoires*?

Les projets de loi pouvaient être proposés par les assemblées générales, mais ils devaient recevoir la sanction du grand-duc : celui-ci pouvait aussi proposer des projets à la discussion de l'assemblée, et dans ce cas, par le seul consentement de cette dernière, la loi se trouvait créée.

Léopold rappelle à la mémoire combien un prince est intéressé à acquérir, dès son avènement au trône, une

exacte connaissance des besoins de tous les individus, ses sujets, ainsi que de ceux des communes, des provinces et de l'ensemble de l'État. Il n'a que ce seul moyen pour pouvoir, dans la suite, répondre à la confiance avec laquelle un peuple tout entier se soumet à son gouvernement. Dans cette vue, le grand-duc recommande avec chaleur que jamais rien ne demeure caché, que rien ne soit tu de ce qui se dit dans les assemblées, ou de ce que contiennent les pétitions qu'on leur présente, et cela par un perfide sentiment de respect ou plutôt d'adulation pour les opérations du prince : on ne doit jamais supposer, dit-il, que le prince ait voulu, ou même pu vouloir autre chose que le bien public dans sa plus grande extension ; et tout ce qui n'y est pas conforme doit être attribué à la faiblesse de l'humanité, ou aux erreurs dans les quelles les souverains ne sont que trop exposés à être induits.

En indiquant les principaux devoirs du corps des représentants nationaux, Léopold mettait en première ligne celui de conserver intacte la constitution, et de s'opposer avec un honorable courage à tout ce qui aurait tendu à affaiblir l'activité de la loi fondamentale, ou à en usurper le pouvoir.

Les formules prosrites pour dénoncer dans les assemblées les actes ou les pétitions entachés d'un vice contraire à la constitution, étaient des plus remarquables : mais ce qui était encore plus digne d'être remarqué, c'était que ces formules étaient applicables même aux actes et aux pétitions émanés de quelque autorité avouée par le ministère ou par le prince lui-même.

Répétant que, pour les matières non réservées à la prérogative royale, le suffrage de la nation était toujours de rigueur, Léopold promettait de montrer le plus grand soin à ne jamais émettre que des propositions dignes d'être agréées par le peuple : il exhortait les assemblées

à faire de même pour les propositions qui devaient être soumises à la sanction du prince. C'était parler un langage entièrement nouveau et inusité chez les souverains.

Le compte annuel des recettes et des dépenses devait être examiné en public, dans les assemblées générales de la nation ; le ministre des finances devait le produire, et fournir toutes les notions et tous les éclaircissements requis par les représentants.

Des augmentations d'appointements pour les employés de l'État devaient recevoir les deux sanctions, celle du prince et celle des députés nationaux, d'accord à ce sujet : il en était de même pour les pensions et gratifications accordées aux mêmes employés sur des titres qui réclamaient justement une récompense extraordinaire.

Tout employé au service de l'État, de quelque grade qu'il fût, s'il était déclaré n'avoir point satisfait le public, devait être destitué, sans espoir d'être jamais renommé dans la suite. Pour cet acte, on exigeait le concours des suffrages unanimes de tous les membres de l'assemblée générale ; mais il ne fallait pas demander le consentement du prince.

Léopold craignait fortement le pouvoir influent des ministres. Ils s'en servent pour faire leur cour à leur maître, en mettant en jeu toute espèce d'artifices, afin d'étendre son autorité avec sa prérogative royale, et c'est ainsi qu'ils réussissent à éblouir un prince faible et une cour ambitieuse.

L'article de la succession au trône dans la ligne masculine, à l'exclusion absolue des femmes et de leurs descendants, ne pouvait être ni révoqué ni modifié.

Un défaut de la constitution de Léopold était de ne pas avoir pourvu aux cas de minorité et de régence, à l'éducation des jeunes princes destinés au trône, au cas d'incapacité pour aliénation d'esprit chez le prince régnant, et enfin aux transgressions violentes de la constitution ;

mais alors on ne possédait pas encore toute la science de faire des constitutions.

Des successeurs au trône devaient accepter le pacte constitutionnel, et en promettre la stricte observation, avant de pouvoir user de l'autorité souveraine, et avant de prendre la couronne.

Cet acte devait avoir lieu en public, dans une cérémonie qu'il est inutile de décrire.

On ne pouvait créer aucun fief, et les fiefs qui venaient à s'éteindre ne pouvaient plus être conférés de nouveau.

Les impositions, les taxes et les droits dits royaux ne pouvaient être ni augmentés ni diminués; ils devaient demeurer ce qu'ils étaient au moment de la promulgation de l'acte constitutionnel. Les administrateurs préposés à leur perception étaient obligés d'en rendre compte tous les ans.

Le ministre des finances était personnellement chargé de faire un rapport raisonné de toutes ces redditions de compte devant l'assemblée générale.

Il fut défendu par un article de la constitution de vendre ou d'affermier les taxes, les droits ou les impositions de l'État.

Il le fut également d'accorder aucun privilège exclusif pour quelque commerce ou manufacture que ce fût, pas même à titre d'invention nouvelle et d'utilité publique, ni sous prétexte d'agir dans l'intérêt du trésor.

Je ne ferai pas mention des nombreuses dispositions réelementaires pour la tenue des assemblées électorales des assemblées représentatives, puisqu'elles ne forment pas la substance de l'œuvre admirable que Léopold voulait conduire à sa perfection. Cependant je crois important de faire remarquer que les employés au service de la cour ou de l'État ne pouvaient pas être admis à siéger dans les assemblées nationales, pas plus que ceux qui touchaient une pension. On ne leur interdisait pas néanmoins

le droit de pétition. On déclara, en outre, que les employés au service des communes ne tombaient pas dans le cas de cette exclusion.

Léopold ne savait que trop combien est puissante la séduction qui s'exerce sur des employés attachés aux appointements dont ils jouissent. Il n'ignorait pas que la vanité ne croit jamais pouvoir trop payer les décorations de la cour. Son but fut de mettre un frein à l'abus qu'il était possible qu'on voulût faire un jour de l'influence royale, pour corrompre l'opinion des assemblées et marchander les suffrages de leurs membres.

A l'aide de ces *Mémoires* sur ce qui tient à l'essence de la constitution projetée, il me semble que l'historien, qui rendra compte du gouvernement de Léopold, pourra donner toutes les preuves possibles que ce prince, en éclairant la politique du flambeau de la philosophie, a fait éclater une grandeur d'âme dont on trouverait difficilement des exemples dans la vie d'autres souverains.

Il me reste à rapporter quelles furent les dispositions prises à l'égard de Livourne. La substance en était que la commune de Livourne demeurait exclue des assemblées provinciales. On lui laissait les assemblées communales et le droit de pétition.

Les pétitions passées au scrutin, admises et arrêtées à Livourne, devaient être envoyées à l'assemblée générale pour y être discutées et mises aux voix, par le moyen d'un orateur qui n'aurait lui-même point eu de vote dans cette assemblée.

On avait décrété la suppression totale de la marine de guerre, de laquelle il demeurait encore quelque vestige.

Les postes de terre armés, les barques armées pour le cordon satinaire, pour les courses d'observation entre les îles et les côtes, et pour le transport des dépêches; le service des gardes aux tours situées sur le bord de la mer, et leur armement;

Les troupes nationales à pied et à cheval ; le corps séparé d'artillerie ; les fortifications et munitions ;

Tout cela devait, d'après la constitution, être déterminé d'une manière invariable, dans tous les endroits où elle avait décidé que ces choses seraient conservées sur le pied existant.

J'aurais pu m'étendre moins encore que je n'ai fait, si cela eût suffi pour conserver le souvenir d'un événement d'une haute importance pour l'histoire de Léopold, si précieux pour quiconque écrira cette histoire dans la suite. Il pourra facilement retrancher de ma narration tout ce qui lui paraîtra superflu, et il lui coûtera peu d'y ajouter ses propres réflexions, afin d'illustrer, autant qu'il sera en lui, un fait digne à tant d'égards d'être imité.

La constitution n'a pas été mise à exécution : peut-être est-ce pour cela même qu'elle sera toujours applaudie par un public qui n'a pas pu en faire l'expérience. Celle-ci seule pouvait servir à mettre à l'épreuve d'une part l'esprit de la nation, de l'autre les sentiments secrets et l'activité intelligente du ministère, ainsi que la constance du prince régnant, doué de qualités trop vastes pour la petite étendue de ses États.

X.

*

Population de Florence depuis 1451 jusqu'à 1836.

De tous les résultats qui peuvent aider à faire juger de la prospérité matérielle d'une nation, l'état successif et progressif de sa population est un des plus clairs et des plus concluants. On terminera donc l'ensemble des observations faites sur le gouvernement de Florence et de la Toscane, par l'exposition du nombre croissant des naissances dans cette ville, de 1451 à 1836, et dans toute la Toscane, de 1814 à 1836.

Les renseignements approximatifs sur l'ancienne population de Florence, ne remontent pas plus haut que l'an 1338, et c'est Jean Villani qui les donne dans sa chronique (liv. xi, chap. 94). Il dit qu'à cette époque, il y avait à peu près vingt-cinq mille hommes, depuis l'âge de quinze ans jusqu'à soixante-dix, en état de porter les armes, et que, dans ce nombre, il faut comprendre quinae cents citoyens nobles, grands et puissants. Il estime ensuite à quatre-vingt-dix mille âmes le reste des hommes, les femmes et les enfants,

sans compter les religieux et religieuses des couvents ; ce qui donne ce total :

Citoyens soldats.	25,000
Hommes, femmes et enfants.	90,000
	<hr/>
	115,000 âmes.
Ajoutez pour les couvents. . .	2,000
	<hr/>
TOTAL.	117,000 âmes.

Vient ensuite ce que rapporte Boccace, en rendant compte de la grande peste de 1348. Après avoir raconté toutes les circonstances de cette calamité, il ajoute : « Enfin la colère du ciel et la perversité des hommes furent telles que, sans parler des campagnes, il mourut à Florence, du mois de mars à celui de juillet de l'an 1348, tant en comptant ceux enlevés par la peste, que les gens morts faute de soins et de remède ou par peur, *plus de cent mille personnes*. Sans ce malheur, on n'eût jamais pu croire que cette ville renfermât tant d'habitants. »

Quel qu'ait pu être l'accroissement de la population de Florence pendant l'espace des dix années comprises entre les époques dont parlent Villani et Boccace, et si grande qu'ait été la mortalité en 1348, on aurait peine à croire qu'il soit mort plus de cent mille personnes dans une ville où il n'y en aurait eu que cent dix-sept mille. Cependant, l'assertion de Boccace, confirmée d'ailleurs par d'autres écrivains, est faite d'une manière si précise, que l'on a cherché à rendre compte de cette exagération apparente, par une

observation qui ne manque pas de solidité. Dans la superficie de terrain enceinte par les murs de Florence, il est resté beaucoup de places vagues, et où l'on n'a jamais construit d'habitations. Les Florentins, comme on l'a fait observer, trompés par les espérances que leur donnaient une prospérité passagère, étendirent beaucoup trop l'enceinte de leurs murailles terminées en 1327. Ces terrains restés vagues, même jusqu'à nos jours, devaient être bien plus vastes lors de la peste de 1348, et l'on suppose avec beaucoup de raison qu'ils furent occupés alors par tous les habitants des campagnes qui purent venir se réfugier dans les murs de Florence, où l'on espérait y trouver des secours de toute espèce et surtout ceux des apothicaireries et des médecins. Si donc on n'a fait, pendant et après ce fléau, que le dénombrement des morts, il est fort possible qu'il soit entré dans les murs de Florence un assez grand nombre de gens étrangers, pour que celui de *cent mille morts* ne se trouve que dans un rapport raisonnable avec la population accrue fortuitement dans la ville.

Au surplus, la réflexion et l'étonnement de Boccace sur la quantité de monde que pouvait contenir Florence, prouvent que les autorités ecclésiastique et civile ne tenaient point exactement de registres pour les naissances et les morts. Ce fait important mérite d'être observé dans un État où d'ailleurs tout ce qui se rapportait à la milice urbaine, au cens, aux impôts et au cadastre, était assez rigoureusement ordonné. Ce défaut de soin, à l'occasion d'une chose si importante, la vie et la

mort des citoyens, tiendrait-il à cette indifférence que le gouvernement de la république de Florence a toujours montrée pour tout ce qui se rattache à la sûreté personnelle des individus ? et serait-il par trop injuste de regarder cette incurie inhumaine comme une conséquence du défaut d'instinct qu'a toujours montré ce gouvernement pour rendre la justice ?

Ce n'est pas que les autres nations de l'Europe fussent plus soigneuses et plus attentives à cet égard ; mais Florence était sur tous les autres points si en avant des autres peuples, que l'on a droit de s'étonner que les registres baptismaux aient tant tardé à être établis chez elle. Et toutefois, cette Florence, que nous châtions en la comparant à elle-même, fut réellement encore la première à établir cet usage salutaire. Jusqu'au concile de Trente, tenu pendant le xvi^e siècle, où il fut ordonné aux paroisses de tenir registres des naissances et des décès, ces actes n'étaient constatés en Europe que par le serment de témoins, par des attestations vagues et plus ordinairement par quelques lignes de la main des parents, écrites en tête ou à la fin de leurs livres de prières. A Florence, un siècle avant le décret du concile, on avait pris l'habitude de tenir registre des naissances au baptistaire de Saint-Jean, et dans le fait ils ont été tenus et conservés dans cette église depuis le 4 novembre 1451, jusqu'à nos jours. En voici l'état donné de 20 ans en 20 ans.

Etat des personnes baptisées sur les fonts de l'église de Saint-Jean, à Florence, depuis 1451 jusqu'à 1790, donné de 20 ans en 20 ans.

PAR VINGTAINE d'années.	HOMMES.	FEMMES.	TOTAL.	ANNÉE moyenne.
de 1451				
à 1470	21,412	20,466	41,878	2,094
à 1490	25,567	24,407	49,974	2,489
à 1510	27,470	26,189	53,659	2,683
à 1530	31,675	29,855	61,530	3,075
à 1550	25,656	24,596	50,252	2,515
à 1570	26,767	25,645	52,412	2,621
à 1590	50,728	29,588	80,316	4,016
à 1610	52,271	51,276	103,547	5,177
à 1630	55,017	51,549	106,566	5,328
à 1650	51,875	50,467	102,342	5,117
à 1670	29,859	28,881	58,740	2,937
à 1690	28,769	27,640	56,409	2,820
à 1710	28,721	27,744	56,465	2,825
à 1730	28,625	27,774	56,399	2,820
à 1750	29,576	28,555	58,131	2,905
à 1770	29,275	28,455	57,730	2,885
à 1790	55,667	55,438	111,105	5,555
TOTAL général.	494,724	476,261	970,985	48,548 Année moyenne. 2,427

Les relations des historiens et des renseignements positifs démontrent qu'avant la peste de 1348, à l'un des moments où la république fut le plus florissante, la population de Florence a été aussi nombreuse qu'elle pouvait l'être, eu égard à son enceinte. Le premier siècle des registres

baptismaux de Saint-Jean, le dernier de l'oligarchie, présente, relativement à ce qui le précède et à ce qui le suit, une infériorité de population qui a commencé à se faire sentir à la suite de la grande peste de 1348. Le siècle qui suit, de 1637 à 1650, pendant lequel régnèrent les grands-ducs Côme I^{er}, Ferdinand I^{er} et Ferdinand II, est le plus fertile en naissances. La population diminue à la suite de la peste de 1630, vers la fin du règne de Ferdinand II, et les naissances se maintiennent d'une manière remarquablement égale pendant le long règne de Côme III, de 1670 à 1723. Sous le règne de Gaston elle fléchit; elle s'amointrit encore pendant le gouvernement des ministres et des lieutenants de François, duc de Lorraine, et enfin elle reprend le chiffre de trente-trois mille en 1790, après les grandes réformes de Pierre-Léopold.

Lastri, qui a publié le tableau reproduit ici, y a ajouté des remarques curieuses. Il fait observer que les mois les plus féconds en naissances, dans la ville de Florence, sont : janvier, février, mars; et que le mois de juin est invariablement celui où il y en a le moins. Quant aux mois les plus favorables à la conception, voici l'ordre dans lequel il les place en allant du plus au moins.

1 Octobre.	7 Août.
2 Novembre.	8 Février.
3 Septembre.	9 Mars.
4 Janvier.	10 Juin.
5 Décembre.	11 Mai.
6 Avril.	12 Juillet.

Ce qui s'accorde avec le proverbe italien :

Giugno, Luglio, Agosto,
Moglie mia, stammi discosto.

D'après les calculs faits sur les naissances consignées dans les registres de l'église Saint-Jean dont on vient de donner un extrait, il résulte que sur cent enfants qui naissent, il y a quatre à cinq garçons de plus que de filles.

Mais l'augmentation des naissances est un fait remarquable à partir des dernières années du règne de Léopold. En ajoutant le nombre des naissances des enfants des deux sexes,

En 1790.	53,667 mâles.
	53,458 femmes.

On a pour total.	67,105 âmes.
--------------------------	--------------

Depuis l'an 1790 jusqu'à 1814, les renseignements nous manquent. Ce n'est qu'à partir de cette dernière année que nous pouvons donner la continuation du tableau des naissances non seulement à Florence, mais dans toute la Toscane. Ainsi partant du nombre de soixante-sept mille cent cinq naissances en 1790, vingt-quatre ans après, en 1814, on arrive au chiffre soixante-seize mille six cent vingt-sept et jusqu'à quatre-vingt-dix-sept mille deux cent deux en 1835, seulement à Florence. Au surplus, le tableau suivant rendra cette progression des naissances plus sensible, puisqu'on y trouvera, année par année, le chiffre de la population de Florence et même de tout le grand-duché de Toscane.

ANNÉES.	FLORENCE.	TOSCANE.
1814	76,627	1,154,686
1815	79,772	1,169,126
1816	80,021	1,165,458
1817	82,115	1,152,465
1818	81,956	1,145,286
1819	82,884	1,159,502
1820	85,006	1,172,542
1821	84,791	1,189,627
1822	85,249	1,202,605
1825	86,976	1,216,881
1824	88,088	1,257,758
1825	89,575	1,256,150
1826	90,425	1,277,209
1827	90,950	1,295,855
1828	92,562	1,515,441
1829	92,765	1,556,558
1830	95,457	1,548,752
1831	94,156	1,565,705
1832	94,519	1,578,795
1835	95,927	1,595,541
1834	96,240	1,401,556
1835	97,202	1,421,927

Dans l'année 1824, d'après les recherches soigneuses qui ont été faites, on a trouvé que la population du grand-duché de Toscane, qui se montait à un million deux cent trente-sept mille sept cent trente-huit habitants, était ainsi répartie :

Agriculteurs.

Département de Florence..	457,251	
de Pise.	79,595	
de Sienne.	75,942	
de Grosseto..	28,851	
	<u>621,617</u>	621,617

Report. 621,617

Propriétaires, artistes, industriels et commerçants.

Département de Florence. .	576,580	
de Pise.	462,564	
de Sienne. . .	40,877	
de Grosseto. . .	21,819	
	<hr/>	
	604,657	604,657

Ecclesiastiques séculiers et réguliers des deux sexes.

Département de Florence. .	10,646	
de Pise.	4,867	
de Sienne. . .	4,404	
de Grosseto. . .	567	
	<hr/>	
	14,484	14,484

TOTAL. 1,257,758

Le 1^{er} janvier 1836 on comptait (97,202) quatre vingt dix-sept mille deux cent deux habitants dans les murs de Florence, dont mille quatre cent quarante-sept dissidents de l'église romaine et mille six juifs. Car depuis l'an 1770, et d'après les lois portées à ce sujet par Léopold, les juifs jouissent en Toscane de tous les droits des citoyens. Ils possèdent des biens immeubles de toute espèce, font partie des conseils et des magistratures municipales comme tous les propriétaires du grand-duché; et ils sont libres d'exercer quelque profession que ce soit.

Malgré cet accroissement de population à Florence, signe de bonheur et de prospérité, cette

ville a cependant près d'elle une rivale. Livourne, au milieu du xvi^e siècle, n'était qu'un gros village que les Génois cédèrent au grand-duc Côme I^{er} en échange de Sarsanne. Ce prince y fit bâtir un port qui, en facilitant aux Toscans les moyens de faire le commerce par mer, ravit aux Génois l'espèce d'impôt qu'ils levaient sur les négociants de la Toscane en se chargeant du transport de leurs marchandises. Livourne, à compter de cette époque, devint une ville importante. Toutefois, vers les commencements du siècle qui court, elle ne comptait à peine que trente-cinq mille habitants. Depuis quelques années le nombre s'en est tellement augmenté que l'on a senti la nécessité de bâtir un nouveau quartier (1), et au mois de janvier 1856 la population de Livourne s'élevait à (76,258), soixante-seize mille deux cent cinquante-huit personnes dont trois mille vingt-trois dissidents et quatre mille sept cent un juifs, lesquels y exercent tous publiquement leur culte et y ont comme à Florence des cimetières qui sont leur propriété.

(1) Cette nouvelle portion de la ville de Livourne a été bâtie avec beaucoup de régularité et d'élégance, sur les dessins de M. le comte de Cambray, chambellan du grand-duc actuel Léopold II.

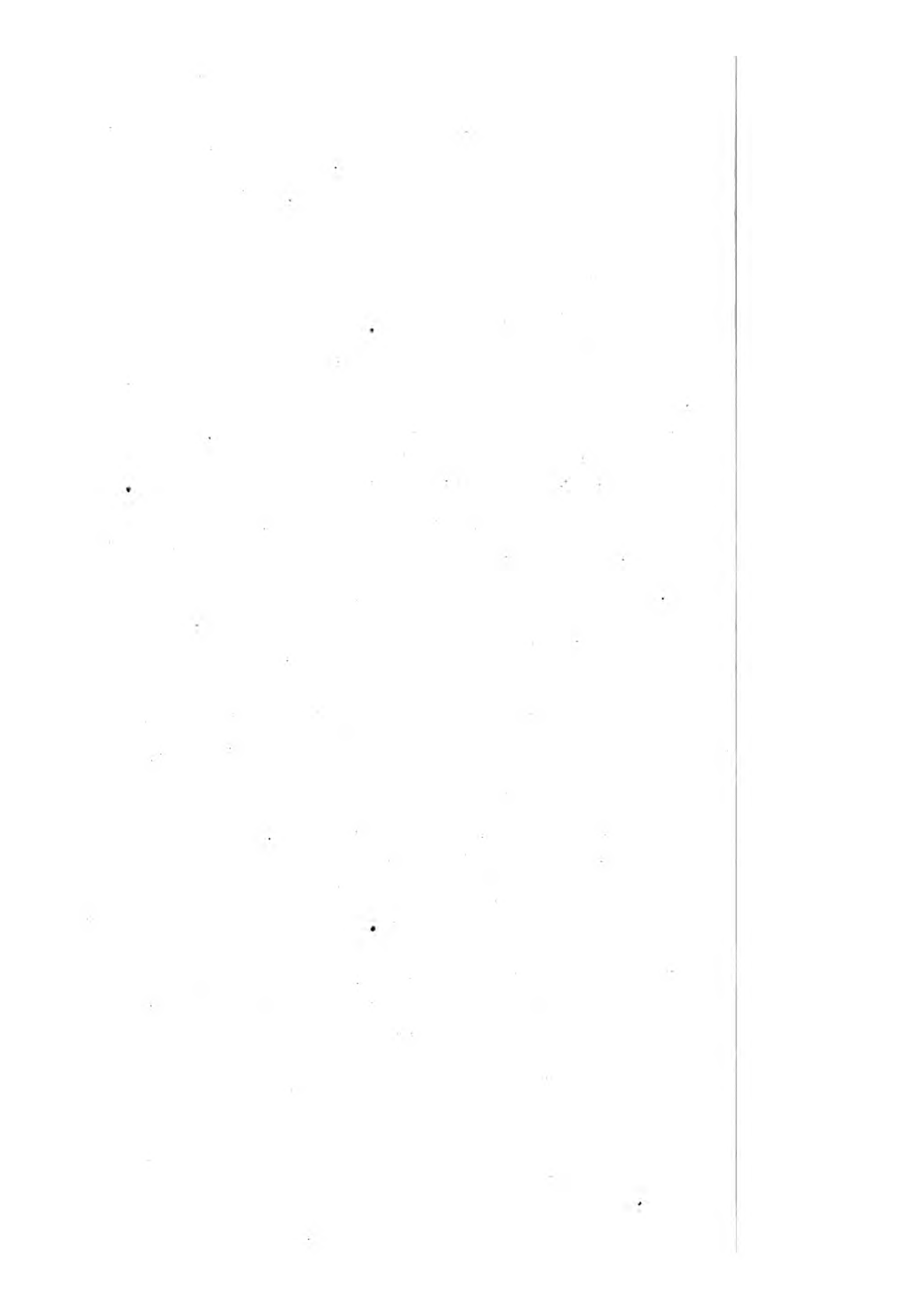


FLORENCE.



PHILOSOPHIE.

1840
10 12 1840
1-10/10 of 10
- 1000 10/10
10/10 10/10
10/10 10/10



XI.

*

La Poésie.

A travers la brusquerie et la fréquence des vicissitudes du gouvernement de Florence, on ne peut suivre sans admiration l'ordre dans lequel se sont développés les grands résultats de la civilisation et les progrès de l'intelligence. A peine cette cité a-t-elle secoué le joug des empereurs et de leurs officiers; à peine s'est-elle constituée en Commune indépendante, qu'elle organise régulièrement son commerce. En 1200, les deux éléments de vie pour une nation, l'indépendance politique et la source du bien-être pour les citoyens, étaient déjà trouvés et réunis. Ils présentaient même des ressources si grandes, qu'elles eussent suffi à toute autre ville que Florence, qui eût été de nature à vivre heureuse, mais sans gloire.

L'affranchissement politique de cette cité et la richesse de ses citoyens ne furent que son point de départ; car elle était destinée à fournir une vie intellectuelle et glorieuse, plus précoce, plus

régulière et plus complète que celle de toutes les nations modernes de l'Europe.

La plupart des autres peuples de l'Occident et du Nord se sont distingués par des qualités spéciales et presque exclusives, jusqu'au commencement du xvi^e siècle. Presque tous ont été guerriers, se sont constitués en monarchie; ont adapté la législation romaine à leurs usages, puis sont devenus plus ou moins puissants par la force matérielle. Enfin, ce n'est que quand ils sont arrivés à ce point, de 1500 à 1600, et que, mus plutôt, à ce qu'il semble, par la curiosité que par le besoin, on les voit se livrer à l'étude des sciences, des lettres et des arts.

A Florence, le développement des facultés humaines a non seulement commencé trois siècles plus tôt, mais il s'est fait dans un ordre tout contraire. La poésie apparaît d'abord pendant le xiii^e et le xiv^e siècle; les arts lui succèdent et fleurissent jusqu'à la fin du xvi^e; puis les sciences se développent au xvii^e; et enfin le règne des lois s'établit au xviii^e.

Dante a été pour Florence, pour la Toscane, pour toute l'Italie même, ce qu'Orphée, Homère et Pythagore furent pour la Grèce antique: un poète religieux, national, qui féconda les germes de toutes les connaissances humaines dans sa patrie et fixa la langue du pays.

Quelles qu'aient été l'étendue et la nature des connaissances scientifiques que possédait Dante à l'âge de 35 ans vers 1300, personne n'ignore que par le savoir acquis cet homme était supérieur à ses contemporains les plus distingués. Imbu de la

lecture des auteurs latins que l'on possédait alors; tout plein des idées d'Aristote et de Platon, dont la connaissance lui était venue par les extraits traduits d'après les auteurs arabes, il était habile théologien, cultivait, comme il le dit lui-même, les arts du dessin et de la musique, et était doué d'un instinct merveilleux pour la poésie.

Cependant, ces nombreux avantages n'auraient peut-être pas suffi pour placer Dante si haut qu'il est dans l'opinion des hommes, sans une circonstance dépendante de l'époque à laquelle il est venu au monde. Pendant le XIII^e siècle, la langue italienne, qui jusque-là n'avait eu qu'un caractère mixte tenant du provençal et du sicilien, s'affranchit de cette double tyrannie, et se constitua en langue toscane. Cette métamorphose s'opéra par l'intermédiaire de plusieurs écrivains, tels que Guido Guinicelli, Guido Cavalcanti, Frère Guittone, et Brunetto Latini, lequel passe pour avoir été le maître de Dante. Le mérite de ces littérateurs, de ces hommes qui, les premiers, ont rassemblé et ordonné les matériaux propres à former la langue toscane, est fort grand, et leurs travaux ne seront jamais oubliés. Mais à peine Dante se fut-il emparé de l'instrument nouveau qui venait d'être ébauché, de cette langue toscane dégrossie par ses courageux prédécesseurs, que ce grand écrivain acheva le grand œuvre commencé, et fixa, on peut le dire, les principes et le caractère de la langue italienne, puisque, après cinq siècles accomplis, sa poésie est encore aujourd'hui populaire dans toute la Péninsule.

Rien ne prouve mieux la reconnaissance respectueuse et juste que les nations portent naturellement aux hommes qui trouvent et fixent le caractère propre à leurs langues, que la gloire dont est environné en France le nom de Malherbe. Cet écrivain, cet élégant versificateur, il faut le dire, n'a traité aucun de ces sujets, n'a émis aucune de ces opinions, n'a même jamais exprimé de ces images qui captivent fortement l'attention, les goûts, ou les passions d'un peuple; et cependant, par cela seul qu'il a deviné le génie de la langue française, et qu'il en a déterminé le véritable caractère dans quelques pages de vers et de prose, chacun répète en France, depuis deux siècles: « *enfin Malherbe vint!* »

Mais si l'on se figure un génie poétique de la plus haute portée, soutenu par des études théologiques, philosophiques et littéraires; excité d'ailleurs par le feu des passions politiques les plus violentes; placé dans un siècle, et au milieu d'une république où des catastrophes abruptes et fréquentes amenaient tant de changements de fortune, faisaient commettre tant de crimes et briller si peu de vertus; si l'on se figure ce poète, superbe de l'élévation de son intelligence et de son âme, porté d'abord aux premières magistratures, puis ignominieusement banni, et traînant les quinze dernières années de sa vie dans l'exil, on s'explique comment ce que ce génie a amoncelé d'idées élevées, de peintures palpitantes dans un langage nouveau alors, mais que sa nation adopta aussitôt pour sa langue, a dû exciter d'admiration et bientôt après de reconnaissance.

La qualité de prince des poètes toscans a valu à Dante l'empire qu'il exerce encore sur les peuples qui parlent sa langue. S'il n'eût fait, comme beaucoup de ses contemporains, que constater en prose ou en vers médiocres les idées et les passions de son siècle et les siennes, sa renommée, brillante peut-être, n'eût été que passagère. C'est à son instinct de linguiste et de grand écrivain qu'il doit la gloire, non seulement d'avoir préservé de l'oubli les opinions de son temps, mais d'en avoir fait un corps de doctrine qui a donné l'impulsion à l'étude des sciences morales, des lettres et des arts à Florence.

Tous les ouvrages poétiques de Dante, même dans les parties où il a mis les traits les plus durs de la satire, ou des peintures gracieuses des passions humaines, sont soumis à une idée théologique et à une doctrine morale extrêmement sévère. Très versé dans les disputes de la théologie, Dante ne craint pas d'agiter fréquemment les questions les plus ardues de cette science. Savant, érudit, et tout rempli de la lecture de la Bible et des histoires profanes de l'antiquité, il procède habituellement pour raisonner, par allusion à des faits ou à des personnages historiques dont il indique à peine le caractère et les noms. Constamment il oppose ou rapproche les philosophes et les grands hommes de l'antiquité aux apôtres et aux saints personnages de la religion chrétienne. Quant aux hommes de sa nation et de son temps qu'il met si souvent en scène, il ne les peint et ne les désigne fort souvent que par des traits particuliers de leurs vies, ou des péri-

phrases mordantes et satiriques dont les contemporains seuls pouvaient saisir toute la vigueur et l'à-propos.

Les idées que Dante se formait de la doctrine de Platon étaient sans doute fort confuses, cependant il en parle souvent et tout porte à croire que le personnage symbolique et mystique de Béatrice, qui figure dans ses trois cantiques, ainsi que l'amour chaste et épuré que Dante exprime pour cette femme céleste, sont des idées et des peintures dont on trouve l'origine dans les ouvrages de Platon.

Quoi qu'il en soit de cette question étrangère ici, il est facile de se rendre compte, d'après l'exposé de toutes les difficultés théologiques, philosophiques et historiques, que présente constamment la lecture des poésies de Dante, combien la sagacité et l'érudition des lecteurs furent mises à l'épreuve quand ces ouvrages parurent. Il fallut nécessairement que les vers de Dante et que sa langue nouvelle eussent un grand attrait, pour que les lecteurs de toutes les classes se décidassent à les lire malgré la difficulté que devait sans cesse leur offrir l'interprétation du sens.

Mais il est un fait certain, c'est que peu de livres ont eu un succès de vogue aussi complet que les trois cantiques de Dante. Or le résultat de la lecture de cet ouvrage fut de familiariser toutes les classes de la société italienne au *xiv*^e siècle avec les idées de théologie, de platonisme, de philosophie, de morale, d'histoire et de politique, renfermées dans les poésies de Dante. Un avantage non moins grand pour la nation italienne, ce fut,

en apprenant sa langue dans les vers d'Alighieri, de s'habituer presque en naissant à une langue poétique qui devint vraiment populaire.

Sans faire le moindre rapprochement entre le mérite des poésies d'Homère et celui des compositions de Dante, on peut reconnaître cependant des qualités qui leur sont communes. Elles ont servi de point de départ en Grèce et dans l'Italie moderne au développement de toutes les connaissances humaines; elles ont habitué les deux nations, dès les premiers temps de leur constitution politique, à s'occuper des anciennes traditions religieuses, morales et scientifiques; et enfin elles ont été cause que la langue parlée communément n'a point été distinctement séparée de la langue poétique, comme cela est arrivé chez les Romains dans l'antiquité et chez la plupart des nations modernes de l'Europe.

Une langue poétique, religieuse et scientifique une fois populaire, toutes les connaissances qu'elle exprime et qu'elle développe ne tardent pas à le devenir également. Ce phénomène eut lieu à Florence à partir du commencement du xiv^e siècle. Il serait sans doute ridicule de prétendre que la masse de ce peuple formât un corps de savants; mais on avance seulement qu'une population de citoyens qui, en 1315, lisait avec avidité des récits tels que ceux qui se trouvent à la fin du quatrième chant de l'Enfer, devait avoir une connaissance des héros, des philosophes, des moralistes et des savants de l'antiquité, jusqu'au moyen âge, telle qu'il serait heureux que beaucoup

d'esprits cultivés de notre temps la possédassent au même degré.

Grâce au Dante, la population de Florence respiradonc de bonne heure le parfum de la science, ne fut jamais sujette à l'abrutissement de la barbarie, et tint toujours son esprit préoccupé de trois grandes pensées, l'enfer, le purgatoire et le paradis, qui, à défaut de conviction religieuse, ont donné à tous les poètes, à tous les écrivains, ainsi qu'à tous les artistes de cette ville, un entraînement et un langage poétiques, dont nul pays, excepté la Grèce antique, ne peut fournir d'exemple.

Le résultat important des inventions poétiques de Dante pour la culture des sciences morales, des lettres et des arts, est d'avoir présenté trois mondes qui, sans blesser la croyance des chrétiens de son temps, sont cependant tout-à-fait en dehors de ce qu'enseigne l'Église à leur sujet. L'Enfer peut passer pour une peinture satirique de la vie réelle; et en traversant le purgatoire où le poète montre le mélange du bien et du mal, Dante arrive à son paradis, où il est introduit par Béatrice. Ce personnage féminin, presque rival de la Vierge, avait été, par sa rare beauté quand il habitait la terre, l'avertissement donné à Dante des perfections divines dont Béatrice devient le type, lorsqu'après sa mort elle monte au paradis. Cette idée d'une perfection divine commençant à apparaître sous la forme purement corporelle, appartient à Platon. Mais le mélange de certaines coquetteries mondaines avec la sévérité morale d'un être placé

au-dessus de l'humanité (*Purg.*, chant xxxi), mais le soin que prend le poète de confondre en un seul et même sentiment l'amour terrestre et la charité divine, sont des idées qui caractérisent le néo-platonisme de Dante et qui l'ont rendu accessible à tous les esprits de son temps.

Ces idées plus ou moins heureuses, absurdes même si l'on veut, eurent, ainsi que cette multitude de personnages fantastiques mis en scène par Dante, le double avantage de permettre aux philosophes et aux moralistes de traiter des questions de métaphysique et de philosophie en dehors de la question catholique, et de fournir aux artistes une variété infinie de figures prises dans l'antiquité et modifiées par le génie du poète.

Dante donna lui-même l'exemple de la liberté de penser et de dire en brochant de la philosophie mystique sur le vieux thème de Platon. Il est sans doute bien difficile de le suivre dans les étranges commentaires qu'il a faits aux vers non moins étranges servant de texte à son banquet, mais tout lecteur attentif y découvrira à chaque ligne la pensée forte et téméraire d'un homme qui a soif de la vérité et qu'aucune considération n'arrête pour l'atteindre. Dans des matières moins obscures, il s'exprime avec plus de force encore. Ses poèmes sont remplis de reproches sanglants contre l'avarice des papes, contre la faiblesse de certains princes; et enfin, dans son livre de la Monarchie, il tranche en faveur des empereurs une question qui était restée indécise depuis trois cents ans jusqu'à lui.

On ne craint pas d'avancer que l'obscurité de

ce néo-platonisme dantesque n'ait été une sauvegarde pour l'exercice de la pensée à laquelle les puissances de l'époque n'auraient pas manqué d'apporter des obstacles si les matières traitées par les philosophes et les écrivains eussent été assez claires pour inspirer de l'inquiétude. Ce platonisme si vague avait d'ailleurs le grand avantage d'ouvrir une carrière indéfinie à l'imagination, et de permettre aux penseurs de laisser aller leurs idées à l'aventure, dans un espace neutre et flottant en quelque sorte autour de l'enceinte déterminée du catholicisme. Ce goût, cette prédilection que Dante a toujours montrés pour l'étude de l'antiquité ; le respect qu'il a toujours témoigné pour la mémoire et les écrits de Platon, d'Aristote, de Socrate, de Sénèque et de Boèce, éclate dans l'impartialité, si audacieuse pour son temps, avec laquelle il juge les grands hommes de l'antiquité païenne. Certes on doit s'étonner aujourd'hui de ce qu'un poète écrivant en Italie vers la fin du XIII^e siècle, a placé dans le limbe qui précède l'enfer, Homère, Horace, Ovide et Lucain ; Hector, Énée, César et Penthesilée ; qu'il n'ait pas craint de faire entrer pêle-mêle dans ce lieu Brutus, Cornélie, Saladin, Démocrite et Thalès avec Orphée, Euclide, Hippocrate, Galien et Averroès, par cela seul que ces personnages illustres, bien que n'ayant pas reçu le baptême, ont montré des vertus ou des talents. (*Enfer*, chant. IV.)

Il faut en convenir, en 1320, à la mort de Dante, quand ses poèmes et ses opinions avaient été lus et adoptés dans presque toute l'Italie et particulièrement à Florence, la voie ouverte à la pensée

était déjà large, les connaissances positives en histoire sacrée et profane étaient généralement répandues, et le néo-platonisme, précisément parce qu'il était obscur, n'en présentait que plus d'attrait aux esprits curieux et méditatifs qu'il tenait sans cesse éveillés.

Dans les treize premières années du XIV^e siècle, lorsque Dante vivait en exil, naquirent Pétrarque et Boccace. On ne reviendra pas ici sur les détails déjà connus des glorieux travaux qu'ont entrepris ces deux Florentins pour continuer l'œuvre de la renaissance de toutes les connaissances humaines commencée par Dante. Ce qu'il importe en ce moment est de suivre dans les productions de ces deux hommes les effets du néo-platonisme, dont la connaissance et le goût leur furent transmis par les écrits de Dante. Le recueil des poésies italiennes de Pétrarque et l'amour platonique qui en fait l'âme, sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de signaler ici l'idée poétique qui leur sert de base. Cependant on doit faire observer qu'il y a d'autres productions de Pétrarque où les doctrines philosophique et mystique de son prédécesseur sont suivies encore plus exactement que dans ses sonnets et ses cançons. Son chapitre *de la Renommée* est une imitation continuelle, tant pour le sens que par le choix des personnages réunis, des limbes décrits dans le IV^e chant de l'Enfer qui vient d'être cité. La Laure de Pétrarque, déjà assez ressemblante à Béatrice, dans le recueil des sonnets, prend tout-à-fait l'attitude sévère et le langage épuré de son modèle dans un dialogue

en prose latine où Pétrarque raisonne avec saint Augustin (1).

Quant à Boccace, sa prévention en faveur de la doctrine platonique se manifeste non seulement dans ses romans *du Filocopo* et de *la Fiametta*, mais on en trouve souvent la trace dans son *Décameron*, et elle éclate dans la vie de Dante qu'il a écrite. Ce dernier ouvrage est encore un roman où Boccace a saisi l'occasion de parler de Dante et de son système poétique, sur un ton d'enthousiasme qui, malgré l'excellence du poète dont il parle, peut passer pour exagéré. Mais ce défaut même prouve qu'il avait chaudement épousé ce système et que le public florentin partageait sa passion, puisqu'il n'a pas craint d'environner le berceau de Dante de toutes les circonstances merveilleuses qui se trouvent rapportées dans la vie d'Homère ou de Pindare.

Au surplus, ce qui ne peut laisser aucun doute sur l'empressement que Boccace, que les lettrés et le public lui-même mettaient, non seulement à se nourrir des beautés poétiques des trois cantiques de Dante, mais encore à en pénétrer le sens mystique, philosophique et moral, est la commission que la seigneurie de Florence donna en 1373 à Boccace, d'expliquer publiquement les ouvrages de cet écrivain, commission qui, après la mort de ce premier professeur, fut également confiée à d'autres savants, jusqu'en 1412.

Il faut l'avouer, malgré les efforts réunis de ces

(1) De contemptu mundi.

doctes commentateurs, la doctrine théologico-platonique de Dante n'en devenait pas plus claire. Mais ce genre de difficulté, loin de rebuter les lecteurs des trois cantiques et du banquet, ne fit qu'irriter leur curiosité, et eut cela de salutaire pour les Florentins, qu'il les détourna des subtilités beaucoup plus dangereuses de la scolastique.

Cependant, les soins pris par Pétrarque et Boccace, pour mettre la langue grecque en honneur à Florence, avaient porté leurs fruits; et ce qui démontre encore l'influence des doctrines dantesques sur les lettrés de ce pays, est le premier emploi que l'on y fit de la connaissance de la langue grecque. Marsile Ficin traduisit toutes les œuvres de Platon en latin. Déjà à l'arrivée de l'empereur Paléologue à Florence, en 1439, les Florentins platoniciens s'étaient affermis dans leur doctrine; mais quand ils eurent entendu Gémiste, le grave Côme lui-même fut saisi d'admiration pour cette philosophie, et confia au jeune Marsile Ficin le soin d'organiser la fameuse académie platonicienne de Carreggi. On n'a point oublié les nobles folies que firent alors tant d'esprits du premier ordre en croyant réhabiliter un système philosophique de l'antiquité, dont la fusion avec le catholicisme devait amener, selon leurs espérances, la découverte de la vérité absolue. Cette illusion, entretenue par l'espèce d'enivrement que causaient la découverte et l'étude opiniâtre des auteurs de l'antiquité, se prolongea jusqu'à la fin du xvi^e siècle; tous les ouvrages d'esprit portèrent l'empreinte du platonisme. On peut affirmer même que depuis l'établissement de l'académie

platonicienne, les écrits de Dante ayant repris une nouvelle faveur, furent étudiés et imités avec plus d'empressement que jamais. Le banquet de Marsile Ficin et les sonnets avec commentaires de Laurent-le-Magnifique en font foi; bientôt les traités sur la philosophie amoureuse se reproduisirent à l'infini, et la tradition pure des doctrines poétiques et philosophiques de Dante se conserva jusque dans les vers de Vittoria Colonna et du fameux artiste Michel-Ange, mort en 1564.

Sans parler de la gloire qu'ont répandue sur Florence les écrits de Dante, on doit reconnaître l'influence extraordinaire qu'a exercée sur toute la Toscane sa philosophie poétique. Aussi obscure qu'elle soit, elle eut cet immense avantage d'éveiller toutes les intelligences, de les orner d'une foule de faits curieux, et d'habituer les Florentins, livrés aux combinaisons du commerce et de la banque, à ne pouvoir se passer cependant d'une vie intellectuelle. Par l'effet de la lecture et de l'étude difficile des compositions de Dante, Florence devint un gymnase, où ce peuple nouveau, jeune encore au XIV^e siècle, exerçait la pénétration de son esprit, la force de son jugement, et l'ensemble des facultés de son intelligence, sur des sujets qui peuvent sembler puérils à nous autres vieilles nations aujourd'hui, mais qui, pour les Florentins d'alors, avaient le poids et toute l'importance des plus sérieuses vérités. Florence fut élevée comme ces enfants qui ont le bonheur de commencer par lire la *Bible*, *Homère*, et les *Mille et une Nuits*. Son jugement ne se forma pas aux dépens de la vivacité et de l'étendue de son ima-

gination ; elle eut une jeunesse vigoureuse, longue, et orageuse sans doute, mais elle a produit des hommes d'une trempe toute particulière ; elle a formé enfin des citoyens tels que ce Côme-l'Ancien qui, né dans un comptoir, peu lettré, occupé pendant presque toute sa vie à combiner les spéculations d'une politique et d'un commerce immenses, s'émut cependant en entendant Gémiste exposer la doctrine de Platon, et, rentré chez lui tout pensif, ordonna au jeune Marsile Ficin, à qui il avait fait enseigner le grec, de fonder l'académie platonicienne.

Sans Dante Alighieri, Florence, célèbre par son commerce, n'eût marché qu'à la suite de Tyr et de Carthage, et auroit sans doute été dépassée par l'Angleterre ; avec son poète philosophe, elle est devenue une rivale dangereuse pour Athènes.

Quelques esprits éclairés de notre temps reprochent à Pétrarque et à Boccace, ainsi qu'à l'ensemble des écrivains, poètes et érudits italiens, des xiv^e et xv^e siècles, d'avoir fait prendre un biais fâcheux à l'impulsion que Dante avait donnée à la renaissance. Ils pensent que, si le chancre de Laure eût employé à composer en langue italienne tout le temps qu'il a mis à écrire des ouvrages latins qu'on ne lit plus guère, il eût non seulement augmenté sa propre gloire et étendu celle de la littérature de son pays, mais qu'il aurait encore donné à ses ouvrages une portée plus haute, une originalité plus frappante. Boccace a fait naître des observations à peu près semblables. On déplore le temps que l'on prétend qu'il a perdu à feuilleter les auteurs de l'antiquité, à les copier de

sa main, et à composer aussi en langue latine. On va même jusqu'à blâmer le soin qu'il a pris de façonner sa prose italienne sur les modèles de l'éloquence antique, et de sacrifier souvent l'idiotisme toscan au nombre et à la symétrie de la phrase de Cicéron. Ces critiques, fondées sur quelques défauts de détail, ne peuvent cependant pas être appliquées à l'ensemble des travaux philosophiques et littéraires de Pétrarque et de Boccace. Ces deux hommes, dans le siècle où ils ont vécu, ont cédé à l'impulsion qui avait été donnée par Dante, leur prédécesseur. Comme lui et comme tous les écrivains, les artistes, ou les savants de l'époque de la renaissance, ils sont restés fidèles à ce qui fut regardé comme une vérité incontestable en Europe, jusqu'à Fontenelle et Voltaire; Pétrarque et Boccace étaient persuadés que la philosophie, les arts et les sciences avaient été poussés à leur perfection chez les païens, et que la seule connaissance nouvelle qui eût une véritable importance, était la théologie servant de lien et d'âme à toutes les vérités matérielles que l'homme peut découvrir. Du moment que ceux qui désirent étudier l'époque de la renaissance avec impartialité, perdent de vue ce préjugé capital, il n'y a plus pour eux aucun moyen d'apprécier le mérite des hommes ni des œuvres de ce temps. On s'explique facilement qu'un lecteur du XIX^e siècle ne veuille pas employer son temps à lire le poème de *l'Afrique*, ou *la Généalogie des Dieux*; mais quand on condamne aveuglément la résolution et l'immense courage qu'il a fallu à Pétrarque et à Boccace pour composer ces ou-

vrages, il est douteux que l'on ait toutes les qualités requises pour apprécier le mérite que renferment celles des compositions de ces grands écrivains qui sont restées célèbres. Les œuvres en prose latine de Pétrarque d'ailleurs, sont peut-être ceux de ses écrits où l'homme se montre le plus complètement, où il est à l'aise sans cesser d'être poète, où il fait le mieux comprendre comment un homme de la renaissance pouvait être un érudit consommé, sans cesser d'éprouver les délicatesses de l'amour, ni de se plaire au milieu du monde. Son *Secret*, son *Ascension au Mont-Vantoux*, ses descriptions de la cour d'Avignon, ses épîtres à Colà Rienzi, et le nombre infini de ses *Lettres familières*, où il peint avec tant de charme et d'abandon les joies, les regrets, et toutes les passions intérieures qui dévoraient son âme, sont des écrits dont le charme est infini. Toutes les idées qui ont pu passer dans l'esprit des hommes de la renaissance, sont réunies là, dans ce livre écrit par Pétrarque, l'homme le plus instruit, le plus éclairé, le plus sensible; l'esprit le plus vaste et le plus élevé de cette époque. C'est dans l'ensemble de ce livre, qu'il est facile de voir que Pétrarque, comme Dante, ainsi que tous les esprits solides du xiv^e siècle, croyait qu'une fois la science des anciens retrouvée dans les livres, la lumière du christianisme compléterait la science universelle, et répandrait indéfiniment le bonheur sur tout le genre humain. Tel est l'esprit de la renaissance, et l'abrégé des œuvres de Pétrarque, où il exprime une confiance parfaite dans les connaissances acquises par les païens, et un espoir infini dans l'avenir de l'humanité.

XII.

Les Arts.

Ce rayon splendide de jeunesse ne dura qu'un instant. Le platonisme de Dante et de Pétrarque, en passant par le creuset des érudits, ne tarda pas à perdre de son éclat poétique. Mais cette essence de poésie, dont les écrivains et les penseurs s'étaient enivrés, fut recueillie alors par les artistes. S'emparant à leur tour de cet élément intellectuel, les architectes, les peintres et les statuaires le rendirent visible, sensible, palpitant même, par les édifices, dans les tableaux et par les statues.

Non cependant que l'architecture et les arts d'imitation n'eussent pas commencé à paraître avant le XIV^e siècle, et pendant les années où la philosophie de Dante exerçait particulièrement son empire; mais alors ils ne faisaient que poindre, et ce n'est vraiment que quand Michel-Ange s'est fait connaître, que l'art, animé de l'esprit Dantesque, a exercé sur l'imagination et l'intelligence des Florentins, un empire si fort, que le goût de ce peuple en a été modifié, et en reçut enfin le caractère particulier qui le distingue. Dante avait

donné une direction à la pensée; Michel-Ange traça celle du goût; et comme ces deux grands génies étaient d'une nature analogue, l'artiste ne fit que traduire avec des formes sensibles, les pensées, les opinions et les images du poète. Aussi ces deux hommes puissants représentent-ils Florence tout entière; âme et corps, poésie et art. Leurs qualités sont même tellement fraternelles; le poète est si grand peintre; le sculpteur donne tant d'extension à sa pensée; enfin ce qu'il y a parfois de bizarre et d'incohérent en eux, se rapporte si évidemment à la même source, que ces deux génies semblent n'être que le complément l'un de l'autre. Seulement Dante présida à l'ère de la poésie; Michel-Ange parcourut et ferma celles des arts.

Cependant, de même que Dante avait été précédé dans la carrière philosophique et poétique par des hommes distingués, Michel-Ange fut annoncé par des précurseurs dont les talents et les ouvrages sont imposants; et si l'on remonte jusqu'au berceau de la république de Florence, on est même frappé de l'ordre naturel et majestueux dans lequel les beaux-arts se sont développés dans ce pays. Si l'on excepte les premières églises dont le plan et les décorations furent imités des anciennes basiliques romaines, Florence d'abord, ne renfermait d'autres édifices que des maisons, des palais sans ouvertures extérieures, flanqués de tours souvent fort hautes. Multipliées à l'infini, ces tours, théâtres des combats continuels, entre les Guelfes et les Gibelins, furent réduites à une hauteur déterminée lorsque l'on commença les fortifications

qui entourent encore Florence. L'art, dans ces premiers temps, n'avoit eu pour objet que le perfectionnement de ces forteresses privées, dont quelques unes cependant furent ornées de colonnettes et d'arceaux dans le goût de l'architecture du Bas-Empire.

Mais bientôt les premiers architectes Florentins jettent trois ponts sur l'Arno, et dans le cours du XIII^e siècle, l'ancien Lapo (1) commence le Palais-de-Justice et celui de la Seigneurie. Enfin Arnolfo di Lapo continue les travaux entrepris par son prédécesseur, commence la construction de la cathédrale, de l'église de Sainte-Croix, et trace l'enceinte des dernières fortifications. En 1300, on avoit donc déjà achevé et entrepris sur des plans vastes et grandioses les monuments d'utilité publique, ceux jugés nécessaires à protéger la personne des magistrats et l'exécution des lois ainsi que les deux églises principales de Florence. L'architecture a donc précédé et commandé les autres arts dans cette ville comme cela étoit arrivé chez les anciens en Égypte et en Grèce.

La sculpture avoit été révélée aux Florentins par les Pisans. Depuis long-temps Nicolò de Pise avoit remis cet art en honneur dans sa ville, et il est juste de lui attribuer un mérite dont les artistes florentins surent profiter si habilement, mais un siècle plus tard.

(1) Les historiens laissent de l'incertitude sur Lapo l'ancien qui a construit les ponts, et Arnolfo di Lapo, élève ou neveu du précédent. Arnolfo quelle que soit son origine, est celui qui a fourni les premiers plans et fait jeter les fondements de la Cathédrale. Voy. Vasari.

Quant à la peinture, son réveil à Florence est dû à Cimabué. Le mérite de ses ouvrages ne peut être apprécié que comparativement au travail aride des artistes grecs qui l'ont immédiatement précédé. Cependant son talent exerça une influence décisive sur les progrès de l'art de la peinture. Mais si l'on compare le mérite intrinsèque de ses compositions, avec celui des ouvrages d'Arnolfo di Lapo, l'avantage reste entièrement aux travaux de l'architecte. Ces derniers excitent encore l'admiration aujourd'hui, tandis que les tableaux de Cimabué ne présentent d'intérêt véritable qu'à ceux qui étudient l'histoire de l'art. Ce qui sépare surtout les productions de ces deux artistes, c'est la différence de caractère et de style. Entraîné sans doute par les conditions d'utilité et de convenance, l'architecte a saisi et fixé dans les proportions et l'apparence des palais fortifiés et des grandes églises dont il a fourni les plans, ce caractère sombre et élégant tout à la fois qui sert de base au goût de l'école florentine; tandis que Cimabué n'a fait que suivre les doctrines de l'école grecque de Constantinople, en donnant seulement plus de correction et de vie à ses figures. En voyant les édifices commencés vers la fin du XIII^e siècle à Florence on y sent la double influence des discordes civiles et du génie de Dante; les compositions du peintre Cimabué, si l'on en excepte leur exécution aride, rappellent bien plutôt le style constantinopolitain que celui de Florence.

A l'ouverture du XIV^e siècle, l'exemple de Nicolò de Pise, les grands travaux d'Arnolfo di

Lapo et les beaux essais de Cimabuè, avaient déjà donné une forte impulsion aux trois arts cultivés par ces hommes célèbres. Un génie nouveau ne tarda pas à paraître. Giotto de Florence, architecte, sculpteur et peintre, car pendant long-temps ces trois arts frères ne purent fleurir que sous la protection de la même intelligence, Giotto parut avec éclat. Cet homme, qui surpassa promptement Cimabuè comme peintre, dont on cite plusieurs bonnes sculptures, fut désigné, en 1332, pour continuer la direction des travaux de la cathédrale (Sainte-Marie de la Fleur) commencée par Arnolfo di Lapo. Fier comme tous les hommes qui se sentent un grand mérite, peut-être Giotto ne voulut-il pas se soumettre aux idées de son prédécesseur. Que ce soit pour ce motif, ou, si l'on veut, par respect au contraire pour les idées de Lapo, Giotto, tout en continuant de bâtir le vaisseau de l'église, composa et érigea l'élégante tour en marbre de couleur et ornée de sculptures qui s'élève à la droite de l'entrée de la cathédrale de Florence. Le style de cet ouvrage est moins âpre et moins grandiose que celui des édifices de la composition d'Arnolfo di Lapo ; toutefois, et malgré sa grâce et sa gentillesse, il porte bien l'empreinte du goût florentin.

Cependant l'art où Giotto a excellé, auquel il a fait faire de grands progrès, est la peinture. Ses ouvrages en ce genre n'ont pas seulement, comme ceux de Cimabuè, un mérite comparatif, ils brillent encore par des qualités que le temps et le perfectionnement des procédés matériels de l'art n'ont pas éclipsées. Il y a du beau, de la grandeur

dans l'attitude, les formes et l'expression des nombreux personnages sacrés, qu'il a peints dans l'église d'Assise, et plusieurs compositions assez vastes tracées par lui sur les murs du cimetière de Pise décèlent le talent qu'il possédait dans l'invention pittoresque. Sans trop s'en fier aux analogies que l'on va proposer on pourrait cependant comparer Cimabué aux premiers rimeurs qui ont annoncé Dante; le style fort et national de l'architecture d'Arnolfo di Lapo rappellerait les grands travaux de Dante même; et le noble et gracieux Giotto marcherait dans la même direction que Pétrarque.

Mais Giotto, qui a si heureusement appliqué le goût florentin aux compositions gracieuses, n'était pas un peintre dantesque. Son génie calme, serein, même en traitant les sujets les plus animés, semble bien plutôt se conformer aux doctrines de l'antique école grecque, et souvent ses peintures, celles d'Assise entre autres, rappellent les tableaux que l'on a retrouvés plusieurs siècles après à Herculanium et à Pompeï.

Quelques contemporains et la plupart des élèves de Giotto, ouvrent la série des artistes qui prirent pour sujet de leurs compositions, les personnages, les inventions et les idées de Dante. Buffamalco, les frères Orcagna, et Taddeo Gaddi, parmi les peintres célèbres de Florence pendant le premier tiers du XIV^e siècle, sont ceux qui les premiers ont essayé de donner des formes réelles aux fantaisies poétiques de Dante. Considérés sous le point de vue de l'art, ces peintres n'ont qu'un mérite secondaire. Ordinairement on

trouve dans leurs ouvrages ou une imitation assez servile de ceux de Giotto, ou des efforts parfois impuissants pour rendre avec le pinceau la prodigieuse hardiesse des images et des idées de l'auteur des trois Cantiques. C'est à ces artistes que l'on doit en Italie le modèle des compositions régulièrement symétriques; ce sont eux qui ont imaginé de placer les êtres de nature différente dans des zones séparées, et de figurer le passage de la vie réelle à celle de l'autre monde, en faisant circuler de plan en plan, sur toute la superficie du tableau, de longues processions d'humains, d'âge, de sexe, et de conditions différents, dont les uns restent en purgatoire, tandis que d'autres tombent en enfer, ou s'élancent vers le paradis. La chapelle des Espagnols attenant au cloître de l'église Sainte-Marie-Nouvelle à Florence, renferme deux peintures de ce goût qui pourraient suffire pour faire apprécier le mérite et les défauts de ce genre. L'une représente l'Église militante, de la main de Simon Memmi, resté célèbre surtout par le sonnet que Pétrarque lui a adressé; dans l'autre, Taddeo Gaddi a montré l'Église triomphante. Mais au cimetière de Pise, Buffamalco a représenté Dieu le père tenant entre ses bras les sept ciels décrits par Dante; Andrea Orcagna, qui, déjà dans l'église même de Sainte-Marie-Nouvelle, avait peint le jugement universel et l'intérieur de l'enfer d'après Alighieri, a reproduit ces sujets sur les murs du Campo-Santo.

La bizarrerie seule de ces peintures en dissimule la faiblesse. Il est facile de voir qu'en les composant les artistes n'ont été préoccupés que

de la traduction servile de la partie matérielle des inventions dantesques dont ils ont toujours laissé échapper l'aspect grandiose et le sens profond, genre de poésie que Michel-Ange seul parmi les artistes a véritablement sentie et si heureusement rendue.

On ne doit cependant pas laisser passer le nom d'Orcagna sans s'y arrêter. Il y eut deux frères de ce nom, Bernard et André, tous deux artistes. André, le plus habile, celui dont on vient de s'occuper, était architecte, sculpteur, peintre, et poète même, à ce qu'assure Vasari. Son goût pour les écrits de Dante explique la prédilection avec laquelle il prit habituellement pour sujet de ses tableaux l'enfer, le jugement universel et les mondes inconnus. Mais cet homme, dont les tableaux sont avant tout assez bizarres, a laissé dans la ville de Florence un monument d'architecture qui fait époque tout à la fois dans l'histoire de la république et de l'art. Jusqu'à la moitié du XIV^e siècle, on avait coutume à Florence, lorsque les magistrats étaient renouvelés, de faire faire l'admission des nouveaux citoyens élus par leurs prédécesseurs sur une espèce de balcon à fleur de terre, régissant autour du palais des seigneurs. C'était encore de ce lieu que l'on haranguait le peuple lorsqu'il était convoqué au son de la cloche. L'intempérie des saisons rendant souvent cet usage incommode, fit prendre le parti au gouvernement florentin, en 1355, d'ordonner qu'on élevât près du palais une grande loge pour que les magistrats et les citoyens pussent s'y retirer dans les temps de pluie et vaquer aux affaires de la répu-

blique. Andrea Orcagna fut chargé de ce travail, et ce qu'il présente de remarquable sont les archivoltes en plein cintre supportées par des piliers formés de colonnettes en faisceau. L'édifice dans son ensemble est élégant quoique grave, et il détermine en architecture le premier effort fait pour ramener cet art aux lois de l'architecture antique, les premiers pas de la renaissance.

L'art de la sculpture que Michel-Ange a élevé si haut, à Florence, dans le xvi^e siècle, n'a pas suivi dans l'ordre de son développement naturel le rang qu'il devait prendre. Donatello, né en 1383, et mort en 1466, beaucoup plus d'un siècle par conséquent après Giotto, ne porta son art qu'au même degré de perfectionnement à peu près où Giotto avait amené le sien. La sculpture était donc fort en retard. Pétrarque, connu par la variété de ses connaissances et de ses goûts, en fait l'observation au quarantième chapitre du livre premier de ses Remèdes contre la bonne et la mauvaise fortune. Ce siècle, dit-il, en parlant du sien, qui se targue d'avoir tout inventé, même la peinture, n'ose cependant pas nier qu'il est inférieur dans l'art de la sculpture. En effet, la Judith tuant Holopherne, groupe de Donatello, placé sous la loge dont il vient d'être question, est un ouvrage dont le mérite, relatif au temps de son exécution, ne peut être apprécié que par d'habiles connaisseurs. Pour cet art, les Florentins étaient donc en arrière sur les Pisans, qu'ils ont surpassés, il est vrai, deux siècles plus tard. Le fameux sculpteur en terre peinte et vernissée, Luca della Robbia, contemporain de Donatello, produisait alors ces pré-

cieuses poteries sculptées, traitées, d'après le sentiment de quelques connaisseurs, avec plus de talent que les ouvrages de Donatello. Toutefois le nom de Donatello se lie à la fondation d'un des établissements les plus fameux dans l'histoire des arts à Florence. Côme l'Ancien lui confia la direction et l'arrangement de cette grande collection de morceaux de sculpture antique qu'il avait formée avec tant de soins, et dont la valeur fut estimée après sa mort à plus de vingt-huit mille florins d'or, (336,000 francs). Pierre, fils de Côme, l'augmenta singulièrement. Laurent-le-Magnifique l'enrichit encore après eux, et lui donna une destination nouvelle en faisant disposer toutes les antiquités précieuses qu'il possédait dans ses jardins; dont il fit une école où les jeunes artistes venaient étudier leur art et où Michel-Ange fut élevé.

Mais la grande explosion de la renaissance des lettres, les travaux d'érudition et d'archéologie, les découvertes déjà fort nombreuses des trésors de la statuaire antique, avaient donné une impulsion nouvelle aux études des artistes. Il s'en trouva un, Philippe Brunelleschi, né en 1398, et mort en 1444, qui dans cet espace de temps débarrassa les arts de toutes les incohérences que le moyen-âge y avait introduites. Brunelleschi était architecte, sculpteur et peintre. Mais comme Donatello et Masaccio s'étaient déjà distingués dans les deux derniers arts, sans les abandonner jamais, Brunelleschi porta tout l'effort de ses réflexions et de ses études sur l'architecture. Long-temps il vécut à Rome pour étudier les ruines des monuments antiques, et ce ne fut que quand il eut, à force de

travail, retrouvé d'une manière régulière et mathématique les ordres de l'architecture romaine, qu'il se livra à la composition. P. Brunelleschi, comme il a déjà été dit, restitua l'architecture antique, de la même manière que Pétrarque et Boccace avaient restitué, un siècle avant, la langue latine. Cet homme, dont l'adolescence fut employée au travail de l'orfèvrerie, qui étudia la statuaire sous Donatello, et devint un rival dangereux pour Ghiberti quand ils concoururent pour le modèle des portes du Baptistère; le savant qui créa en quelque sorte l'art de la perspective et qui fut si habile constructeur, soit en charpente soit en maçonnerie, est encore le même qui a achevé la coupole de la cathédrale et bâti les églises de Saint-Laurent et du Saint-Esprit. Si Michel-Ange n'eût pas existé, Brunelleschi serait sans doute resté le plus grand artiste florentin. C'est une grande nation que celle où un tel homme n'occupe que la seconde place!

Toutes ces merveilles s'accomplissaient sous les yeux de Côme l'Ancien, lorsque, entouré de savants, il amassait les manuscrits venus de toutes les contrées de la terre; quand le platonicien Gemiste lui donnait l'idée de fonder son académie; pendant que Ange Politien revoyait le texte des Pandectes et que Christophe Landino écrivait son commentaire sur Dante.

Dans ce même temps, deux peintres florentins achevaient d'ouvrir la vraie voie aux arts en s'exerçant avec soin et amour à l'imitation simple de la nature: Masaccio, qui mourut jeune (1402-1443), et Dominique Ghirlandaio, dont la carrière fut

plus longue (1450-1498). Ces deux artistes, dont l'imagination n'était rien moins que fougueuse, n'ont fait, à proprement parler, que des collections de portraits dans les tableaux dont ils ont orné quelques églises de Florence. Mais les intentions de leurs figures sont si vraies et si naïves, le caractère de la physionomie humaine est saisi avec tant de finesse et de profondeur, et pour tout dire en un mot la double vie de l'intelligence et du corps y est si fortement empreinte, que l'imagination la plus ardente, en se nourrissant de ces peintures, ne demande rien de plus que ce qu'elles présentent.

Ce Dominique Ghirlandaio fut le maître chez lequel Michel-Ange reçut les premiers principes de l'art du dessin.

A cette époque, toutes les grandes difficultés matérielles qui dans la pratique des arts peuvent empêcher le développement complet du génie d'un artiste, étaient, à très peu de chose près, levées. Quatre Florentins se présentèrent à peu de distance l'un de l'autre pour parcourir avec éclat l'immense carrière qui venait de leur être préparée : Léonard de Vinci, qui vécut soixante-quinze ans (1443-1518); Michel-Ange Buonarrotti, dont la vie fut plus longue encore (1474-1564); Andrea del Sarto, mort à quarante-quatre ans (1486-1530); et Benvenuto Cellini, qui, malgré sa vie aventureuse, parvint jusqu'à sa soixante-dixième année (1500-1570).

Bien que Léonard de Vinci soit Florentin et qu'il ait rivalisé de gloire pendant quelque temps avec Michel-Ange dans la ville de Florence, il y est

demeuré trop peu pour que l'on considère ses travaux comme se rattachant à l'école des artistes de cette cité. Léonard d'ailleurs est un de ces génies universels, calmes et cosmopolites, si l'on peut se servir de cette expression, qui excluent toute idée d'école et de combinaisons de cette nature. Les historiens assurent qu'il était bon architecte et très habile sculpteur; ce qu'il y a de certain, c'est que comme ingénieur des ponts-et-chaussées il a fait des travaux admirables en Lombardie, et que quelques unes de ses peintures, telles que la Joconde et la Ferronière, ne le cèdent à aucune des plus parfaites des maîtres les plus renommés. Dieu nous garde de vouloir séparer de Florence et de la Toscane un si beau génie; mais comme il a porté la gloire de son nom et de celui de son pays en Lombardie et en France, historiquement parlant, les productions de Léonard de Vinci ne se rattachent pas à l'école florentine.

Andrea del Sarto est encore un artiste du premier ordre, mais dont le talent naturel, délicat, élevé, et surtout gracieux; ne s'est nullement prêté à rendre ces sentiments forts, ces images hardies qui caractérisent la haute poésie florentine. C'est d'ailleurs bien plus dans les sentiments qu'il met de l'élevation que dans ses pensées. La plupart des sujets qu'il a traités sont peu connus ou assez difficiles à comprendre. Mais à la vue de ses ouvrages l'âme est prise par une expression ravissante et l'œil se repose amoureusement sur des formes rendues avec une délicatesse inimitable. C'est bien plutôt l'épicurisme que le platonisme qui règne dans les compositions de ce peintre, si toutefois

cet homme insouciant de la science a jamais pensé à s'appuyer de tels systèmes. Andrea del Sarto avait une femme dont il était éperduement amoureux et qu'il a représentée partout ; c'était sa Béatrice, tout aussi exigeante que celle de Dante, mais avec des intentions bien opposées. Cette femme régnait absolument sur le cœur de son mari, et c'est elle qui à son retour de France, où le roi François I^{er} lui avait confié une assez forte somme d'argent pour faire emplette de tableaux, l'entraîna à dépenser follement le dépôt royal. Les habitudes indolentes et l'indépendance du caractère de cet artiste furent mis à une dure épreuve pendant le siège de Florence, suivi par le prince d'Orange, en 1529. Quelques Florentins ayant passé dans les rangs ennemis furent condamnés comme traîtres à la patrie et contumaces, à être peints pendus par les pieds sur les murs du Palais-de-Justice. Le pauvre Andrea, en sa qualité de peintre célèbre, eut le triste honneur d'être préféré pour remplir, en quelque sorte, cet office de bourreau. On prétend que cette aventure lui causa tant d'ennuis et de dégoûts qu'elle hâta sa mort, qui en effet eut lieu en 1530.

Quoiqu'il faille mettre une énorme différence entre le caractère et les talents de Michel-Ange Buonarotti et ceux de Benvenuto Cellini, on trouve dans les ouvrages de ces deux génies cependant l'art florentin développé dans toute sa force, dans toute son intégrité, dans toute sa pompe.

Ciseleur, fondeur, graveur sur métaux, armurier, orfèvre et joaillier, Benvenuto exerçait ces professions avec l'intelligence et la supériorité d'un

homme doué d'invention, avec l'habileté d'un véritable statuaire. Les talents variés de cet homme eurent cela de particulier, qu'ils lui firent étendre l'application des arts à une foule d'objets de curiosité, de luxe ou d'usage journalier. Les ornements d'église, l'argenterie de table, les armes, les bijoux, les meubles, les ustensiles, les vêtements même furent traités par cet homme comme des objets d'art, et excitèrent l'admiration et les prodigalités des princes et des citoyens opulents. Notre objet n'est point de rappeler ici en détail toutes les merveilleuses inventions de cet artiste célèbre; mais il est indispensable de faire reconnaître l'effet qu'elles produisirent sur les hommes de son temps. Elles initièrent les particuliers au goût des arts et surtout à leurs secrets; elles donnèrent naissance à cette classe de gens de goût, plus délicats sur le choix et la perfection des détails que naturellement disposés à saisir les beautés d'un tout ensemble; elles firent augmenter, en un mot, cette élite du public désignée sous le nom d'*amateurs*, de *connaisseurs*, dont les goûts personnels, et par cela même toujours un peu bizarres, ne purent être contentés qu'aux dépens des idées simples, vraies et grandes comme celles que toute la population d'un pays accueille et saisit sans peine. C'est alors que les ciselures nombreuses qui couvraient une armure en firent bien plutôt une pièce de cabinet qu'un vêtement de défense; que la matière précieuse et les ornements multipliés d'un vase lui firent perdre sa destination première; que la richesse des métaux et des pierres précieuses fut mise fastueusement en op-

position avec l'usage vulgaire d'une salière, d'un manche de couteau ou d'un candélabre. Certes l'art et la science avec lesquels la plupart de ces ustensiles ont été déguisés et ennoblis par Benvenuto Cellini font honneur aux rares talents de cet artiste; mais l'historien ne peut manquer de signaler ce biais donné à la marche de l'art, comme le signe de son déclin très prochain.

En effet il était imminent. Depuis la fin du xv^e siècle et après la mort des Laurent des Médicis, des Marsile Ficin, des Ange Politien et des derniers grands écrivains de la renaissance, la poésie et la philosophie platoniciennes étaient dégénérées en un jargon froid et obscur. Les pâles imitateurs de Pétrarque, en se multipliant à l'infini, avaient déjà jeté de la défaveur sur un genre de poésie qui bientôt ne fut plus traité que par les rimeurs du plus bas étage. Leurs fadeurs inondaient l'Italie entière, quand l'un des plus grands poètes de ce pays, Louis Arioste, publia son poème de Roland Furieux en 1516, et donna tout aussitôt un cours rapide et tout nouveau à la poésie et aux idées.

On n'a pas oublié sans doute à quel degré de scepticisme les prétendus philosophes platoniciens rassemblés d'abord à Carreggi, et bientôt après dans les jardins Rucellai, étaient parvenus au dernier quart du xv^e siècle. Dans les mœurs, la dépravation était portée à son comble. Les excès d'Alexandre VI, ceux de sa fille Lucrèce, et les galanteries du cardinal Bembo avec cette femme, sont des témoignages irrécusables de la dissolution des hautes classes de la société; et les nouvelles, les

satires, les comédies de ce temps, sans omettre le curieux recueil des Lettres familières de Machiavelli, laissent voir à nu les plaies morales dont les plus simples particuliers étaient rongés à cette époque.

A cette corruption de l'âme se joignirent de fâcheux travers d'esprit. Les républicains d'érudition, aux prises avec les partisans des Médicis à Florence, affectaient l'austérité des anciens temps, invoquaient les noms fameux dans Rome antique, et s'apprétaient journellement à repousser, par des violences intempestives, une tyrannie menaçante mais inévitable. Agités tout à la fois par des maux et des discordes réelles, les Florentins en augmentaient encore la vivacité par des discussions moitié politiques, moitié littéraires, mêlées à l'excès des plaisirs et du libertinage si communs dans ce temps. L'anarchie était partout et dans tout; l'irritation ou le dégoût se partageaient tous les esprits, et la république expirante communiquait quelque chose de son agonie convulsive à ceux qui devaient lui survivre.

Tel était presque dans toute l'Italie l'état de la société en 1516, lorsque Louis Arioste, déjà célèbre par ses satires et ses comédies, fit connaître son grand poëme de Roland Furieux. L'insouciance plus qu'épicurienne répandue dans cet ouvrage, le ton ironique même sur lequel on y parle des choses et des sentiments les plus graves, achevèrent de porter le dernier coup à la poésie et à la philosophie platoniques. Le ton badin d'Arioste devint à la mode, on commença à rire de tout, et les ouvrages de Dante, qui jusque là avaient eu

une influence directe par les doctrines théologiques et philosophiques que l'on avait cru y reconnaître, ne conservèrent plus qu'une autorité purement littéraire. Les écrits de Dante et de Pétrarque ne servirent bientôt plus qu'à former des copistes sans intelligence; et à Florence même, la vieille poésie dantesque étoit morte, ou plutôt elle ne vivoit plus que dans l'âme de Michel-Ange.

En effet, les arts eux-mêmes, après avoir été élevés et soutenus par les doctrines d'Alighieri, ne tardèrent pas à leur être infidèles. La connaissance que le jeune peintre Raphaël fit à Rome du poète Arioste, est un événement dans la vie de l'artiste qui détermina dans ses idées et dans la composition de ses ouvrages une révolution importante. Quand le jeune Raphaël fut appelé à Rome par Jules II, pour décorer la chambre du Vatican dite *alla segnatura*, on sait que l'artiste, âgé de vingt ans, reçut, pour le choix et l'ordonnance des sujets, les conseils du cardinal Bembo, admirateur passionné de la poésie de Dante, et que ce prélat indiqua à son ingénieux pupille les deux grands sujets peints en regard l'*École d'Athènes*, résumé du quatrième chant de l'Enfer ou du triomphe de la renommée de Pétrarque, et la *dispute du Saint-Sacrement*. Ces deux productions sont les premières où Raphaël a montré la puissance et l'étendue de son génie. Cependant, quant à la pensée première, elle témoigne, par son emprunt même, de l'extrême jeunesse de l'auteur, puisqu'elle lui fut communiquée. Raphaël n'étoit encore que le jeune élève de Pérugin, instruit dans toute l'austérité de l'école florentine, et se soumettant avec respect aux avis des

derniers soutiens de la philosophie platonicienne. Au milieu des docteurs grecs et latins qu'il peignit dans la chambre alla Segnatura, il introduisit les personnages de Dante et de Savonarola; la vieille Florence dominait encore sa pensée. Mais aussitôt que Raphaël, sûr de sa force et de son talent mûri par l'âge, eut fréquenté la cour brillante de Léon X; lorsqu'il eut trouvé l'occasion de converser avec cette foule de savants spirituels et sceptiques dont la ville de Rome abondait alors; quand enfin il connut et entendit ce fin railleur Arioste dont les vers étaient déjà sus de tout le monde, alors l'imagination mobile du peintre éprouva une révolution dont ses compositions se ressentirent. Au calme des saints personnages et des bienheureux, à la représentation des grands hommes réunis du paganisme et des temps modernes, il substitua la peinture des passions humaines, des aventures galantes de la mythologie et la production de ces Vierges, où plus d'une fois l'artiste a laissé deviner ce qu'il y avait de terrestre dans les traits gracieux de ses modèles. Enfin dans ce même Vatican où il avait peint Dante confondu avec les docteurs de l'Église près de l'hostie sainte, dans une salle voisine il reproduisit bientôt son nouvel ami, le poète Arioste, placé sur le Parnasse entre Dante et Homère.

Tel était l'état des mœurs et des arts à cette époque (1515) lorsque Léon X occupait le trône pontifical. Benvenuto Cellini avait quinze ans, Raphaël trente-trois, et Michel-Ange et Arioste, nés tous deux en 1474, étaient dans leur quarante et unième année.

Raphaël et Benvenuto Cellini sont des artistes qui obéirent instinctivement aux idées et aux goûts de leur temps ; mais Arioste et Michel-Ange, peut-être à leur insu, furent chefs de deux écoles opposées, sous l'égide desquelles se partageait alors le monde intellectuel de l'Italie. Arioste ouvrait la voie au bout de laquelle on devait trouver la philosophie du XVIII^e siècle ; Michel-Ange remontait directement à la théologie philosophique de Dante dont il a été le peintre, le sculpteur, l'architecte, et on peut le dire, le dernier poète.

Si la rivalité des doctrines de ces deux hommes n'a pas encore été signalée, il faut en attribuer la cause à la différence des arts auxquels chacun d'eux était particulièrement destiné par la nature. Cependant les poésies de Michel-Ange ont encore assez de mérite, elles sont assez significatives pour qu'en les joignant aux prodigieux travaux d'art de cet homme, on puisse en tirer un corps de doctrines qui motive le rôle important que l'on assigne à l'auteur du Jugement dernier, du Moïse et de la coupole de Saint-Pierre de Rome.

Alors la question n'intéressait pas seulement Florence ; elle était agitée par toute l'Italie. D'un côté était un admirable poète, rival de Dante pour la pureté, la force et l'élégance de l'expression, mais peu sévère dans sa morale et dans ses mœurs, et ne se souciant guère de soumettre ses compositions au cadre d'un système régulier. Tour à tour léger, puissant ou badin, toujours gracieux et rarement pathétique, Arioste parut avoir été créé pour faire des vers comme le rossignol pour chanter. C'était du reste un homme fort doux,

casanier, aimant trop son repos pour rechercher l'opulence, mais voulant vivre à l'aise et courtisant les princes et les grands de son temps tout juste assez pour en obtenir ce qu'il lui fallait pour exister sans rien faire. Ce fut, comme Horace, un épicurien par nature trop paresseux pour bâtir un système, mais dont les écrits cependant ont eu une influence plus directe et plus prolongée que ceux de Dante. Jusqu'à l'Arioste, on avait pris les choses au sérieux dans le monde moderne; mais après l'apparition de son Roland Furieux, on se moqua de tout; c'est là la grande révolution qu'il a faite.

A côté de ce poète était l'artiste Michel-Ange. Petit de stature, d'un tempérament sec, la tête grosse, les mains calleuses, franc, généreux, irascible, cherchant la solitude, lent à concevoir et prompt à exécuter, tel était ce Buonarotti élevé à la cour de Laurent des Médicis, qu'Ange Politien avait instruit dans sa jeunesse, dont les loisirs étaient employés à la lecture de Dante et de Pétrarque; qui estimait la peinture à l'huile un amusement de femme; que l'inflexible Jules II eut de la peine à dompter, et qui, pendant toute sa vie passée dans le célibat, n'a montré d'affection paternelle qu'envers ceux à qui il a enseigné les arts. Naturellement porté à l'austérité républicaine, Michel-Ange était partagé entre l'amour de sa patrie et le mépris que lui inspirait le goût de ses compatriotes pour le commerce. Religieux, austère dans ses mœurs, chaud partisan des doctrines de Savonarola, admirateur fanatique des ouvrages de Dante, cet homme, ce citoyen qui montra une activité si

courageuse pendant le siège de Florence , en 1529, est l'artiste fameux par tant de chefs-d'œuvre, qui a élevé Saint-Pierre de Rome et peint la Sixtine, que ses sculptures font saluer pour le plus grand statuaire des temps modernes, et enfin qui, religieux défenseur des doctrines dantesques, et non content d'en éterniser la mémoire en en faisant circuler l'esprit dans tous les monuments d'arts qu'il a produits, a encore écrit des vers platoniques à quatre-vingt-dix ans, quand ses yeux éteints et sa main affaiblie ne lui permettaient plus de sculpter ni de peindre.

Considéré comme citoyen et comme artiste, Michel-Ange est également admirable par l'énergie qu'il a montrée pour repousser l'envahissement de la philosophie ironique de l'Arioste, soutenir les institutions libres de son pays, et défendre les doctrines dantesques. Après s'être soustrait à la vengeance du duc Alexandre des Médicis, devenu maître de Florence en 1530, Michel-Ange, âgé de cinquante-six ans, se réfugie à Rome et résiste jusqu'à la fin de ses jours aux instances des grands-ducs de Toscane qui voulaient le faire rentrer dans sa patrie privée de son antique liberté. Expatrié, il transporte avec lui le palladium de sa chère Florence, les traditions républicaines et dantesques. Il vit seul, absorbé dans les combinaisons des trois arts où il est maître, et fait respecter à la vue de ses ouvrages l'ancienne austérité de Florence jusqu'au milieu des délices et de la corruption de Rome. Quelle devait être la force d'âme et de corps de cet homme qui, à l'âge de soixante ans, entreprit le tableau du Jugement dernier, l'exécuta en huit

années, et montra, en 1544, à la cour du pape Paul III, la punition des vices de ses courtisans et de ses familiers!

Mais quoique le mérite des poésies qui restent de Michel-Ange ne puisse être comparé à celui de ses ouvrages d'architecture, de sculpture et de peinture, elles portent cependant un caractère si remarquable pour l'époque où l'artiste les a écrites; on y trouve la conservation encore si sincère et si pure de la philosophie poétique de Dante et de Pétrarque, qu'il est impossible de ne pas interroger ce précieux recueil au moins comme un des documents historiques les plus sûrs et les plus intéressants. Dans son retour attendrissant vers Dieu, il est si facile d'y voir les regrets amers qu'inspiraient au poète nonagénaire et son exil volontaire et l'abaissement de sa Florence; on éprouve une tristesse si profonde en lisant ces vers où le chrétien, près de se présenter devant Dieu, s'accuse en quelque sorte de ce que son génie et sa main se sont consacrés à diviniser les formes de la matière. Avec quel saint mépris mêlé cependant de tendresse, il reproche à son art de l'avoir fait vivre d'illusions, de l'avoir détourné du seul objet digne d'amour, de ce Dieu éternel dans les bras duquel il est impatient de se jeter! Puis il revient à la beauté, son idole, à cette manifestation du bon sur la terre, à cette réflexion de la splendeur divine sur la créature, et alors il espère que la miséricorde de Dieu lui pardonnera son erreur. Ces poésies, ces vers se composent de petites pièces courtes où le vieux Michel-Ange semble avoir exhalé ses regrets, ses craintes, ses espérances et ses prières,

lorsque, réduit à l'inaction par sa vieillesse et ses infirmités, il attendait sa dernière heure.

Elle arriva enfin, l'an 1564; et là finit pour Florence et pour l'Italie le cours de cette brillante époque de la renaissance ouverte sous les auspices de Dante, trois siècles avant, en 1290.

Une discussion puérile que fit naître entre les artistes florentins le cérémonial qui devait être observé aux obsèques de Michel-Ange, peut faire juger de la promptitude avec laquelle l'esprit mesquin de coterie et la désunion s'introduisirent parmi les architectes, les sculpteurs et les peintres qui survécurent à ce grand homme. Dès que le corps de Michel-Ange, mort à Rome, eut été transporté furtivement de cette ville à Florence, dans une caisse à marchandises, les artistes florentins, membres de l'académie des beaux-arts que venait de fonder Côme I^{er} deux ans avant, en 1562, eurent aussitôt l'idée de rendre les honneurs funèbres avec une pompe extraordinaire au grand homme que l'Italie venait de perdre. Vasari, l'âme de cette société, avait la confiance du grand-duc. Naturellement appelé à régler l'ensemble et les détails de la cérémonie funèbre, il en a de plus laissé un récit circonstancié dans la vie de Michel-Ange. C'est là où l'on apprend que le grand-duc, après avoir essayé à plusieurs reprises de vaincre l'obstination de Buonarotti en lui faisant les offres les plus honorables et les plus généreuses pour le faire rentrer dans sa patrie, eut le bon esprit de ne pas montrer de rancune contre l'artiste républicain après sa mort, mais s'empessa au contraire de concourir à augmenter les honneurs que

L'on voulait rendre à l'un des plus glorieux enfants de Florence. Vasari a pris le soin de rapporter au long la correspondance officielle qui s'établit entre l'académie des beaux-arts et Côme I^{er}, pour demander et recevoir la permission de célébrer pompeusement les obsèques de Michel-Ange. En courtisan habile, il accumule les preuves fausses ou vraies, pour démontrer que si ce grand homme, qui au fond ne pouvait pardonner aux Médicis l'asservissement de sa patrie, n'était pas rentré à Florence avant de mourir, il n'en fallait chercher d'autre cause que la vivacité de l'air de cette ville contraire à la santé de ce vieil artiste. Rien n'est plus mesquin que ce détour de l'académicien courtisan, employé pour excuser la présence du corps inanimé de ce Michel-Ange mort dans toute sa gloire et son indépendance. Mais ce qui achève de frapper de ridicule l'importance que l'académie florentine mit à toutes les cérémonies que l'on célébra à Sainte-Croix, ce sont les réclamations, les discussions et les disputes écrites qui s'élevèrent et furent publiées à l'occasion de la préséance et de la droite donnée pendant la marche du cortège et à l'Église, aux académiciens peintres, tandis que les sculpteurs n'occupaient que la gauche. Cette querelle futile à l'occasion de la prééminence d'un art sur l'autre donna naissance à une nuée de dissertations pédantesques et oiseuses, sorte de jeu d'esprit auquel les académies ne manquent guère de se livrer avec passion, quand les arts eux-mêmes ne sont déjà plus l'objet important de leur amour et de leurs études. Pendant plusieurs années les artistes florentins employèrent la partie la plus ac-

tive de leur intelligence à rechercher lequel des deux arts l'emporte sur l'autre. Mais de tous les mémoires imprimés relatifs à cette question, on n'en signalera qu'un seul, non qu'il résolve rien, mais parce qu'il a été composé par Benvenuto Cellini, à la fin des œuvres de qui il se trouve.

Le temps où l'on ajoutait aux noms de Giotto, de Brunelleschi, d'Orcagna ou de Michel-Ange : architecte, sculpteur, peintre et poète, était passé. Il en fut après la mort de Buonarotti comme après celle d'Alexandre-le-Grand : l'héritage du vaste empire des arts fut divisé à l'infini, et les prétentions de tous les lieutenants parvenus à l'indépendance firent reconnaître leur faiblesse et ôtèrent l'unité, la vie intellectuelle et poétique à leurs efforts isolés. La division des genres, et par suite celle des talents et des travaux, est le premier signe de décadence dans les arts.

Avec Michel-Ange s'éteignit donc complètement la tradition pure des doctrines dantesques et de la grande école des artistes florentins. La force de l'impulsion poétique donnée par Dante et celle imprimée aux arts par Michel-Ange étaient épuisées. Une autre ère allait s'ouvrir : celle de la science sous Galilée.

XIII.

*

Les Sciences.

Les écrits et les doctrines de Dante ont eu cela de singulièrement avantageux pour le développement des connaissances humaines, à Florence, qu'elles ont donné dès le premier moment aux études un caractère encyclopédique. Prenant pour base et pour point de départ la religion, les esprits se sont successivement façonnés en passant par l'initiation à la poésie, puis à la philosophie spéculative, à la morale, aux arts, et enfin aux sciences.

L'éclat qu'ont jeté durant les XIV^e et XV^e siècles l'érudition et la renaissance des lettres, sert à faire reconnaître combien le souffle salutaire de la poésie dantesque a fertilisé tous les genres d'études. En effet Dante les avait toutes indiquées, recommandées, ébauchées même.

Il n'est pas jusqu'à certains détails de l'enseignement qui n'aient éprouvé l'heureuse influence de la philosophie poétique de l'Homère florentin; et l'importance qu'il a donnée dans ses poèmes et ses écrits moraux, à la philosophie de Platon, a tourné de

très bonne heure en Toscane les esprits vers l'étude des lettres grecques. On ne saurait douter que c'est à cette noble impulsion qu'ont cédé un peu plus tard Pétrarque et Boccace lorsque ces illustres savants firent de si grands efforts pour établir l'enseignement de la langue d'Homère, et il est évident que c'est à l'institution de la chaire où Boccace installa Léonce Pilate, que les Florentins durent de pouvoir s'entendre avec Gemiste Plethon en 1438, lorsque ce platonicien vint à la suite de l'empereur Paléologue.

Aussi dans le cours des xv^e et xvi^e siècles l'étude et la lecture des auteurs grecs étoient-elles aussi habituelles à Florence que celles des écrivains latins. On ne craint même pas d'avancer que l'influence de la littérature et du goût grecs y a été plus active que celle des Romains. Peut-être pourroit-on en trouver la cause dans l'analogie frappante qui existe entre les Florentins et quelques populations de la Grèce antique. Quoi qu'il en soit, s'il est vrai que tous les Toscans de mérite se sont distingués par un talent particulier, il n'est pas moins certain que la nature de leur esprit les a toujours portés à n'étudier la partie que dans ses rapports avec le tout et à ramener sans cesse le dessin du détail à la disposition de l'ensemble. Dante étoit poète par excellence sans doute, mais il étoit encore théologien, philosophe, moraliste, dessinateur et musicien. On retrouve une universalité de connaissances à peu près analogue chez Pétrarque, Laurent des Médicis, Pic de La Mirandole, Ange Politien, et chez une foule d'hommes d'un grand mérite quoique moins célèbres. Si l'on passe

dans le cercle des arts, on voit qu'Arnolfo di Lapo l'architecte étoit grand mathématicien ; que Brunelleschi, Orcagna, Giotto, Léonard de Vinci et Michel-Ange se sont distingués comme architectes, mécaniciens, sculpteurs, ciseleurs, peintres, et assez souvent comme poètes. Enfin Galilée, qui appartient à l'ère de la science, non seulement est mis au rang des écrivains du premier ordre, mais il dessinait avec une grande habileté et étoit savant tout à la fois dans la théorie et la pratique de l'art de la musique.

Que l'on considère cette disposition comme un avantage ou comme un défaut, on doit reconnaître qu'elle est constante chez les Toscans ainsi que chez la plupart des autres peuples de l'Italie. Mais on ne pourrait sans injustice taxer de légèreté les érudits et les savants des ^{xiv}^e, ^{xv}^e et ^{xvi}^e siècles, et cependant tous ont appliqué leur intelligence et leurs études à l'ensemble des connaissances humaines. On est même frappé, en lisant certains traités faits sur l'éducation et l'instruction de la jeunesse, à l'époque de la renaissance, d'y voir l'importance que l'on y attache à l'étude de la musique, à la culture de la poésie et des sciences mathématiques ; à la connaissance des antiquités et de l'art du dessin. Ce mode d'éducation encyclopédique avait été adopté par les Grecs ; il est consigné dans le livre de la morale d'Aristote, et on le trouve reproduit dans un ouvrage intitulé : « *De liberis rectè instituendis* », écrit par le savant J. Sadoletto, en 1532. Grâce à l'influence des idées de Dante et à l'étude de la littérature grecque, les

facultés de l'homme n'ont jamais été cultivées isolément à Florence. Dans cette ville, comme à Athènes, la poésie, la philosophie, les arts et les sciences, n'ont été que les aspects différents et successifs sous lesquels on a observé et étudié la nature intellectuelle et physique. Aucune de ces quatre qualités de poète, de philosophe, d'artiste ou de savant, n'a été éminente que chez les hommes qui ont encore possédé subsidiairement les trois autres. C'est le caractère distinctif du génie florentin, et encore aujourd'hui, c'est un des pays de l'Europe où, quels que soient la profession ou le talent particulier d'un homme, il soit fort rare de le trouver complètement étranger aux questions littéraires, philosophiques, d'art ou de sciences, qui entretiennent la vie du monde intelligent.

L'étude des sciences les plus spéciales, les plus artificielles, n'a jamais fait dévier le génie toscan de ce principe; et la plupart des jurisconsultes eux-mêmes ont cultivé la poésie et les lettres. La jurisprudence avait été l'objet des études d'Accursio, vers 1218. Cet homme célèbre, né dans un petit village voisin de Florence, travailla sur les Pandectes, découvertes par les Pisans, en 1135, au siège d'Amalfi, et fut le premier qui déchira le voile dont le chaos des lois était enveloppé. Ses travaux, dont le résultat fut l'aequit d'une prodigieuse érudition, lui valurent le respect universel, et servirent de règle à la jurisprudence pendant près de trois siècles. Vers 1224, Dino de Mugello augmentait encore les lumières qu'Accursio avait déjà jetées

sur l'étude des lois. Dante avait alors dix-neuf ans.

Disciple de Dino et poète au temps de Dante, Cino de Pistoia, l'ami et presque le maître de Pétrarque dans l'art de la poésie italienne, florissait de 1280 à 1330. Célèbre parmi les plus savants légistes de cette époque, cet homme a laissé un énorme commentaire sur le code Justinien, fort estimé de son temps, et un recueil de vers que leur élégance a sauvés de l'oubli. Grand légiste, bon poète, magistrat recommandable, Cino de Pistoia, vivement attaché au parti Gibelin, comme Dante, prouve que le savant, comme le poète, prenait une part active au mouvement intellectuel de la société au milieu de laquelle il se trouvait.

Ce premier travail, sur le code des lois romaines, prépara la renaissance de la jurisprudence en même temps que celle des lettres et des arts, et il est digne de remarque que le dernier grand effort, fait en faveur de l'étude des lois antiques, est dû encore à un poète, à un homme de lettres, à un antiquaire, à l'un des esprits les plus fins et les plus distingués du xv^e siècle, à Ange Politien, qui revit en entier, sur le manuscrit, les Pandectes de Justinien. Sans doute ce travail n'était qu'une introduction à la science de la jurisprudence. Toutefois on ne doit pas perdre de vue que ces études si arides, mais si importantes, ont été entreprises et consommées par des poètes florentins qui relevaient de Dante.

Si, d'après toutes les probabilités, on doit ad-

mettre que Dante et ses prédécesseurs ont pris une teinture de la philosophie grecque par les traductions des Arabes , on peut former des conjectures analogues sur la transmission des connaissances scientifiques et mathématiques aux Toscans. On conserve à Florence un calendrier très ancien , sur lequel est marquée , avec la plus grande précision , la différence de l'équinoxe ecclésiastique indiqué au concile de Nicée , en 325 de notre ère , avec l'équinoxe astronomique. Dans l'intention de régler la fête de Pâques , le concile avait fixé l'équinoxe du printemps au 21 mars. Depuis cette époque , tous les cent trente-deux ans , l'équinoxe civil était en retard d'un jour , tandis que l'équinoxe astronomique en gagnait un. L'erreur devint si considérable avec le temps , que plusieurs papes , et Grégoire XIII en dernier lieu , 1581 , en firent faire la correction. Mais avant que cette erreur ne fût devenue aussi choquante , vers le neuvième siècle , où fut fait le vieux calendrier florentin dont on vient de parler , on avait calculé l'anticipation des équinoxes sur les quatre siècles écoulés , depuis le concile de Nicée , et l'on y a inscrit en effet une différence de trois jours.

Les livres arabes et les débris si nombreux de la civilisation des Grecs et des Romains n'ont jamais permis que le germe des connaissances humaines fût complètement étouffé en Italie , et partout il en est surgi des rejetons. Dans la vieille église Saint-Jean , sur les fondations de laquelle on a reconstruit le baptistère , existait autrefois un gnomon astronomique dont il est resté long-

temps des traces sur le pavé. Jean Villani en fait mention dans sa Chronique, où il rapporte que, par un trou pratiqué à la coupole, le rayon solaire venait le frapper au solstice d'été. Or, on attribue l'établissement de ce gnomon à un astrologue nommé Sforzo Sforzi, mort en 1012.

Mais une gloire qui appartient à la Toscane et que partage Florence, est l'introduction de l'algèbre en Europe. Un certain Fibonacci, étant établi agent des Pisans à la douane de Bougie en Afrique, y fit venir son fils Léonard près de lui. Le jeune Fibonacci, en faisant de nombreux voyages pour le commerce en Égypte, en Syrie, en Grèce et jusqu'en Asie, ne tarda pas à perfectionner les connaissances mathématiques qui lui avaient originellement été transmises par les Arabes. De retour en Toscane, il y introduisit et la science et l'usage de l'algèbre, comme en font foi les manuscrits qu'il a laissés, et que possède la bibliothèque Magliabechiana à Florence. C'est dans ce même établissement que l'on conserve des traités de géométrie pratique écrits par Léonard Fibonacci, dans lesquels cet homme déclare avec une rare bonne foi qu'il n'en a rien inventé, mais qu'il se trouvera bien récompensé de sa peine s'il peut enseigner la science complète des nombres à ses compatriotes. Ce négociant-savant vivait vers 1228, pendant les années mêmes où la république florentine se constituait.

On ne peut donner que le nom de Paul Dagomaro, surnommé *le Géomètre*, qui passa au commencement du XIV^e siècle pour un homme prodigieux à cause des connaissances astronomi

ques qu'il possédait. Aucun écrit de lui n'est resté; on ignore par conséquent à quel degré la science pouvait être parvenue de son temps. On sait seulement qu'il étudiait, selon l'usage alors, l'astronomie pour devenir astrologue. Au surplus, on n'a pour témoignage de son mérite que les éloges qui lui ont été prodigués par J. Villani et Boccace.

L'invention des lunettes est due à un savant florentin de la même époque, comme le prouve l'épithaphe suivante gravée sur son tombeau :

† ICI REPOSE SALVINO D'ARMATO DES ARMATI DE FLORENCE, INVENTEUR DES LUNETTES. DIEU LUI PARDONNE SES PÉCHÉS! *Anno D. MCCCXVII* (1317).

Mais ce serait l'objet d'une histoire des sciences mathématiques, que de parler des progrès que leur ont fait faire graduellement les Luca Paccioli, les G. Becchi, les Dati, les J. Bellanti et les Laurent Buonincontri. On se borne à les nommer dans l'intention de s'arrêter sur quelques résultats de la science qui se rattachent particulièrement à l'histoire de Florence et fixent les idées sur les progrès pratiques des mathématiciens de ce pays.

Brunelleschi, dont le nom a été déjà distingué parmi celui des artistes célèbres, était un mathématicien théorique et pratique d'une rare habileté. C'est ce que prouve la perfection avec laquelle il conduisit la bâtisse si hardie et si périlleuse de la grande coupole de Sainte-Marie de la Fleur. Ce grand homme eut pour élève dans la science des mathématiques maître Paul dal Pozzo Toscanelli,

médecin, philosophe, astronome et mathématicien de Florence, qui passe pour avoir facilité, par ses études sur la forme du globe terrestre, les grandes entreprises de Christophe Colomb et d'Amerigo Vespucci. Les ouvrages de Toscanelli, à ce que l'on assure, firent naître l'idée d'une navigation possible jusqu'aux Grandes-Indes par l'Occident.

Mais le souvenir et les traces que l'on conservait de l'ancien gnomon du baptistère Saint-Jean, donnèrent l'idée à ce savant d'en établir un nouveau dans l'intérieur de la cathédrale. Depuis l'an 1468 où il a été tracé, ce monument de la science astronomique n'a pas cessé de servir aux observations des savants. L'œil où le point d'ouverture pratiqué dans la coupole par lequel le rayon solaire est introduit, va tomber sur le pavé de la cathédrale et marque le solstice d'été, est placé à une telle élévation, qu'il surpasse de beaucoup l'éloignement de l'œil des méridiennes construites depuis à San-Petronio de Bologne, à Sainte-Marie des Anges à Rome, et à Saint-Sulpice de Paris.

Tous ces savants étaient littérateurs, s'occupaient des antiquités, et n'étaient étrangers à aucun art. Mais le Florentin encyclopédiste par excellence de cette époque, car il a composé des ouvrages qui répondent aux nombreuses qualités ajoutées à son nom, est Léon-Baptiste Alberti, qui fut mathématicien, physicien, poète, critique, historien, moraliste, architecte, sculpteur et peintre. Des deux traités qu'il a écrits sur la peinture et l'architecture, le dernier est un ouvrage fort remarqua-

ble. Comme praticien dans cet art, on lui doit la façade de l'église de Sainte-Marie Nouvelle à Florence, la composition de l'église Saint-André à Mantoue, et de plusieurs édifices particuliers dans la ville de Florence. Tout en s'appliquant d'abord à l'étude des lois, dans les intervalles de ces travaux pénibles, il cultivait les muses latines. Ce fut dans un de ces passe-temps qu'il composa, à l'âge de vingt ans, une comédie intitulée *Philodoxeos*, qu'Alde Manuce le jeune trouva si élégamment écrite qu'il s'y laissa tromper, et la publia pour un ouvrage antique retrouvé, sous le nom de *Lepidi comici veteris*. Une partie des mathématiques où excella Alberti est la perspective. Tous auteurs qui parlent de cet homme célèbre citent avec admiration un petit théâtre ou optique, dont l'effet était prodigieux sur les spectateurs. Ces amusements, qui ne sont plus que des jouets d'enfants aujourd'hui, avaient l'importance la plus sérieuse au commencement du xv^e siècle, puisqu'ils concouraient tout à la fois au perfectionnement des sciences mathématiques et des arts.

Léon-Baptiste Alberti précéda dans la carrière encyclopédique un homme déjà nommé parmi les premiers artistes, et qui tient encore une place éminente entre les savants de la Toscane et de l'Italie. Léonard de Vinci, dont les ouvrages manuscrits sont remplis d'inventions en mécanique des plus ingénieuses, fut le premier qui, bien que jeune encore, conçut l'idée et prépara les moyens d'exécution pour canaliser le fleuve Arno de Pise à Florence, entreprise qui ne fut mise à fin que deux cents ans plus tard par Vincent Viviani, élève

de Galilée. Mais c'est en Lombardie où Léonard, tout en fondant une école de peinture si célèbre et si originale, déploya encore l'activité et la pénétration de son esprit comme mathématicien et ingénieur. Plusieurs canaux indispensables pour assainir les environs de Milan et faciliter la circulation des marchandises, furent tracés et construits sur les dessins de Léonard de Vinci, au temps de Louis Sforza, duc de Milan, qui avait confié ces importants travaux à cet artiste. Les historiens du temps, après avoir proclamé cet homme l'un des trois plus grands peintres de cette époque, jugement confirmé par la postérité, s'accordent à dire qu'indépendamment de ses connaissances dans les belles-lettres, il avait profondément étudié les mathématiques, l'architecture, la musique et l'anatomie. Quant à cette dernière science, considérée au moins dans ses rapports avec les arts d'imitation, il est facile de s'assurer du degré de pénétration d'esprit avec laquelle Léonard de Vinci s'y était appliqué, en recherchant ce qu'il en a écrit dans son excellent traité de peinture.

L'étude simultanée et encyclopédique des connaissances humaines, impulsion si fortement imprimée par Dante, est au résultat la direction caractéristique de l'esprit humain durant l'époque dite de la renaissance. En poésie, en morale, dans les arts et dans les sciences, on retrouve à leur égard conspiration et unanimité de recherches de la part de ceux qui les ont cultivés. Poètes, philosophes, sculpteurs et mathématiciens, tous on les voit formant un cercle autour d'un centre vers lequel ils aspirent quoiqu'en s'y précipitant

par des directions différentes; et chacun poursuivant sa marche, mais en la réglant sur celle des autres, concourt à établir un ensemble de mouvements et une unité d'efforts intellectuels, dont les résultats semblaient devoir être incommensurables. Dans la vie d'un homme comme dans l'existence d'une nation, il y a toujours une certaine époque, un moment où l'activité de l'esprit, jointe à une espérance passionnée, font croire que l'on est sur le point de découvrir la vérité pure et de fixer le bonheur sur des bases indestructibles. Chez les hommes comme chez les peuples, ce phénomène se manifeste ordinairement quand les premières joies du cœur se combinent avec les premières spéculations de l'intelligence; et l'adolescent qui dans la même journée résout un problème important de géométrie, et se sent troublé à la vue de celle qu'il aime, se croit appelé à comprendre tous les secrets de notre univers et à goûter un bonheur indéfini. Tel est, pour les nations, cet état passager que l'on appelle la renaissance, où les hommes, séduits par les résultats de leurs premiers travaux, se croient absolument forts, parce qu'ils n'ont pas encore travaillé assez long-temps pour que la lassitude leur ait fait connaître leur faiblesse; parce que leur âme n'a pas encore été se briser contre la réalité; parce que la science n'est encore qu'une récréation pour l'esprit et un sujet d'orgueil pour celui qui la cultive.

Mais quand la poésie et les arts ont épuisé toutes les ressources que les images et les objets sensibles peuvent apporter au perfectionnement

de l'intelligence ; mais quand de la philosophie poétique on passe à la philosophie expérimentale ; lorsque de l'étude simultanée de toutes les connaissances qui se rapportent à Dieu , au monde et à l'homme , on arrive à l'analyse des parties séparées , où l'on retrouve des tous aussi compliqués , des ensembles aussi parfaits que dans le premier univers que notre imagination avait d'abord deviné et cru totalement comprendre , alors cette foi que l'on avait en ses propres forces , cette espérance pleine d'amour avec laquelle on portait son regard vers l'avenir , se ralentissent , et trop souvent même s'éteignent entièrement. Bientôt détrompé sur le passé que l'on avait cru trop beau , inquiet de l'avenir qui n'offre que des chances incertaines , l'esprit , ramené sur le présent , ne peut plus s'occuper que de ce qui est réel et utile.

Cette transition douloureuse , dont chaque homme peut retrouver le sentiment en interrogeant ses souvenirs , les nations l'éprouvent. Mais Florence , dont la vie est marquée par des phases si fortement caractérisées , dont les révolutions intellectuelles sont si tranchées , laisse juger , mieux que tout autre , de quel esprit étaient particulièrement animés les hommes de la renaissance. Parmi eux il en est un surtout qui , dans sa vie et dans ses ouvrages , résume , mieux que tout autre , la pensée principale de cette brillante époque. Ce Pétrarque dont on a déjà tant parlé , mais que l'on ne saurait trop faire connaître , cet aimable et beau génie , a poussé à l'excès toutes les illusions de son temps. L'esprit imbibé de

ce que l'antiquité a laissé de plus beau, profondément versé dans la lecture des philosophes et des historiens de l'antiquité, il crut qu'à l'aide de ces connaissances réelles il était possible d'organiser la société nouvelle avec des lois dictées par la raison abstraite. Plus qu'aucun homme de son temps, il eut foi dans l'infaillibilité de la science des anciens, surtout en matière de gouvernement. Aussi, de toutes les illusions dont s'est bercé l'âme toujours adolescente de ce poète, la joie, les espérances et l'enthousiasme que firent naître en lui l'entreprise de Cola de Rienzi, qui rétablit le gouvernement républicain à Rome, en 1334, sont-elles tout à la fois les plus vives, les plus folles et les plus nobles. Les lettres qu'il a écrites et adressées à ce tribun, déjà tombé avant qu'il pût les lire, suffirent à elles seules pour faire comprendre la confiance religieuse qu'un homme de la renaissance mettait dans ce qui émanait ou était imité de l'antiquité, et quelle immensité d'avenir il y avait dans les espérances qu'il concevait en faveur du bonheur futur du genre humain.

Le présent disparaissait à ses yeux; ce n'était rien. Pétrarque vécut toujours exilé de son pays, et peu favorisé de la fortune; il voyait, il déplorait même les excès horribles commis par la plupart des princes et des hommes de son temps; les désordres de la cour d'Avignon étaient l'objet de ses diatribes; et partout dans ses ouvrages, il stigmatise les hommes qui se distinguaient alors par le dérèglement de leurs mœurs ou la perfidie de leurs crimes. Cependant malgré

la vivacité de ses peintures satiriques et de son indignation, on voit toujours du fond des écrits de Pétrarque surnager l'espérance. On s'aperçoit qu'au résultat il ne regarde ces maux que comme passagers, et qu'il est profondément persuadé que, du moment que l'érudition aura remis en lumière et en pratique l'ensemble des connaissances réelles déposées dans les écrits des anciens, la religion chrétienne régularisant et sanctifiant tout-à-coup ces éléments matériels du repos, alors l'humanité jouira d'une paix et d'un bonheur inaltérables.

Cette ère de gloire et d'espérance ouverte par Alighieri à la poésie philosophique, aux arts et aux sciences, s'obscurcit après la mort de Pétrarque, de Michel-Ange et de Léonard de Vinci. A l'idée de perfection dont on avait cru les institutions humaines susceptibles, succéda celle de l'inévitable nécessité. Les hommes s'accoutumèrent graduellement au mal qu'ils ne pouvaient détruire, et commencèrent, au lieu de poursuivre une perfection idéale qui leur échappait, à prendre le monde tel qu'il est, à supporter le mal comme l'intempérie des saisons, comme les infirmités de notre corps, que l'on conjure quelquefois, mais que l'on n'évite jamais. La poésie et la philosophie, déjà empreintes de scepticisme dans les vers de Laurent des Médicis et dans les écrits de Machiavel, devinrent bientôt insouciantes et railleuses dans le poëme d'Arioste; les arts, dont l'objet principal avait été de glorifier Dieu et d'élever l'esprit des hommes en épurant l'exercice de leurs sens, ne tardèrent pas, dès que Michel

eut fermé les yeux , à se borner à fournir aux opulents et aux oisifs des distractions agréables ; et enfin la science , à compter de Léonard de Vinci , rejetant toute autorité antérieure , doutant sans cesse , et remettant tout en question , ne se fia plus qu'à l'expérience.

C'est à cette époque que commence le temps de la virilité pour Florence. On ne suivait plus le culte de l'antiquité avec la même ardeur qu'avant ; la foi dans la philosophie scientifique du paganisme était ébranlée , l'espoir d'un avenir parfait terni , et tous les esprits , retombés sur le présent , ne tentèrent bientôt plus d'efforts pour employer les connaissances acquises , que dans l'intention de les faire tourner au profit du bien-être et de l'utilité purement matérielle de la société.

Que l'on considère en effet la révolution qui s'est opérée dans les goûts , les études et dans les esprits à Florence , à partir de l'installation du duc Alexandre , vers 1532. Aucun grand poète n'a plus agi avec puissance sur les Toscans ; l'artiste Benvenuto Cellini emploie un admirable talent à satisfaire des fantaisies particulières , et prostitue son art en perfectionnant jusqu'à de vils ustensiles pour flatter la vanité des grands et des riches. L'architecture , sous l'influence de Vasari , courtisan de Côme I^{er} , prend un aspect bizarre et fantasque. Enfin tout ce qui se rattache à la philosophie et aux arts devient frivole , n'est plus qu'un sujet de distraction ; et dans ce qui dépend de la science , on n'estime , on ne recherche plus que ce qui est rigoureusement vrai , ce qui est matériellement utile. Ce sont les grands-

ducs eux-mêmes qui les premiers entrent dans cette voie. Côme I^{er}, malgré les sérieuses occupations d'un gouvernement difficile, trouve encore le temps de satisfaire sa passion pour les sciences naturelles et découvrir le secret de tremper l'acier. Son fils, François I^{er}, hérite de ses goûts, et, chimiste habile, il parvient le premier en Europe à imiter la porcelaine apportée de la Chine. Ferdinand I^{er} fonde des cabinets d'histoire naturelle, entretient des correspondances avec les savants, et fait professer à sa cour et jusque dans l'intérieur de son palais les sciences mathématiques.

Dominés et entraînés par l'esprit de leur temps, ces hommes, qui, deux siècles avant, eussent probablement imité Dante et commenté Platon, ne s'occupèrent que de chimie et d'expériences de physique, parce que Florence et même toute l'Europe entraient dans l'ère de la science.

Arrivé à ce point de l'histoire de l'intelligence humaine en Europe, c'est alors qu'il serait curieux de jeter un regard en arrière sur le long travail que Florence a fait pour y parvenir; de suivre tous les degrés qu'elle a parcourus, depuis la poésie jusqu'à la science, et de démontrer que tous les éclairs si variés de son génie ont transmis presque tout-à-coup et simultanément aux autres nations la masse des lumières qu'elle n'avait acquises et épurées que l'une après l'autre. Mais il faudrait revenir sur des circonstances que l'on a pris soin d'énumérer et de faire ressortir, et l'on pense que le rapprochement de quelques faits curieux et décisifs suffira, en répandant à la

fois la lumière sur toutes les parties de ce vaste ensemble, pour en faire saisir plus facilement les résultats.

Relevant des grands poètes de Florence par sa qualité de grand écrivain, imbu, comme tous les hommes de sa nation, de l'esprit encyclopédique, Galilée, soutenu tout à la fois par les idées de son temps et la nature de son génie, a renversé, vers 1600, l'échafaudage de la science dogmatique pour y substituer l'étude et la méthode de la philosophie expérimentale. Mais trois siècles avant, Dante avait déjà fourni sa carrière poétique et fixé la langue italienne; mais Pétrarque et Boccace dans les lettres, Giotto, Brunelleschi et Michel-Ange dans les arts, avaient fait des prodiges; mais Bernard Fibonacci, Léonard de Vinci et Toscanelli s'étaient déjà approchés du sanctuaire de la science. L'esprit de l'homme à Florence avait donc été conduit par degrés, de la science d'instinct et qui s'ignore, à celle qui se connaît, se juge et s'apprécie.

Il en advint tout autrement chez deux grandes nations de l'Europe occidentale. Pendant les dernières années du xvi^e siècle, l'Angleterre vit apparaître simultanément son plus grand poète, Shakespeare, qui fixa sa langue; et Bacon, rival de Galilée sans le savoir, qui de son côté ouvrait aussi la véritable voie à la science en fondant la philosophie expérimentale.

En France, la véritable fixation de la langue est plus étroitement unie encore au développement de la science; car ces deux grandes élaborations de l'intelligence se sont achevées dans le même

cerveau. Blaise Pascal est tout à la fois, chez nous, le premier écrivain correct qui ait eu de grandes pensées, et le premier savant qui n'ait voulu s'en fier qu'à l'expérience. Pierre Corneille et Nicolas Poussin, le premier grand poète et le premier grand artiste français, n'ont été que ses contemporains pour la gloire.

Ainsi le génie des nations occidentales eut les occupations de la virilité un peu avant de goûter les plaisirs de la jeunesse, tandis que Florence fut jeune sous le Dante, adolescente avec Pétrarque, Boccace et Michel-Ange, et ne parvint à la maturité qu'au temps de Galilée.

On fera observer encore que cette éducation laborieuse et graduelle, à laquelle Florence fut soumise, lui a donné et y a perpétué l'esprit encyclopédique qui émane de la poésie philosophique de Dante; tandis que les nations de l'Occident, et la France en particulier, façonnées au moment de leur renaissance par la méthode analytique que réclament impérieusement les sciences, ont divisé tout aussitôt l'étude des connaissances humaines, et n'ont en général donné naissance qu'à des génies spéciaux (1).

De tous les problèmes que présente l'histoire de Florence, le plus difficile à résoudre est le changement du caractère toscan opéré pendant les

(1) Voici quelques noms et des dates dont le rapprochement est curieux : Dante, 1265-1321. — Pétrarque, 1304-1374. — Michel-Ange, 1474-1565. — Bacon, 1560-1626. — Galilée, 1564-1642. — Shakspeare, 1564-1616. — Poussin, 1594-1686. — Descartes, 1596-1650. — Pierre Corneille, 1606-1684. — Pascal, 1625-1662. — Newton, 1642-1727. — Leibnitz, 1646-1717.

vingt-cinq années du règne de Pierre-Léopold. Une histoire véridique et détaillée de la vie de ce prince et de son gouvernement en Toscane pourrait seule fournir les moyens d'expliquer un aussi étrange phénomène. Ce livre sera-t-il jamais écrit ? C'est chose douteuse, en sorte qu'on en est réduit à fonder ses raisonnements sur des conjectures. Nous désirons que les nôtres soient vraies, et que, comme on l'a avancé plusieurs fois dans le cours de cette histoire, l'esprit de justice qui a présidé aux réformes et aux lois qu'a faites et portées Léopold, aient effectivement produit un changement d'humeur et de caractère chez les Toscans, dont on ne trouve pas un second exemple parmi toutes les nations dont l'histoire est connue. A ce sujet, et sur ce qui concerne personnellement Léopold, on a dit tout ce qui peut être raisonnablement imaginé et ce que l'on sait de positif, en sorte qu'on laisse maintenant au lecteur le soin d'apprécier nos réflexions, et de méditer sur les faits relatifs à cette importante question.

Glissant donc sur l'époque de Léopold, que l'on peut désigner sous le titre de celle des lois, on complétera ce qui a été dit sur celles de la poésie, des arts et des sciences, en énumérant, d'après l'ordre chronologique de leur établissement, les sociétés savantes et les académies fondées par les protecteurs des lettres, les artistes et les savants.

1398. COMPAGNIE DES PHILOSOPHES. Vers le temps de l'insurrection des Ciompi, bien avant la fondation de l'académie platonicienne, une société de philosophes se rassemblait dans le couvent des religieux du Saint-Esprit, pour s'entretenir et dis-

cuter sur la logique, la physique et la métaphysique. Un certain Giannozzo Manetti s'y fit distinguer par son savoir et son éloquence. Les conférences avaient lieu tous les jours, et l'on avait soin de suspendre à une colonne un écriteau sur lequel étaient indiquées d'avance les questions que l'on devait traiter.

1438. **ACADÉMIE PLATONICIENNE**, fondée par Côme, dit Père de la patrie, vers 1438; elle fut protégée et présidée ensuite par Laurent, dit le Magnifique, jusqu'à sa mort, en 1492. A compter de cette époque, l'historien Bernard Rucellai réunit cette société savante dans son palais dont Léon-Baptiste Alberti lui avait fourni les dessins. Les enfants de ce Rucellai attirèrent encore les savants dans leur palais jusqu'à l'exil de l'un d'eux, Palla, à la fin de l'oligarchie. Quelques années après, cette maison et ces jardins qui avaient été voués à la science, furent acquis par le grand-duc François I^{er} pour en faire présent à sa maîtresse Bianca Capello.

1480. **ÉCOLE FLORENTINE D'HARMONIE**. Il se forma sous ce nom à Florence une compagnie de musiciens pendant le gouvernement de Laurent-le-Magnifique. Les noms de quinze d'entre eux ont été conservés, et l'on y distingue ceux d'Antoine Scarcialupi, fameux organiste dont Laurent lui-même a écrit l'épitaphe en latin, qui se voit encore dans la cathédrale; et de Cieco de Florence, dont Philippe Villani non seulement célèbre les talents en musique, mais qu'il signale encore comme un grand philosophe et un excellent poète latin.

1480. **COMPAGNIE DU CHAUDRON**. Une société d'artistes, se réunissant pour se divertir chez un sculp-

teur florentin nommé François Rustici, prit pour enseigner un chaudron, ou une marmite, en commémoration d'un repas extraordinaire que leur fit faire l'amphytrion. On ne connaît que deux hommes célèbres qui aient fait partie de cette espèce d'académie : Rustici, le fondateur, et le fameux peintre Andrea del Sarto. Cette réunion, comme la précédente, se forma au temps de Laurent-le-Magnifique.

1540. ACADÉMIE DES UMIDI. L'académie platonicienne cessa d'exister vers 1520, et ce n'est que vingt ans après que l'on retrouve l'origine d'une autre société littéraire, celle des Umidi, qui se forma en 1540, lorsque le retour de la tranquillité permit aux Florentins de reprendre la culture des lettres. Elle commença, le 1^{er} novembre 1540, par une réunion de jeunes gens studieux, qui convinrent de lire et d'expliquer, le jeudi et le dimanche de chaque semaine, un sonnet de Pétrarque, et de faire des lectures et des traductions des classiques latins. Cette académie, dont le fondateur se nomme Jean Mazzuoli, ne dura que quelques mois; et en voici la raison : le grand-duc Côme I^{er}, ayant été frappé de l'idée de cette institution et désirant de lui donner plus de stabilité et d'étendue, résolut de lui faire prendre le titre d'*Académie florentine*, et l'installa dans l'ancien palais des Médicis, aujourd'hui palais Riccardi, pour y tenir ses séances. Le décret relatif à cette institution porte la date du 23 février 1541, et il y est exprimé que l'objet de cette société était la culture et le maintien de la langue toscane, ainsi que des deux langues classiques grecque et latine.

1560. ACADEMIE DES ALTERATI. La direction des travaux faits dans le sein de l'académie florentine influa tellement sur les esprits pendant le xvi^e siècle, qu'il ne tarda pas à se former deux autres sociétés du même genre celles des Alterati et della Crusca, dont la dernière a fait oublier toutes les autres.

Celle des Alterati fut fondée par Thomas del Nero, qui lui offrit son palais pour lieu de ses séances. Dans la salle où elles se tinrent primitivement on grava cette inscription : *Erigitur ab Alteratis Academia, scribendi dicendique studio creata 1568*, quoique la fondation remonte effectivement à 1560. Cette inscription, du reste, indique que l'on se proposait en ce lieu de cultiver l'art d'écrire et celui de l'éloquence. L'enseigne de l'académie des Altérés était une cuve remplie de raisins, avec ces paroles d'Horace : *Quid non ebrietas designat?* Quelques uns des usages suivis par cette société savante ont pu servir de modèle à ceux établis par les académies des autres pays. L'un des Altérés était nommé régent pour six mois, à l'expiration desquels cet académicien, souvent accusé sur ce qu'il avait dit ou laissé dire, était obligé de se défendre et parfois de subir une condamnation. De là était venu l'usage des *accusations* et des *défenses*, morceaux d'éloquence préparés dans lesquels on s'efforçait de donner des preuves de talent de même qu'en prononçant des *éloges* et des *oraisons funèbres*, pièces d'éloquence fort à la mode à cette époque. De tous les noms des membres de cette académie, les plus célèbres sont ceux des poètes Ottavio Rinuccini, Gabriel Chiabrera le fameux lyrique, et François Bracciolini, auteur de pastorales.

1562. **ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.** L'intérêt que Côme I^{er} paraissait prendre aux lettres et aux sciences en fondant l'académie florentine, fit naître, vers le même temps, à Vasari, l'idée d'engager le grand-duc à établir l'académie des Beaux-Arts. Celle de Saint-Luc, qui durait à Florence comme dans presque tout l'Europe, depuis le commencement du XIV^e siècle, n'était guère qu'une corporation d'ouvriers sculpteurs et peintres. Cependant on assure que Giotto n'avait pas dédaigné d'en faire partie. Elle avait donc continué à se maintenir jusqu'en 1562, lorsque, sur les instances de Vasari, Côme I^{er} institua régulièrement l'académie des Beaux-Arts de Florence en lui donnant des statuts, des privilèges et des prix. Plus tard, et sous les derniers Médicis, l'usage des expositions publiques s'introduisit à Florence, et on en faisait l'ouverture le jour de Saint-Luc. La première eut lieu en 1705, et la dernière en 1737, l'année de la mort de Gaston, le dernier Médicis. Elles furent interrompues jusqu'en 1767, époque à laquelle Pierre Léopold en rétablit l'usage qui s'est continué jusqu'à nos jours.

1582. **ACADÉMIE DELLA CRUSCA.** C'est bien en effet des académies Florentine et des Altérés que dérive celle della Crusca; toutefois la véritable origine de cette dernière vient d'une scission qui eut lieu entre les académiciens florentins. Vers l'an 1546, F. Giambullari, membre de cette société, émit et soutint l'opinion que la langue italienne, toscane ou florentine, comme il plaira de la nommer, dérive des langues hébraïque, caldéenne, ou de toute autre qui se parlait dans le royaume d'Aram. Ceux

des académiciens qui prirent parti pour l'opinion de Giambullari ne tardèrent pas à être désignés par le nom d'*Araméens*, et le poète Lasca, homme emporté et mordant, bien qu'académicien lui-même, commença à fronder dans ses écrits les propositions avancées par les Araméens. Il le fit même avec si peu de modération, que l'Académie le chassa de son sein. C'est alors que les partisans de Lasca, surnommés les *Crusconi* (bluteurs de farine), imaginèrent, dans l'intention de faire pièce aux Araméens, de fonder une nouvelle académie instituée pour faire ressortir la nature et les véritables règles de la langue toscane, non d'après des recherches érudites, mais en s'appuyant sur les écrits laissés par les bons écrivains du pays. Telle est, à ce que l'on prétend, l'origine véritable de l'académie della Crusca, en 1550. Mais ce que l'on peut tenir pour certain, c'est que Lasca, conjointement avec quatre savants florentins B. Cagniani, J. B. Deti, B. Zanchini et Bastien des Rossi, ne l'ont ouverte qu'en 1582.

Cette société, consacrant le surnom de ses membres, prit le nom *della Crusca* (son de farine), et choisit pour enseigne un bluteau, avec ces mots, faisant allusion aux soins qu'elle voulait prendre de dégager la langue de toute impureté : « *Il piu bel fiore ne coglie,* » on n'en conserve que la fleur.

L'académie della Crusca, conservatrice de la langue, non seulement a été unique en Italie, mais antérieure à toutes celles du même genre établies en Europe. Elle a reproduit avec pureté les textes d'une foule d'anciens auteurs toscans,

elle a fixé les règles du langage et l'acception véritable des mots; enfin elle a produit le dictionnaire della Crusca, qui, considéré comme ouvrage scientifique, passe avec raison pour un des meilleurs de l'Europe.

1657. ACADÉMIE DEL CIMENTO (de l'expérience). Depuis Côme I^{er}, les princes de la maison Médicis ne cessèrent pas d'étudier et de protéger les sciences naturelles et mathématiques dont les progrès furent rapides. Ferdinand II et son frère le cardinal Léopold, en rassemblant chez eux les élèves de Galilée, donnèrent naissance à l'académie del Cimento. Ouverte le 19 juin 1657, elle ne dura que dix ans, mais imprima à l'étude des sciences en Europe une impulsion qui se fait sentir encore. Son enseigne était un fourneau avec trois pilons; son mot : « *Provando et riprovando,* » expérience sur expérience. Ses membres, qui tenaient leurs séances au palais Pitti, n'étaient qu'au nombre de neuf : les frères Paul et Candide del Buono, Alexandre Marsili, Vincent Viviani, François Redi, Antoine Uliva, Alfonse Borrelli, Charles Renaldini, et Laurent Magalotti qui remplissait les fonctions de secrétaire.

1693. ACADÉMIE DES APATISTA. La grande et juste célébrité qu'acquissent les académies littéraire et scientifique della Crusca et del Cimento en firent naître une foule d'autres à Florence, dont l'objet fut trop vague ou trop frivole pour qu'on leur accorde une mention particulière. Au nombre de ces dernières était celle des *Instancabili*, les Infatigables, établie en 1633. On s'y occupait de veiller aux plans et de diriger l'exé-

cution des fêtes et représentations publiques, dont le peuple florentin a toujours été fort avide.

Mais dans le grand nombre de ces sociétés secondaires, on doit distinguer l'académie des *Apatista* (les Apathiques), puisqu'elle indique combien le goût de l'érudition et de la littérature était généralement répandu à Florence, et qu'enfin cette société prit assez d'importance pour que le grand-duc Côme III crût devoir la réunir à celle de la Crusca, en 1693. Elle s'était formée originairement, en 1633, dans la maison de l'avocat Agostino Coltellini, homme fort érudit et très lettré. Pendant les soirées d'hiver, ce savant avait coutume de rassembler chez lui les jeunes gens qui venaient de terminer leurs études d'une manière distinguée, pour traiter des questions d'érudition et de littérature. Ces conférences prirent d'année en année toujours plus d'intérêt et d'importance, jusqu'à la mort de l'avocat Coltellini, en 1693, époque à laquelle Côme III prit cette assemblée sous sa protection et la réunit à l'académie de la Crusca. Les *Apathiques* avaient pour enseigne un miroir avec ces mots de Dante : « *Che la figura impressa non trasmuta.* » L'usage était que chaque académicien transformât son nom par l'anagramme; Agostino Coltellini se nommait *Ostilio Contalgeni*.

1735. SOCIÉTÉ COLOMBARIA. Cette réunion de savants se forma à peu près de la même manière que celle des Apathiques. Le chevalier G. Girolamo Pazzi, son fondateur, prenait plaisir à se retirer dans sa bibliothèque, située dans la partie la plus élevée de son palais, une de ces tours

antiques d'où les Pazzi avaient combattu contre les Gibelins. Ses amis lettrés s'y rendaient pour converser sur les lettres et les sciences, et il s'y forma une société qui prit son nom de l'espèce de *colombier* où elle tint originairement ses séances. Quoique plus tard elle se soit rassemblée chez un libraire en renom alors, A.-M. Piazzini, cependant, pour consacrer le souvenir du *colombier* où elle avait pris naissance, elle choisit pour enseigne une tour, et pour devise : « *Autant qu'on peut voir.* » Sur le sceau de cette académie qui vit augmenter singulièrement le nombre de ses membres, on fit graver deux colombes se donnant mutuellement de la nourriture, et on y ajouta cette épigraphe : « *Mutuis officiis. Soc. col.* » Cette académie commença régulièrement ses travaux le 15 mai 1735, sous le règne de Jean Gaston, le dernier des Médicis. On s'y occupait particulièrement de recherches archéologiques, sans toutefois en exclure les autres études. Dans la collection fort curieuse des Mémoires de cette académie, on voit même qu'elle était animée de l'esprit philosophique et encyclopédique qui commençait à s'emparer de toute l'Europe.

Malgré l'importance relative de ces sociétés secondaires, qui démontrent combien la vie intellectuelle est active chez le peuple florentin, on ne doit pas perdre de vue les vicissitudes de l'académie principale, celle della Crusca. La réunion définitive des Umidi, des Alterati et des Colombari à l'académie della Crusca eut lieu en 1783, sous le règne de Pierre-Léopold, qui lui assigna pour lieu de ses réunions la bibliothèque Maglia-

bechiana. Elle cessa ou plutôt suspendit ses travaux pendant vingt ans, de l'an 1792 au 30 mars 1812, jour où elle rouvrit ses séances, dans le palais Ricardi, sous les auspices de Napoléon. Elles s'y tiennent encore. Le grand-duc régnant, Léopol II, a affecté une bibliothèque particulière composée de manuscrits précieux, et renfermant ce que l'on appelle en Italie, des *textes de langue*, pour faciliter les travaux que l'académie de la Crusca fait encore en ce moment pour perfectionner et compléter le dictionnaire de la langue toscane.

En ne considérant, ainsi qu'on vient de le faire, les sociétés savantes et les académies que comme des établissements qui indiquent les époques où les différentes branches des connaissances humaines sont successivement parvenues à un degré de développement qui exigeait une culture suivie et régulière, on est frappé de la précocité et de l'abondance du génie florentin. On n'insistera donc pas davantage sur ce fait, que toute l'histoire florentine ainsi que l'énumération précédente prouvent d'une manière si manifeste.

Florence a donc précédé les autres nations de l'Europe moderne dans la culture de la poésie philosophique, dans celle des arts et des sciences. Mais, sans revenir sur des matières déjà traitées au long ou sur des faits prouvés par la pratique et par des écrits, ne peut-on pas avancer aussi que la Toscane est la première nation de cette même Europe qui ait vu améliorer sa législation politique, civile et criminelle; qui, la première, ait goûté les bienfaits de l'égalité devant la loi, de la

liberté du commerce , et où les mœurs du pays , favorisant la prudence généreuse du souverain , aient permis , aient amené naturellement l'abolition de la peine de mort ? S'il en était ainsi , Florence aurait devancé toutes ses sœurs non seulement dans les travaux de l'esprit , mais elle serait encore celle qui la première , après s'être soumise à la justice , aurait reconnu par expérience que la perfection d'un gouvernement dépend bien moins des formes qu'on lui donne , que de l'excellence et de la justice des lois sur lesquelles il repose et qui le font agir.



FLORENCE.



MOEURS.

XIV.

*

Caractère, mœurs et usages des Florentins. Cronique de
Buonacorso Pitti.

L'esprit, les habitudes, en un mot les mœurs d'un peuple tout à la fois habitant une contrée méridionale et régi long-temps par des institutions démocratiques, sont assez faciles à connaître. Tout s'y passe en plein air, et chacun dit ce qui lui vient à l'esprit. Aussi pense-t-on que le récit des vicissitudes de la ville de Florence a déjà fait reconnaître ce qu'il y a de bon et de mauvais dans ce peuple florentin, qui n'est grand, fort et intelligent que quand il travaille à satisfaire sa passion pour le gain, quand il cultive les lettres et les arts, et fonde de grands établissements d'utilité publique, mais que l'on retrouve toujours changeant, frivole, et quelquefois stupidement opiniâtre, lorsqu'il devrait faire usage de sa raison pure en politique et en législation.

En comparant la turbulence d'esprit et la violence des passions des Florentins, depuis l'établissement de la République, en 1215, jusqu'à

son anéantissement , en 1530 , avec l'inconcevable douceur et l'urbanité gracieuse de ce peuple depuis le règne de Léopold , on se demande si ce changement extraordinaire résulte immédiatement de la différence des institutions politiques , ou d'un renouvellement complet dans le caractère des habitants de la Toscane. Après un examen scrupuleux de tous les détails de l'histoire de la république florentine , on doit dire que le trait caractéristique de ses citoyens est de ne former et de ne poursuivre quelque entreprise que ce soit , qu'avec une passion qui tient de celle des adolescents. Que , Guelfes contre Gibelins , ils combattent entre eux , ou que , mus par des intérêts de commerce et le désir d'affermir leur puissance , ils se rendent maîtres de Pise à force armée ; soit enfin que l'amour du beau et de la gloire les ait engagés à épuiser les ressources de leur génie et de leurs revenus pour élever des monuments admirables et immenses , toujours c'est la passion qui les entraîne. Or cette disposition , chez les être collectifs comme dans les individus , loin d'impliquer nécessairement l'idée de méchanceté , ordinairement la repousse. En effet , bien que l'histoire de Florence offre dans beaucoup de ses détails des traits de cruauté qui révoltent , le peuple de cette ville , pris en masse , ne peut être accusé d'avoir méchamment et froidement médité ses projets de vengeance. Nées au sein des orages , sa colère et ses lois soudaines frappent comme la foudre , qui s'éteint bientôt d'un côté pour aller éclater dans un autre. Dans la république de Florence tout le monde a tort , et

c'est la vengeance et l'injustice qui servent de base au droit civil comme au droit commun.

Rien n'est moins rare en ce monde que de voir des hommes bons, honnêtes et doués d'une imagination vive, mais aigrie par des contrariétés, qui deviennent plus gênants et plus redoutables même que les méchants, par les résolutions abruptes qu'ils prennent. Dans cet état d'exaspération subite et intermittente, on croirait reconnaître certains symptômes de la folie; et il faut avouer qu'en lisant l'histoire des Florentins pendant la République, l'excès et la fixité de leurs passions d'une part, et de l'autre l'absence de raison et de réflexion chez un peuple d'ailleurs si intelligent, font souvent penser que cette double disposition tient à un état maladif.

Cette hypothèse acquiert même assez de certitude quand, après avoir suivi les vicissitudes du caractère florentin, depuis la république jusqu'à la monarchie médicéenne, on voit ce même peuple, sous le même climat, environné des mêmes monuments, se nourrissant de son ancienne littérature et fier de ses aïeux si turbulents, devenir, à partir du règne de Pierre-Léopold, la population la plus calme, la plus exempte de passions et la plus heureuse de l'Europe.

De l'ensemble de ces observations ne pourrait-on conclure que le peuple florentin, bon au fond, mais irascible, s'est montré accidentellement furieux tant que l'absurdité de ses lois a rompu l'équilibre de son intelligence; et qu'il est rentré dans le calme, qu'il a repris sa mansuétude native, aussitôt qu'une législation raisonnable et

juste lui a enfin donné, quoique sous une forme de gouvernement qu'il avait long-temps repoussée, le bonheur si long-temps attendu par lui depuis le XIII^e siècle ?

Rien n'est donc à négliger dans l'étude que l'on fait de ce peuple toujours ingénieux et parfois sublime. L'originalité de son caractère, mise en jeu avec tant d'éclat dans son histoire politique, se retrouve sous des aspects moins grandioses sans doute, mais singulièrement piquants dans ses mœurs et ses infortunes privées, dans ses fêtes et dans ses jeux.

Avant 1260, les citoyens de Florence, dit G. Villani, étaient très sobres ; leur table était frugale, leurs costumes presque grossiers, et ils dépensaient très peu. La plupart d'entre eux se servaient d'habits de gros drap. Quelques uns même n'avaient que des peaux ajustées et cousues, avec la barrette en tête et des bottines pour chaussures. Les femmes portaient des robes rouges en peau de chamois, tenues par une ceinture, le tout recouvert d'un manteau dont le capuchon couvrait la tête au besoin.

Un acte de fiançailles, passé en 1295, à l'occasion d'un mariage contracté entre deux personnes de distinction, fournit des renseignements curieux sur la dot des femmes à cette époque et sur la cérémonie des fiançailles. La dot, représentée par un bien et quelques fonds, se monte à la modeste somme de mille livres. Le fiancé, de son côté, assure à sa fiancée le *cadeau du matin* (morgengabe), selon l'usage de Florence, qui venait sans doute d'Allemagne, et ce cadeau con-

siste en cinquante livres (1). Enfin on y voit que l'usage antique qu'avaient les Romains de donner l'anneau nuptial aux fiançailles et avant la cérémonie du mariage, s'était conservé, comme on le conserve encore, à Florence.

Pendant quinze ou seize ans après cette époque, Dante (*Paradiso*, XV) fulminait déjà contre le luxe impudique des femmes de Florence. « Au temps de la première enceinte de la ville, s'écriait-il, elles ne portaient ni chaînes, ni couronnes; une fille, en naissant, n'était pas encore un sujet d'inquiétudes pour le père forcé de penser à sa dot; j'ai vu les Merli, les Vecchio, citoyens recommandables, se contenter de peaux pour vêtements, près de leurs femmes occupées à filer. Heureuses alors les femmes, qui étaient sûres de ne pas mourir en exil avec leurs époux, ou de ne pas rester veuves d'un mari mort en faisant le commerce en France! »

Ces avertissements du poète furent suivis de lois somptuaires qui n'eurent guère plus d'effet. Avant le gouvernement du duc de Calabre, qui précède celui du duc d'Athènes, en 1326, on voulut empêcher par des ordonnances les changements rapides des modes. Il n'était plus permis aux femmes de porter leurs cheveux tressés d'une certaine manière. Mais la duchesse de Calabre, qui accompagna son mari à Florence, fit supprimer l'ordonnance, et remit les tresses

(1) On peut voir cet acte curieux dans le 23^e volume des annales della Colombaria, rapporté aussi dans *l'Observateur florentin*

en usage. Il paraît même que ce petit accident donna une nouvelle activité à la passion du luxe; car, sous prétexte que la dépense faite pour la toilette des femmes et la somptuosité des repas empêchaient les citoyens de payer les impositions et les taxes auxquelles ils étaient soumis, on résolut, en 1330, de choisir des officiers pour faire des ordonnances somptuaires, et des officiers étrangers à la ville chargés de les mettre à exécution.

Ces ordonnances pourraient servir à faire un cours complet des modes du XIV^e siècle. On n'en donnera qu'un extrait pour en faire connaître l'esprit. Il y est défendu à toute femme et fille mariée ou non mariée, de la ville et du domaine de Florence, de porter sur ses habits, sur sa tête ou sur toute autre partie du corps, des perles et des pierres précieuses; aucun collier d'or ou d'argent, doré ou argenté; défense est faite de se vêtir de brocard d'or ou d'argent, doré ou argenté, brodé ou garni de rubans, de broderie de soie, d'or ou d'argent, ni de velours; la hauteur des collerettes est spécifiée; le poids de tous les bijoux que peut porter une femme est déterminé; il est défendu de porter deux vêtements de soie l'un sur l'autre; des habits avec fourrure; de mettre plus de trois anneaux à chaque doigt ou à tous les doigts, et ornés d'une perle seulement. La longueur et la largeur des manches sont indiquées d'après l'aune de Callimala, etc., etc. Enfin l'ensemble de ces ordonnances se termine par ce paragraphe: « De toutes les défenses faites ci-dessus, sont exemptées les femmes des chevaliers, des docteurs

aux lois canoniques et civiles, des personnes des Arts, et des médecins. Sont encore exemptées les filles mineures, âgées de moins de dix ans, toutes les femmes, demoiselles et petites filles étrangères à la ville ou au domaine de la commune, lesquelles cependant seront obligées de se conformer à ces ordonnances après quatre mois révolus d'habitation à Florence. »

Les réformes somptuaires pour la table vinrent un peu plus tard, mais tout aussi mal à propos. En 1472, les seigneurs prieurs de liberté et le gonfalonier de justice, ayant reconnu que les dépenses exorbitantes pour la table hâtaient la ruine des maisons les plus opulentes (c'était après les grandes faillites des Perruzi et des Bardi), ordonnèrent des réformes que l'on fut tenu d'observer sous peine d'amendes. Le nombre, la qualité, le poids et l'assaisonnement des mets y sont minutieusement indiqués pour l'ordinaire de chaque jour. Mais comme à Florence les seigneurs et le gouvernement se piquaient de traiter les étrangers avec grandeur, les prieurs de liberté avaient le droit de s'écarter des ordonnances, après avoir juré toutefois que cette somptuosité extraordinaire n'était demandée par eux que pour recevoir les étrangers avec honneur et au nom de la république.

Ce droit se concédait même à certains particuliers riches, pour le prix de dix florins. Mais quand on abusait de cette concession pour se livrer au plaisir de la table, le maître de la maison était condamné à vingt-cinq florins, et on faisait aussi

subir une amende à son cuisinier et à ses serviteurs.

Quelque étranges que soient ces dernières réformes, elles portent cependant un caractère national que l'on retrouve très noblement développé chez un des citoyens les plus illustres de la ville de Florence. Borghini (1) rapporte que Laurent des Médicis, dit le Magnifique, ayant fiancé sa fille à Francesco Cibo, fils du pape Innocent VII, ce jeune homme vint, selon l'usage, rendre visite à sa femme future. Il était accompagné de plusieurs barons et seigneurs romains, venus autant pour assister à ses noces que pour satisfaire la curiosité de voir Florence et de s'assurer si tout ce que l'on disait de la magnificence de Laurent était exact. En effet, l'époux et tous ceux qui l'avaient accompagné furent reçus, fêtés et logés avec tout le luxe et la recherche imaginables. Trois ou quatre jours après les fêtes de réception, l'époux alla souper avec son beau-père, dont il trouva la table servie avec toute l'économie privée que l'on observait généralement à Florence. Francesco ne put se défendre de l'étonnement que cette sobriété lui causa, cependant il ne dit rien. Le soir à souper, et le lendemain à la collation, il remarqua la même parcimonie, et conçut alors de l'inquiétude sur le régime que l'on avait pu faire observer aux seigneurs ses amis, qui, accoutumés aux délicatesses et au luxe de la vie de Rome, devaient être fort mécontents si on les avait mis à l'ordinaire floren-

(1) Voyez Borghini, *Traité de la Monnaie florentine*.

tin. Il n'osait interroger ses compagnons dans la crainte de provoquer leurs plaisanteries sur la rigide économie de son beau-père, lorsque, les voyant gais comme à l'ordinaire, il se hasarda enfin à leur demander s'ils étaient satisfaits de l'hospitalité de Laurent. Leur réponse fut un éloge des soins, des attentions et de la magnificence toute royale avec lesquels ils avaient été traités. Plein de joie à leur récit, Francesco Cibo se rendit aussitôt chez Laurent, à qui il raconta les inquiétudes qu'il avait éprouvées ainsi que la joie qu'il ressentait. Laurent-le-Magnifique lui répondit avec calme : « Je vous ai choisi pour gendre, et, comme un fils, je vous ai fait partager mes habitudes privées ; quant à ces seigneurs étrangers venus ici pour honorer vos noces, j'ai mis tout en œuvre pour les traiter comme il convenait à eux et à moi. »

Cette anecdote peint la nation. On reproche au Florentin de tomber dans l'avarice ; il est économe comme quand on a fait sa fortune lentement. Dans ses mœurs il montre souvent de l'orgueil, jamais de vanité. Il fait trop de cas du bonheur pour attacher un grand prix au luxe qui n'en est que le masque. Mais aucun récit n'est plus propre à faire connaître quel était l'ensemble de la vie d'un de ces citoyens puissants de Florence, que la chronique de Buonacorso Pitti, le père de Luca, celui qui rivalisa de richesses avec les Médicis et eut la prétention de jouer le même rôle que Côme. Cette chronique a cela de particulier et de curieux relativement aux recherches qui font l'objet de ce chapitre, que l'auteur, tout préoccupé de ses intérêts propres et de ceux de sa famille, n'y traite des

affaires publiques qu'incidemment. Si l'histoire politique y perd quelque chose, celle des mœurs y gagne beaucoup.

Buonacorso Pitti, dont les ancêtres connus remontent à 1190, est né en 1354, peu de temps après l'exil honteux du duc d'Athènes, et sa mort eut lieu vers 1430 ou 33, lorsque Côme des Médicis fut exilé de Florence. La chronique de Buonacorso Pitti commence en 1374 et se termine à l'an 1430. Voici un extrait de ce livre curieux.

B. Pitti commence par une généalogie détaillée de sa famille, puis il prend le récit de sa vie au moment où, son père Néri étant mort, il se trouva à l'âge de vingt ans forcé de quitter Florence avec toute sa famille pour éviter la peste qui y faisait d'affreux ravages.

« Le fléau ayant cessé, dit-il, nous retournâmes à la ville. Mes frères décidèrent que j'irais à Venise accompagné de notre cousin Cione, âgé de dix-sept ans, et pour qui il était temps de penser à se faire un sort. Nous partîmes, et en descendant de Pietra Mala dans les vallées, Cione, qui avait mis pied à terre à cause du froid, et qui chassait son cheval devant lui avec une baguette, en reçut une ruade dans la tête, qui le renversa comme mort sur la terre. Je le fis mettre sur une civière à porter les morts qui se trouva dans une église voisine. Arrivé à Firenzuola, j'écrivis ce qui s'était passé à mes frères, qui firent transporter Cione à Florence, où par l'habileté du médecin Francesco il guérit entièrement. Je m'arrête sur cet accident parce qu'il me causa beaucoup de chagrin : d'abord celui de voir mon cousin germain si cruellement

blessé au milieu des Apennins ; puis les réflexions que ce malheur me fit faire. Je redoutais les mauvaises pensées qui viendraient à l'esprit de ma tante. Déjà elle s'était imaginée que son autre fils, mort de la peste à notre campagne, avait été empoisonné par nous, et je m'attendais à ce qu'elle ajoutât que j'avais tué son second enfant. De plus, lorsque je fis placer sur la civière Cione tout ensanglanté, en visitant sa carnassière, j'y trouvai des lettres mandées de Venise, où ses cousins lui marquaient que, quand sa mère s'était présentée chez nous à Florence, nous l'avions mal reçue et enfin chassée. Par la suite, lorsque Cione fut guéri, je lui parlai de ces lettres, refusant de les lui rendre, malgré les instances qu'il fit pour les ravoir. Je lui dis que je voulais les montrer à tous nos parents, afin que l'on connût la fausseté des assertions de ses cousins de Venise. Mais Cione mit plus d'ardeur que jamais à reprendre ces lettres, et il me dit : « Si tu ne me les rends pas, je ferai connaître ce qui s'est passé et comment tu m'as donné un coup d'épée sur la tête dans la montagne ; que si, au contraire, tu me les remets, je ne dirai rien. » Je reconnus à ces paroles le manège de toute la famille de Cione, à qui je dis : « Je sais qui te fait parler ainsi ; mais tu n'auras pas les lettres ; dis tout ce que tu voudras, je m'en moque, parce que la vérité trouvera toujours bien sa place. » J'allai aussitôt trouver mes parents, à qui je montrai ces lettres et qui se chargèrent d'éclaircir cette affaire. Un mois après ils me firent demander, et je me trouvai là avec Cione, qui me fit des excuses, et déclara qu'il avait reçu un coup de pied

de son cheval, comme je l'avais avancé. Je lui pardonnai librement. Il voulait que je pardonnasse également à sa mère et à ses cousins Manelli de Venise, auteurs de tout ce mal, ce que je ne voulus pas faire alors. Mais près de trente ans après cet événement, un jour de vendredi-saint, étant dans l'église du Saint-Esprit, je fis appeler Cione et ses parents au chapitre, et là je fis ma paix qu'ils acceptèrent humblement.

• En 1375, étant jeune (il avait vingt et un ans), n'ayant pas encore de but arrêté, et désirant chercher fortune dans le monde, je m'associiai à Matteo dello Scielto Tinghi, marchand et joueur déterminé. Nous allâmes successivement à Gênes, à Nice et à Avignon, où nous arrivâmes pendant les fêtes de Noël. Nous fûmes arrêtés et conduits dans les prisons du maréchal du pape, où on nous retint huit jours comme espions de la commune de Florence. Dans un interrogatoire que nous subîmes, on montra à mon compagnon Matteo une lettre de son frère par laquelle il l'avertissait que Bologne s'était mise en rébellion contre le pape pour donner secours aux Florentins. D'après l'examen de notre affaire et les réponses que nous fîmes, il resta bien démontré que nous étions entièrement innocents. Néanmoins on exigea une caution de trois mille florins, pour donner la certitude que nous ne partirions pas d'Avignon sans la permission du maréchal. Matteo trouva des répondants pour nous. Mais il jugea, dès que nous fûmes hors de prison, qu'en raison de la guerre qui avait éclaté entre le saint-siège et la commune de Florence, il était à propos de partir

pour éviter de nouveaux dangers. Après avoir pris toutes les précautions nécessaires pour assurer notre dette envers ceux qui avaient bien voulu répondre pour nous, dans le cas où notre fuite ferait exiger le paiement, nous rentrâmes le plus tôt possible à Florence, où nous reçûmes la nouvelle d'Avignon que le pape Grégoire XI y avait fait arrêter tous les Florentins ; qu'il avait fait saisir leurs biens, leurs marchandises et même leurs livres de comptes, ce qui n'empêcha pas la république florentine de continuer de faire la guerre contre l'Église.

• 1376. Ce même Matteo, ayant résolu d'aller en Prusse, m'engagea à faire le voyage et à aller l'attendre à Padoue ou à Venise. Il me rejoignit dans cette dernière ville, où il acheta pour mille ducats de safran. Nous allâmes par mer jusqu'à Signa en Croatie, et enfin par terre jusqu'à Buda en Esclavonie, où il vendit son safran sur lequel il gagna mille ducats. Étant tombé malade, je fus laissé par Matteo à Buda, chez Michel Marucci, auquel il donna douze ducats d'or en tout pour qu'il se chargeât de me faire guérir et retourner à Florence, promettant de rendre le surplus de la dépense à son retour. Il partit ; pour moi, je devins extrêmement malade faute de soins. J'avais pour lit une mauvaise paille dans une étuve, et je n'eus les soins ni d'un médecin ni d'aucune femme. Il n'y avait pour tout serviteur dans la maison qu'un valet qui faisait tout. Je restai ainsi entre la vie et la mort pendant six semaines. Enfin il vint, pendant la nuit de la Saint-Martin, une troupe d'Allemands accompagnés de joueurs de corne

muses, pour danser dans la chambre voisine de l'étuve où j'étais étendu sur ma paille. L'un d'eux ayant mis la tête là où je me trouvais, m'aperçut. D'autres étant aussi entrés, ils me mirent sur pied, m'affublèrent de ma pelisse, et m'entraînèrent dans leur salle de danse en me disant : « Ou tu guériras, ou tu mourras, mais tu ne souffriras plus. » Et en effet, malgré mes pleurs et mes supplications, ils ne me laissèrent pas en repos jusqu'au moment où de lassitude je tombai à terre. Alors ils me reportèrent sur ma paille, jetèrent sur moi toutes leurs pelisses, et retournèrent à leur chambre, où ils dansèrent et burent pendant toute la nuit. Sous cet amas d'habits, j'eus d'abord le frisson, puis je finis par suer en abondance. Le matin, les Allemands rentrèrent dans mon étuve, reprirent leurs pelisses, me remirent la mienne, et me forcèrent de boire avec eux, ce que je fis volontiers.

• Lorsqu'ils furent partis, je me reposai une heure ou deux, et ensuite je sortis pour aller trouver Guido Baldi, un Florentin qui était le directeur de la Monnaie du roi de Buda. Il me reçut amicalement et m'invita à dîner, après quoi nous commençâmes à jouer. Avec 55 soldini vénitiens qui me restaient pour tout bien, je lui gagnai 4 florins d'or. Il ne tarda pas à arriver des juifs et des Allemands qui avaient coutume de jouer avec Baldi. Je fis la partie avec eux, et en somme je gagnai ce jour 20 florins d'or que j'emportai chez moi. Je retournai chez Baldi le lendemain, et je ramassai cette fois 40 florins d'or. Bref, dans l'espace de quinze jours, avec mes 55 petits sous

vénitiens , je me trouvai avoir gagné 1,200 florins d'or (14,400 francs).

» Marucci , chez lequel j'avais été malade , me conseilla de ne plus tenter la fortune , mais d'acheter des chevaux et de m'en aller à Florence , promettant de m'accompagner jusqu'à Signa. Je suivis son conseil. Ayant fait emplette de six chevaux , et m'étant procuré un petit page et quatre valets , nous partîmes pour Signa , où Maruccime céda encore cinq chevaux. Je nolisai une barque marseillaise , et , après une traversée pénible de vingt-quatre jours , j'arrivai à Venise , où je perdis un de mes meilleurs chevaux en le faisant mettre à terre. Dans les montagnes près de Bologne , j'en perdis encore deux. J'arrivai à Pontremoli avec les huit qui me restaient. J'en vendis six , et avec l'argent que j'en tirai je jouai ; mais je perdis tout , en sorte qu'au bout de six mois de ce voyage , en comptant les gains et la perte , plus la dépense de mon entretien , il ne me restait plus , en entrant à Florence , que deux chevaux et environ 100 florins d'or. J'étais dans cette position lorsque je devins amoureux d'une dame nommée Gemma , épouse de Chiavicciuli et fille de Tedaldini ; je ne voulais que la voir et l'entendre. Comme elle se trouvait près d'un monastère , non loin de la porte à Pinti , il arriva que , comme je passais près de là , ses parents m'invitèrent à goûter (merenda) ; j'acceptai. Je trouvai moyen , bien qu'il y eût là beaucoup de personnes présentes , de lui dire quelques paroles à part ; et m'adressant à elle de l'air le plus modeste , je lui dis : « Je suis tout à votre service et me

recommande à vous. — S'il en est ainsi, me répondit-elle en riant, m'obéirais-tu ponctuellement si je te donnais un ordre? — Essayez et commandez, madame. — Eh bien! dit-elle, pour l'amour que tu me portes, va à Rome (1). » Je retournai chez moi, et dès le jour suivant, étant monté à cheval et n'ayant pas dit où j'allais, je me mis en route avec un valet. Je passai par Sienna, Pérouse, Todi, Spoleto, par tous les lieux enfin occupés par la ligue florentine qui combattait le pape. Ce ne fut qu'à la faveur d'une escorte et de recommandations que me donna Bindo Buondelmonte, que je pus entrer à Rome, y obtenir un sauf-conduit pour huit jours et une retraite. Les huit jours écoulés, je parcourus de nouveau la route périlleuse que j'avais faite, et après avoir employé un mois entier à ce voyage, je rentrai dans Florence, où, m'étant empressé de faire savoir à madame Gemma que j'avais obéi à ses ordres, j'en reçus pour réponse : « qu'elle ne me croyait pas assez fou, d'après une parole dite en plaisantant, pour que j'allasse m'exposer à de si grands dangers. » Ceci se passa en 1377.

» 1378. En cette année se conclut la paix avec le pape Grégoire XI. Mais à Florence le peuple se révolta. La populace, après avoir volé et brûlé plusieurs églises, se porta au palais des prieurs, les en chassa, ainsi que le gonfalonier de justice M. Luigi Guicciardini; et après s'être emparé de

(1) C'était une réponse de ce temps, avec laquelle les dames se débarrassaient ordinairement des amants sans expérience ou présomptueux. Pitti, âgé de vingt-deux ans, prit la réponse à la lettre, comme on le voit par son récit.

la seigneurie , fit son gonfalonier de justice d'un certain Michel Lando qui ne tarda pas , d'accord avec les artisans , les admonestés (ammoniti) et les Gibelins , de chasser le menu peuple de la seigneurie. J'étais sous les armes , sous le gonfalon de Nicchio , dans la place où s'étaient rassemblés les artisans et d'autres citoyens pour dissiper la populace. Près de moi se trouvait un tailleur de pierre qui criait comme un furieux : A mort ! à mort ! tandis qu'aucun de ses semblables ne disait rien. M'étant approché de lui je l'engageai à se tenir tranquille comme les autres. Pour réponse il me mit la pointe de son épée sur la poitrine ; mais , prompt à la parade , je lui enfonçai mon épée dans les reins , et il tomba roide mort. Bon nombre d'assistants , ayant vu comme la chose s'était passée , dirent que le tailleur de pierre n'avait que ce qu'il méritait , que j'avais agi ainsi pour ma défense , et il n'en fut plus question. Cependant étant retourné chez moi , où j'appris que l'on bannisait les Guelfes et les meilleurs citoyens , je résolus de quitter Florence. J'allai m'établir à Pise , où j'appris , quelques mois plus tard , que beaucoup de citoyens guelfes se joignaient aux bannis pour soulever le pays et faire quelques tentatives contre Florence. Je me joignis à eux , et , une nuit , nous arrivâmes devant la porte de San-Pier-Gattolino , comme on en était convenu. Une autre troupe devait pendant cette même nuit se porter à San-Miniato al Monte pour faire sonner les cloches au petit jour , et avertir ceux qui étaient d'accord avec nous dans la ville de nous ouvrir la porte de San-Giorgio. Mais lorsque nous envoyâmes du monde

à San-Miniato, pour nous assurer de l'arrivée de nos compagnons, on ne les trouva pas. Ils n'étaient point venus, parce que notre projet avait été découvert par le gouvernement rebelle, et que plusieurs de nos alliés dans Florence avaient été surpris et arrêtés. Luccha lui-même, qui devait conduire la troupe que nous attendions, avait été mis en fuite avec son monde. Ignorant toutes ces circonstances, nous crûmes que par erreur nous étions venus un jour plus tôt qu'on en était convenu. Nous nous éloignâmes donc de Florence, en nous divisant en petites troupes, pour aller chercher asile chez nos amis, toujours persuadés que nous étions trompés de jour, et que Luccha et sa troupe nous rejoindraient. Je partageais cette erreur, et pensant que Luccha ne devait pas tarder d'arriver, je montai à cheval, et, suivi de deux hommes à pied, je partis à la brune pour aller à sa découverte ou à sa rencontre. Vers une heure de nuit je rencontrai le Défenseur, conduisant avec sa troupe sept des gens de Luccha qu'il avait pris. Croyant que c'était la troupe même de Luccha que je retrouvais, je me portai au milieu d'eux avec des signes d'allégresse. Mais aussitôt je me vis entouré, ainsi que mes deux hommes, par des gens qui baissèrent leurs lances sur ma poitrine en criant : « Qui êtes-vous ? — Amis ! » répondis-je avec assurance, tout en reconnaissant le mauvais pas où j'étais tombé. Cependant un massier à cheval s'approcha de moi et me demanda de nouveau : « Qui es-tu ? — Buonacorso. — C'est un ami, dit le massier en se tournant vers ses valets, laissez-le aller. « Mais je m'étais

tout-à-fait engagé dans la troupe ; le chemin était fort étroit, et je ne vis pas comment je pourrais me porter en arrière. J'avancai donc, et me trouvais près du Défenseur et de ses cavaliers. Le Défenseur s'arrêta pour me demander de nouveau : « Qui es-tu ? » Et avec la même hardiesse, je répondis : « Buonacorso Pitti ; le massier m'a bien reconnu. — Mais pourquoi, ajouta le Défenseur, marches-tu à une telle heure armé de cette manière ? » Car en effet j'étais couvert d'une cuirasse, je portais un épieu, et mes compagnons tenaient la lance sur l'épaule. Je répondis : « Eh ! j'ai une inimitié, il faut que je sois préparé à me défendre. Je suis parti de Florence à la fermeture des portes, je vais à San-Casciano, et j'ai pris ce chemin pour ne pas être attaqué, d'autant plus que j'espérais vous y rencontrer, car je savais que vous étiez à Santa-Maria-in-Pianetta. — Je te crois, dit le Défenseur, je te crois ; mais pour plus de sûreté et dans le cas où tu serais de ceux que je cherche, je veux que tu retournes avec moi à Florence. » Il recommença encore à me questionner. Je lui répondis toujours hardiment, jusqu'à ce que, m'ayant fait entendre qu'en me forçant à rebrousser chemin, il craignait de me mettre dans le cas de faire une chose qui ressemblerait à une lâcheté, je lui dis avec plus de fermeté encore : « Monsieur le Défenseur, ne prenez pas tant de soin de mon honneur ; c'est tout-à-fait de mon plein gré que je retourne sur mes pas. — Allons, dit-il, à la grâce de Dieu, va-t'en ! » — Je me séparai tout aussitôt de lui et rentrai auprès des miens, à qui je racontai tout ce qui s'était passé.

J'arrivai enfin à Pise, harassé de fatigue et tout endolori par les transes que j'avais éprouvées. Là, je ne tardai pas à apprendre que les sept hommes que conduisait le Défenseur avaient eu la tête tranchée à Florence, et que moi, ainsi que beaucoup d'autres, nous étions condamnés à mort. »

Pitti, après avoir rapporté plusieurs anecdotes relatives à cette époque de troubles, las de vivre dans un pays où il était sans cesse exposé à mille dangers, dit : « Je restai encore trois jours à Lucques, puis j'allai à Gênes (en 1380). Là, dans l'espace d'un mois et avec cinquante florins d'or à peu près, j'en gagnai quinze cents. » Il va successivement à Vérone, en Romagne et à Arezzo, où se trouvaient les différentes assemblées de bannis cherchant toujours les moyens de rentrer à Florence. Enfin il prend le parti, avec Bernardo di Lippo, d'aller en France, et il continue son récit : « Nous empruntâmes cinquante ducats avec lesquels nous allâmes directement à Avignon, et après avoir été visiter deux bannis florentins établis à Tarascon, nous nous dirigeâmes sur Paris. Nous n'y fîmes qu'un court séjour, car Bernardo Cino m'avertit d'aller jouer avec le duc de Brabant, qui donnait en ce moment des fêtes et des tournois à Bruxelles. J'y allai. En peu de jours j'y perdis plus de deux mille francs d'or que j'avais apportés de Paris. Car, dans mon association avec Cino, c'était lui qui avait fourni l'argent, et moi ma mauvaise tête, qui joua tout sur deux dés. La dernière nuit, ayant perdu cinq cents francs que j'avais empruntés au duc, et ne possédant plus chez moi qu'une somme semblable, je laissai le jeu et suivis le duc

et les seigneurs dans une salle où l'on dansait. Comme je regardais avec un plaisir extrême une très belle personne âgée de quatorze ans environ, fille d'un haut baron, je fus tout étonné de l'entendre me dire en s'approchant de moi : « Lombard, viens danser ; ne te mets pas en peine si tu as perdu, Dieu te sera en aide. » Et m'ayant pris par la main je la suivis. Après la danse, le duc me fit appeler, et me dit : « Combien as-tu perdu cette nuit ? — Le reste des deux mille francs que j'ai apportés à Bruxelles. — Je le crois bien ; et si j'avais éprouvé un semblable échec, je ne suis pas certain que je ferais aussi bonne contenance que toi. Va, continue de te réjouir à la fête, il ne peut t'en arriver que du bien. » Le jour suivant, après avoir mis cinq cents francs d'or dans ma bourse, j'allai les porter au duc en lui demandant congé pour aller chercher meilleure fortune ailleurs. « Si tu veux rester, me dit-il, et essayer de te refaire avec ces cinq cents francs, jouons. Si tu les perds, tu me les donneras une autre fois quand tu seras plus en fonds. » Je le remerciai, l'assurant que j'avais indispensablement besoin d'aller en Angleterre, et que d'ailleurs je ne voulais pas jouer en ce moment. « Eh bien alors, emporte avec toi ces cinq cents francs, ajouta le duc ; tu me les rendras sitôt que tu pourras. » Puis il appela un de ses chanceliers auquel il donna l'ordre de faire une lettre par laquelle il me mettait au nombre des serviteurs de sa personne.

» Je quittai Bruxelles et passai en Angleterre, où je demeurai près d'un mois pour traiter du rachat de Jean de Bretagne, commission que m'avait

donnée Bernardo Cino. Dès que je sus les intentions du duc de Lancastre sur son prisonnier, je retournai à Paris, d'où je fis savoir à Cino les résultats de mes démarches.

» 1381. Arrivé à Paris, j'avais bien peu d'argent, et cependant j'acquittai une partie de mes dettes envers Cino. Au mois de février j'allai à Bruxelles, et j'empruntai pour jouer. Comme j'étais avec le duc, je reçus des nouvelles de Florence qui m'annonçaient que les bannis y étaient rentrés. J'allai aussitôt dans ma ville natale, où je trouvai environ six cents francs d'or, et je retournai à Paris, où j'achetai de beaux chevaux.

» 1382. Au mois de novembre, jour de sainte Catherine, j'assistai à une bataille près d'Ypres, en Flandre, que le roi de France, Charles VI, livra aux Flamands, la bataille de Rosebecq, selon les historiens français. Ces derniers étaient au nombre de quarante mille, et du côté du roi nous n'étions que dix mille. L'engagement commença un peu avant le jour. Il se fit un miracle. Le brouillard était si épais qu'à peine si l'on voyait la lumière. Comme nous étions en trois divisions, le roi fit déployer une bannière que les Français nomment oriflamme, et disent avoir reçue anciennement par l'effet d'un miracle divin; sitôt qu'elle fut déployée le brouillard tomba et les deux armées purent se voir. Ce fut le connétable de France (Olivier de Clisson) qui engagea l'affaire à la tête du premier bataillon en se jetant sur les Flamands qui ne formaient qu'un corps. La bataille dura environ deux heures. Les Flamands furent complètement défaits, et les vainqueurs ne firent

pas de prisonniers. On compta vingt-sept mille cinq cents morts de l'armée des Flamands. Après cette victoire on poussa jusqu'à Courtray, ville de l'importance de Prato environ, que l'on prit et que l'on brûla pour se venger d'une ancienne défaite que les Français y ont éprouvée et dont Filippo Villani a fait mention dans ses chroniques. A la suite de cette expédition, le roi rentra à Paris avec sa troupe victorieuse.

» 1382. Mais je veux donner des renseignements sur la cause première de la guerre dont je viens de parler. En 1381, les Gantois se révoltèrent contre le comte de Flandre, leur seigneur, le père de la duchesse de Bourgogne. Ils se portèrent sur Bruges, prirent cette ville, en chassèrent le comte, dévastèrent tout et tuèrent les officiers. Celui qui conduisit toute cette expédition était Artwell, qui, après avoir soulevé une bonne partie des Flamands, fit partir secrètement des envoyés vers les populations de Rouen et de Paris, pour les engager à se soulever également contre leurs seigneurs, en promettant de les aider au besoin. En effet, ces deux villes, Paris et Rouen, se révoltèrent contre le roi de France. A Paris, ce fut le petit peuple qui commença le tumulte. Une marchande de la halle, que l'inspecteur voulait imposer pour le droit de vendre des fruits et des herbes, se mit à crier : « A bas les impôts ! » ce qui fut cause que tout le peuple se leva et alla chez les gens de la gabelle, qu'ils tuèrent et qu'ils volèrent. Mais ces gens du peuple n'avaient pas d'armes ; alors l'un d'entre eux les conduisit au Châtelet,

où on savait que M. Bertrand Duguesclin, ancien connétable de France, avait fait déposer trois mille masses d'armes plombées, commandées pour une bataille que l'on devait livrer aux Anglais. On brisa les portes de la tour du Châtelet, et quand on se fut emparé de ces *maillets*, le peuple alla par tout le pays, pillant la maison des officiers du roi et tuant un grand nombre d'entre eux. Le peuple riche, c'est-à-dire les bons citoyens que l'on appelle *bourgeois* en France, se défiant du petit peuple, que l'on nomma *Maillotins*, et craignant qu'il ne les pillassent comme avaient fait à Florence les *Ciompi*, s'armèrent et firent si bonne contenance, qu'ils les réduisirent à l'obéissance. La populace alors s'arrangea pour se gouverner elle-même, et porta tout l'effort de sa rébellion contre les grands seigneurs. Le roi et ses grands-officiers se retirèrent au bois de Vincennes pour tenir conseil. En effet, on présenta comme le meilleur remède à tous ces maux de faire convoquer par le roi tous les barons, chevaliers et écuyers du royaume auprès de lui, afin qu'ils le suivissent partout où il voudrait aller. Mais il ne vint que le très petit nombre de ceux qui assistèrent à la bataille d'Ypres.

» Mais l'année suivante, 1383, ce mot : « vive le vainqueur ! » se trouva bien vérifié, car le roi ayant remporté cette bataille, lorsqu'il renouvela son appel à sa noblesse, pour marcher contre les Anglais, qui étaient entrés en Flandre, il lui arriva dix mille chevaliers et plus de seize mille écuyers, ce qui fait estimer que l'armée se com-

posait de deux cent mille cavaliers. Il est vrai que beaucoup de seigneurs allemands vinrent se réunir à lui par amitié.

» Mais revenons à la rentrée que le roi fit dans son Paris révolté. Il arriva un soir à Saint-Denis, et le matin il divisa son armée en trois corps, comme à la bataille d'Ypres. Aussi, dès que les bourgeois de Paris virent cet appareil, ils se décidèrent à venir au-devant du roi pour lui demander pardon. Cinq cents au moins des plus importants de la ville vinrent se prosterner devant lui et implorer sa clémence. Le roi leur dit : « Retournez à Paris, et quand je serai assis dans le lieu de justice, venez, demandez-la, et elle vous sera faite. Arrivé à un demi-mille de Paris, tous, chevaliers, écuyers et hommes d'armes, divisés en trois corps, mirent pied à terre; le roi seul, ainsi que ses grands seigneurs, restèrent à cheval. Pour nous, nous entrâmes ainsi à pied et le bassinet en tête crainte de quelque trahison. Nous allâmes au grand palais. A peine le roi fut-il descendu de cheval qu'il rendit une ordonnance par laquelle chaque citoyen ou bourgeois était tenu, sous peine de la vie, de porter avant le coucher du soleil toutes les armes offensives et défensives qu'il avait, à une belle forteresse et habitation royale de Paris, ce qui fut promptement et rigoureusement exécuté; de plus il ordonna que toutes les chaînes avec lesquelles on avait fait des barricades dans la ville fussent enlevées, ce qui fut fait aussi. Je me souviens d'avoir vu un écuyer du roi lui demander ces chaînes que le prince, qui ne refusait jamais, lui donna. On ne pensait guère alors que ce cadeau eût un

grand prix ; mais on sut ensuite que cet écuyer en les vendant en avait tiré la somme de dix mille francs d'or. On prit environ quarante citoyens et maillotins , principaux fauteurs de la rébellion , qui eurent la tête tranchée sur la place de la Halle. Le roi pardonna à tous les autres qui l'avaient offensé. Seulement il fit payer une taille aux bourgeois et marchands d'après leurs facultés. Cet impôt, qui s'éleva à une forte somme , fut réparti entre tous les barons qui avaient assisté à la bataille. Outre cela les seigneurs se firent aussi payer par leurs vassaux , en sorte que toute cette taille peut être évaluée à 500 mille francs. Cela fut fait dans le mois de janvier 1382 ; et aussitôt tout étant rentré dans l'ordre, on commença à faire des joutes , des carrousels et des réjouissances de toute espèce.

» 1382. Dans le mois de février , B. Cino confia à son neveu deux cents francs d'or , puis des perles et des bijoux pour la valeur de trois mille francs d'or environ , désirant que son neveu et moi nous allassions en Hollande vendre ou jouer ces richesses chez le duc Albert de Bavière. Nous nous rendîmes en effet à La Haye, où nous trouvâmes le duc qui ne voulut ni acheter, ni jouer lesdits bijoux. Nous dépensâmes dans notre voyage les deux cents francs d'or ; et de retour à Paris , au mois d'avril 1383 , nous rendîmes à B. Cino ses perles et ses bijoux.

» 1383. Cette année, les Anglais vinrent en France, entre la Flandre et la Picardie, au nombre de dix mille combattants , soit archers , soit hommes d'armes. Le roi de France (Charles VI) appela

ses barons, chevaliers et écuyers du royaume, et au mois d'août il se mit en campagne avec deux cent mille chevaux, parmi lesquels on comptait dix mille chevaliers à l'éperon d'or. Curieux d'être témoin des grands événements qui se préparaient, je m'entendis avec un Siennois et un Lucquois de mes amis, et à nos frais nous armâmes trente-six cavaliers, et allâmes nous ranger à l'armée sous l'enseigne et le commandement du duc de Bourgogne, qui était à la tête de vingt mille chevaux. L'armée arriva près de Mons, où une partie des Anglais s'étaient enfermés. Le roi de France fit abattre tout ce qui entourait la ville pour livrer bataille à l'aise le jour suivant. Mais, pendant la nuit, les Anglais voulant quitter la ville et les habitants s'étant opposés à leur fuite, il s'ensuivit des rixes et beaucoup de meurtres entre eux. Cependant, un peu avant le jour, tous les Anglais et les habitants qui purent trouver passage, s'échappèrent de Mons. Dès qu'il fit jour, nous approchâmes des portes, et les ayant brisées nous entrâmes sans coup férir dans cette ville, que nous trouvâmes jonchée de cadavres d'Anglais et d'habitants, et incendiée de tous côtés. Je fus témoin d'un spectacle épouvantable. Une dame de distinction, à en juger par ses vêtements, ayant sur son bras un enfant de deux ans, en portant un autre âgé de trois pendu à ses épaules, et tenant le troisième plus âgé par la main, se tenait assise auprès d'une maison en feu. Nous fîmes des efforts pour la tirer elle et ses enfants du danger ; mais s'étant échappée de nos mains, elle se mit à courir avec ses trois en-

fants , et se précipita dans la maison qui était toute en flammes. On ne tarda pas à la voir brûlée avec ses trois enfants. Au surplus , presque toute la ville devint bientôt la proie des flammes.

» Tout ce jour nous restâmes campés. Le lendemain , nous poursuivîmes l'ennemi, qui s'en allait toujours fuyant, et nous l'atteignîmes dans une ville nommée Holberg. On l'attaqua, on jeta force roquettes et fusées dans la ville pour l'incendier. Mais les Anglais se défendirent vaillamment, et firent beaucoup de mal à notre monde avec leurs flèches. La bataille dura jusqu'à une heure de nuit; c'était un samedi; nous nous retirâmes avec beaucoup de dommages et peu d'honneur. En faisant retraite , je perdis mes compagnons et nos valets, qui étaient tous venus pour faire l'assaut. J'aurais sans doute pu les rejoindre si je n'eusse pas été fatigué; mais n'en pouvant plus, je me jetai dans un fossé où je dormis jusqu'au jour. Le dimanche matin, le duc de Bretagne, qui était là avec vingt mille hommes au service du roi de France, prit les ordres de ce dernier, et traita avec les Anglais, qui dès le lendemain évacuèrent la Flandre. Le roi retourna donc en France, donna congé à toutes les troupes, mais retint les seigneurs auprès de lui pour qu'ils prissent part aux fêtes qui furent données.

» Au mois de février 1383, j'allai à Bruxelles faire visite au duc Albert; de retour à Paris, j'y trouvai plusieurs compatriotes et mon frère, avec qui je restai tout l'été jusqu'à l'hiver de 1384. En mai 1385, je fis un voyage à Florence, et revins en octobre à Paris, où j'appris que le roi de France

était allé en Flandre avec de grandes forces pour préparer une flotte à l'Écluse et passer en Angleterre. Francesco, Berto et moi, bien armés et bien montés, nous allâmes rejoindre le roi dans l'intention de prendre part à son expédition. Arrivé à Bruges, j'y trouvai ce même Lucquois qui avait été mon compagnon à la grande armée, et nous nous arrangeâmes de nouveau pour nolisier un bâtiment à frais communs, ce que nous fîmes à l'Écluse, où était le roi avec toute son armée et prêt à partir. Il est à remarquer que je vis dans ce port douze cents vaisseaux dont la moitié étaient pontés (*erano navi di Ghabia*). L'armée resta près de quinze jours à l'Écluse, attendant toujours que le temps fût bon pour mettre à la mer. Dans un conseil du roi, on consulta tous les patrons de vaisseaux sur ce que l'on devait faire. Mais, comme on étoit à la fin de novembre, il leur parut imprudent de partir avec un si grand nombre de vaisseaux, que la première bourrasque ferait choquer les uns contre les autres et chavirer. Le roi et ses seigneurs se rendirent à cet avis, et nous retournâmes tous en France.

» 1385. Pendant notre séjour à l'Écluse, j'avais prêté au jeu à peu près cinq cents francs d'or au comte de Savoie. Je lui rendis de semblables services à Bruges, à Arras, et enfin jusqu'à Paris, au moment de son départ de cette ville. Bref, je lui avançai en tout trente-cinq mille francs d'or. J'envoyai en Savoie quelqu'un qui pût m'informer des précautions à prendre pour assurer ma dette. Le comte assigna lui-même un terme pour le paiement. A l'époque dite, j'allai pour recevoir,

mais le comte de Savoie demanda un terme nouveau de six mois. Je passai l'hiver à Paris. Au printemps de 1388, j'allai en Hollande visiter le comte Albert, puis je fis un voyage à Florence. En septembre, je retournai à Paris, menant avec moi F. Canigiani, qui m'avait confié quatre cents francs d'or, prix d'une terre qu'il avait vendue, et dont je lui donnais cent francs par an et ses dépenses pendant trois ans; puis mon intendant, à qui je promis aussi de donner cent francs par an, et de plus ses dépenses. Je passai tout l'hiver à Paris, où je gagnai à peu près deux mille francs d'or. J'achetai une maison qui m'en coûta six cents. Puis, au carême suivant, j'allai en Hollande et en Zélande trouver le comte Albert et ses seigneurs, à qui je gagnai au jeu quinze mille francs d'or. De retour à Paris, au mois d'octobre 1389, j'en partis pour accompagner le roi de France qui allait visiter le pape Clément VI à Avignon. En marchant pour le rejoindre, je trouvai sur la route M. A. Porro, commissaire du duc de Milan, courant comme moi après le roi. Avant que nous l'eussions rejoint, je gagnai à M. Porro douze cents francs d'or. Nous atteignîmes enfin le roi, et nous arrivâmes à Toulouse, où l'on célébra les fêtes de Noël. Je vis à Saint-Sornin la tête de saint Jacques, dans une chapelle souterraine, où l'on dit que sont les corps de six apôtres. J'ai vu les sépulcres, mais point les corps. Après les fêtes, nous retournâmes à Paris, où je trouvai F. Corsini, C. Degli Spini, venus en qualité d'ambassadeurs. Je gagnai encore d'assez bonnes sommes, et je partis pour l'Angleterre avec le comte de Saint Paul et plusieurs cheva-

liers, dans l'intention d'assister à des joutes et à de grandes fêtes qui devaient y être données. Là je ne jouai pas ; mais je consignai à Mariotto Ferrantini et à son associé, la somme de deux mille cinq cents francs d'or pour acheter des laines qu'ils devaient me faire passer à Florence. En rentrant l'hiver à Paris, je me trouvai avoir employé dix mille francs d'or, tant en achat de laines que pour le prix de ma maison, des meubles, chevaux, harnais, sans compter d'assez fortes sommes qui m'étaient dues par le comte de Savoie et d'autres, qui en tout pouvaient monter à cinq mille francs d'or. Dans cet état des choses, mon frère et Canigiani me conseillèrent vivement d'aller à Florence, se chargeant, eux qui restaient, de poursuivre mes créanciers. Je résolus de partir ; laissant donc à Canigiani le soin de vendre ma maison, mes meubles et mes bijoux, et lui confiant en outre la somme de trois mille francs d'or comptant, je m'en allai avec mon ingrat intendant. Chemin faisant, j'allai trouver le comte de Savoie ; mais je ne pus rien tirer de lui, si ce n'est des promesses et des demandes de termes prolongés à l'infini. Arrivé à Florence, je pris la résolution de me marier. Comme messer Tomaso di Neri était un homme en grand honneur à Florence, je voulus avoir une femme de sa main, et même de sa famille, afin qu'elle lui fût d'autant plus agréable. Je lui envoyai donc Bartolo, le factotum de la comtesse, pour qu'il lui fit connaître mon intention. Or, j'avais un intérêt particulier en agissant ainsi, parce que j'espérais que T. di Neri, voyant que je voulais m'allier à sa famille, prendrait vi-

vement à cœur de me faire avoir *la paix* (1) avec les Corbizzi. Le factotum revint me trouver, et me dit que M. Toma di Neri était disposé à me recevoir dans sa famille, et qu'il y penserait. Quelques jours après, il m'envoya dire que si je voulais la fille de Luca di Piero Degli Albizzi, mari de sa propre sœur, il me la donnerait. J'acceptai; à la fin du mois de juillet de l'an 1391 nous fûmes fiancés, puis mariés en novembre de la même année.

« Un peu avant mon mariage, les laines que j'avais achetées en Angleterre me furent apportées sur deux vaisseaux. L'un fut déchargé à Gênes, où je payai neuf francs pour cent d'assurance; l'autre à Pise, où l'on me demanda quatorze pour cent. Toutes les laines vendues, et en défalquant le dernier, je gagnai mille francs d'or en seize mois. Je fis remettre tout cet argent entre les mains de Canigiani, et quand j'arrivai à Florence, je lui remis en lettres de paiements environ la valeur de onze cent mille francs d'or, ce qui donna à la

(1) En 1378, l'année de la révolte des Ciompi à Florence, B. Pitti avait eu à Lucques avec Giovanni Corbizzi une discussion qui se termina par une injure que ce dernier dit à l'autre. Un ami de Pitti ayant trop chaudement pris parti pour lui, fendit la tête de Corbizzi avec son épée. Ce ne fut qu'avec peine que Pitti put se soustraire à la vengeance des Corbizzi qui lui vouèrent *inimitié*. En 1395, le gouvernement florentin fit une ordonnance par laquelle le podestat fut tenu de faire faire une trêve de 30 ans aux Pitti et aux Corbizzi. Cette trêve fut effectivement conclue en cette année 1395. Le mariage de B. Pitti ne se fit qu'en 1394, en sorte qu'inquiet des suites du meurtre de Corbizzi, il cherchait, en s'alliant à une grande famille et en se mettant sous la protection de T. di Neri, à préparer une *paix*, qu'il n'obtint effectivement que par une disposition expresse de la loi.

maison de Canigiani un crédit bien plus grand que celui qu'elle avait jamais eu. Ainsi donc, avant de conclure mon mariage, je dépensai en bâtiments et en meubles à peu près deux mille florins d'or, et depuis jusques aujourd'hui (vers 1420), j'ai employé pour bâtiments et entretiens de mes biens, la somme de deux mille cinq cents florins d'or. »

Après plusieurs récits détaillés de voyages et d'affaires de commerce, B. Pitti parle de la politique de France. Il a une entrevue à Asti avec le sire de Coucy, et enfin il revient à Paris auprès du duc d'Orléans, frère du roi Charles VI, dont il était écuyer d'écurie. Il continue son récit : « Au mois d'avril 1395, les ducs d'Orléans, de Berry, de Bourgogne et de Bourbon, accompagnés de beaucoup de seigneurs, se dirigèrent vers Avignon pour traiter de l'union avec le pape Benoît XIII (cardinal d'Aragon, élu pape pendant le schisme). Je suivis mon maître le duc d'Orléans; et comme avant de partir il m'était dû par le duc de Bourgogne six cents francs d'or pour le prix de trois chevaux qui ne m'en avaient coûté que deux cent soixante à Florence, j'achetai à Paris, d'un marchand de vin de Bourgogne, cent dix tonneaux, qu'ils appellent cuves, pour mille francs. Je lui en donnai quatre cents comptant, et lui remis un billet de six cents sur le duc de Bourgogne; je fis mettre le vin dans un cellier. Quand je voulus le vendre, je n'en trouvai plus que cinq cents francs. Je le laissai reposer, et j'ordonnai à mon intendant de ne pas le livrer à moins de mille. Or, étant parti avec le duc d'Orléans, et passant par la Bourgogne vers la fin d'avril, il arriva que toutes les vignes de ce pays gelèrent. J'écrivis donc aus-

sitôt à mon intendant à Paris qu'il ne vendît pas le vin avant mon retour. En effet, quand je retournai à Paris, j'en vendis, à deniers comptants, cent tonneaux à quatorze francs la pièce. Je gagnai donc quatre cents francs d'or, plus dix tonneaux que je pris pour mon usage, en sorte qu'avec les deux marchandises les plus aventureuses, les chevaux et le vin, je ne fus pas trop malheureux.

• L'ambassade du prince à Avignon eut le résultat que l'on désirait. Au mois de septembre, le roi alla en pèlerinage au Mont-Saint-Michel, en Normandie, et j'y accompagnai le duc d'Orléans. Cette église est sur un écueil dans la mer, et l'on ne peut y aller qu'à marée basse. A notre retour à Paris, le roi fut reçu et fêté par un seigneur normand, d'Ambie. Toute la cour prit part à ces réjouissances, et j'en fais mention parce que l'on estima que ce seigneur normand a dû dépenser dans cette journée plus de quatre mille francs d'or. Mais le roi l'emmena avec lui à Paris, où il le combla de cadeaux précieux, et paya bien son écot, puisque l'on évalua ses dons à dix mille francs d'or.

• Un jour, après le dîner, le duc d'Orléans alla chez un écuyer du roi nommé Siferval, où se trouvaient plusieurs seigneurs; ils étaient au jeu. Le duc d'Orléans, que j'accompagnais, me dit de mettre sur table quatre cents francs que j'avais apportés pour lui. C'était à moi à jeter le dé, et il se trouva que je tenais contre le vicomte de Monley (peut-être Montlhéry), qui était grand seigneur, joueur effréné et riche de trente mille francs de rente. Le hasard voulut, ce qui amena un grand

scandale, que je gagnai douze fois de suite, soit que ce fût lui ou moi qui jetât le dé. Comme il était tout à la fois échauffé par le vin et par le jeu, il se mit à me dire : « Or çà, vilain et traître de Lombard, est-ce que tu vas gagner toute la nuit? — Monsieur, lui dis-je, par amour pour M. le duc d'Orléans, parlez d'une façon plus honnête. » Le vicomte fit une autre mise et je la gagnai encore. Alors il s'emporta plus vivement que la première fois, et ajouta qu'il ne mentait pas. « Eh bien! faites, » répondis-je tout aussitôt. Sur cela, il tendit le bras, arracha ma barrette que j'avais en tête, et voulut me frapper. Je me retirai en arrière, disant : « Je ne suis pas homme à me laisser battre quand j'ai mes armes; et je mis la main sur l'épée (estoc) que j'avais à mon côté. — On ne m'a jamais donné un démenti! s'écria le vicomte, et il faut que je te tue. » Le duc d'Orléans m'ordonna de me retirer jusque chez lui, assurant qu'il allait arranger cette affaire. Je sortis. Mais à peine avais-je fait quelques pas hors de la maison, que je m'aperçus, à la lueur de quelques flambeaux que l'on portait devant des gens de la cour, que j'étais poursuivi. Je reconnus même un certain bâtard du vicomte de Montley, qui marchait de mon côté la dague nue à la main. Je tirai moi-même mon épée, et lui dis : « Bâtard! remets ta dague dans la gaine, retourne sur tes pas, et dis à ton père que tu ne m'as pas rencontré. » Voyant que personne ne venait à son ordre, il suivit mon conseil, et rebroussa chemin. On sut comme j'avais agi à son égard, et tous les courtisans qui l'avaient vu à la lueur de leurs flambeaux furent cause que je fus

loué de ma conduite; car ce bâtard était un pauvre petit jeune homme de dix-huit ans, faible de corps, et auquel j'aurais pu bien facilement faire du mal.

« Je m'étais rendu à la chambre du duc, où il entra bientôt tout troublé et sans me dire un mot. Il fit venir un de ses écuyers auquel il dit : Va chez le vicomte, et dis-lui de ma part que je veux savoir, avant qu'il se mette au lit, s'il est disposé à faire ce dont je l'ai prié. L'écuyer revint et rapporta que le vicomte se maintenait dans la même intention. Hé bien, me dit le duc, ne sors pas d'ici sans moi. Je saurai bien te garder de lui, et tout cela ne tournera pas à son honneur. Le lendemain matin nous montâmes à cheval pour aller chez le roi. Il était sorti, et nous allâmes le rejoindre à une abbaye où il était allé dîner. Le duc lui raconta fidèlement tout ce qui s'était passé la veille, et le pria de l'aider à défendre ses serviteurs, du nombre desquels il était. Le roi dit : Le vicomte a mal parlé et mal fait, et Buonacorso, pour son honneur, ne pouvait faire moins que de lui répondre. Mais je ne veux pas que cette querelle aille plus loin. Et ayant fait approcher de lui les ducs de Berry, de Bourbon et plusieurs autres seigneurs, il ajouta, non sans paraître troublé : Allez chez le vicomte et dites-lui que je veux qu'avant qu'il sorte de cette salle où je suis, il fasse ce que mon frère demande au sujet de la querelle de cette nuit avec Buonacorso. Le duc de Berry, lorsque le vicomte fut arrivé, lui parla en présence de tous les seigneurs pour lui faire savoir la volonté du roi. — Monsieur,

dit alors le vicomte en se tournant vers le duc d'Orléans, je suis fâché que vous preniez parti contre moi en faveur d'un *Lombard*; contre moi qui suis votre parent et votre serviteur. Il n'était pas nécessaire que vous parlassiez de tout cela au roi, car je ne veux en aucune manière éluder vos ordres, et si je n'y ai pas obéi cette nuit, c'est que je n'ai pas pu croire que vous les donniez sérieusement. Mais du moment que je sais que c'est un ordre réel, je suis satisfait de remettre à Buonacorso le démenti qu'il m'a donné cette nuit en votre présence. Le duc répondit : C'est vous qui avez commencé; et vous avez dit devant moi des paroles telles à Buonacorso, que je l'aurais tenu pour moins que bon, s'il n'eût rien dit. — Je remerciai respectueusement le duc de Berry, qui s'étoit mêlé de toute cette affaire, après quoi il me dit : Monseigneur, le roi a su les paroles que vous avez dites cette nuit au vicomte, ce qui lui a fort déplu; et certes, Buonacorso, vous avez eu trop de hardiesse en donnant un démenti à un si grand seigneur, notre parent, qui ne le cède qu'au roi lui-même. Mais comme messire le roi, plein de bonté, veut effacer tout scandale, désire que le vicomte vous pardonne et que vous soyez amis comme avant, il vous convient, Buonacorso, de demander pardon au vicomte. Je me tournai donc vers celui-ci en lui disant : Monsieur, pardonnez-moi si j'ai fait ou dit quelque chose qui vous ait déplu. Tout aussitôt il me répondit : « Puisqu'il plaît ainsi au roi et à monsieur son frère, quand même tu m'aurais coupé le visage en deux, je te pardonnerais. Je te pardonne; bien

plus ; je te demande pardon et veux être ton bon ami. »

« Nous quittâmes l'abbaye. Rentrés à Paris, j'invitai à dîner chez moi les ducs d'Orléans et de Bourbon qui y amenèrent le sire de Coucy, le vicomte, et plusieurs autres barons et seigneurs. Le service des mets et des entremets parut si beau et si abondant, qu'il en fut question devant le roi. Ce repas me coûta deux cents francs. Une seule chose me fut reprochée par mes convives ; je ne voulus pas jouer. J'avais eu soin cependant de leur donner quelqu'un qui pût leur tenir tête, Cino des Nobili, le plus courtois et le plus large joueur que l'on ait jamais vu. »

Pitti vend sa maison et ses meubles de Paris et se dispose à aller à Florence, mais avant son départ la reine lui donne des instructions relatives à la ligue que le roi voulait former avec la république florentine contre le duc de Milan. Pendant son séjour à Florence, il achète plusieurs biens de ville et de campagne, et est bientôt nommé pour venir en France comme ambassadeur avec Maso. Le duc d'Orléans prend quelque ombrage contre lui à cause de la ligue projetée contre le duc de Milan, qui était son beau-père. Le prince lui fait faire quelques menaces sous des dehors honnêtes ; « mais, dit Pitti, je ne laissai pas d'écouter mon zèle, et je fis mon devoir par amour de la patrie. » Il retourne à Florence, est de nouveau fait ambassadeur conjointement avec Vanni Castellani et Philippo Corsini. Après un voyage très pénible, les trois ambassadeurs arrivent à Paris, et trouvent Charles VI fort indis-

posé à la suite de la nouvelle qu'il avait reçue de la perte de la bataille de Nicopolis, où les Français, commandés par le duc de Nevers, furent battus par Bajazet ainsi que toute l'armée chrétienne. « Nous attendîmes quatre mois pendant lesquels on ne fut occupé qu'à faire les funérailles des grands seigneurs français tués en Turquie, tandis que le roi était renfermé comme fou. Sa guérison commença lorsqu'il vint au conseil. On nous y présenta aussitôt. Filippo Corsini exposa le sujet de notre ambassade à haute voix, mais on nous pria d'en donner des copies écrites pour le roi et les seigneurs. Nous demandions l'établissement de la ligue entre Sa Majesté et Florence. On nous dit que la réponse nous serait faite une autre fois. A plusieurs reprises nous sollicitâmes cette réponse, que l'on éluda fort honnêtement pendant deux mois. Je fis faire l'observation à Filippo Corsini que le roi ne savait pas la grammaire (1), non plus que les autres seigneurs, excepté le duc d'Orléans, qui était favorable au duc de Milan; que comme Corsini avait toujours parlé d'après la grammaire, en faisant sa demande d'une manière très précise, je pensais que le chancelier et les prélats du conseil, qui l'avaient bien compris, n'avaient pas traduit au roi ce qui lui avait été dit. Nous convînmes donc qu'à la première occasion nous exposerions de nouveau notre demande devant le roi et que je porterais la parole en français. Je parlai en effet en cette langue, et brièvement, au

(1) On entendait par grammaire, à cette époque, la langue latine, n'y ayant de grammaire que pour celle-là.

nom de la commune de Florence , priant le roi de tenir la parole qu'il avait donnée de se joindre à la ligue. Lorsque j'en fus à ces paroles où je lui rappelais la foi qu'il avait donnée, je le vis changer tout-à-coup de visage, et il parut tout troublé. Nous sortîmes de l'audience, et nous sûmes après que, sitôt que nous avons été dehors, le roi avait demandé de quelle foi on entendait parler? Il voulut savoir ce qui avait été écrit par nous, et s'apercevant de ce qu'on lui avait fait promettre, il fit des reproches au chancelier et aux autres de ce qu'on ne lui avait pas bien expliqué ce qui avait été dit d'abord par M. F. Corsini, et sur ce qu'il n'avait que trop bien entendu quand j'avais parlé. On nous fit revenir au conseil, et le chancelier nous répondit en excusant le roi de ce qu'il ne nous avait pas donné réponse plus tôt, d'abord à cause de sa maladie, puis en raison des cérémonies funèbres qui avaient été célébrées; enfin il termina en assurant que le roi était prêt à faire son devoir envers nous. Après cette réponse, le roi prit la parole : Je confirme, dit-il, ce que vient de dire mon chancelier; mais ne croyez pas, ni vous, ni d'autres, que je manque à ma promesse. Puis se tournant vers moi : Et vous, Buonacorso, qui m'avez si vivement pressé de la remplir, que cela n'arrive plus une autre fois; car vous êtes le premier qui m'avez donné un tel avertissement. Je me levai de mon siège, et m'étant agenouillé devant le roi, je lui dis : Sacrée Majesté, si j'ai dit quelque chose qui vous déplaît, je vous en demande humblement pardon. C'est la nécessité qui m'a fait tenir ce langage, voyant

bien que vous n'aviez pas entendu ce que M. F. Corsini vous avait répété plusieurs fois. »

Cette affaire de la ligue ayant assez mal réussi, Buonacorso Pitti, revenu à Florence, s'y fixa pour quelque temps, et y prit des charges publiques.

1398. Il entre à l'office des Douze du Collège. En 1399, il est mis au nombre des Seigneurs Prieurs. « Dans cette même année 1399, dit B. Pitti, on vit à Florence et par toute l'Italie d'étranges nouveautés. Les hommes et femmes de toutes les classes se couvraient de draps blancs, se frappaient avec des verges, et criaient miséricorde et paix ! Le peuple, à Florence, fut sur le point d'aller délivrer les prisonniers, et peu s'en fallut que la ville ne fût mise en combustion. Heureusement tout se termina mieux qu'on ne s'y attendait, car les *compagnies des battus* (Flagellants) furent cause que beaucoup d'inimitiés anciennes entre les familles cessèrent, et que l'on fit un bon nombre de *paix*. Nous Pitti, entre autres, nous fîmes la paix avec Corbizi, neveu de ce Matteo del Ricco qui avait été tué à Pise. Ce fut Ser Antonio di Ser Chello qui passa l'acte. »

Dans la même année, B. Pitti est fait capitaine à Pistoia, où il montre beaucoup de fermeté et de justice dans l'exercice de cette magistrature.

« L'an 1400, je partis pour aller en Savoie, afin de rattraper le malheureux prêt que j'avais fait au comte de Savoie. Mais arrivé à Padoue, on m'avertit que si je m'exposais plus avant, je serais arrêté par les ordres du duc de Milan. Je me décidai d'autant plus volontiers à retourner, que

j'avais laissé toute notre famille à Sortigiano, à cause de la peste qui était à Florence. Nous allâmes tous, au nombre de vingt-cinq, à Bologne, où nous demeurâmes près de quatre mois. Vers le même temps, beaucoup de Florentins étant venus aussi à Bologne, les exilés de Florence excitèrent les jeunes gens de la ville à se révolter contre le gouvernement. Mais la conspiration ayant été révélée par l'un d'eux, Ugocciozo fut pris et eut la tête tranchée; plusieurs furent exilés, et l'on pardonna au reste.

» En cette même année (1400), je fus nommé ambassadeur et envoyé en Allemagne auprès du nouvel empereur, le duc Robert de Bavière, comte Palatin du Rhin. Mes instructions portaient : 1° de le complimenter sur son élection; 2° de le prier de venir prendre la couronne à Rome; 3° de reprendre les droits de l'empire, et particulièrement ceux que s'était arrogés comme tyran le duc de Milan; 4° et enfin de lui dire de compter, s'il voulait prendre tous ces engagements, sur la somme de cent mille florins d'or que lui donnerait la commune de Florence pour les remplir. Nous allâmes jusqu'à Amberg, où était le prince élu, et après quelques jours, pendant lesquels je fus très bien reçu, je lui exposai l'objet et les détails de mon ambassade, sans toutefois lui dire la somme d'argent que l'on se proposait de mettre à sa disposition. Il parut se rendre aux désirs de la commune, mais fit entendre qu'il ne pourrait se charger de mettre à fin de tels projets, à moins qu'on ne lui avancât cinq cent mille florins. Je répondis qu'il était absolument impossible que

la république fit une aussi grande dépense, et que la demande de Sa Majesté équivalait au refus de descendre en Italie. Le prince avoua qu'après les grands sacrifices d'argent que lui avait imposés son élection, il n'était pas en mesure pour réaliser une telle entreprise cette année; qu'il fallait la remettre à la suivante, en supposant toujours que la république pût lui fournir de l'argent. J'écrivis des lettres à Florence, pour exposer l'état des négociations. On me répondit d'engager le prince à passer en Italie cette année même, où tout était bien disposé pour le recevoir; que la commune lui donnerait d'abord deux cent mille florins d'or, et que, quand il serait en Italie, on ferait tout son possible pour l'aider de nouveau.

» Dans l'intervalle de temps qui se passa entre le départ de mes lettres pour Florence et les réponses, comme j'étais dans une maison de plaisance du prince, me promenant avec lui, je lui dis qu'il avait tort de ne pas prendre plus de soins pour sa sûreté, en raison de la méchanceté et de la noirceur de caractère du duc de Milan. Car, ajoutai-je, vous pouvez être certain que depuis qu'il a su que vous vous proposez de descendre en Italie, il vous entoure de poison et de poignards. — Serait-il possible? dit le prince; mais en tous cas, je suivrai ton conseil. Et en effet, il fit prendre des précautions autour de lui. A quelque temps de là, comme nous sortions tous avec lui pour aller entendre la messe, il aperçut une espèce de courrier qu'il fit approcher, et qu'il interrogea. Cet homme lui répondit que, se rendant à Venise, il avait voulu le voir pour donner des

nouvelles de lui dans la ville où il allait. Ses réponses parurent louches ; le prince ordonna qu'on le gardât bien dans son propre appartement jusqu'après la messe, afin de le questionner de nouveau. En effet, à peine le prince eut-il pressé cet homme de demandes, que ce courrier avoua qu'il venait de Pavie portant une lettre au médecin de l'empereur, de la part du médecin du duc de Milan ; il ajouta qu'il en avait déjà apporté plusieurs ainsi. La lettre fut ouverte ; on fit venir le médecin, qui ne tarda pas à avouer à l'empereur qu'il devait l'empoisonner avec un lavement. Il confessa même qu'on lui avait promis quinze mille ducats, dont cinq mille lui devaient être payés à Mayence, et le reste à Venise.

» Nous rentrâmes tous à la ville d'Amberg, où le courrier et le médecin furent conduits sous bonne garde. Chemin faisant, l'empereur me dit : Ma foi, avec vos soupçons, vous m'avez sauvé la vie ; et il me raconta tout ce qui venait de se passer dans sa chambre.

» Nous allâmes bientôt à Nuremberg, où se trouvaient les archevêques de Mayence et de Cologne avec d'autres barons, auxquels l'empereur raconta l'histoire de son médecin ; puis, ne voulant pas être juge et partie dans cette affaire, il pria les magistrats de la ville d'examiner et de juger le coupable comme s'il dépendait de leur juridiction. Le procès dura quelques jours. Enfin, le médecin fut condamné à être traîné au lieu du supplice, où, après avoir eu les bras, les jambes et les reins rompus, il serait placé sur une roue ; ce qui fut exécuté.

» Cependant l'empereur tenait souvent conseil; mais comme tous ceux qui devaient délibérer sur son passage en Italie pour aller prendre la couronne à Rome, n'étaient pas présents à Amberg, on se décida à aller à Mayence pour les trouver. Après beaucoup de pourparlers, on convint que si l'empereur était rendu en Lombardie avec toutes ses forces, au mois de septembre prochain, son commissaire recevrait à Venise d'abord cinquante mille ducats, puis après quarante mille, en trois paiements. Nous partîmes de Mayence avec l'empereur pour nous rendre à Heidelberg. Le prince fit venir des marchands d'Augsbourg qui avaient promis de lui prêter cinquante mille ducats. Mais ces gens dirent que des rentrées ayant manqué, ils ne pourraient lui fournir cette somme. Alors, l'empereur se retourna vers nous, et me pria en particulier d'aller dire à ses chers enfants florentins le cas où il se trouvait, et la honte qui l'attendait s'il était obligé de congédier tous les barons de l'empire qu'il avait convoqués pour passer en Italie. Je voulais écrire, mais il insista pour que j'allasse à Florence, où j'arrivai ayant la fièvre depuis deux jours. Les seigneurs et les Dix de la Balie décidèrent que je retournerais à Augsbourg avec A. di Neri Vettori, pour dire à l'empereur que, d'après les actes passés entre lui et la commune de Florence, il pouvait envoyer recevoir cinquante mille ducats à Venise, chez le commissaire (ou banquier) de la commune, Giovanni di Bicci di Medici (le père de Côme, Père de la patrie). Nous partîmes de Florence le 15 août, menant avec nous ledit G. des Médicis, jusqu'à

Venise, où nous le laissâmes pour poursuivre notre voyage à grandes journées jusqu'à Augsbourg, où était le nouvel empereur avec quinze mille hommes de cavalerie. Nous lui exposâmes le fait tel qu'il était, ce qui lui causa un grand chagrin d'apprendre que nous ne lui apportions pas d'argent. « Il faut, dit-il, que je renonce à la fleur de notre armée; cinq mille hommes environ ne sont point armés, et je ne puis les payer! » Tout le jour il tint conseil pour savoir s'il renoncerait à son entreprise, ou s'il irait en avant. Enfin, il prit le parti de ne plus compter sur les cinq mille cavaliers, et de marcher à petites journées avec le reste de ses troupes jusqu'à Trente. Il me donna les engagements et actes recouverts de son sceau, avec lesquels j'allai à Venise, d'où je lui fis tenir les cinquante mille ducats. Je rejoignis l'empereur à Trente, où je le trouvai très tourmenté d'avoir perdu vingt-deux jours à m'attendre; c'était en effet un temps considérable pris sur son expédition en Italie, et le dommage qui s'en suivit fut aussi grand pour Sa Majesté que pour la commune, comme on le verra bientôt. A peine avait-il reçu les cinquante mille ducats de Venise, et en eut-il fait la distribution à son armée, qu'il me pria avec les plus vives instances de retourner à Venise, pour que le second paiement lui fût fait à Vérone. Je ne lui cachai pas la répugnance que j'avais à faire ce voyage, et lui dis : « Ce voyage est inutile; outre cela, il est on ne peut plus dangereux en ce moment, et s'il faut mourir pour vous, j'aime mieux que cela m'arrive les armes à la main, que d'être tué comme un colporteur d'argent. Au

moins il en restera quelque honneur pour moi et ma famille.» Mais le nouvel empereur me pressa plus vivement encore de partir. « En partant, me dit-il, tu me rendras un bien plus grand service qu'en m'assistant avec cent cavaliers. Demande-moi ce que tu désires, Buonacorso, si je le puis, ce sera fait ! — Sacrée Majesté, répondis-je, puis que tel est votre désir, je suis heureux de le satisfaire; mais si je suis pris ou tué quel *signe* restera-t-il qui indique que je sois mort pour votre service? — Eh bien ! reprit l'empereur, je veux te donner le *signe* de mes armes, le lion, que tu ajouteras aux tiennes déjà anciennes. Je t'ennoblis, toi, tes frères et tes descendants; » puis, appelant son chancelier, à qui il ordonna de prendre acte de cette promesse sur son registre, il continua ainsi : « Pars en toute confiance, Buonacorso; car Dieu t'accompagnera dans tout ce que tu entreprends pour moi; et si Dieu m'accorde la faveur de châtier le grand tyran de Milan, ce *signe* que je te donne n'aura été que le précurseur des bienfaits et des honneurs dont je te comblerai bientôt. »

« Je vis l'empereur s'éloigner de Trente avant que je partisse moi-même pour Venise. Ayant confié à mes deux collègues deux de mes chevaux et toutes mes armures, excepté ma cuirasse que je ne quittai pas, je me mis en route pour le Tyrol. Chemin faisant, je composai un de mes sonnets *matériels* (par opposition aux poésies spirituelles).

• Arrivé dans le Tyrol, je rencontrai un Siennois de ma connaissance, qui me prévint de me tenir sur mes gardes, parce que le duc de Milan avait fait mettre ma tête à prix. J'arrivai, non sans peine

et sans craintes, à Venise. Trois jours après mon arrivée, j'y appris la défaite de l'empereur près de Brescia, et que de sa personne il étoit retourné à Trente. Il ne tarda pas à aller à Padoue, où il reçut une nouvelle ambassade de la commune de Florence, qui, ainsi que Venise et d'autres États, sentait bien que, si l'empereur quittait la partie, le duc de Milan ne tarderait pas à se rendre maître de toute l'Italie. Le duc de Padoue n'étoit pas le moins intéressé ni le moins ardent à engager la commune de Florence à renouveler l'expédition de l'empereur; mais après bien des délibérations, on ne voulut plus faire aucune dépense pour cette entreprise, ce qui aurait infailliblement amené la perte de la liberté de Florence, si le duc de Milan ne fût pas mort après avoir pris Bologne, au mois de septembre 1402. Cet événement délivra toute l'Italie de la tyrannie dont elle étoit menacée. Car le duc de Milan étoit maître de Pise, de Sienne, de Pérouse et de Bologne; le seigneur de Lucques, les Malatesti, ceux d'Urbin et toute la Lombardie lui obéissaient; Venise seule s'étoit soustraite à sa puissance. Ainsi donc, sa mort a sauvé Florence et en a augmenté la force jusqu'à ce jour (1430) où j'écris. Mais c'est un avantage que nous devons bien plus au hasard ou à Dieu qu'aux vertus et à la sagesse de ceux qui ont gouverné notre ville. Et il me semble que le degré d'orgueil où nous sommes montés, ainsi que les désordres de toute espèce où nous vivons, auraient amené notre ruine si un empereur ou quelque autre monarque puissant s'étoit interposé au milieu de nos divisions. Ces divisions sont d'autant plus fâcheuses, qu'elles

existent entre des hommes puissants et gouvernant l'État, chez qui l'égoïsme et les haines secrètes éteignent tous les bons sentiments qui seraient favorables à la félicité et à l'honneur de notre commune. En effet, je vois que pour remplacer ces hommes puissants dont je parlais, il entre dans le gouvernement deux espèces de citoyens : les uns étrangers établis à Florence, et les autres des jeunes gens qui tous ont pris tant de hardiesse en raison de la discorde des opinions des gouvernants, que je ne puis m'empêcher de croire qu'il ne se passera pas beaucoup de temps avant que cet état de choses ne subisse de grands changements. Et, si Dieu ne permet pas que ces gouvernants fassent la paix entre eux; s'ils ne tirent pas la même corde pour le bien commun, en ne s'opposant plus au cours de la justice, comme cela leur arrive journellement pour satisfaire leur intérêt ou leurs passions, les choses ne resteront pas long-temps telles qu'elles sont. Mais je ne veux pas en écrire plus long sur ce sujet en ce moment. »

Buonacorso Pitti dit ensuite comment, de 1402 à 1405, il exerça successivement les magistratures de capitaine de la ville de Barga, de gonfalonier ou capitaine de compagnie à Pise; et enfin comment il fut nommé ambassadeur près du maréchal de Boucicault, gouverneur de Gênes pour le roi de France Charles VI. Après, il est élu l'un des prieurs, puis consul de la laine et des Douze du Collège.

« 1405. Le 5 de janvier, Bartolomeo mon frère, nos femmes et moi, nous allâmes aux bains de

Petriuolo. Lisa, la femme de Bartolomeo, avait été long-temps malade. Les médecins, ne connaissant rien à son mal, lui conseillèrent les bains. Elle guérit, et, revenue à Florence, elle devint grosse, et mit au monde un fils. De neuf enfants qu'elle avait eus jusque là, tous étaient des filles. Il paraît donc que ces bains eurent un bon effet, aussi est-ce pour cette raison que j'en fais mémoire.

» 1406.—Ayant été élu ambassadeur, j'allai près du pape, qui était à Marseille, et près du roi de France, pour obtenir de ce dernier la liberté de deux Florentins, Popoleschi et Guadagni, ambassadeurs de notre commune, qui étaient retenus par le duc d'Orléans, tout-puissant alors, et par le duc de Bourgogne, sous prétexte que nous occupions Pise qui leur appartenait. En arrivant à Paris, j'y trouvai Pepo delli Albizzi, qui avait été chargé de faire les négociations conjointement avec moi. Le duc d'Orléans, qui tenait les prisonniers au château de Blois, les fit venir à Paris après nous avoir fait promettre qu'ils ne sortiraient pas de cette ville sans sa permission. Pendant que l'on traitait de leur délivrance, il arriva que le duc de Bourgogne fit tuer par trahison le duc d'Orléans, le 23 de novembre 1407, à trois heures de nuit.

» Avant cet événement, Pepo delli Albizzi et moi, nous avions été à Senlis pour solliciter la délivrance des deux prisonniers auprès du duc d'Orléans, qui avait un château en cet endroit. Un soir, le prince me fit demander seul. J'y allai, et le trouvai dans une chambre jouant avec d'autres seigneurs; il me dit qu'il désirait que je jouasse avec eux. Je répondis qu'il y avait plus de huit ans

que j'avais renoncé au jeu ; que je le priais de ne pas m'en vouloir , mais que je ne jouerais pas , surtout étant ambassadeur. J'ajoutai que sitôt que la liberté de nos compatriotes m'aurait ôté ce caractère , alors je lui obéirais en ce qu'il demandait dans le moment. Le prince me fit observer que cette excuse n'était pas bonne , et que je devais faire une chose qui lui était agréable. — Je jouerais pour vous faire plaisir , ajoutai-je , mais je n'ai apporté de Florence que l'argent nécessaire à ma dépense. « Allons , assieds-toi , dit le prince , et joue du mien. » En disant ces mots , il mit une grande quantité d'écus d'or devant moi. Je jouai , et à la fin de la nuit , j'en avais perdu cinq cents.

« Le lendemain , de grand matin , je montai à cheval et j'allai à Paris pour emprunter afin de rendre d'abord ce que le prince m'avait prêté , et puis chercher à réparer ma perte. La première personne à qui je m'adressai fut cet ingrat d'intendant que j'avais si généreusement établi. Je lui demandai deux cents francs , il me dit ne pas les avoir , et me refusa. Bernardo di Cino m'en prêta cent ; Bartolomeo , cent ; Michel des Pazzi dit ne pouvoir me prêter les trois cents que je lui demandai ; il en fut de même pour les quatre cents que je voulais emprunter à Guido Baldi. Je pris le parti de ne plus mettre à l'épreuve le reste de mes amis , et je priai Calcidonio de m'avancer la somme dont j'avais besoin , en lui donnant une traite sur Montpellier. Muni de ces fonds , je retournai à Senlis , chez le duc , à qui je remis entre les mains une bourse de cinq cents écus d'or. Il me fit beaucoup de caresses , et après dîner , on se mit au jeu , et j'y

gagnai deux cents écus d'or. Le prince, revenu à Paris, m'engagea encore à jouer, et enfin, jusqu'au jour où il fut assassiné, je gagnai chez lui environ deux mille écus d'or. Après sa mort, les deux prisonniers, Bartolomeo et Bernardo, furent mis en liberté par la duchesse et ses enfants. Ils retournèrent aussitôt à Florence, où je ne me rendis qu'un mois après. En y arrivant, j'appris que je venais d'être élu consul de l'art de la laine. »

1408. Il entre maître des Gabelles.

1409. Il entre capitaine de la garde de Pise. Il se conclut dans cette ville une ligue entre le pape, le roi de France et la Commune de Florence, contre le roi Ladislas.

1410. Il va à Rome, au sujet de la ligue ci-dessus indiquée, et apprend que le roi de Naples, Ladislas, a fait un arrangement avec la république. Tout ce paragraphe, rempli de négociations et d'intrigues politiques de peu d'intérêt, se termine par ce fait :

« 1411. Au 15 d'avril, la mortalité ayant commencé de se faire sentir à Florence, je partis avec toute ma famille pour Pise. J'avais outre cela avec moi mes deux frères, deux domestiques, une servante et une nourrice pour un de mes enfants qui avait quinze mois. Je louai dans cette ville une maison toute meublée pour le prix de quarante-huit florins d'or, et j'y demeurai jusqu'à la fin de juin. Un de mes domestiques y mourut de la peste; quinze jours après ma fille, âgée de douze ans, succomba au même mal. Je quittai cette demeure, et j'allai établir ma famille hors de la ville de Pise, où je louai encore une

maison pour le prix de vingt florins. Nous y demeurâmes jusqu'à la fin de novembre. De retour à Florence, nous trouvâmes qu'en sept mois nous avions dépensé treize cents florins d'or (15,600 francs environ) (1). »

1411. Dans cette année, il est élu successivement capitaine du parti guelfe et membre de l'œuvre de Santa-Maria-del-Fiore, la cathédrale de Florence.

1412. Il est élu des Dix à Pise, et dans la même année élu pour présider au scrutin de l'art de la laine.

« 1412. J'écris ceci, afin que mes enfants, tous mes descendants ou quelqu'autre que ce soit qui lira ou entendra lire ce qui suit, apprenne ce qui arrive à quiconque veut tenir tête à un grand, quelque juste et raisonnable que soit d'ailleurs la cause qu'il soutient. Il arriva, l'an 1404, mon frère Louis étant podestat de Buccine et de Vald'Ambra, que l'abbé de Saint-Pierre de Vald'Ambra eut recours à Louis pour des affaires que mon frère fit terminer à la satisfaction de l'abbé. Celui-ci en fut on ne peut plus reconnaissant et en donna des preuves éclatantes. En effet, trois années étant écoulées, ledit abbé devenant vieux et étant souvent molesté par les grands et puissants dont il était entouré, vint à Florence, descendit, ainsi qu'il l'avait déjà fait, à notre maison, où nous le reçûmes comme un

(1) Cette forte dépense s'explique par la grande quantité de familles florentines qui se retirèrent à Pise pendant cette peste. L'Ammirato en évalue le nombre à quatre cents; or, Pise est une très petite ville.

père spirituel. Il nous dit qu'il était décidé à renoncer à son abbaye où il était depuis trente-quatre ans, mais que son âge et ses infirmités ne lui permettaient plus de régir convenablement; qu'il nous pria donc de prendre sa procuration pour faire sa renonciation, en nous faisant promettre de nous tenir en mesure pour obtenir cette abbaye pour l'un de nos enfants. Nous lui répondîmes qu'il nous semblait qu'il ne dût pas agir ainsi, et nous fîmes tous nos efforts pour ranimer son courage. Après avoir long-temps agité cette question dans tous les sens, pour le contenter nous acceptâmes sa procuration, mais avec la ferme intention de le maintenir dans sa dignité, de l'aider et de le défendre.

Il retourna à son abbaye, où peu de temps après Albertaccio de Rascoli et les siens dressèrent un faux acte sous le nom de l'abbé, et vinrent à Florence déclarer aux Dix de la Balie que l'abbé avait fait un traité par lequel il prétendait céder la Valdambra aux Ubertini, qui sont rebelles à la commune. Aussitôt les Dix ordonnèrent que l'abbé fût arrêté.

Or l'abbé s'était aperçu de la trahison dont il était menacé en apprenant qu'un valet aposté était venu à l'abbaye au moment où l'on savait bien qu'il en était absent. De plus il sut que ce valet avait affecté de dire qu'il venait lui parler de la part d'Andreino des Ubertini et savoir sa réponse. Le valet ne s'en alla qu'après avoir dit cela aux gens du pays. Aussi, dès que l'abbé fut de retour, on n'eut rien de plus pressé que de lui rapporter ce que le valet avait eu soin de dire. L'abbé monta aus-

sitôt à cheval, vint en toute diligence chez moi, et nous raconta le tout. Louis, mon frère, le mena aux Dix, qui l'examinèrent, reconnurent la fausseté de l'accusation portée contre lui, l'engagèrent à retourner à son abbaye et à continuer de se conduire comme il avait toujours fait.

» De mon côté, considérant la portée et la puissance de la dénonciation d'Albertaccio de Rascoli, je prévis clairement que, par force ou par adresse, cet homme et sa famille s'empareraient de l'abbaye, si nous ne faisons pas, le plus promptement possible, la renonciation au nom de l'abbé et la demande pour nous. Ce ne fut pas l'avis des miens; mes frères craignaient que nous ne fussions blâmés pour cette démarche, d'autant plus que depuis que nous avons reçu la procuration de l'abbé, cet ecclésiastique avait repris courage et santé en voyant que nous avons épousé chaudement ses intérêts et sa défense. En effet, Louis, ayant préservé l'abbé de tous dangers jusqu'alors, en avait reçu cette parole : que quelle que fût notre décision, il la recevrait avec plaisir, mais qu'il nous recommandait avant tout son honneur. Ce soin de nous recommander son honneur parut une raison concluante pour mes frères François et Louis, de ne pas faire la renonciation; quant à Bartoloméo et à moi, il nous sembla au contraire que c'était le seul moyen d'agir dans les véritables intérêts de l'abbé.

» Il arriva de là que la famille Rascoli, voyant que nous prenions ouvertement la défense de l'abbé, jugea qu'elle ne pourrait réaliser ses mau-

vaises intentions en trompant la commune de Florence par les faussetés qu'ils avaient supposées. Ils dirigèrent donc autrement leur attaque. Quatre personnes de cette famille puissante, se trouvant à Rome auprès du pape Jean XXII, dont ils étaient écuyers et serviteurs, adressèrent une accusation à ce pontife contre l'abbé sur lequel ils inventèrent mille mensonges. L'abbé fut cité pour comparaître à Rome; mais sa vieillesse, ses infirmités, et peut-être encore la crainte qu'il eut que sa personne ne fût maltraitée par les Rascoli en si haut crédit à Rome, furent cause qu'il se décida à envoyer un procureur. Nous fîmes choix d'un prêtre de Saint-Laurent, mon compère, puis mon frère Louis et moi nous allâmes trouver Albertaccio de Rascoli qui était à Florence, et en employant les bonnes paroles et même les prières, nous l'engeâmes, par condescendance pour nous qui étions liés avec l'abbé, et désirions que l'abbaye revînt à l'un de nos enfants, à ne pas poursuivre le procès intenté à Rome contre cet ecclésiastique. Albertaccio nous répondit qu'il n'avait jamais rien su de cet arrangement; que s'il en avait eu connaissance, il ne se serait pas mis contre l'abbé, bien qu'il fût l'ennemi de sa famille; mais que, dans l'état actuel des choses, il ne pouvait pas se rétracter sans le consentement des siens qui étaient à Rome, et qu'il leur en écrirait.

» Nous ne tardâmes pas à apprendre que B. Peruzzi, parent d'Albertaccio de Rascoli, était en arrangement avec lui pour obtenir l'abbaye pour son frère Arnaldo. Nous allâmes donc parler à Per-

ruzzi, à qui nous avouâmes simplement nos relations avec l'abbé, en le priant de se désister de sa prétention. Il répondit qu'il ne s'en était pas occupé et qu'il ne s'en occuperait pas.

» Nous allâmes ensuite trouver le beau-père d'Albertaccio, à qui nous fîmes la prière de s'employer auprès de son gendre, pour l'engager à se rétracter. Celui-là nous assura qu'il ferait son possible.

» Toutes ces précautions étant prises, nous nous rendîmes au Palais, et priâmes les seigneurs et leurs colléges d'écrire une lettre au pape, pour le prier de faire reporter le procès intenté à Rome contre l'abbé, devant l'évêque de Florence, ou devant ceux d'Arezzo ou de Fiesole, afin que l'on pût faire une information plus lumineuse sur le compte de l'abbé et dont sa sainteté jugerait en dernier lieu.

» Notre requête présentée, Betto Busini, qui était du collége, sur la demande des Perruzzi, et comme informé par eux, s'adressant aux seigneurs, leur dit : « Il faut que vous entendiez la partie adverse. »

» Les seigneurs nous invitèrent en effet à revenir une autre fois pour entendre la partie adverse.

» Nous nous rendîmes donc une autre fois au Palais, dans la salle de réunion des colléges, où se trouvèrent aussi Castellani, Papino, Baroncelli, et Bindaccio, le frère de Ridolfo Perruzzi. Tous s'accordèrent pour prier les colléges de ne pas consentir à ce que l'on écrivît au pape la lettre que nous avions demandée. Je fus appelé en dedans, moi, Buonacorso Pitti, et la partie adverse, Bindaccio Perruzzi. Je demandai la lettre, mais Bindaccio s'opposa fortement à ce qu'on l'écrivît, dit

beaucoup de mal de l'abbé, et déclara que sa famille cherchait à obtenir cette abbaye pour son frère.

» Nous sortîmes, et, en effet, on ne consentit pas à écrire la lettre, à cause de l'insistance qu'avaient mise les gens puissants dont je viens de parler.

» Le procureur de l'abbé comparut à Rome devant le cardinal des Orsini, à qui le pape avait confié cette affaire, et lui présenta une lettre de ma part. Je connaissais ce cardinal, que j'avais choisi pour notre protecteur à Pise, et à qui j'avais fait présent d'une coupe d'argent doré qui me coûta trente-deux florins neufs. En présentant la lettre, le procureur dit au cardinal : « Messer, je vous recommande l'abbé pour l'amour de Buonacorso, qui est votre serviteur ainsi que celui du Saint-Père. » Pandolfo de Rascoli se trouvait présent; et dès qu'il eut entendu cette recommandation : « Messer le cardinal, dit-il, il vous parle ici du plus capital ennemi de l'Église et de notre Saint-Père le pape. On sait d'ailleurs que Louis, le frère de Buonacorso, lorsqu'il était des prieurs, a été l'un des plus ardents à pousser la commune de Florence pour faire la paix avec le roi de Naples Ladislas, contre les intentions et les intérêts de l'Église et de Sa Sainteté. » Bref, Rascoli et les siens entourèrent si bien le pape, et lui firent si bien sonner aux oreilles cette paix, qu'en effet mon frère Louis avait conseillée, qu'ils parvinrent à mettre notre famille en état d'hostilité avec les principales maisons de Florence, et qu'enfin le pape priva l'abbé de son bénéfice, le condamna à une prison perpétuelle, accorda son abbaye à

Arnoldo des Peruzzi, et donna les bulles de confirmation à Bindaccio, frère d'Arnoldo.

» Bindaccio présenta les bulles aux seigneurs, qui donnèrent à trois docteurs la commission d'en juger comme il convenait. Le procès devant s'instruire, je fis venir l'abbé à Florence, où il demeura près d'un mois dans ma maison. J'eus soin de demander un des serviteurs des seigneurs, qui se tint chez moi pour faire respecter la personne de l'abbé, pendant tout le temps où il eut à s'entendre pour sa défense avec un moine, avec l'ecclésiastique son procureur et son frère nommé François. Comme j'assistais à leurs conférences, je prévis clairement qu'avec les bulles que le pape avait données, et dans lesquelles il y avait une excommunication contre ceux qui défendraient l'abbé, il était impossible de gagner le procès, d'autant moins que ceux qui le lui avaient suscité étaient plus puissants que jamais, et ne manqueraient pas d'accumuler les mensonges et de produire de faux témoins.

» Un jour que j'exprimais au procureur (il se nommait ser Giuliano della Cicogna, et était prêtre de Saint-Laurent) la crainte que l'on ne pût s'opposer aux menées de tant d'hommes puissants conjurés avec Rascoli contre l'abbé, il me dit : « Je vois un moyen ; l'abbé ne pourrait-il pas présenter à nos seigneurs une pétition (espèce de dénonciation) contre Albertaccio ? Celui-ci, dans la crainte de ne plus être élu des *Grands*, et redoutant la perte de ses droits politiques et un accroissement d'impôts, en viendrait peut-être à un arrangement avec l'abbé ? » — Je répondis : « Ce

moyen ne me paraît pas mauvais; entendez-vous à ce sujet avec votre client, quant à moi, je ne m'en mêlerai pas. — Hé bien! ajouta le procureur, dites seulement à Santi, votre valet, de m'obéir, et je me charge du reste. » En effet, vers une heure de la nuit, ser Giuliano dit à l'abbé : « Il faut absolument que nous allions chez messer G. di Ristoro pour lui recommander votre affaire. « Mais avant cela, le procureur avait chargé son frère François d'emmener avec lui Santi, mon domestique, et Lapo de Rascoli, avec lequel nous étions bien, mais ennemi juré d'Albertaccio di Rascoli, son parent. Tous trois s'étoient réunis près de la maison où le procureur, l'abbé et son gardien, moine et serviteur de la commune, devaient se rendre. Il était convenu que François, Lapo et Santi feraient mine d'assaillir les trois premiers, sans les frapper, au moment où ils seraient près d'entrer chez G. di Ristoro. Le tout fut si bien exécuté, que l'abbé et son gardien, ignorant le projet, crurent qu'effectivement Albertaccio di Rascoli, ou des gens apostés par lui, avaient voulu leur faire un mauvais parti, mais que les malfaiteurs avaient sans doute été retenus par la présence du moine, gardien de la commune. Aussitôt après l'événement, les trois attaqués se rendirent au palais pour porter plainte aux seigneurs. Ceux-ci rendirent aussitôt un arrêt portant que tous ceux qui avaient connaissance des criminels fissent savoir leurs noms de là à trois jours, sous peine de devenir passibles par leurs biens et leur personne; et que qui que ce fût au contraire, qui révélerait, serait absous et laissé en liberté. Le

jour suivant, cet arrêt fut confirmé comme loi par les colléges.

» Les trois assaillants revenus les premiers chez moi me dirent la chose telle qu'elle était; quant aux trois autres, dont deux n'y voyaient pas si clair, ils racontèrent comment ils avaient été mal menés, et prétendirent avoir reconnu Carlo de Rascoli, qui était revenu tout dernièrement de Rome.

» Cela fut cause que le lendemain Carlo fut demandé par le podestat, devant lequel il ne fit pas difficulté de se présenter, se sentant la conscience nette. On le retint cependant prisonnier dans la chapelle, et le même soir, les gens du podestat arrêchèrent Giuliano, le procureur de l'abbé, sur les indices données par Albertaccio et ses amis. Après un examen assez long, le podestat laissa aller Giuliano, en lui disant de se représenter le lendemain. Mais lorsque, revenu chez moi, je fis réflexion à son arrestation et surtout à la loi qui venait d'être portée, je pris le parti de le faire éloigner de Florence, ainsi que son frère Francesco, Lapo de Rascoli, et mon valet Santi. Je les envoyai donc tous à Valdipesa, en les recommandant à quelqu'un qui connaissait toute cette affaire, mais qui n'y avait pas pris part. Le jour suivant, le podestat demanda ser Giuliano, qui ne vint pas. Alors je fus demandé moi-même, et je comparus. Le magistrat me dit que si ser Giuliano ne se présentait pas, il procéderait contre moi; je dis que j'ignorais où était ser Giuliano, et l'on me renvoya. Le troisième jour, on me fit encore appeler, avec l'intention, comme je l'ai su depuis,

de me retenir. Je me présentai, on me fit subir un long interrogatoire accompagné de beaucoup de menaces, et enfin on me laissa encore aller, en me recommandant de revenir le lendemain. A ce quatrième jour, je résolus d'aller devant les seigneurs et de dire tout ce que je savais, craignant que quelqu'un, au fait de l'affaire, ne prévînt ma révélation, et ne fit alors retomber sur moi tous les terribles effets de la nouvelle loi. J'avouai donc tout, ce qui fut cause que les seigneurs et les collèges adressèrent un bulletin au podestat, pour qu'il instruisît un procès contre tous ceux que j'avais nommés : Santi mon valet, ser Giuliano le procureur, son frère Francesco, et Lapo de Rascoli; et pour qu'ils les condamnât dans leurs biens et leurs personnes; que pour moi, s'il était reconnu que je ne m'étais pas rendu coupable, ils voulaient que je fusse mis en liberté. Le procès intenté, les quatre nommés ci-dessus furent sommés de comparaître, ce qu'ils se gardèrent bien de faire, crainte de la potence. Je fus le seul qui me présentai. Après l'examen que j'eus à subir, on me laissa libre sous la caution de (3,000) trois mille florins, et quand l'espace de temps déterminé fut écoulé, le podestat condamna mon valet Santi à huit cents florins d'amende; Lapo Francesco et le procureur Giuliano à cinq cents chacun, et de plus, tous les quatre à l'exil, hors des environs de Florence, pendant trois ans.

• Durant ce procès, j'eus l'occasion de reconnaître ceux qui avaient de la haine contre ma famille, et les personnes dont l'amitié ne m'a pas abandonné dans le malheur. Voici les noms des uns et

des autres. (Suivent quarante ou cinquante noms.)

» Nos seigneurs voulurent que les peines infligées fussent dures, parce qu'il y avait eu un de leurs serviteurs compromis, le moine gardien de l'abbé, attaché à la commune. Lapo paya son amende; je payai celle de mon serviteur Santi, et tous deux subirent leur exil. Quant aux autres, ils restèrent en exil et sous le poids de la condamnation de l'amende.

» Mes enfants, en vous nommant ceux qui m'ont été favorables et ceux qui m'ont nui dans cette triste affaire, c'est seulement avec l'intention que vous conserviez de la reconnaissance envers les premiers, et que nos descendants n'exercent aucune vengeance contre ceux qui m'ont desservi. En outre, je vous ai instruits des détails de ce procès, afin de vous faire connaître ce qui arrive quand on veut lutter contre les grands et les puissants, et surtout lorsqu'on se mêle d'affaires qui touchent aux biens ecclésiastiques. »

Les suites de cette affaire causèrent une foule de désagréments à Buonacorso et à sa famille. Il en donne un long détail qui est loin d'avoir l'intérêt de ce qui précède.

1413. Dans cette même année, le pape Jean XXII s'étant échappé de Rome, au moment de la prise de cette ville par Ladislas, roi de Naples, le pontife se dirigea vers Florence, et tous les magistrats de la ville allèrent au-devant de lui. Les affaires entre ces deux princes furent arrangées et la paix conclue. L'année suivante, 1414, Buonacorso fut chargé de reconduire le pape Jean XXII à Avi-

gnon. Le voyage se fit par mer sur des galères. Au retour, Buonacorso Pitti a d'abord l'envie de suivre son chemin par terre ; mais les dangers de toute espèce dont il est menacé sur les routes lui font prendre la résolution de s'embarquer. Parti de Marseille, il reste dix-huit jours en mer avant d'arriver à Pise, les mauvais temps le chassant vers l'Afrique où il craignait d'être pris par les Barbaresques. « Pendant cette traversée, dit-il, ce ne furent pas les mauvais temps, l'ennui et quelquefois la douleur d'être heurté et foulé aux pieds dans le vaisseau, ni même la crainte d'être fait esclave, qui me donnèrent le plus de tourments d'esprit ; c'était l'idée que mes ennemis à Florence, que cette coterie qui s'était opposée à la paix entre le roi Ladislas et le pape, et qui faisait un crime à moi et à mon frère d'y avoir coopéré, n'intriguât en mon absence, ne trouvât moyen de me présenter comme coupable, en n'étant pas revenu à temps, et qu'elle ne me fit éloigner des emplois publics pour deux ans. Heureusement, arrivé à Pise, j'appris que mon frère avait obtenu pour moi une prolongation d'un mois, à cause de mon voyage, en sorte que je me trouvais en règle pour entrer dans ma charge. »

En 1416, il est successivement élu de l'office de la gabelle et de celui des portes de Florence ; commissaire et ambassadeur à Foligno, l'un des consuls de la laine, et gonfalonier de justice. Toutes ces magistratures ou emplois étaient renouvelés tous les deux mois. Il continue :

« En 1417, au mois de juillet, on sentit quelques atteintes de la peste. Je partis de Florence pour

aller à Pise, avec tous mes enfants et ma femme, enceinte de cinq mois. Deux jours après, mon frère Louis, sa femme et ses sept enfants, puis mon neveu Neri, sa femme et quatre enfants, vinrent nous rejoindre. Le 13 août, Neri rendit l'âme à Dieu ; au vingt-deux septembre suivant, mon frère Louis et Brindella, sa fille, âgée de douze ans, moururent aussi.

» Ayant appris que Saint-Giminiano était exempt de la peste, j'y conduisis ma famille et celle des deux défunts, ma femme et nos sept enfants, la femme de Louis avec sept enfants, celle de Neri avec quatre, plus trois servantes, trois domestiques et moi, ce qui faisait vingt-huit personnes à nourrir, sans compter quatre chevaux que j'avais emmenés. Ce qui m'avait décidé à aller à Saint-Giminiano, était ma désignation pour y entrer podestat au 17 de novembre. Cette année fut lourde pour moi. Les enfants de Louis restèrent débiteurs lorsque l'on eut repris quinze cents florins pour les dots des deux femmes que mon frère avait eues. Il en fut de même pour les enfants de Neri, quand on eut prélevé mille florins pour la dot de leur mère. On doit penser ce qu'il m'en coûta pour satisfaire les deux veuves et ne pas les mettre dans le cas de laisser là les enfants, surtout celle de Neri, qui n'avait que vingt-cinq ans. Avant tous ces sacrifices, j'avais déjà payé à Pise près de deux cents florins d'or pour les médecins, les drogues et tout le deuil des deux familles. Quant au voyage de Pise à Saint-Giminiano, en comptant les voitures, les droits de gabelles, la nourriture et les frais aux églises, il m'en coûta, pour le transport

de nos trois familles, vingt-huit florins neufs d'or. Or, je n'ai de rente qu'environ cent cinquante florins d'or. Je mis donc toute mon espérance en Dieu et dans les emplois rétribués.

» Le 26 octobre 1417, mon nom fut tiré de la bourse du scrutin, pour être élu gonfalonier de justice. Mais comme, d'une autre part, mon nom fut trouvé sur le tableau, parce que je n'avais pas acquitté deux emprunts qui furent imposés sur ceux qui s'étaient absentés de Florence pour fuir la peste, on raya mon nom sorti de la bourse du scrutin, bien que le délai pour le paiement de l'emprunt ne fût pas expiré. Les seigneurs et les collèges restreignirent de leur autorité les dix jours de délai. L'arrêt fut promulgué à Florence; mais comme j'étais à Pise, je n'en eus pas connaissance à temps, ce qui me fit grand tort.

» 1418. Le 13 juin, je fus élu ambassadeur pour aller à Sarzanna, et être arbitre d'un différend qui s'était élevé entre le doge de Gênes et une petite ville fortifiée dépendante de Florence. Je priai que l'on me dispensât de cette commission, à cause de quelques affaires importantes que j'avais à suivre. Les seigneurs et les collèges m'exemptèrent de cette charge. — Le 22 de septembre, Bartolomea, fille de Francesco des Pitti, fut fiancée et reçut l'anneau de Bartolomeo-Gregorio des Uberini. Il reçut trois cent cinquante francs d'or de dot, et donna à son épouse une robe de *rosat* (espèce d'étoffe de laine), qui coûta vingt-huit florins et demi d'or.

» Le 18 de novembre (1418), mon fils Luca acheta le fonds de terre et la maison de feu Robert

des Rossi à Florence, pour le prix de quatre cent cinquante florins d'or (5,400 francs) (1).

« 1419. Le 24 d'avril, je comptai tous les arbres de notre jardin qui rapportent du fruit, en faisant exception des noisetiers. En voici le détail :

Figuiers, 164. — Pêchers, 166. — Pruniers, 80. — Cerisiers, 58. — Amandiers, 24. — Pommiers, 25. — Poiriers, 16. — Orangers, 6. — Grenadiers, 7. — Pommiers ou Cognassiers, 2. — Noyers, 4. — Merisiers, 9. — Oliviers, 60.

« Ce qui fait en tout cinq cent soixante et onze arbres et quelques autres qui ne donnent pas encore de fruits, mais qui produiront bientôt s'ils ne meurent pas. »

A la suite de ce paragraphe, Buonacorso Pitti donne un tableau chronologique de ses nombreux voyages, sans omettre les noms des villes et des villages les plus humbles par lesquels il est passé.

Puis, après une énumération détaillée de toutes les magistratures et des emplois qu'il a exercés jusqu'en 1423, il ajoute :

« 1422. Le 22 septembre de cette année, je pris la résolution de pardonner toutes les injures qui m'avaient été faites, particulièrement par les Fibindacci de Rascoli. Je me présentai donc au palais des seigneurs, avec Pandolfe de Rascoli, où

(1) On pense que c'est sur ce terrain que Luca Pitti fit construire le Grand-Palais à Florence, qui porte encore son nom et qui est devenu la résidence impériale des grands-ducs de Toscane.

Pandolfe lui-même promit pour lui, ses frères, ses enfants, ses neveux et parents, de me traiter à l'avenir, moi, mon frère, mes enfants et mes neveux, en bons amis. De mon côté, je lui fis la même promesse au nom de tous les miens, et je tiens mémoire de ce fait, afin que vous mes frères, mes enfants et neveux, vous vous y conformiez, car telle est ma volonté.

» 1423. Ayant été nommé capitaine de Castelcaro en Romagne (1); je chargeai mon fils Luca de ma procuration générale. Pendant que je remplissais cet office de capitaine, il arriva à Castelcaro, que sept habitants de Forli, tous Gibelins, formèrent le projet de livrer la ville aux gens du duc de Milan, pendant une nuit de carnaval. L'un de ces sept hommes était forgeron et avait fait une fausse clef des portes. Je les arrêtai tous et leur fis couper la tête. Il est bon que l'on sache qu'en cette ville de Castelcaro, il y a bien plus de Gibelins que de Guelfes, et qu'il y a trente ans environ les Gibelins y ont exercé des cruautés horribles envers les Guelfes, sans épargner leurs femmes ni même leurs enfants.

» Pendant cette même année, quand j'étais à Castelcaro, ayant appris que la peste (2) commençait à se faire sentir à Valdipesa, j'écrivis à mon fils

(1) Ainsi qu'à Florence, c'était l'usage, dans la plupart des États de l'Italie, de choisir pour remplir les magistratures et les emplois militaires, des citoyens d'un autre État, afin d'éviter la partialité entre les familles, les factions ou les coteries.

(2) Cette peste ne fut pas très forte, mais elle dura presque deux ans à Florence. Les villes de Prato et de Pistoia en furent également affligées.

Luca qui y demeurait avec ses enfants et Fioretta, sa femme, d'en sortir promptement, et d'aller dans un lieu où la peste aurait sévi, mais serait passée. Il alla à Pescia où il loua une maison meublée; pour le prix de quatre florins d'or par mois. Je ne tardai pas à lui envoyer une partie de mes enfants à Pescia, où nous allâmes ma femme et moi les retrouver quelque temps après. La maison était si petite pour seize personnes que nous étions, que je fus forcé d'aller coucher dans une habitation voisine, ce qui me coûta trois livres par mois.

» 1424. Au mois de mai, madame Margherita, veuve de feu Franco Acciaiuoli, vint chez moi s'établir avec sa fille Laudómine et son gendre Nerozo, mon neveu. Ils restèrent avec leurs domestiques jusqu'au mois de mai de l'année suivante, 1425. Pendant leur séjour, Laudomine mit au jour une fille à laquelle on donna le nom de Biondella. Je donnerai ici une note dont ma femme a une copie, sur laquelle j'ai indiqué tous les objets que mon neveu a emportés, afin que, dans le cas où il faudrait rendre la dot de Laudomine, on pût faire entrer en ligne de compte, pour la restituer, les objets que Nerozo a fournis à sa femme. La dot promise est de quatorze cents florins d'or (douze mille huit cents francs).

Objets venant de Nerozo.

	Flor. d'or.
Une robe de soie et d'or, avec fourrure, estimée. . . .	400
Une robe de rosat doublée de taffetas.	45
Une robe de drap de soie et or, cramoisie, doublée de taffetas vert	20

	Flor. d'or.
Une robe de rosat double.	48
Une robe de drap soie et or, en velours	40
Une robe couleur capucine, doublée en petit gris.	15
Un manteau noir.	8
	<hr/>
	216

Objets venant de Laudomine.

Une robe de drap or et soie, à petites fleurs.	75
Une robe de rosat doublée de taffetas.	60
Trois ceintures d'argent.	51
Une émeraude, un diamant, un collier d'argent et un petit coffre d'ivoire, estimés ensemble.	50
	<hr/>
	216

» 1427. Le 11 de mai, mon fils Luca Pitti, patron d'une galère, est parti de Livourne. (Luca avait alors trente-cinq ans.)

» 1429. Rosso di Giovanni des Médicis est mort le 31 de juillet de cette année.

» 1430. Le 8 d'août, est mort mon frère Bartoloméo. »

Ainsi finit la chronique de Buonacorso Pitti, comprenant trente-cinq années de sa vie. Il était âgé de soixante-seize ans, lorsqu'il en écrivit la dernière ligne. On trouve rarement des mémoires qui jettent autant de jour sur la vie politique et sur les habitudes journalières d'un citoyen, qui ne fut ni assez distingué par son génie, ni placé dans une position sociale assez humble pour qu'on le mette hors de ligne ou qu'il ne fasse naître aucun intérêt. Issu d'une famille assez illustre, adonné au commerce comme tous les citoyens de son pays, instruit par l'expérience et les voyages, chargé successivement des divers magistratures et emplois que les Florentins revêtaient et quit-

taient de mois en mois ; Buonacorso Pitti, avec sa chronique, fait comprendre cette vie d'agitation, de tracasseries, d'intrigues et de vengeances, qui était celle de toutes les familles de Florence parvenues à quelque illustration par l'importance personnelle, les richesses ou les talents de quelques uns de leurs membres.

On peut dire que Buonacorso Pitti est le Florentin-modèle du xv^e siècle, brave de sa personne, mais n'ayant aucunement l'instinct militaire ; bon joueur dans sa jeunesse et généreux envers sa famille, mais faisant toujours le compte de la dépense à la fin de la journée ; et enfin homme probe au fond, mais ne perdant jamais l'occasion de prendre part au gouvernement, et se tenant toujours attentif à augmenter son bien-être et celui de sa famille.

Un trait qui caractérise tout à la fois la république florentine et son enfant Buonacorso Pitti, c'est la profession de banquier et de prêteur d'argent, toujours mêlée à la qualité d'ambassadeur. Ce fait très curieux et qu'aucun livre d'histoire ne développe aussi clairement que la chronique de Buonacorso Pitti, explique par quel art cette petite ville de Florence avait enfermé, comme dans un réseau d'or, toutes les plus grandes puissances du monde civilisé, dont elle modifiait la volonté, dont elle anéantissait même souvent la force réelle par l'influence de ses richesses énormes.

Comme tous les hommes bien élevés de son temps, Buonacorso Pitti avait le goût des lettres et les cultivait même. Il a laissé des poésies fort

mauvaises sans doute, s'il faut en juger par le sonnet qu'il fit pour célébrer son annoblissement. Mais enfin, il a légué à ses descendants un recueil de vers, héritage obligé de tous les Florentins ; et il parlait latin, *ou selon la grammaire*, pour employer l'expression du temps, ainsi qu'on l'a vu pendant son ambassade auprès du roi de France Charles VI; enfin, cet esprit d'économie minutieuse, qui présidait à toutes les actions de la vie de ce chef de famille, lui a fourni l'occasion de faire connaître souvent sa dépense journalière et jusqu'à l'étoffe et à la valeur des vêtements ou des bijoux de ses enfants.

XV.

#

Le vieux marché.—Peste de 1348, Décameron.—Anecdotes.

On vient de voir le citoyen de Florence, poursuivant ses vues ambitieuses, n'oubliant pas le soin de son commerce au milieu des magistratures et des ambassades dont il est chargé, et ne négligant rien pour son avancement et celui de sa famille. Observons-le maintenant sous des jours nouveaux; curieux, railleur et *badaud* dans les rues de Florence, devenant vicieux dans les grandes calamités publiques; porté à la galanterie, au libertinage même en couvrant ce défaut d'un voile emprunté à la doctrine de Platon. Mais quelque fidélité que l'on mette à reproduire la peinture des mœurs d'autrefois, rien ne peut remplacer celles qui ont été faites dans le temps même que l'on veut peindre; aussi aura-t-on recours cette fois encore aux récits tracés d'après nature. Francesco Schetti, le grand conteur d'anecdotes florentines, va d'abord nous faire connaître l'esprit des gens courant les rues et fréquentant les marchés; il va nous peindre un vieux bourgeois ridicule, une populace niaise et impa-

tiente de nouveautés comme dans toutes les capitales, et mettant toute la ville de Florence en rumeur à propos de rien.

« Il y avait à Florence, dit donc Sachetti, qui écrivait en 1383, un citoyen qui, bien que vieux, affectait de suivre les habitudes des jeunes gens. Il se nommait Nello, et demeurait non loin de l'église de Sainte-Marie Majeure. Il avait la passion d'aller à cheval. Mais je n'ai jamais pu comprendre d'où il tirait les différentes montures qu'il a eues, tant elles étaient laides. Le dernier cheval qu'il se procura vers la fin de sa vie, fut le plus étrange de tous : une espèce de chameau maigre qui, lorsqu'on le piquait de l'éperon, s'enlevait tout d'une pièce comme s'il eût été de bois, lent et paresseux pour l'ordinaire, et ne retrouvant de vivacité que quand il voyait une jument. Son indolence habituelle n'avait cependant rien qui dût étonner, car le pauvre animal mangeait plus de sarments et de glands que de foin et d'avoine.

• Il arriva qu'un jour Nello, se disposant à le monter, l'avait attaché dans la rue auprès de sa porte. Or le hasard amena, près de chez lui, là où on vend le bois, une jument qui vint rôder près du cheval de Nello, lequel, faisant un effort avec sa tête, rompit l'anneau auquel il était attaché, et se mit à courir de toutes ses forces après la jument qui s'enfuyait avec agilité. Nello, attiré par le bruit, sort de sa maison. Déjà les deux bêtes n'étaient plus en vue; mais, sur l'indication qu'on lui donne, qu'elles sont allées du côté de Sainte-Marie Majeure, notre homme, malgré ses éperons qui le font trébucher à tous les pas, prend des

ruelles détournées et voit bientôt son cheval et la jument se débattant au milieu des revendeurs. Aussitôt on ferme les boutiques comme en un jour d'émeute populaire. Mais la boucherie se tenait au milieu de la place; les deux chevaux y entrent, et en moins de rien, à force de sauts et de ruades, ils éparpillèrent et foulèrent sous leurs pieds toutes les viandes étalées. Le maître de la jument était accouru aussi de son côté, armé d'un gourdin; il frappait sur son cheval, mais plus souvent sur celui de Nello dont il cherchait à modérer la fureur. Cette inégalité dans la correction fit naître une querelle entre les deux propriétaires, pendant laquelle le cheval et la jument, quittant la boucherie, entrèrent dans la rue Calimala, où tous les marchands effrayés se hâtèrent de rentrer leurs drapset de fermer leurs boutiques. — Hé bien! qu'est-ce que c'est? qu'est-il arrivé? demandaient-ils tous. Cependant les deux animaux, ayant enfilé une ruelle qui conduit à Orsanmichele, firent invasion dans le marché aux grains et renversèrent tous les sacs et les balances des marchands. Au milieu de ce tumulte, un groupe d'aveugles qui se tient toujours là, le long des piliers, entendant du bruit et se sentant maltraités, se mirent à jouer du bâton, frappant à tort et à travers sur tout le monde. Bien des gens, se sentant frappés par des pauvres qu'ils ne savaient pas aveugles, voulaient leur faire un mauvais parti, tandis que d'autres s'égosillaient pour faire comprendre que ces gens n'y voyaient pas. Ce conflit de méprises augmenta le nombre des querelles et amena une mêlée générale à

laquelle vinrent se joindre Nello et l'homme à la jument se disputant et se colletant avec plus de fureur que jamais. Cependant les deux chevaux, caracolant au milieu de la foule en rumeur débouchent enfin dans la place du Vieux-Palais.

» Les seigneurs et tous ceux qui les entourent voyant des fenêtres le peuple se précipiter furieux et en foule dans la place, ne doutèrent pas que la plèbe s'était levée en masse et que quelque révolution allait éclater. On ferme les portes du palais, on fait armer toute la garde des seigneurs, celle du Capitaine et celle de l'Exécuteur. La jument entra par hasard dans une petite cour près de l'appartement de l'Exécuteur qui, alarmé par ce bruit, se cacha, à demi armé qu'il était déjà, sous le lit d'un de ses notaires. Cependant les chevaux étant séparés après quelques horions donnés et rendus sur la place, le calme commença à se rétablir, et l'on reconduisit chez lui, en le plaisantant, le pauvre Nello, essoufflé, harassé de fatigue et ayant les pieds tout écorchés par ses éperons qui étaient passés sous ses semelles.

» Les seigneurs remis de leur crainte par ce qu'ils avaient vu des fenêtres du Palais, envoyèrent un commandant avec quelques gens armés, ayant ordre de calmer la multitude et de lui faire évacuer la place, ce qui était déjà fait.

» Il y avait déjà une heure que tout était tranquille, lorsque le Podestat et le Capitaine, armés de toutes pièces, montèrent à cheval et se présentèrent sur la place. Après avoir dit : Hé bien ! où sont-ils donc ? que sont-ils devenus ? ils se fi-

rent bafouer par le peu de gens présents, et rentrèrent dans le palais.

» Le hasard voulut qu'à ce moment un citoyen avait besoin de parler à l'Exécuteur. — Où est l'Exécuteur, que fait-il ? demandait ce citoyen au domestique du magistrat. — Je l'ai laissé mettant ses armes au commencement du tumulte, répondit le serviteur, mais depuis je ne l'ai pas revu. Enfin, après bien des recherches et en interrogeant quelqu'un qui était dans le secret, on parvint à retirer messer l'Exécuteur de dessous le lit, à moitié couvert de ses armes. On le tira de là tout couvert de paille, de poussière et de toiles d'araignées. Feignant donc de le venir chercher pour le tumulte de la place, le citoyen lui dit qu'il était indispensable qu'il y descendît pour rétablir le calme. Le pauvre Exécuteur, dans l'état où il était, monta à cheval, et ne s'aperçut du tour qu'on lui jouait que quand les passants se moquèrent de lui.

» Alors il devint furieux et voulut intenter un procès contre Nello pour avoir troublé le repos public. Ce ne fut pas sans peine que les seigneurs, qui s'étaient amusés de toute cette aventure, parvinrent à faire désister l'Exécuteur de son enquête. Ce dernier tint bon pendant quatre jours, menaçant, si l'on ne voulait pas faire le procès à Nello, de rendre sa baguette et de se démettre de sa magistrature. Enfin il se rendit au vœu des seigneurs en se disant que sa conscience était à couvert, après l'insistance qu'il avait mise pour procéder. »

Le peuple florentin, que l'on a comparé plu-

sieurs fois à celui de l'antique Athènes et qui a quelque ressemblance avec celui de Paris, a toujours été enclin à la plaisanterie et disposé à médire spirituellement de tout. Dante, ce poète si grave, avait une tendance invincible vers la satire. Il ne s'y montre jamais plaisant, et on peut le trouver parfois injuste. On ne saurait comprendre pourquoi il s'est décidé à mettre dans son enfer Brunetto Latini, son maître, et l'un des plus nobles citoyens de Florence, Farinata des Uberti. Si on lui pardonne, en raison de son exil, ses imprécations contre sa ville natale, on peut le taxer d'ingratitude au moins envers Farinata, qui a empêché Florence d'être détruite. Mais la satire sérieuse ne se trouve guère que dans les trois cantiques du premier poète florentin; ordinairement elle est badine, comme dans la nouvelle tirée du recueil de Francesco Schetti, que l'on a citée précisément parce qu'elle donne une idée fort exacte du caractère et de l'esprit du peuple florentin.

On conçoit sans peine comment de ce goût pour la satire on descend jusqu'au commérage, dans une ville où tant de familles rivales, à l'occasion des richesses, du pouvoir et des honneurs, avaient tant de facilité et d'occasions de divulguer leurs travers et leurs faiblesses réciproques. C'est ce qui explique le grand nombre d'auteurs qui ont écrit des Nouvelles, pour la plupart anecdotes véritables, ainsi que le grand succès qu'eut à Florence ce genre d'écrits. Beaucoup de celles de J. Boccace, et presque tous les récits de François Schetti, ne forment souvent qu'une gazette

satirique, rapportant ce qui s'est passé en Toscane dans la dernière moitié du XIV^e siècle. Celles de Sachetti, beaucoup moins recommandables sous le rapport littéraire que celles de Boccace, sont très curieuses et fort instructives quand on veut étudier à fond les mœurs et les usages florentins.

Mais la composition du Décaméron de Boccace se lie à un événement d'une trop grande importance, pour que l'on ne donne pas connaissance de l'occasion qui a fait composer ce livre.

La plus ancienne invasion de la peste à Florence date de 1325. Depuis cette année jusqu'en 1633, ce fléau a pesé vingt-deux fois, avec plus ou moins de force, sur cette ville, mais jamais il n'a été plus terrible qu'en 1348. Voici ce qu'a écrit Boccace sur cette affreuse calamité dont il a été témoin :

« On était arrivé à la treize cent quarante-huitième année de la bienheureuse incarnation, quand, par l'influence des corps célestes et par l'effet de la colère de Dieu, qui voulut châtier les hommes pour leurs fautes, la peste, née dans les pays de l'Orient, vint et s'arrêta sur la belle ville de Florence. Ce fléau passait de contrée en contrée jusque vers l'Occident, frappant des multitudes innombrables de créatures, sans qu'aucune précaution, aucun moyen curatif pussent en arrêter les terribles effets. En vain les magistrats redoublaient-ils de soin pour entretenir la propreté dans les villes; en vain fermait-on les portes à ceux que l'on savait attaqués du mal; rien ne put en suspendre la marche et les progrès; pas

même les prières ni les processions des personnes pieuses pour apaiser la colère de Dieu.

» Ce fut au printemps de cette année 1348 que la peste commença ses ravages à Florence. En Orient on avait observé comme un symptôme certain de mort, l'écoulement du sang par le nez. Chez nous le signe fut tout autre. Dès que les hommes ou les femmes étaient atteints du mal, à l'instant des gonflements, des tumeurs de la grosseur d'une pomme ou d'un œuf, se déclaraient aux aines et sous les aisselles. On vit souvent aussi ces tumeurs mortelles se montrer sur d'autres parties du corps où elles finissaient par se transformer en taches noires et livides. Ces tumeurs et ces taches variaient de place et étaient plus ou moins grosses, plus ou moins larges. Quelques malades les avaient au bras et aux cuisses; alors elles étaient grosses et peu nombreuses. D'autres, au contraire, en étaient entièrement couverts, mais elles étaient nombreuses et petites. Mais quelles que fussent la quantité ou l'étendue de ces tumeurs, elles étaient un signe certain de mort.

» Soit que la nature du mal s'opposât à ce qu'on pût le guérir, ou que l'ignorance de ceux qui le traitaient fût trop grande, aucun médecin, aucun remède ne prévalut contre lui. Et cependant ce n'était pas faute de *guérisseurs*; car, sans compter les gens de l'art, hommes, femmes et enfants, tous s'en mêlaient. Quoi qu'il en fût, bien peu de malades furent sauvés, et ordinairement presque tous mouraient trois ou quatre jours après l'éruption des tumeurs, sans fièvre et sans autres accidents.

» La communication des malades avec ceux qui étaient encore sains, augmenta singulièrement le mal. Ce fut comme quand le feu touche à des corps secs et huileux. La contagion devint même si maligne, à mesure que le nombre de malades accrut, qu'on prenait le mal en parlant, en conversant et surtout en touchant les habits de ceux qui en étaient atteints. Voici un fait que je dois rapporter puisque je l'ai vu, car je n'oserais le consigner ici, tant il est extraordinaire, si d'autres personnes dignes de foi n'en eussent pas elles-mêmes été témoins. La contagion était si rapide et si efficace, dis-je, que non seulement l'homme communiquait la peste à son semblable, mais qu'elle atteignait même les animaux. J'ai vu deux porcs, après avoir remué les haillons d'un pauvre mort de la peste et s'en être battu les joues selon l'usage de ces animaux, qui tombèrent morts en moins d'une heure, sur ces haillons, et comme s'ils eussent été empoisonnés.

» Ces effets surprenants du mal firent naître mille idées, mille opinions bizarres dans l'esprit des habitants. Une terreur invincible s'empara de quelques uns que le fléau avait épargnés jusque-là, et les rendit inhumains et cruels; ils abandonnèrent impitoyablement les malades. D'autres, ayant cru reconnaître qu'un régime tempéré était un préservatif certain contre le mal, se réunirent et s'enfermèrent pour vivre entre eux, ne faisant qu'un usage très modéré des nourritures les plus saines et des vins les plus délicats, et ayant soin en outre d'éviter tout espèce d'excès, de n'avoir aucune communication avec le dehors et de s'in-

former attentivement des malheurs journaliers qui arrivaient dans la ville. Ainsi garantis, ces gens passèrent les jours à entendre des concerts de musique et au milieu de plaisirs tranquilles.

» Entraînés par une opinion toute contraire, d'autres persuadèrent que boire, chanter et rire, que se livrer sans mesure à tous leurs goûts, à tous leurs appétits, était le plus sûr remède. D'après ce principe, ils allaient boire et faire le bruit jour et nuit dans les tavernes. Bien plus, lorsqu'ils étaient certains de trouver leurs aises dans des maisons particulières, ils s'y établissaient. Rien n'était plus fréquent et plus facile, alors que chacun, se regardant comme voué à une mort certaine, laissait, la plupart du temps, ce qu'il possédait à l'abandon. Aussi, presque toutes les maisons étaient-elles envahies par le premier occupant, qui en usait comme s'il en eût été le maître. Il faut le dire, cet abandon de la part des familles eut les suites les plus désastreuses; car les pestiférés, au lieu d'être retenus, s'enfuirent de leurs demeures et portèrent la contagion de tous côtés.

» Dans cet abîme d'afflictions et de misère où notre ville se trouvait plongée, elle se vit privée bientôt encore de l'autorité des lois divines et humaines. Les prêtres, les magistrats, ainsi que les autres citoyens, étaient sujets à la maladie et à la mort, en sorte que ne pouvant plus remplir leurs devoirs, la population se croyait tout permis et se livrait sans frein à ses passions.

» Quelques personnes évitèrent ces deux excès; restées fixes dans leurs habitudes régulières, elles se contentaient, pour se soustraire à l'influence

du mauvais air et de la putréfaction des cadavres, de porter à la main des fleurs, des herbes odoriférantes, ou de respirer des épices pour donner de la force à leur cerveau.

» Mais il ne manqua pas de gens dont la sécheresse de cœur fut excessive. C'étaient ceux qui, convaincus que le seul remède contre les pestes est de les fuir, hommes, femmes, enfants, abandonnèrent leur cité, leurs foyers domestiques, leurs parents et leurs biens pour sauver leur personne; comme si la colère du ciel n'eût été exclusivement réservée que contre ceux qui étaient dans les murs de Florence! Cependant, de tous ceux qui prirent contre le mal des précautions si contraires, quelques uns échappèrent, mais le plus grand nombre y succomba.

» L'exemple des fugitifs fut fatal; tous ceux qui étaient encore sains l'imitèrent. Aucun voisin ne voulut plus prendre soin de son voisin. Les parents ne se réunirent plus, et l'épouvante entra si avant dans les cœurs, que les frères, les sœurs et souvent les époux se fuyaient. Chose inouïe! Les pères, les mères abandonnèrent leurs enfants pour éviter de les soigner dans leur maladie. Pour toute ressource, il ne resta donc bientôt, aux malheureux atteints de la peste, que la charité de quelques amis bien rares, ou les soins de serviteurs achetés au prix de l'or, et dont l'office se bornait à donner les objets de première nécessité aux malades et à les regarder mourir.

» Cet abandon des pestiférés par leurs parents, et la rareté des domestiques, introduisit un usage dont on n'avait vu jamais d'exemple avant. Toute

femme attequée de la maladie, quelque belle, jeune et noble qu'elle fût, ne fit aucune difficulté de prendre à son service un homme si jeune qu'il pût être lui-même, et de lui laisser visiter toutes les parties de son corps comme si elle eût été assistée par une femme. Cet accident fut cause que plus d'une en guérissant n'en devint pas plus chaste.

» Quant à ceux qui moururent faute de soins, le nombre en fut immense. La mortalité augmenta tellement qu'elle modifia certains usages constamment suivis dans la ville. Par exemple, c'était la coutume, et elle existe encore aujourd'hui, que les femmes parentes et voisines du défunt se rassemblaient près de lui pour le pleurer, tandis que les parents et voisins, réunis devant la porte mortuaire, attendaient que le clergé vînt emporter le corps à la lueur des cierges et en chantant, pour le conduire à l'église que le défunt avait désignée. Mais, dès l'instant où le mal eut augmenté de violence, aucune de ces cérémonies ne fut plus observée, et les pratiques les plus étranges y furent substituées. Non seulement la réunion des parents au convoi n'eut plus lieu, mais la plupart des malades passèrent à une autre vie sans témoins. Bien plus, souvent, au lieu de lamentations, on faisait des plaisanteries et des bons mots, et l'on allait même jusqu'à se divertir, usage que les femmes jugèrent très favorable au maintien de leur santé, et auquel elles se conformaient avec une extrême facilité.

• Rarement il se trouvait plus de dix ou douze personnes pour accompagner le défunt; encore

était-ce le plus ordinairement des gens du petit peuple transformés en *croquemorts* (beccamorti), qui, à prix d'argent, consentaient à porter la bière, mais à pas pressés, avec quelques prêtres, non pas jusqu'à l'église que le mort avait indiquée, mais dans le premier lieu de sépulture qu'ils rencontraient.

» Ce qu'il périt de monde de la basse classe et de la moyenne faute de soins, ne peut se calculer. Une grande partie d'entre eux, retenus dans leurs maisons par le mal, et demeurés seuls par pauvreté, n'en sortirent plus. L'odeur des cadavres en putréfaction avertissait les survivants de la mort de leurs voisins, jusqu'au moment où il ne restait plus une âme dans la maison.

» Cependant la crainte combinée avec la charité fit prendre quelques précautions salutaires. Certaines personnes se décidèrent, quand elles pouvaient se procurer des porteurs, à faire enlever des maisons et placer devant les portes extérieures les corps des défunts pour qu'on les enfermât dans des bières. Mais, faute de cette dernière ressource, on fut bientôt obligé de se servir de grandes tables sur lesquelles on entassait fort souvent des familles entières. Que de fois il arrivait qu'un prêtre, passant avec la croix, et ne croyant conduire qu'un mort, arrivait à l'église suivi de dix ou douze, car on saisissait le clergé au passage. Bientôt il n'y eut plus ni croix, ni cierges, et l'on se débarrassa des cadavres comme si c'eût été ceux d'animaux. Enfin, la terre sainte des cimetières manqua, et l'on jeta les corps

pêle-mêle et par centaines dans de grandes fosses communes.

» Des calamités analogues se firent sentir dans les campagnes. Privés des secours de la médecine, les paysans mouraient avec leur famille au milieu des champs, et, comme il était arrivé dans la ville, les survivants ne tardèrent pas à se laisser aller au découragement, à l'insouciance de leurs travaux, et à user de tout ce qu'ils avaient sans s'inquiéter de l'avenir. Les fermes ne furent plus gardées; les troupeaux erraient à l'aventure; on coupait toutes les herbes, toutes les plantes pour les besoins du moment.

» Enfin la colère du ciel et la perversité des hommes furent telles que, sans parler des campagnes, il mourut à Florence, du mois de mars à celui de juillet de l'an 1348, tant en comptant ceux enlevés par la peste que les personnes mortes faute de soins et de remède, ou par peur, plus de *cent mille personnes*. Sans ce malheur, on n'eût jamais pu croire que cette ville contenait autant d'habitants.

» Oh! combien de grands palais, de nobles et belles habitations, remplies naguère de familles brillantes et nombreuses, de sociétés de seigneurs et de dames, restèrent vides! Que de richesses, que d'héritages demeurèrent sans héritiers! »

En lisant cette peinture si effrayante et si vraie, on ne se doute guère où l'auteur en veut venir. Quelques lignes après l'exclamation précédente, il continue :

« Mais je m'en veux à moi-même de réveiller le souvenir de tant de malheurs. Laisant donc de

côté tous ces tristes détails, je dirai seulement que notre cité de Florence étant presque vide d'habitants, il advint que sept dames de l'âge de dix-huit jusqu'à vingt-sept ans, se trouvèrent rassemblées, un mardi matin, dans l'église de Sainte-Marie-Nouvelle, pour entendre l'office. Jeunes, belles, nobles et distinguées par leurs manières, je tairai leurs noms, afin que les récits qui suivront ne puissent pas porter atteinte à leur renommée. Je les désignerai donc sous des noms de fantaisie. Toutes, après l'office, s'étant retirées dans un coin de l'église, se réunirent en cercle pour parler des nouvelles du jour et agiter différents sujets. Bientôt Pampinea commença à parler en leur faisant cette proposition.»

Or le projet qu'elle présente est de quitter Florence, d'aller habiter la campagne pour se distraire des malheurs récents, et y raconter à tour de rôle les nouvelles que chacune de ces dames peut savoir. La proposition est joyeusement adoptée, on adjoint même des hommes à cette compagnie, et les dix journées de narrations commencent. Tels sont l'occasion et le cadre des nouvelles du *Décameron* de J. Boccace, que ses nombreux imitateurs ont religieusement adoptés (1).

Sans prétendre excuser ce qu'il y a d'étrange et de choquant même, dans la liaison préméditée d'un événement épouvantable, avec la fondation

(1) Les nouvelles de François Sachetti, l'*Hecatomi* de Giraldi Cinthio, et les cent nouvelles nouvelles de la reine de Navarre sont encadrées et enchaînées d'une manière analogue. Ces recueils commencent par le récit des malheurs du temps, de la prise de Rome en 1527, et du débordement du Gave à Caüteretz, en 15..

d'une société de causeurs et de causeuses, sur des matières parfois assez frivoles, on fera observer que chez presque tous les peuples on retrouve toujours ou un acte religieux, ou un événement funeste, pour motif à l'établissement de jeux, de théâtres et de fêtes. D'après ce principe, Florence n'aurait suivi que la loi commune. En tous cas, l'histoire de l'origine du Décaméron, ainsi que la plupart des Nouvelles qui le composent, tiennent trop profondément à la tournure d'esprit des Florentins du XIV^e siècle, pour que l'on n'en ait pas fait mention dans ce chapitre.

Une observation qu'il est bon de faire encore sur les Florentins, est le peu de disposition naturelle de leur part à certaines superstitions si communes chez les peuples du Nord. Rien n'est plus rare, par exemple, que les contes où figurent les *revenants*; et le plus fameux de tous, puisqu'il passe pour être vrai, laisse voir par ses détails combien la croyance aux revenants était vague et causait peu d'effroi à ce peuple. On veut parler de l'histoire bien connue de Ginevra, de la famille des Amieri, qui, pendant la première peste de 1325, passa pour morte, fut enterrée par son mari, se réveilla pendant la nuit, et courut toute la ville pour implorer du secours. Elle alla successivement chez son époux, chez sa mère et son oncle, qui tous conseillèrent doucement à cette *âme*, c'est ainsi qu'ils l'appellent, d'aller se recoucher en paix dans son tombeau. Enfin, mourant de fatigue et ayant épuisé toutes ses espérances, Ginevra se décida à se traîner jusqu'à la maison d'un certain Rondinelli dont elle avait été vivement

aimée, mais qui n'avait pu l'obtenir en mariage Elle frappe à sa porte, elle se nomme, et l'amant fidèle, qui croit bien que ce n'est que l'âme de sa maîtresse, lui ouvre, la recueille chez lui sans faire la plus petite observation sur la nature spirituelle ou corporelle de son amante, qui du reste lui est accordée pour épouse par un jugement de l'évêque devant qui ce singulier procès fut porté.

L'acte de crédulité le plus singulier dont un Florentin ait fourni l'exemple, est celui de Benvenuto Cellini, qui s'est imaginé avoir vu des légions de diables, après une conjuration faite dans les murs du Colysée. Mais outre que le fait s'est passé à Rome, et dans le commencement du xvi^e siècle, le héros de l'aventure, Benvenuto, est un homme si étrange, qu'il est permis de mettre cette folie superstitieuse au nombre des exceptions.

Un genre de superstition fort extraordinaire, dont on trouve l'origine dans les écrits de Dante et de toute son école, et qui s'est augmenté encore lorsque Pétrarque et plus tard Marsile Ficin ont mis l'érudition grecque en vogue, est l'amour platonique. Ce n'est pas le lieu de rechercher ici la part que peut avoir eu l'amour naturel dans les sentiments si difficiles à expliquer, que Dante et Pétrarque ont exprimés pour Béatrice et Laure; mais puisque ce sentiment, ces idées, comme on voudra les nommer, ont été une préoccupation constante et très réelle dans l'esprit de ces deux écrivains et de beaucoup d'hommes supérieurs qui les ont suivis, il faut en constater l'existence. En effet, toutes les poésies de l'école dantesque en

fournissent la preuve pendant la durée de quatre siècles. C'est donc, dans la littérature florentine comme dans l'esprit des Florentins, un accident très remarquable que ce système d'amour platonique mêlé dans tout, et qui cependant n'a rien ôté de leur rudesse et de leur violence aux passions communes et journalières des hommes de cette nation.

On aurait trop à faire de nombrer tous les livres de philosophie sur *la nature de l'amour*, publiés pendant le cours du xvi^e siècle, à cette époque où Côme I^{er} avait tant de peine à supporter le veuvage, où son fils, François I^{er}, élevait Bianca Cappello au rang de grand-duchesse, et où les princes, leurs fils et leurs maîtresses mouraient tout-à-coup, sans maladies apparentes, et de manière à faire soupçonner les assassinats et les empoisonnements. Ce mélange de sentiments bizarres, de locutions métaphysiques et amoureuses, avec une manière habituelle de vivre où les passions les plus brutales étaient montrées sans réserve et sans honte, est un trait qui caractérise toute l'Italie au xvi^e siècle, et même Florence. Aucun monument ne constate mieux cet amalgame monstrueux de mysticisme littéraire et de dévergondage dans les mœurs, que les sonnets platoniques du cardinal Bembo d'une part, et de l'autre la lettre que Lucrece Borgia d'Est écrivit à ce prélat en lui envoyant une mèche de ses cheveux (1).

(1) Cette lettre se trouve dans les manuscrits de la Bibliothèque Ambrosienne de Milan.

De Côme I^{er} au dernier Médicis Jean Gaston, et durant même le gouvernement des ministres du duc de Lorraine, jusqu'en 1765, l'état moral de la Toscane a été fort mauvais, les délits et les crimes y étaient communs, même parmi les personnes des hautes classes, et la rigueur des peines ainsi que la manière partielle et arbitraire dont se rendait la justice, ne firent qu'aggraver ces maux.

Au récit de certaines anecdotes, on ne sait qui vous inspire plus d'horreur, ou du crime qui y est rapporté, ou de la manière dont justice a été faite des coupables. Vers le milieu du xvii^e siècle, c'était sous le règne de Ferdinand II, un gentilhomme florentin, déjà assez vieux, veuf, mais ayant eu un fils, résolut de se remarier. Il fit choix d'une des plus belles filles de Florence, appelée Catherine. Cette jeune femme ne tarda pas à attirer l'attention et l'admiration de toute la ville. Parmi ceux qui lui rendirent un culte particulier, Catherine remarqua Jacques Salviati, duc de Saint-Julien, homme fort à la mode et marié à Véronique Cibo, de la famille des princes de Massa. Catherine écouta favorablement le duc de Saint-Julien. Leurs relations clandestines durèrent assez long-temps sans que Véronique en eût connaissance. Mais dès qu'elle eut pénétré ce secret, cette femme altière et jalouse employa d'abord mille moyens artificieux pour détourner son mari de sa passion. Voyant qu'elle ne pouvait y réussir de cette manière, elle conçut et exécuta le plus horrible projet. Après s'être assuré de la confiance du beau-fils de Catherine qui haïssait sa jeune belle-

mère, elle fit venir trois *bravi* de Massa, et les instruisit tous de ce qu'ils avaient à faire. Le 31 décembre de l'an 1638, vers le soir, le beau-fils de Catherine, accompagné des trois *bravi*, entrèrent chez cette femme qui était tranquillement à causer avec quelques amis, car Véronique savait que le duc son mari ne devait pas s'y trouver en ce moment. Les assassins s'emparèrent de la malheureuse Catherine et de sa chambrière, car les autres avaient pris la fuite, et les tuèrent impitoyablement. D'après les ordres de Véronique, la tête de Catherine lui fut aussitôt apportée, et elle commença à goûter le plaisir de la vengeance. Mais elle voulut le rendre complet. La duchesse Véronique avait coutume d'envoyer tous les dimanches matin à son mari, son linge blanc dans une corbeille couverte. Profitant donc de la solennité du premier jour de l'an, elle lui fit porter le lendemain de l'assassinat, le 1^{er} janvier 1639, la tête sanglante de Catherine dans la corbeille couverte. Ce furent les étrennes du duc.

La justice s'empara de cette affaire, et il est curieux de voir comme a fini le procès. D'abord les trois *bravi* s'évadèrent. Le beau-fils de Catherine eut la tête tranchée sur la porte du palais de justice, comme complice, et la duchesse Véronique Salviati se constitua *volontairement en exil* hors de Florence. Quant au duc, ajoute l'historien, il ne voulut jamais revoir sa femme, malgré les instances réitérées qu'elle fit pour obtenir un accommodement.

Tous les princes de la maison de Médicis prirent l'habitude d'entretenir une police très active.

Leur sûreté personnelle, et peut-être une curiosité peu honorable maintint, surtout dans l'enceinte de Florence, l'usage de faire espionner ses habitants et de multiplier le nombre des sbires. Ce triste moyen de gouvernement prit des racines si profondes, qu'après le règne du duc de Lorraine, où ses ministres et ses gouverneurs ne manquèrent pas d'en faire usage, Léopold, qui le trouva établi, crut devoir s'en servir.

Il n'y a rien d'exagéré dans ce qui vient d'être dit de la tyrannie que les princes Médicis ont exercée sur les habitudes privées des citoyens de Florence. Sans rappeler ce qui a été raconté à propos des intrigues galantes de Côme I^{er} et de François I^{er} son fils, voici ce qui s'est passé vers 1691 lorsque Côme III, ce grand-duc vaniteux et bigot, régnait.

Ce prince avait fait rendre une loi qui défendait à tous les jeunes hommes de se présenter et d'entrer dans les familles où il y avait des jeunes personnes en âge d'être mariées. Son motif était d'éviter qu'il ne s'y formât des amourettes et des attachements de cœur. Non content d'avoir publié la loi, Côme III voulut qu'elle fût rigoureusement exécutée; et à une certaine époque de l'année, il faisait voyager un frère dominicain de Volterre, chargé de s'informer de ce qui se passait dans les familles. Là, selon que le frère découvrait des intrigues amoureuses, des disputes entre parents ou des haines de familles, il faisait intervenir l'autorité royale pour exiger des mariages ou des ruptures, et emprisonner même les personnes

quand elles ne voulaient pas se soumettre à ses décisions.

Il arriva vers ce temps (1691), que le chevalier Robert Acciafioli, l'aîné de sa famille, jeune homme distingué par ses qualités naturelles et par ses manières, contracta, à son retour de longs voyages, une tendre amitié avec Élisabeth Mormorai, la dernière de sa race, et mariée avec le capitaine Joseph Berardi. Ce dernier étant mort, l'amitié des deux jeunes gens se changea en amour, et ils pensèrent à se marier.

Mais l'oncle du jeune homme, le cardinal Acciaiolli, qui désirait faire entrer son neveu dans une famille plus puissante, et qui le servit lui-même à s'élever jusqu'au trône pontifical, s'opposa à cette union, bien que la condition des deux amants fût égale. Le cardinal parvint à faire prendre intérêt à cette affaire à Côme III, qui, sans autre forme de procès, fit enfermer la jeune dame dans un monastère. Cet acte de rigueur et d'injustice ne fit qu'enflammer la passion du chevalier, qui, par des actes authentiques et en forme, fit promesse de mariage à Élisabeth, faute de pouvoir le lui faire en personne. Ces précautions légales prises, il quitta Florence et se réfugia à Mantoue, pour éviter une arrestation qui le menaçait. Il ne borna pas là ses précautions et ses efforts; car s'étant entendu avec le gouvernement à Mantoue, il employa de là tous les moyens imaginables pour faire valoir la légitimité de son mariage. Il en publia les documents, que les théologiens de la Lombardie accueillirent favorablement, mais qui furent rejetés par ceux de la Toscane. Le ré-

sultat de toutes ces tentatives fut de rendre le sort de la jeune dame plus rigoureux encore. Côme III la fit sortir du monastère pour l'enfermer dans une forteresse. Alors le chevalier Acciaïoli n'en devint que plus ardent à faire valoir ses droits. Il en appela à Rome par une lettre circulaire adressée aux cardinaux, dans laquelle il fit valoir toutes les raisons favorables à sa cause. Dans le premier moment, cet acte produisit quelque bon effet; la jeune dame partit aussitôt de Florence et alla rejoindre son époux à Venise. Mais de nouvelles persécutions les y attendaient. Après quelque temps de séjour, la république de Venise fit demander les deux jeunes époux, sous prétexte qu'ils avaient manqué de respect et d'obéissance à leur souverain. Le chevalier et sa femme firent défaut, se déguisèrent sous des habits ecclésiastiques, se proposant de se retirer dans quelque partie peu connue de l'Allemagne. Trahis encore dans leurs espérances, on les arrêta à Trente, et ils furent ramenés à Florence. Arrivés dans cette ville, le chevalier Acciaïoli fut condamné à être enfermé pour toute sa vie dans la forteresse de Volterre, et à la perte de son patrimoine qui passa à son frère cadet. Quant à la dame, on lui donna le choix, ou de renoncer à la validité de son mariage et de vivre en liberté, ou, dans le cas où elle persisterait à maintenir son mariage, de vivre en prison avec son mari. Élisabeth, craignant que sa présence ne redoublât les chagrins du chevalier, choisit de vivre séparée et de pleurer seule le reste de ses jours.

De tous les genres de tyrannie, celle qui est

exercée par les souverains sur les actes de la vie privée, sur les arrangements et les habitudes de famille, est la plus odieuse et la plus difficile à supporter. Les derniers Médicis, comme on peut en juger, en ont fait un abus révoltant, et toutefois ils ont si profondément établi l'usage des espions laïques et ecclésiastiques, qu'aujourd'hui même encore les précautions de police relatives à l'ordre qui doit régner dans l'intérieur des familles, sont parfois employées.

Pierre-Léopold trouva, en 1765, tout l'appareil de la police, les dénonciateurs et les espions à ses ordres, et il s'en est servi. On a déjà discuté sur ce qu'il y a de mauvais et sur ce que l'on peut trouver de bon dans ce moyen qu'il employa pour connaître au juste l'état des mœurs de la ville de Florence, et combattre les désordres et le libertinage effréné qui s'étaient introduits non seulement chez les particuliers, mais jusque dans les couvents. En considérant Léopold comme un législateur entrant dans un pays perdu par les mauvaises lois, par la paresse et la débauche, on lui pardonne facilement, même de nos jours, d'avoir usé de son autorité absolue pour contraindre le peuple florentin, retombé presque dans la barbarie, à se soumettre à la justice, à la morale et au bien-être. Maintenant même que le souvenir de ce que son gouvernement peut avoir eu de lourd et de pénible pour un bon nombre de ses sujets, est entièrement effacé, et que ses belles et nobles institutions ont porté de si beaux fruits, on passe condamnation sur tous les actes de la vie de ce souverain.

Mais il est du devoir d'un historien de dire toute la vérité. Or, on a droit de faire un reproche grave à Pierre-Léopold. Pendant ces années où il mettait en œuvre toute l'activité de sa police pour connaître les désordres privés et en prévenir les suites, ce même homme, poursuivi lui-même, à ce qu'il paraît, par la violence d'une passion purement physique, provoquait mille propos scandaleux qu'il punissait avec une rigueur extrême. Il y a dans cette complaisance envers soi-même et cette sévérité pour les autres, un fond d'injustice qui blesse toute âme droite. Aussi est-ce le grand grief que ses ennemis lui ont reproché.

Mais quand un homme a fait d'aussi grandes choses que Léopold, peut-être doit-on lui passer quelques faiblesses; d'autant plus que, pour lui rendre toute justice, on doit dire qu'il n'a jamais fait de son défaut un sujet de gloire et de vanité, comme il est arrivé si souvent à tant d'autres grands princes; il faut même ajouter que ses successeurs, par la régularité de leur vie presque patriarcale, ont achevé d'accomplir par leur exemple ce que Pierre-Léopold avait commencé par ses lois.

Le peuple florentin offre dans son caractère un des phénomènes les plus extraordinaires que l'on puisse observer dans l'histoire. Irascible, haineux et turbulent depuis le commencement du XIII^e siècle jusqu'au milieu du XV^e; pendant le gouvernement de la république, il passe au milieu de la corruption morale tout le temps de la monarchie des Médicis, et présente enfin, sous les lois de Léopold, la population la plus soumise, la plus douce, la plus polie et la plus heureuse de

l'Europe. Faudrait-il en conclure que le bonheur sur la terre se borne, pour les individus comme pour les nations, au repos forcé que l'on goûte dans la vieillesse, après les fatigues glorieuses d'une jeunesse ardente? Ce sera long-temps encore une grande et difficile question à résoudre.

XVI.

*

Travaux de construction de la cathédrale. — Rivalités des artistes.
— Brunelleschi. — Guiberti.

C'était l'usage à Florence que la république chargeât toujours un des magistrats de la ville de la surveillance des bâtiments et édifices publics que l'on y construisait, et de leur entretien quand ils étaient achevés. Vers 1298, lorsque l'on décida de bâtir, sur l'emplacement de l'ancienne église Santa-Reparata, la cathédrale que l'on voit encore aujourd'hui, on confia la direction et l'économie de cette entreprise au consul de l'art de la laine. Mais comme les affaires relatives à ce genre de commerce étaient nombreuses et fort compliquées, et que le magistrat de l'Art ne pouvait concilier ces occupations avec le soin de surveiller la bâtisse de l'église, de recueillir les fonds et de tenir compte des dépenses, on créa, du consentement de la seigneurie, une magistrature à qui ces soins furent particulièrement confiés. Elle se composait d'un certain nombre de citoyens, et était désignée sous le nom d'Œuvre ou Fabrique de Sainte-Marie de la Fleur. Cette magistrature

conserva cette forme pendant toute la durée de la construction de l'église. Mais quand la cathédrale fut achevée, on y attacha un seul inspecteur chargé de l'entretien général du bâtiment, et de faire exécuter les réparations par des hommes dressés dès l'enfance à ce travail, comme cela se pratique aussi à Rome pour l'entretien de la basilique de Saint-Pierre.

Quoique l'on ait déjà donné quelques détails sur la construction de Sainte-Marie de la Fleur, on craint d'autant moins de revenir sur ce sujet en ce moment, qu'il fournit une occasion opportune de faire connaître les tracasseries et les passions que l'exécution de ces sortes de travaux excitaient entre les magistrats chargés de la surveillance et les artistes qui dirigeaient la bâtisse. Quelques récits complets font mieux comprendre les mœurs d'un peuple qu'une foule d'anecdotes isolées et incohérentes.

C'est à l'époque où la république de Florence a été le plus florissante, dans l'année 1294, que la commune arrêta de rebâtir l'église de Santa-Reparata, dont la fondation remonte à 407 de notre ère. Voici le décret de la commune à cette occasion :

« Attendu qu'il est de la sagesse d'un peuple de haute origine de montrer par ses ouvrages extérieurs et visibles ce qu'il y a de sage et de magnanime dans sa conduite et ses actions, il est ordonné à Arnolfo, chef-maître de notre commune, de faire un modèle ou dessin pour renouveler l'église de Santa-Reparata avec la plus grande magnificence qu'il sera possible, et afin

de répondre au vœu des hommes les plus sages de cette cité, qui ont pensé et ont dit, dans les assemblées publiques et privées, que la commune ne devait autoriser aucune entreprise, à moins qu'on n'eût la volonté de la faire correspondre aux intentions d'un cœur qui n'est si grand que parce qu'il se compose de l'intention d'un grand nombre de citoyens unis par une seule volonté. •

Ce ne fut cependant que le 8 septembre 1298 que se fit la bénédiction de la première pierre par le cardinal, légat du pape Boniface VIII, en présence de plusieurs évêques, de tout le clergé, du podestat, du gonfalonier, des prieurs et des autres magistrats de la ville. D'après la volonté de la république, le cardinal imposa à la nouvelle église le nom de Sainte-Marie de la Fleur (Santa-Maria del Fiore), par allusion aux lis, emblème de Florence, et au champ de fleurs sur lequel on prétend que cette ville a été fondée.

Arnolfo mourut en 1300, avant que l'on eût commencé la coupole. Dans les accessoires d'un tableau de Simon Memmi, peint sur le mur de la chapelle dite des Espagnols, dans le chapitre de l'église de Santa-Maria Novella, à Florence, on voit une représentation de Santa-Maria del Fiore avec la coupole telle que l'avait imaginée et composée Arnolfo di Lapo.

En 1332, on donna pour successeur à Arnolfo, Giotto, qui s'est rendu si célèbre par son talent en peinture. Cependant il était encore architecte et statuaire habile. Il éleva le clocher (*campanile*), espèce de tour carrée placée à la droite de l'entrée de l'église; et plusieurs des statuetstes qui ornent cet

élégant édifice passent pour être de sa main. Ce travail ne l'empêcha pas de poursuivre les constructions de l'église.

À Giotto, succédèrent, comme architectes de l'église, Taddeo Gaddi, puis Andréa Orcagna, tous deux aussi peintres distingués, comme il a déjà été dit. En 1417, lorsque Lorenzo Filippi était chargé des travaux, plus de cent ans après la pose de la première pierre de l'édifice, on n'avait pas encore commencé à élever la coupole. Ce fut alors que la commune de Florence pensa à employer les talents de Filippo Brunelleschi, et c'est de la vie de cet artiste, écrite par Vasari, que l'on a extrait les détails relatifs à cet homme et à la construction de la coupole qu'il dirigea. C'est Vasari qui parle :

« On était en l'année 1417, et personne n'avait encore posé une seule pierre pour commencer la coupole, bien que l'on en parlât beaucoup, et que l'on eût rassemblé à ce propos des architectes de toutes les nations. Filippo di ser Brunellesco, né en 1377 à Florence, âgé par conséquent de quarante ans, était l'homme à qui était réservée la gloire d'achever ce grand œuvre. Il était à Rome, où ses talents et la pénétration de son esprit le faisaient considérer comme un homme rare. La vivacité et la sûreté de son jugement frappèrent les personnes de la fabrique qui n'avaient trouvé qu'indécision dans les autres architectes et ouvriers, tous persuadés qu'il était impossible de trouver des bois de charpente assez forts et assez longs pour faire une travée qui pût maintenir l'armature et soutenir le poids d'une si énorme

voûte. On convint donc d'engager Brunelleschi à venir de Rome à Florence, ce qu'il fit très volontiers. A son arrivée, les personnes qui composaient l'œuvre de Sainte-Marie de la Fleur s'assemblèrent pour le recevoir, et les consuls de l'art de la laine lui exposèrent toutes les difficultés d'exécution de la voûte, que faisaient remarquer les gens du métier.

« Ces derniers étaient eux-mêmes présents à cette conférence. Brunelleschi prit la parole. « Messieurs de l'Œuvre, leur dit-il, cela n'est pas douteux ; toutes les grandes choses sont difficiles à conduire à bonne fin, et la plus grande difficulté qu'il faille vaincre en cette occasion n'est peut-être pas celle à laquelle vous avez pensé. Jamais les anciens n'ont essayé d'élever une voûte aussi effrayante que celle que vous demandez. J'ai bien pensé au moyen d'établir son armature intérieure et extérieure ; j'ai réfléchi sur les précautions à prendre pour y travailler avec sécurité, et jusqu'ici il m'a été impossible d'arriver à un résultat certain. Je suis effrayé tout à la fois de la largeur et de la hauteur de cette voûte. Car si sa circonférence était ronde, on pourrait employer pour la construire les moyens mis en usage par les Romains au Panthéon de Rome, ou rotonde ; mais ici il faut lui faire suivre les huit faces, et enclaver, enchevêtrer toutes les pierres dans les huit angles, ce qui me paraît être une très grande difficulté.

» Il me semble que ce temple étant dédié à Dieu et à la sainte Vierge, on doit être certain qu'ils feront descendre dans l'esprit de celui qui achèvera ce grand ouvrage, toute la science et

l'invention qu'il exige. Mais à quoi puis-je vous être bon, n'étant pas chargé de ce travail ? Oh ! je vous le dis, si cela me regardait, mon esprit ne manquerait pas de trouver des ressources, et la chose irait sans tant de difficultés. Après tout, puis-je vous donner mon avis sur une chose à laquelle je n'ai pas encore mûrement pensé ? Croyez-moi, quand vos seigneuries auront décidé que la chose se fasse, non seulement vous serez obligés de me consulter, bien que je ne prétende pas suffire pour résoudre une si grande difficulté, mais il faudra encore que vous fassiez vos dispositions pour réunir ici à Florence, à un jour déterminé, non seulement des architectes toscans, mais d'Italie, d'Allemagne, de France et des autres nations, pour qu'à la suite de cette espèce de congrès, où l'on discutera sur les moyens les plus sûrs d'exécution, on la confie à celui de ces architectes qui paraîtra le plus propre à conduire un tel travail. Voilà le meilleur conseil que je puisse vous donner. » Ce conseil flatta les gens de l'Œuvre ; mais ils auraient désiré que Brunelleschi, d'après ce qu'il avait entrevu des difficultés à vaincre, fît un modèle de la voûte. Brunelleschi n'y parut nullement disposé, et ayant pris congé des gens de l'Œuvre, il leur dit que des lettres le pressaient de retourner à Rome. L'Œuvre et les consuls de l'art, voyant que leurs prières ne pouvaient pas le fléchir, eurent recours aux amis de l'architecte pour l'engager à rester, mais ce fut en vain. Enfin ils tentèrent un nouveau moyen. Le matin du 26 mai 1417, ils lui envoyèrent une somme d'argent, dont le montant se

trouve même inscrit sur les livres de l'Œuvre de la cathédrale. Mais Brunelleschi n'en resta pas moins invariable dans sa résolution, et retourna à Rome, où il se mit tout aussitôt à faire les études les plus sérieuses pour se mettre en état de résoudre le problème de la construction de la coupole.

» Au fond, le conseil qu'avait donné Brunelleschi de faire venir des architectes de tous les pays était bien moins la preuve de la confiance qu'il avait en leurs talents, qu'un moyen qu'il se ménageait de leur montrer la supériorité qu'il avait sur eux. Il continua donc d'étudier jusqu'en 1420, année où se réunirent enfin à Florence tous les architectes ultramontains avec les artistes de la Toscane. Alors Brunelleschi quitta Rome et vint se joindre à eux.

» La réunion se fit à l'Œuvre même de Sainte-Marie de la Fleur; les consuls, les gens de l'Œuvre et les citoyens les plus éclairés y assistèrent, afin que l'on pût profiter de tous les avis sur le moyen d'élever la voûte. Tous les architectes étrangers donnèrent leur sentiment l'un après l'autre, et ce fut quelque chose de fort récréatif que d'entendre toutes les étranges propositions qui furent faites. Les uns prétendaient qu'il fallait construire des pilastres en pierre pour soutenir les arcs et maintenir le poids des travées; d'autres assuraient qu'on devait bâtir la voûte en pierre-ponce pour qu'elle fût plus légère; et un bon nombre s'accordait à l'idée d'élever un pilastre au milieu, à l'instar du mât qui soutient une tente. Enfin on alla jusqu'à conseiller de faire, pour former la

voûte, un moule en terre avec laquelle on mêlerait des pièces de monnaie, afin que la coupole une fois achevée le bas peuple, avide de cette terre précieuse, en fit le déblaiement promptement et sans grande dépense. Brunelleschi condamna tous ces moyens, et assura que la coupole pouvait être élevée sans pilastre, sans terre et sans armature.

» Tous les assistants se mirent à rire. Brunelleschi se sentant offensé, prit la parole : « Messieurs, dit-il, soyez certains qu'il n'y a d'autre moyen raisonnable que celui que je propose, et, quoique je vous fasse rire, vous reconnaîtrez, si vous n'y mettez pas d'obstination, que, pour conduire l'ouvrage comme je l'entends, il faut que le cintre de la voûte (*si giri col sesto di quarto acuto*) se courbe en ogive, que cette voûte soit faite double, l'une en dedans, l'autre en dehors, de manière qu'entre les deux, on puisse agir et marcher; il est nécessaire encore qu'aux angles des huit faces, les pierres s'enchaînent tellement l'une à l'autre, qu'elles maintiennent la circonférence de la coupole, de même qu'il est indispensable de former une espèce de chaîne avec des bois de charpente, afin de pouvoir aller et venir sur ses faces. Car enfin il faut penser aux ouvertures pour les lumières, aux escaliers de service pour la toiture, aux conduits pour la décharge des eaux. Personne de vous, je le vois, n'a pensé qu'il sera indispensable d'établir des échafauds dans l'intérieur pour exécuter les mosaïques et une foule d'ornements délicats. Mais moi qui la vois déjà, cette voûte, je sens qu'il n'y a pas d'autre moyen pour la construire que celui que je

vous propose ! » Enfin Brunelleschi poursuivit son idée avec tant de chaleur et entra dans tant de détails, sans toutefois se faire comprendre de l'assemblée, qu'après avoir été invité plusieurs fois à se retirer et ne voulant pas partir, il fut entraîné par les pages des consuls et poussé dehors de l'audience comme un fou.

» Brunelleschi, n'ayant pas pu faire saisir son idée à l'assemblée, loin de se décourager, prit le parti de persuader séparément le consul, les gens de l'Œuvre et plusieurs citoyens instruits, auxquels il expliqua une partie de son système. Il fit tant, qu'enfin on se décida à choisir entre lui ou les architectes étrangers. On s'assembla de nouveau; les architectes donnèrent encore leurs avis que combattit victorieusement Brunelleschi. C'est en cette occasion qu'eut lieu la fameuse dispute à propos de l'œuf. Tous ses rivaux auraient voulu qu'il fit connaître son projet en détail et qu'il montrât son modèle, comme ils avaient produit les leurs, ce que Brunelleschi ne voulut pas faire. Seulement il avança cette proposition à tous les architectes ses rivaux, que celui d'entre eux qui ferait tenir un œuf droit sur une table de marbre élèverait la coupole. Chacun des artistes chercha vainement le moyen de mettre l'œuf en équilibre. Pressé à son tour de faire le même essai, Brunelleschi prit l'œuf avec aisance, le choqua sur le marbre et le fit tenir droit. — Nous en aurions parbleu fait tous autant ! s'écrièrent les autres. — C'est comme la coupole, répondit Brunelleschi en riant ; vous la feriez si je vous montrais mon modèle ! Cette aventure décida les

consuls et les gens de l'Œuvre, qui confièrent le travail à Brunelleschi, en lui faisant promettre de leur donner de plus amples informations sur son projet.

» Brunelleschi écrivit une espèce de mémoire à ce sujet, et le présenta à l'Œuvre le lendemain matin. Bien que leurs seigneuries s'entendissent peu en architecture, elles furent tellement étonnées de la promptitude avec laquelle Brunelleschi répondait à toutes les objections de ses confrères, exposait ses idées, et défendait invariablement sa première opinion, qu'elles se retirèrent à part pour se consulter. Elles trouvaient tous les moyens bons, si ce n'est qu'elles ne pouvaient croire que la voûte pût être élevée sans le secours d'une charpente (armatura). Quelques constructions analogues, faites sans armature, dont on alléguait les exemples, rassurèrent les consuls et les gens de l'Œuvre, qui, par le mode du scrutin, allouèrent à Brunelleschi l'exécution de la coupole, mais jusqu'à concurrence de la hauteur de douze brasses, pour s'assurer du mérite et du succès de son travail, l'assurant qu'il le continuerait si l'on était satisfait.

» Ce peu de confiance en son mérite parut étrange à Brunelleschi, et certes il n'eût pas accepté cette entreprise, s'il n'eût pas senti que lui seul pouvait la mettre à fin. On arrêta le compte de dépenses des architectes précédents et l'on ouvrit celui de Brunelleschi.

» Dès que l'on sut dans la ville qu'il était chargé d'élever la coupole, mille sentiments divers furent émis par les artistes et les citoyens. Mais quand on vit arriver les matériaux pour la construction,

on commença à parler de l'imprudence des gens de l'OEuvre et des consuls, qui, sans penser aux difficultés d'une telle bâtisse, et paraissant oublier que Florence renfermait une foule d'artistes habiles, avaient imprudemment confié à un seul homme ce qui demandait la surveillance de plusieurs, ajoutant qu'il était d'ailleurs indispensable de donner un collègue à Brunelleschi pour tempérer son imprudente ardeur.

» Lorenzo Ghiberti, le ciseleur, s'était rendu célèbre par les portes de Saint-Jean, et il était puissamment soutenu par certaines gens qui avaient de l'influence dans les affaires du gouvernement. Voyant croître la gloire de Brunelleschi, et sous prétexte de l'intérêt vif qu'ils prenaient à la réussite de la coupole, ces gens firent tant auprès des consuls et des gens de l'OEuvre, qu'ils parvinrent à faire nommer Ghiberti collègue de Brunelleschi. Celui-ci en éprouva un tel chagrin, une si grande colère même, qu'il eût certainement abandonné Florence, si Donatello et Lucca della Robbia ne l'eussent pas détourné de ce projet.

» Ces amertumes rongèrent le cœur de Brunelleschi jusqu'en 1426. Lorsqu'il entendait dire de Ghiberti et de lui qu'ils étaient également les inventeurs du travail qui se faisait, il entra en fureur. Enfin, il résolut de se débarrasser de cet insupportable collègue. Il avait déjà fait monter la double voûte de la coupole à la hauteur de douze brasses. Il s'agissait de poser dessus les chaînes de pierres et de charpente. C'était une opération scabreuse, et il résolut d'en parler à Ghiberti pour s'assurer s'il avait prévu cette diffi-

culté. L'autre avoua qu'il n'y avait même pas réfléchi, et ajouta qu'il s'enrapportait pour ces soins à Brunelleschi comme à l'inventeur. Cet aveu plut à notre artiste, qui y découvrit un moyen d'éloigner son collègue, en faisant voir qu'il n'avait pas la hauteur d'intelligence que lui prêtaient ses amis. Lors donc qu'il fut question de commencer la chaîne au-dessus des douze brasses, opération périlleuse pour laquelle il fallait établir des échafauds solides, les ouvriers attendirent en vain que Ghiberti ou Brunelleschi en donnassent les modèles, ce qui contraria beaucoup ces pauvres gens qui vivaient seulement de leur travail.

» Un jour entre les autres, Brunelleschi ne vint pas aux travaux. Il était resté couché, et se faisait frotter le côté, où il prétendait éprouver de grandes douleurs. Les chefs d'ouvriers ayant appris cette nouvelle, s'adressèrent à Ghiberti pour savoir comment il fallait commencer le travail. Mais celui-ci leur répondit qu'il fallait attendre le rétablissement de son collègue; qu'il leur répondrait. — Mais ne connais-tu pas son projet? lui dit quelqu'un. — Oui, répondit Ghiberti, mais je ne pourrais rien faire sans lui. Dans le fait, comme il n'avait pas vu le modèle, et qu'il ne voulait pas paraître complètement ignorant de l'idée de Brunelleschi, son collègue, il cherchait à se tirer d'affaire par des paroles à double sens ou évasives. Enfin comme les travaux étaient suspendus et que la maladie de Brunelleschi paraissait continuer, le provéditeur de l'OEuvre, accompagné de quelques chefs d'ouvriers, alla trouver le prétendu malade pour lui demander de quelle manière il fallait s'y

prendre pour continuer les travaux. — Vous avez Ghiberti, leur répondit-il, qu'il fasse un peu à son tour. Et l'on ne put rien tirer de plus de lui. Mille bruits différents se répandirent dans la ville, à la suite de cette visite. Brunelleschi était tombé malade, selon les uns, parce que le courage lui avait manqué dans l'entreprise de la coupole ; d'un autre côté, ses amis expliquaient tout naturellement sa maladie par le déplaisir et la honte qu'il avait éprouvés en recevant un collègue ; et enfin, le plus grand nombre attribuait son mal de reins aux fatigues qu'il avait éprouvées en surveillant les travaux de l'œuvre.

» Cependant la construction des voûtes était décidément arrêtée, et les ouvriers de toute espèce commençaient à murmurer contre Ghiberti, en disant qu'il était plus habile à recevoir son salaire, qu'à commander la besogne ; que si Brunelleschi continuait à être malade, Ghiberti serait bien embarrassé de continuer, et qu'enfin c'était sa faute si rien n'avancait. Ils résolurent d'aller trouver Brunelleschi, auquel ils exposèrent l'état de désordre et d'inaction où étaient les travaux et le résultat fâcheux que le défaut d'ouvrage avait pour eux qui étaient si pauvres. — Eh bien ! dit le faux malade, n'avez-vous pas là Ghiberti ? que ne *fait-il* ? Vous êtes de drôles de gens en vérité ! — Il ne veut rien *faire* sans toi, répondirent les ouvriers. — Ah ! bien, moi, leur dit Brunelleschi, je *ferais* bien sans lui ; réponse à double entente qui fit connaître à ses ouvriers qu'il n'avait que la maladie de *faire seul*.

» Ses amis allèrent donc le voir pour l'arracher

de son lit, le faire revenir à ses travaux, et le mettre en mesure d'ôter à son collègue l'appui des gens de l'OEuvre. Brunelleschi se rendit à leurs vœux. Mais quand il s'aperçut de la faveur dont jouissait encore son antagoniste, et comme il pensa que Ghiberti recevrait son salaire sans se donner aucune peine, alors il résolut de l'humilier en démontrant la faiblesse de ses connaissances en architecture. « Messieurs, dit-il aux gens de l'OEuvre, si nous avons la faculté de prolonger nos jours, il est certain que beaucoup de grandes choses qui restent imparfaites à cause de la brièveté de notre vie, pourraient être terminées. Le mal que j'ai eu pouvait me faire mourir et arrêter les travaux de la coupole. Mais si je venais à manquer, Ghiberti (que Dieu le garde de toute maladie), Ghiberti est là. Cependant, messieurs, comme vous partagez également entre nous deux le salaire, il serait juste que vos seigneuries fissent aussi deux parts de travail, afin que chacun de nous se montrât plus jaloux encore de faire quelque chose d'utile et de glorieux pour cette république. Or, dans le travail de la coupole, il y a deux choses très difficiles à faire dans ce moment : l'une est d'inventer et de faire construire des échafauds afin que les maçons puissent faire leur service au-dedans comme au-dehors, échafauds qui soient assez solides pour supporter des hommes, des pierres, du mortier, et même des grues indispensables au service. L'autre difficulté consiste à établir au-dessus des douze brasses déjà construites, la chaîne de pierres qui doit lier les huit faces de la coupole, et empêcher que les constructions supérieures ne

produisent un écartement qui ruinerait tout l'édifice. Que Ghiberti choisisse donc l'une de ces difficultés, je garderais l'autre, et je me charge de la surmonter promptement, afin que nous ne perdions plus de temps.

» Dans la crainte de compromettre son honneur, Ghiberti n'osa pas refuser l'un de ces travaux, et se décida à choisir la construction de la chaîne. Il jugea ce travail plus facile, et espéra qu'en se guidant sur la coupole du baptistère Saint-Jean, et en consultant les maîtres maçons, il se tirerait d'embarras. Les deux artistes commencèrent et finirent donc chacun son travail, Ghiberti la chaîne, Brunelleschi les échafauds. Ce dernier appareil était si heureusement inventé et fut si habilement exécuté; le service s'y faisait avec tant d'aisance et de sûreté, que les modèles de ces échafaudages, tout différents de ceux dont on avait fait usage jusqu'alors, furent conservés dans l'Œuvre de la cathédrale de Sainte-Marie de la Fleur. Pour Ghiberti, il avait fini non sans peine à établir la chaîne de pierres sur l'une des huit faces. Les gens de l'Œuvre y conduisirent Brunelleschi qui ne leur dit pas un mot. Mais après, s'étant ouvert sur ce sujet avec ses amis, il analysa tous les défauts de construction échappés à Ghiberti, prouva que la coupole ne serait pas solide, et conclut en disant qu'il fallait mettre de côté le salaire donné à Ghiberti, comme la chaîne qu'il venait de construire.

» Ces critiques et ces boutades de Brunelleschi allèrent jusqu'aux oreilles des gens de l'Œuvre,

auxquels l'artiste ne tarda pas à apporter des dessins et des modèles qui mirent en évidence la faute que l'on avait faite en confiant un tel travail à Ghiberti. Ce ciseleur fut donc congédié, et l'OEuvre nomma Brunelleschi directeur et chef à vie de tous les travaux de l'église, lui laissant la liberté entière de faire les choses à son goût, et lui donnant cent florins qui, par acte passé chez L. Pauli, notaire de l'OEuvre, devaient lui être payés annuellement de la part des consuls et des gens de l'OEuvre, par messer Filippo Corsini, banquier.

» Sitôt que les travaux de la coupole furent repris, Brunelleschi les suivit avec tant d'exactitude et d'ardeur, qu'il ne laissa pas poser une pierre sans l'avoir visitée sur toutes les faces. Quant à Ghiberti, bien que vaincu et tant soit peu humilié, il fut encore si bien aidé par ses protecteurs, qu'il finit par obtenir son salaire après avoir prouvé qu'on ne pouvait pas le lui retirer avant trois ans à compter du jour de sa retraite.

» Plus la bâtisse avançait, plus l'ardeur de Brunelleschi semblait s'accroître. Les soins qu'il apportait aux moindres détails de la construction étaient tels, qu'il surveillait jusqu'aux fourneaux où l'on cuisait les briques, afin de faire rejeter toutes celles qui ne lui paraissaient pas parfaitement confectionnées. Il n'était pas moins scrupuleux dans le choix des pierres, des bois de charpente, ainsi que sur l'appareil de tous ces matériaux. Pendant la construction de cet édifice, Brunelleschi inventa une foule de moyens prati-

qués dont on n'a pas cessé de faire usage jusqu'à cette époque, et cet homme a fait faire à l'art de l'architecture des progrès que l'on n'a jamais surpassés en Toscane.

» Déjà la double voûte s'élevait jusqu'à l'œil supérieur et central d'où devait sortir la lanterne dont Brunelleschi avait fait aussi plusieurs modèles à Rome. Mais, selon son usage, il s'était bien gardé de les montrer, dans l'indécision où il était encore sur celui de ses projets qu'il adopterait. Quant à la galerie qui devait régner autour de la lanterne, il proposa plusieurs dessins qui furent déposés à l'OEuvre après sa mort, mais qui ont été perdus faute de soins. En ce moment (vers 1560) où l'on termine cette lanterne, on a fait l'essai d'une des huit faces; mais, d'après le conseil de Michel-Ange, qui pense que la décoration nouvellement adoptée n'est point en harmonie avec le reste de l'édifice, on a suspendu ce travail.

» Brunelleschi a encore fait un modèle de la lanterne de forme octogone analogue à celle de la coupole. Outre l'élégance que l'on remarque dans ce petit édifice surmontant le grand, l'artiste y avait ajouté encore une invention curieuse; c'était une échelle invisible pour monter jusqu'à la boule. Mais il avait si bien caché l'ouverture par laquelle on pénétrait à cette échelle, que personne ne put deviner son secret. Ce projet de lanterne éveilla encore la critique de beaucoup de gens qui ne craignirent pas de proposer des modèles de leur invention. Il se trouva même une dame de la maison Gaddi qui osa entrer en lice et présen-

ter son projet concurremment avec celui de Brunelleschi.

» Quoi qu'il en soit, le modèle de Brunelleschi rassembla le plus de suffrages. Seulement on se plaignit de ce qu'il n'y avait pas de montée pour parvenir à la boule. Les gens de l'OEuvre le chargèrent cependant de cette nouvelle construction, sous la condition toutefois qu'il pratiquerait une montée. Alors Brunelleschi déboucha l'un des piliers de la lanterne, dans le diamètre duquel il avait disposé des étriers de bronze propres à servir d'échelle, et par ce moyen il remplit toutes les conditions que l'on exigeait. Ce projet fut exécuté par la suite, et c'est encore par ce moyen que l'on parvient jusqu'à la boule. »

Tels sont les détails que Vasari a laissés sur le caractère de Brunelleschi et sur la construction de Santa-Maria del Fiore. On ajoutera, au sujet de cet édifice, que la boule ne fut posée qu'en 1467, vingt-trois ans après la mort de Brunelleschi (1444). En sorte que, sans parler d'une foule d'embellissements, tant extérieurs qu'intérieurs, exécutés jusqu'à la fin du xvi^e siècle, on voit que la construction de cette église a duré 227 ans, depuis la bénédiction de la première pierre en 1294, jusqu'à la pose de la boule en 1467. La hauteur du dôme de Sainte-Marie de la Fleur, depuis le pavé de l'église jusqu'à la boule, est de trois cent vingt-sept pieds.

Toutes les recherches faites pour évaluer les dépenses qu'occasionna l'achèvement complet de la cathédrale de Florence n'ont donné que des résultats assez vagues. Dans un discours de Ben-

venuto Cellini sur l'architecture, il dit qu'avant la construction de la coupole on avait déjà dépensé près de deux millions d'or. D'après les comptes d'un certain Fabbri qui faisait partie de l'Œuvre lorsque Giotto bâtit la tour ou clocher, il résulte que cet édifice isolé a coûté à lui seul onze millions d'or, ce qui peut faire juger par approximation des sommes énormes dépensées pour terminer entièrement l'église. Enfin l'un des historiens de Florence, Leonardo-Bruni Aretino, avance comme proposition avérée, « que la république de Florence a dépensé plus d'argent pour ses édifices, et en particulier pour la cathédrale, que pour toutes les guerres réunies qu'elle a eues à soutenir. »

Mais, si exorbitantes qu'aient pu être ces dépenses, il est peut-être moins intéressant d'en connaître au juste le total, que de savoir où le peuple florentin puisait des ressources si abondantes pour y faire face. On sait qu'à cette époque toutes les nations de l'Europe, poussées par le zèle religieux, se disputaient la gloire d'élever les plus somptueuses églises. Or, le peuple florentin ne pouvait échapper à cette passion dominante; et si l'on y joint encore le consentement unanime d'une république, qui, comme le dit le décret cité plus haut, *se compose de l'intention d'un grand nombre de citoyens unis par une seule volonté*, on s'explique déjà avec plus de facilité comment des impôts énormes ont été levés et avec quel empressement les particuliers multipliaient leurs dons.

Les premiers fondements du patrimoine de

l'œuvre de Santa-Maria del Fiore furent évidemment des dons et des legs pieux ; ces libéralités tout à la fois religieuses et civiques augmentèrent dès que la république les protégea par des lois , et en fit elle-même de plus grandes encore.

Les grands biens des comtes de Modigliana et de Poppi étant tombés en la possession de la commune de Florence, la république en dota successivement l'œuvre de la cathédrale en 1380, puis en 1442. On fit encore une loi en 1393, très favorable à l'œuvre. Il fut décrété que toute personne qui ferait testament serait tenue de laisser à l'œuvre un subside de vingt sous au moins, condition sans laquelle le testament était déclaré nul.

Mais ce qui augmenta le plus les ressources pécuniaires de l'œuvre de l'église métropolitaine de Florence, furent certains impôts levés pour elle sur les revenus de la commune. On prenait deux deniers par livre sur toutes les sommes que prélevait la république, et outre cela, deux autres deniers par livre sur ce que les fermiers de gabelles payaient au gouvernement. On compte que ce double revenu a dû produire plus de douze mille livres par an à l'œuvre. Elle tirait encore deux mille livres de revenu annuel du commerce ; le magistrat de la laine ayant ordonné que dans tous les marchés qui se faisaient, le vendeur et l'acheteur donneraient pour l'œuvre un denier, que l'on nommait « *le denier à Dieu.* »

Tous les syndics des autres commerces, les maîtrises de tous les arts suivirent bientôt cet exemple, et enfin le pape Boniface VIII permit qu'on levât des impositions analogues sur les biens

des ecclésiastiques réguliers et séculiers. Ce concours de libéralités alla toujours en augmentant; les dons des citoyens se multiplièrent et plusieurs pontifes s'empressèrent d'enrichir l'œuvre de la cathédrale de Florence.



XVII.

Siège de Florence en 1529.

Le siège de Florence par l'armée de Charles V et à l'instigation du pape Clément VII (Jules des Médicis), est un fait d'armes trop important pour qu'il soit passé sous silence. On l'a reporté dans cette partie de l'ouvrage, pour éviter de distraire inutilement le lecteur du cours des grands événements historiques, en fixant son attention sur des détails trop multipliés. Mais ces détails sont bons à connaître, puisqu'ils démontrent que si les Florentins, comme on l'a avancé, n'étaient point un peuple apte à faire le métier de la guerre, la bravoure personnelle cependant est une qualité commune chez eux. Ce siège d'ailleurs montre le génie de ce peuple, avant tout marchand et artiste, se développant d'une manière toute particulière. Enfin quelques hommes célèbres figurent dans ce drame, entre autres Michel-Ange le grand artiste florentin et le guerrier Ferruccio.

Les troupes de Charles V avaient mis Rome à feu et à sang en 1527. Le pape Clément VII, qui régnait alors, en gardait rancune à l'empereur.

Bien moins sans doute pour plaire au pontife, que dans l'idée d'éteindre l'ardeur des républiques italiennes, Charles-Quint se rapprocha de Clément, à qui il promit de remettre sa famille, les Médicis, en possession de la souveraineté de Florence. Pour atteindre ce but, Charles proposa de faire investir cette ville par ses troupes, et il fut arrêté entre les deux souverains, que le jeune Alexandre des Médicis, bâtard du pape Clément, à ce que disent quelques historiens, épouserait Marguerite, fille naturelle de Charles-Quint, et qu'il serait proclamé souverain de Florence. Ces conventions faites, le siège de cette ville fut résolu, et le 24 octobre de l'année 1529, les armées papale et impériale arrivèrent sur les hauteurs qui entourent Florence, sous le commandement du prince d'Orange, vice-roi de Naples.

Les Florentins, ayant perdu tout espoir d'être secourus par la France, n'attendant rien de l'empereur et ne pouvant plus se flatter de calmer le ressentiment du pape envers eux, se disposèrent à faire une vigoureuse défense. On amassa les provisions de toute espèce que l'on put se procurer; on leva des troupes, on choisit des capitaines, et toutes les dépenses furent payées au moyen d'emprunts et d'impositions. On distribua les troupes et les provisions dans les bourgs ou villages des environs sur lesquels on pouvait compter, et pour ceux dont on n'était pas sûr, on en exigea des otages. On rasa sans pitié à un mille autour de la ville, les édifices, les maisons de plaisance et les églises même qui auraient pu servir de retranche-

ments aux ennemis Enfin on élut sept citoyens pour gouverner la ville, trois commissaires pour veiller à sa défense, et l'on mit à la tête des troupes Malatesta Baglioni chef, et Stefano Colonna en second. Ce dernier était un bon officier et un honnête homme; Malatesta fut toujours soupçonné d'avoir été gagné par les dons du pape Clément VII.

L'un des premiers incidents qui émurent les esprits dans la ville, furent les impositions dont on grêva les biens ecclésiastiques, et la vente que la commune voulut même faire de quelques uns d'entre eux. Il s'éleva à ce sujet une controverse pour savoir d'une part si l'on n'offensait pas Dieu en portant les mains sur les propriétés de l'église, et de l'autre pourquoi le clergé étant membre de la cité, il ne concourrait pas aux charges qu'exigeait sa défense. Cette dernière cause fut gagnée.

Bientôt la piété tant soit peu superstitieuse des Florentins trouva l'occasion de se montrer dans toute sa ferveur. On avait toujours considéré la Vierge de l'Imprunetta, village situé à quelques lieues de Florence, comme le palladium de cette ville. Cette Vierge passait pour avoir été peinte par l'apôtre saint Luc, et une ancienne tradition faisait croire que ce tableau ne voulait pas souffrir qu'on le renfermât dans la ville de Florence, d'où, assurait-on, il s'était échappé anciennement d'une manière invisible. Cependant, à l'approche de l'armée impériale, la seigneurie redoutant que ce tableau saint ne fût souillé par l'attouchement des hérétiques luthériens qui pouvaient se trouver

parmi les troupes allemandes, ordonna que le tableau fût transporté dans la ville et déposé dans la cathédrale. Un commissaire accompagné d'un prêtre allèrent secrètement à Imprunetta, d'où ils enlevèrent à l'insu du curé du lieu cette précieuse relique qui fut reçue à Florence et portée en grande pompe dans la cathédrale, par tous les magistrats réunis et une foule immense de peuple.

Cependant le prince d'Orange avait commencé à faire battre à coups de canon la forteresse de San-Miniato, d'où l'artillerie florentine, fort habilement servie, faisait de grands ravages dans l'armée des assiégeants. D'ailleurs de ce côté de la ville, les fortifications avaient été remises en bon état. Michel-Ange, absent de Florence un peu avant le siège, était accouru aussitôt pour partager les dangers de ses concitoyens et leur offrir ses talents d'ingénieur, qu'il employa de concert avec un architecte de mérite, Francesco da San-Gallo. Le système de fortifications qu'établirent ces deux hommes était sans doute bien combiné, puisqu'il facilita d'heureuses et fréquentes sorties, et fut cause de pertes considérables dans l'armée ennemie, qu'il tint neuf mois en échec.

Les forces des Florentins, sans compter les volontaires et les troupes mercenaires distribuées pour la défense des lieux dépendants de la commune, se composaient de seize mille combattants, et les assiégeants avaient autour de Florence, tant Italiens qu'Espagnols et Allemands, environ trente-quatre mille hommes d'infanterie et deux mille de cavalerie.

Dans une des sorties, il arriva que trois officiers

florentins qui étaient du parti des Médicis, voulurent passer à l'ennemi avec les troupes qu'ils commandaient. Pour eux, ils réalisèrent leur projet ; mais la plus grande partie des soldats restèrent fidèles à leur pays et rentrèrent dans la ville. On commença par condamner les trois officiers comme rebelles, et l'on promit une récompense de cinq cents florins d'or à celui qui les amènerait vivants, et trois cents à qui leur ôterait la vie. Puis on affubla trois mannequins à leur ressemblance, que l'on pendit à un mur chacun par un pied, avec un écriteau où étaient leurs noms et ces trois mots : « *Fuyard, voleur, traître.* » Outre cela, on voulut qu'ils fussent peints sur la muraille du palais des marchands, et l'on força le fameux peintre Andrea del Sarto, homme de plaisir, indifférent aux affaires politiques, et craignant surtout de se faire des ennemis et de se compromettre, à peindre ces trois cadavres pendus, ce dont il éprouva tant de contrariété, qu'il en fit une maladie dont on prétend qu'il mourut.

Cependant l'armée impériale recevait habituellement des renforts ; les ambassadeurs florentins étaient rentrés dans leur ville après avoir parlementé vainement avec le pape à Bologne ; Stefano Colonna avait fait une sortie infructueuse et plusieurs officiers de la république avaient perdu la vie dans des escarmouches ; enfin le siège tournait en blocus. Mais le courage des assiégés était loin de s'affaiblir. Il est vrai que l'on ne négligeait aucun des moyens propres à l'exalter. Lorsque vint surtout le temps du carême, les prédicateurs, parlant au nom du ciel, enflammèrent encore les

esprits, en mettant au nombre des vertus religieuses l'amour de la patrie. Parmi eux on distinguait les frères Benedetto de Foiano et Zacaria de l'ordre des Dominicains, au sein duquel la ferveur et les doctrines de Savonarola, conservées intactes, servirent à faire revivre avec plus de force que jamais les opinions démocratiques.

Le premier de ces religieux ne manquait pas d'une éloquence captieuse avec le secours de laquelle il trouvait moyen de faire tourner la religion au profit de ses passions politiques. Aussi, prêchant un jour dans la salle du grand conseil, à l'imitation de Savonarola, après avoir prononcé un discours qui fit naître tour à tour, sur le visage des auditeurs, le sourire et les larmes, il présenta tout-à-coup au gonfalonier ennemi juré des Médicis, un étendard sur lequel'était représenté d'un côté le Christ victorieux ayant des soldats abattus à ses pieds, et de l'autre une croix, enseigne florentine, en criant ces paroles qui avaient été dites autrefois à Constantin : *Avec elle tu vaincras.* Ces discours et les processions analogues que l'on fit dans la ville, enflammèrent tellement l'ardeur des Florentins, que, loin de vouloir se tenir sur la défensive, ce qui eût été le plus raisonnable puisque l'artillerie impériale n'entamait pas les fortifications, ils n'aspirèrent plus qu'au moment d'aller attaquer l'ennemi.

Parmi tous les malheurs qui accablaient Florence en ce moment, la division entre les citoyens n'était pas un des moindres. Ceux qui dès l'origine s'étaient ouvertement déclarés en faveur des Médicis et avaient pu quitter la ville, s'étaient

rangés sous les drapeaux du prince d'Orange. D'autres formant aussi des vœux pour ce parti, mais retenus dans les murs de Florence par des intérêts de famille et de commerce, entretenaient des correspondances secrètes avec les assiégeants. Ces trahisons, qui se renouvelèrent assez souvent pendant le cours du siège, et que plus d'une fois la fureur démocratique exagéra encore, donnèrent lieu à de nombreuses exécutions sanglantes. Car, sans nier la bravoure des Florentins du parti démocratique en ce moment, il ne faut cependant pas oublier que son obstination avait particulièrement pour cause la crainte de la vengeance des vainqueurs. Aussi était-il implacable et féroce même à l'égard de tous ceux qui paraissaient disposés à entrer en arrangement avec l'ennemi.

Vers ce temps où Malatesta fut obligé plus d'une fois de céder à la fureur guerrière de la jeunesse florentine, il y eut quelques sorties dans l'une desquelles il se passa une aventure singulière. Le jeune Lodovico Martelli, de l'armée républicaine, envoya défier, à la manière des anciens chevaliers, le jeune G. Bandini, sous prétexte qu'ennemi de la patrie, il portait les armes contre elle. On prétend cependant que le véritable motif de ce défi venait d'une rivalité d'amour née à l'occasion de Marietta des Ricci, femme de N. Benintendi. Quoi qu'il en soit, le combat fut accepté; Martelli prit pour second Dante de Castiglione, et Bandini fit choix d'Aldobrandi. Ils entrèrent tous quatre en champ-clos, et se battirent à l'épée en présence des deux armées florentine et impériale. Le dommage fut égal des deux côtés; Dante tua sur la

place Aldobrandi, et Martelli reçut sur l'œil une blessure d'où il coula une si grande abondance de sang qu'il ne put plus rien voir, et fut contraint de s'avouer vaincu. On le transporta à Florence où il ne tarda pas à mourir.

Soit que Malatesta jugeât, en homme de guerre, que l'attaque de la part de l'armée florentine n'était pas raisonnable, ou qu'en effet ce général fût vendu au pape, et cherchât à paralyser les opérations militaires des troupes qu'il commandait, ce qu'il y a de certain, c'est qu'il refusait presque toujours d'aller chercher le combat. Cependant la jeune milice florentine demanda avec tant d'instance à marcher, que Malatesta prit ses mesures pour attaquer l'armée impériale. Il dirigea ses forces contre les Espagnols, les troupes les plus vaillantes et les plus aguerries des impériaux, campées en face de San-Pier Gattolini. Le 5 mai 1530, de grand matin, un corps de Florentins sortit par cette porte, et se dirigea vers l'ennemi retranché sur le mont d'Ulivetto. Pendant que l'on attaquait vivement les Espagnols de ce côté, un autre corps républicain, sortant par la porte San-Frediano, alla inquiéter l'ennemi par derrière. Une troisième colonne devait déboucher par la porte San-Giorgio et compléter le système d'attaque. Mais le chef de cette dernière colonne ayant été tué la veille dans une querelle particulière, elle resta immobile faute de commandement. Malgré ce contre-temps, la brave infanterie espagnole fut près de céder à l'attaque des Florentins, et sans le courage de Baracane, leur chef, qui ne tarda pas à être tué au milieu de ses soldats,

les Espagnols auraient été forcés de battre en retraite. Le prince d'Orange envoya les troupes italiennes pour les soutenir, et la cavalerie de D. Ferrante Gonzaga accourut encore près d'eux. Quant aux Florentins, ils ne manquèrent pas non plus de secours et de renforts envoyés de la ville, et ils avaient senti leur courage s'accroître singulièrement encore en voyant tomber le condottier espagnol Baracane. On se battit pendant plus de quatre heures; mais l'armée impériale, supérieure en nombre et par sa discipline, favorisée d'ailleurs par sa position élevée, força les Florentins de rentrer dans la ville, retraite qui s'opéra dans le plus grand ordre. On estime qu'il y eut cinq cents hommes tués de chaque côté, parmi lesquels se trouvèrent des officiers très distingués. On cite parmi les Florentins, Ottaviano Signorelli et Lodovico Machiavelli, le fils du célèbre historien. Quoique Malatesta fût en droit de reprocher à l'armée florentine d'avoir voulu attaquer contre son avis, cependant il ne put s'empêcher de reconnaître sa valeur. En effet, une milice composée en grande partie d'hommes qui n'avaient pas l'habitude de porter les armes, chez qui le courage tenait lieu de toute discipline, et qui avaient cependant ébranlé les meilleures troupes de l'Europe protégées par le terrain et par leur expérience, avaient accompli un beau fait d'armes dont le résultat eût peut-être même été décisif en faveur de Florence, si un accident malheureux n'eût pas empêché la troisième colonne de venir joindre ses efforts à ceux des deux premières.

Mais les deniers publics commençaient à man-

quer, et il fallait, pour continuer la guerre et entretenir des troupes étrangères, trouver de l'argent de quelque manière que ce fût. Après avoir pris toute l'argenterie des particuliers, et même celle des églises, on en vint à arracher du baptistère la croix d'or massif, ornée de pierres précieuses, et la belle mitre données par le pape Léon X au chapitre de la cathédrale de Florence. La commune mettait toute bienséance de côté dans l'intention de se défendre.

Si ce moyen de se procurer de l'argent était justifié par les circonstances, on en avait déjà employé un autre bien odieux. On ordonna la vente des biens de tous les Florentins déclarés rebelles, ce qui pouvait mettre tout citoyen dans ce cas par la plus légère dénonciation ; en outre on donna aux cinq magistrats chargés de l'exécution de cette loi, la faculté de la rendre rétroactive. En sorte que l'on fit la révision des contrats de ventes, des donations, des substitutions et de tous les actes enfin par lesquels on s'était efforcé de faire perdre le moins possible à ceux des condamnés dont on avait déjà vendu les biens. Ces biens furent donc remis à l'enchère, et, chose inouïe, les cinq magistrats ou syndics des rebelles, car ils étaient ainsi nommés, eurent le droit, lorsqu'il ne se présentait pas d'enchérisseur, de désigner les personnes qu'ils connaissaient pour riches, et de les contraindre à acheter à un certain prix. Plusieurs ecclésiastiques en particulier se trouvèrent ruinés par l'effet de cette monstrueuse loi, que l'on rendit plus terrible encore en ordonnant que tout juge, docteur, notaire ou écrivain qui, dans

les domaines de la république absoudrait les condamnés ou laisserait faire des représailles aux rebelles bannis de Florence, seraient exilés eux-mêmes et soumis à la confiscation de leurs biens; que tout homme, même les ecclésiastiques, qui se chargerait d'arrangements secrets et de ventes simulées entre les acquéreurs forcés de l'être et les bannis, serait mis à mort dans l'espace de deux jours; et enfin que tout juge qui ne mettrait pas immédiatement à exécution cette dernière disposition de la loi serait lui-même traité comme rebelle. (*Varchi, Istor. Fior.*, lib. XI.)

Le gouvernement usait indifféremment de tous les moyens pour défendre la ville. Désirant de s'assurer le courage et la vie en quelque sorte, de la milice de Florence, il ordonna une espèce de revue de toute l'armée où les soldats-citoyens jureraient de défendre la forme actuelle du gouvernement jusqu'à la mort. On choisit pour cette cérémonie le 15 de mai 1530, le troisième anniversaire de l'expulsion des Médicis; le siège durait depuis huit mois. Après la messe du Saint-Esprit, qui fut chantée dans la cathédrale en présence de tous les membres du gouvernement, le premier magistrat s'assit devant l'église. Sur la place, on avait exposé l'autel d'argent de san Giovanni avec toutes les reliques qu'il renferme. Bientôt la milice, qui était rassemblée sous seize gonfalons dans la place de Sainte-Marie-Nouvelle, se mit en marche, et vint se ranger devant l'autel d'argent où se tenaient deux chanoines tenant le livre des Évangiles. Cette cérémonie produisit une grande sensation sur le peuple et l'armée. Tous se sentirent

enflammés d'un nouveau courage. A cette revue on compta trois mille hommes depuis l'âge de dix-huit à quarante ans, et deux mille de quarante à cinquante-cinq.

Malgré cet enthousiasme pour la liberté, le nombre des citoyens attachés au gouvernement et à la personne des Médicis était assez grand. Parmi eux il s'en trouvait ou qui entretenaient réellement des relations secrètes avec eux, ou au moins qui faisaient une comparaison de leur gouvernement avec celui de la république, ce qui faisait peu valoir ce dernier. Traîtres ou imprudents, plusieurs furent impitoyablement pendus, et la commune s'empara de leurs biens.

Mais tandis que Florence se défendait avec une obstination si courageuse, les principales villes de ses domaines tombaient au pouvoir des impériaux. Volterre, qui s'était livrée à eux, fut pourtant reprise par les troupes de la république. Toutefois Florence perdit Empoli, que saccagèrent les Espagnols. Alors les impériaux reportèrent leurs forces vers Volterre pour s'en emparer de nouveau. Mais cette ville, dont la défense fut confiée à Ferruccio, soutint elle-même un siège qui demanderait un long récit. Vivement serrée, elle ne put cependant être reprise.

Francesco Ferruccio n'est connu dans l'histoire de Florence que par sa conduite courageuse pendant le siège de cette ville. Son aïeul Antoine Ferrucci s'était distingué dans la guerre de Pietra-Santa sous Laurent-le-Magnifique, et quant à lui, quoiqu'il fût commerçant, on prétend qu'il a servi sous les ordres de Jean des Médicis, dit des Ban-

des-Noires. Le gouvernement républicain lui avait confié le commandement de la ville d'Empoli, position militaire qui permit à F. Ferruccio de faire passer des provisions pour ravitailler Florence. Mais Volterre, dont les impériaux s'étaient emparés, était une place non moins importante, et Ferruccio l'attaqua et l'emporta d'assaut. Le prince d'Orange, qui sentait toute l'importance de cette ville naturellement fortifiée par sa position, y envoya Fabrice Maramaldo avec deux mille cinq cents hommes pour la reprendre. Ce général envoya dans la ville un trompette pour la sommer de se rendre. Mais Ferruccio, animé sans doute encore par le combat, et violant le droit des gens, fit pendre le trompette en dehors des créneaux pour toute réponse, et le siège fut levé.

La nouvelle de cette défense victorieuse ranima encore les dispositions guerrières des Florentins, qui demandèrent de nouveau à aller attaquer le camp des ennemis. Stefano Colonna les avait excités à cette entreprise, tandis que, selon sa coutume, Malatesta, temporisant toujours, la condamna. Cependant l'opinion de Colonna prévalut, et dans la nuit du 11 juin, cet officier sortit avec ses soldats vêtus de chemises, afin qu'ils se reconnussent entre eux, et se porta vers le camp des Allemands. De son côté, Malatesta longea le fleuve Arno dans l'intention de s'opposer au passage des secours que pourrait envoyer le prince d'Orange, campé de l'autre côté du fleuve. Un autre corps, parti de la porte de Faenza, devait aller prendre les Allemands en flanc aussitôt que Colonna les aurait attaqués. En effet, les troupes allemandes,

surprises, se retirèrent d'abord en désordre et auraient sans doute été mises en déroute, si les soldats florentins, impatientes de s'emparer des munitions et des bagages laissés dans le camp, au lieu de se livrer au pillage, eussent poursuivi l'ennemi l'épée dans les reins. Des renforts d'impériaux arrivèrent, plusieurs officiers républicains furent tués. S. Colonna lui-même reçut deux blessures et Malatesta fit sonner la retraite dans la crainte que l'armée florentine ne fût coupée et ne pût rentrer dans la ville. Mais le signal donné par Malatesta fut jugé un acte de prudence par les uns, une preuve de sa mauvaise foi par les autres.

La peste qui se mit dans le camp des impériaux ne laissa pas d'augmenter les embarras déjà si grands des Florentins. Mais si ce mal ne s'établit pas dans la ville, la misère, les fatigues et enfin la famine ne tourmentèrent pas moins les Florentins. Cet ennemi était certainement bien plus redoutable pour eux que l'armée impériale qui, ne pouvant avec sa mauvaise artillerie entamer les murs de Florence, traînait le siège en longueur afin d'obtenir par le temps ce qu'elle ne pouvait arracher par la force. Les impériaux le sentaient bien ; aussi exerçaient-ils les plus effroyables cruautés envers les gens qui se risquaient à apporter des vivres à Florence. On en était venu à faire du pain avec du blé sarrasin, avec du millet et du gland. La chair de cheval et d'âne était un mets recherché, et Varchi raconte qu'un rat se payait deux paoli de son temps, environ cinquante

sous de notre monnaie. Comme les cinq commissaires qui avaient été nommés pour veiller à l'achat et à la répartition des subsistances, avaient pour office particulier de fournir des vivres à un prix fixe et assez bas à tous les citoyens armés qui prenaient part à la défense de la ville, il en résultait que le bourgeois libre de service militaire, les femmes et les enfants souffraient d'autant plus de la disette.

Cependant, ajoute Varchi, malgré tous les maux qui pesèrent sur Florence, assiégée si long-temps par une armée bien plus considérable que celle qu'elle pouvait lui opposer, on y vivait sans terreur, sans inquiétude même. Les boutiques étaient ouvertes, les magistrats rendaient la justice, et l'on officiait dans les églises comme à l'ordinaire. Seulement la nuit on n'entendait le bruit d'aucune cloche, parce qu'on ne les sonnait plus depuis le siège, mais en revanche on entendait le canon, dont les femmes mêmes reconnaissaient, d'après le bruit plus ou moins fort des détonations, si les coups portaient des ennemis ou des fortifications de Florence.

Mais la glorieuse défense de Ferruccio à Volterra, avait reporté l'attention de tous les Florentins sur ce brave officier. On le nomma commissaire-général, et il fut investi d'une autorité presque sans bornes. En effet, cet homme était celui qui aurait sauvé la république de Florence, si elle eût pu l'être. Avec quinze cents hommes de pied et quelques chevaux, il part de Volterra, passe par Livourne et arrive à Pise en trois étapes. Malheureusement la fièvre le prit dans cette ville, où il

fut forcé de s'arrêter treize jours, ce qui ruina sans doute son entreprise en laissant aux impériaux le temps de connaître ses desseins et de préparer sa défaite. Quoi qu'il en soit, le courageux Ferruccio se remit en marche après avoir porté son armée à trois mille fantassins et cinq cents cavaliers, et, traversant le territoire de Lucques pour gagner la montagne de Pistoia, prit position au château de Gavinana. Le prince d'Orange, qui sentait de quelle importance il était d'empêcher Ferruccio d'entrer dans Florence avec sa troupe, distribua les siennes de manière à envelopper son intrépide ennemi, et il vint lui-même, à la tête d'un corps, se placer sur le chemin de Ferruccio. Celui-ci, disent quelques historiens, s'écria, quand il apprit que le prince d'Orange était en face de lui : « Ah ! traître de Malatesta ! »

On pense que Ferruccio, en prenant une autre route qui l'aurait sans doute conduit presque sans combat à Florence, eût montré plus d'habileté comme général ; mais ne consultant que son courage, et craignant d'être accusé d'avoir évité le danger, il resta à Gavinana, où ne tardèrent pas d'arriver le prince d'Orange et l'un de ses officiers, Maramaldo, avec leurs troupes. Aussitôt la bataille fut engagée. Le prince attaqua cinq cents Florentins qui s'étaient retranchés dans une épaisse châtaigneraie afin de ne pas se laisser culbuter par la cavalerie. Orange, monté sur un cheval bai, l'épée à la main, s'était engagé dans un combat opiniâtre avec Nicolo Masi, dont il reçut plusieurs coups de masse sur son casque. Mais au moment où Masi se retirait sous les châ-

aigriers, à la vue de quelques impériaux venant au secours de leur chef, deux coups de mousquets furent tirés sur le prince d'Orange, qui tomba mort. Ce brave guerrier n'avait pas encore atteint l'âge de 30 ans.

Dans les premiers moments, ce coup imprévu jeta la terreur parmi les gens d'armes du prince, qui coururent bride abattue jusqu'à Pistoia, en disant que tout était perdu. De leur côté les Florentins crièrent aussitôt : victoire ! mais tout n'était pas fini.

Une lutte opiniâtre s'était engagée entre Maramaldo et Ferruccio, l'officier impérial cherchant à débusquer les républicains du château de Gavinana. L'armée florentine, et Ferruccio en particulier, firent en cette occasion des prodiges de valeur. Mais le nombre de leurs ennemis était tellement supérieur aux forces qu'ils pouvaient opposer, que Maramaldo finit par s'emparer du château. Ferruccio et Paolo de Ceri, l'un des officiers de son armée, environnés de morts, couverts de blessures et abandonnés bientôt des leurs, se retirèrent, non sans peine, dans une maison où, après s'être défendus encore assez long-temps, ils furent enfin obligés de se rendre à discrétion. Ferruccio, prisonnier, fut conduit devant Maramaldo.

Or, Maramaldo était le capitaine qui commandait au siège de Volterra, pendant lequel Ferruccio avait fait une si vigoureuse défense. Cet officier impérial n'avait pu oublier qu'alors un de ses parlementaires, envoyé pour menacer Ferruccio, avait été pendu aux murs de Volterra pour donner

réponse aux assiégeants. Lorsque Ferruccio prisonnier parut donc devant Maramaldo, celui-ci, soit qu'il voulût venger cette offense ou qu'il se laissât aller à la fureur que lui causait la mort du prince, se mit à accabler d'injures le brave Ferruccio qui était son prisonnier; il poussa même la lâcheté cruelle jusqu'à enfoncer son épée dans la gorge d'un homme qui s'était rendu et dont le corps n'était plus qu'une blessure.

Ferruccio était un homme qui manquait d'éducation, mais dont l'intelligence dans les choses de la guerre, dont la grande bravoure et la force corporelle, avaient fait un excellent officier pour le temps où il vivait. Après Jean des Médicis des Bandes-Noires, Ferruccio, qui avait servi sous ses ordres, est certainement le plus grand capitaine florentin et l'un des plus braves défenseurs de son pays.

Le gain de la bataille de Gavinana avec la mort de Ferruccio et la défaite de son armée, détruisirent les dernières espérances de la république florentine.

Par une inadvertance du gouvernement, ou par l'effet des intentions plus que douteuses de Malatesta, on fit une grande faute à Florence en ne profitant pas, pendant les affaires de Gavinana, de l'absence du prince d'Orange et d'une bonne partie de son armée, pour faire une sortie et tomber sur le camp dégarni des impériaux. Non que l'on puisse accuser en cette occasion la milice et la jeunesse florentine, qui ne cessèrent, comme de coutume, de demander qu'on les conduisît à l'attaque; mais les incertitudes de Mala-

testa, jointes aux lenteurs qui résultent toujours des décisions d'un gouvernement populaire où les avis sont aussi multipliés que les magistrats, firent que les préparatifs d'une sortie n'étaient pas achevés quand on reçut à Florence la nouvelle de la défaite et de la mort de Ferruccio et le retour de l'armée impériale victorieuse, sous les murs de la ville.

Tous les hommes de guerre à Florence ne se faisaient plus d'illusions; ils disaient même qu'il était temps de traiter avec les impériaux. Mais le gouvernement penchait encore pour la résistance, et le peuple demandait à mourir en combattant plutôt que de capituler.

Malatesta et Stefano Colonna lui-même alors jugeaient toute entreprise militaire une véritable folie. Malatesta alla jusqu'à dire qu'il abandonnerait plutôt le commandement que de se laisser aller au vœu de la multitude et de voir la ruine complète de Florence. Non content d'avoir fait connaître cette opinion, il rédigea une protestation écrite qu'il fit présenter à la Seigneurie. Le gouvernement prit fort mal les avis que le général prétendait lui donner en agissant ainsi, et se décida à accorder à Malatesta la démission qu'il demandait implicitement dans sa lettre. Cette détermination lui fut cependant signifiée avec tous les égards dus à son rang, et deux sénateurs, accompagnés de deux autres personnes de marque, furent chargés de cette commission.

Comme il arrive presque toujours dans ces occasions, Malatesta avait demandé sa démission sans désirer qu'on la lui donnât. En sorte que,

quand il se vit trompé dans ses espérances, il entra dans une si furieuse colère en entendant la réponse du gouvernement, qu'il tira son poignard et chercha à en frapper l'un des acolytes des sénateurs qui en faisait la lecture. Il l'eût tué en effet, si son coup eût été porté avec moins de précipitation et de colère.

Le gouvernement et le peuple prirent la chose au sérieux. Le gonfalonier s'était armé et montait à cheval au milieu des citoyens attroupés, pour aller s'emparer du traître Malatesta, quand on apprit qu'il s'était rendu à la porte San-Pier Gattolini où il avait fait tourner l'artillerie du côté de Florence, en disant qu'il voulait la sauver malgré les traîtres et les fous qui compromettaient le sort de cette ville.

Ce ne fut pas sans beaucoup de peine qu'un des amis de Malatesta parvint à arrêter la marche du gonfalonier et à apaiser la fureur du peuple. Enfin Malatesta se décida à faire des excuses à la Seigneurie et tout fut calmé.

La conduite de cet homme est difficile à expliquer, et les historiens varient beaucoup dans les jugements qu'ils en portent. On peut remarquer seulement que ceux de ces écrivains qui penchaient en faveur de la famille des Médicis, comme Paul Jove entre autres, disposés à excuser Malatesta, expliquent ses temporisations continuelles en disant qu'il appréciait trop bien la mauvaise position militaire de la ville de Florence, pour exposer ses habitants et la cité même à la fureur d'un ennemi supérieur en forces et à qui la victoire était assurée. D'un autre côté, on s'étonne avec

raison que cet homme, bon juge en effet de l'état respectif de la force des assiégés et des assiégeants, n'ait pas accepté la démission qu'il avait demandée, en se débarrassant ainsi de toute responsabilité, à un moment où il ne restait plus de ressources pour la défense. Mais ce qu'il est aussi impossible de comprendre que de pardonner, c'est la colère tout à la fois puérile et féroce qui porta cet homme inexplicable, à frapper de son poignard, non pas l'un des sénateurs dont la dignité et le rang auraient au moins justifié sa vengeance, mais un huissier, celui qui était chargé de lire un acte du gouvernement! C'est l'action d'un homme lâche et stupide.

Au surplus l'état désespéré dans lequel étaient les affaires de Florence, entraîna plusieurs de ses citoyens à commettre aussi des actions bien condamnables. Catherine des Médicis, nièce de Clément VII, avait été mise par son père au couvent des Cloîtrées (monastero delle Murate) de Florence, dès l'âge de neuf ans. Elle en avait onze à peu près à l'époque du siège. Dans le couvent, toutes les jeunes demoiselles qu'on y élevait étaient, comme dans le reste de la ville, partagées d'opinion par l'attachement de leurs familles, les unes dévouées aux Médicis, les autres prenant parti pour la république. Comme le peuple et le gouvernement craignaient que *la petite duchesse* (c'était ainsi qu'on désignait Catherine) n'exerçât trop d'influences sur ses jeunes compagnes, on décida qu'elle quitterait le couvent des Cloîtrées et qu'elle serait transférée à celui de Sainte-Lucie sous la direction des Dominicains. Gardée par ces reli-

gieux si ardents démocrates , la petite duchesse devenait un ôtage pour l'occasion. Mais peu satisfait de cette précaution , il y eut un certain Leonardo Bartolini qui , exaspéré par la défaite de Ferruccio et par les trahisons de Malatesta , proposa ouvertement de transporter la petite duchesse sur les murs de la ville , et de l'exposer au feu de l'ennemi pour empêcher les impériaux de battre la ville.

Dans les grandes calamités telles que celles où étaient plongés les Florentins, il semble vraiment que l'on doive plaindre les hommes , bien plus pour les projets insensés qu'ils forment ou les actions féroces qu'ils commettent, que pour les maux réels qu'ils endurent.

Don Ferante Gonzaga avait succédé au prince d'Orange dans le commandement de l'armée impériale, et Florence commençait à ne plus pouvoir supporter les horreurs de la famine. Quelques pourparlers avaient déjà eu lieu entre les assiégés et les assiégeants , quand enfin le gouvernement florentin envoya des délégués à Gonzaga pour traiter avec lui. Mais la condition expresse de ne pas admettre le rétablissement des Médicis à Florence, rendit toute négociation impossible avec le général de l'armée impériale, qui, de son côté , donna la rentrée de cette famille comme la condition *sine quâ non*.

Il se passa encore quelques jours pendant lesquels les citoyens de Florence, en proie à toutes les horreurs de la misère et de la famine, ne voulurent pas se rendre. Vaincus enfin par la nécessité, il fallut céder. On envoya quatre ambassa-

deurs pour établir les conventions, et, le 12 d'août 1530, l'accord fut fait entre Don Ferrante Gonzaga et Baccio Valori au nom de l'empereur et du pape, d'une part; et de l'autre, Baldo Altuiti, docteur aux lois, Lorenzo Strozzi, P.-F. Portinari et J. Morelli, pour Florence.

Les principales conditions furent : que, dans l'espace des quatre mois qui suivraient, il serait établi une forme de gouvernement d'après le bon plaisir de l'empereur, en laissant toutefois la liberté de Florence sauve; que tous les exilés et prisonniers pour cause de leur attachement à la maison Médicis, seraient rappelés et mis en liberté; que la cité paierait en deux fois quatre-vingt mille écus pour la solde des troupes impériales; que tout citoyen de Florence aurait la faculté de sortir de la ville et de transporter ses biens ailleurs; enfin, que le pape et les Médicis pardonneraient toutes les injustices qui leur avaient été faites, et en effaceraient le souvenir de leur mémoire.

Telle a été l'issue du siège de Florence qui dura près de onze mois, et à la fin duquel ses habitants cédèrent plutôt à la famine et aux trahisons, qu'à la force des armes. Il y périt environ vingt-deux mille hommes : quatorze mille de troupes soldées étrangères; et huit mille citoyens, tant de Florence que de ses domaines.

La longueur de ce siège démontre combien l'artillerie était imparfaite à cette époque. Les Florentins n'avaient en tout que seize mille combattants réguliers, huit mille dans la ville, et les autres au dehors, composés de citoyens et de

mercenaires étrangers. L'armée impériale, au contraire, se composait de trente-quatre mille hommes d'infanterie, et de deux mille cavaliers, tant Italiens, qu'Espagnols et Allemands. Or, ces dernières troupes étaient vaillantes et aguerries. Avec des forces si supérieures à celles des Florentins, et l'avantage des positions dont elles s'étaient emparées, on a peine à comprendre qu'un homme brave et habile comme le prince d'Orange, soit resté onze mois presque inactif sous les murs de Florence, à moins, comme on n'en peut guère douter par une lettre de Malatesta qui fut trouvée sur le prince d'Orange après sa mort, que le général florentin ne fût d'accord avec celui de l'armée impériale. Ce qui rend cette conjecture tout à fait plausible, c'est que ce dernier général, qui laissa à ses lieutenants le soin de repousser des sorties; qui, avec l'indifférence et la légèreté d'un jeune homme sûr de son fait, jouait sous sa tente les sommes d'argent que le pape lui envoyait pour la paie de ses troupes, ce même homme, le prince d'Orange, a dégarni tout-à-coup son camp sous Florence, et a couru lui-même à la tête de ses meilleures troupes, au-devant de Ferruccio, là où il savait qu'il trouverait un ennemi brave, incapable d'être acheté et décidé à vaincre ou à mourir pour tenter de pénétrer dans Florence. Malgré les apparences d'une inaction presque complète pendant toute la durée du siège, il est donc facile de voir que le prince d'Orange s'est conduit au contraire avec beaucoup de prudence, puisque d'une part il laissa long-temps les Florentins s'épuiser en vaines escarmouches pour entretenir

leur vanité et les réduire par la famine, et que d'une autre il s'opposa vigoureusement au seul homme, Ferruccio, qui pouvait déranger ses opérations militaires ainsi que les projets de Charles-Quint et de Clément VII dont il avait la confiance.

Ce qui lui fit perdre le plus de soldats, fut la canonnade presque continuelle du haut des fortifications de San-Miniato. A cette époque, l'imperfection de l'artillerie de campagne et de siège donnait relativement tout l'avantage à celle qui était établie sur des remparts, car le service s'en faisait avec plus de sécurité et d'exactitude. Il paraît que celle des Florentins, dirigée par un certain Lupo, homme de mérite, porta fort souvent le ravage dans les rangs de l'armée impériale, et avec d'autant plus de facilité, que dans les sorties des troupes républicaines, on avait soin de les tenir à peu de distance des fortifications qui les soutenaient de leur feu.

Michel-Ange, comme on l'a déjà dit, était revenu à Florence aussitôt qu'il apprit le danger dont sa ville natale était menacée. De concert avec Francesco da San-Gallo, il fit élever hors de la porte de San-Miniato, un grand bastion dont le mur, passant par la colline qui est devant, entourait le couvent et l'église de San-Miniato, puis retournait en descendant et formait une enceinte de forme à peu près elliptique. Sur ce mur et de distance en distance, étaient établies des tourelles propres à l'attaque comme à la défense; d'après les usages de l'art de la guerre au xvi^e siècle. Du principal bastion, ou plutôt de la

forteresse de San-Miniato , descendait, à main gauche, un parapet jusqu'à la route de la porte San-Nicolo et jusqu'à l'Arno. A droite, un autre parapet analogue allait jusqu'à la porte San-Giorgio, embrassant dans son contour tous les lieux élevés d'où on aurait pu inquiéter la ville. La porte San-Giorgio restait sur l'éminence et sa position lui servait de défense. Les points les plus faibles étaient les portes San-Pier Gattolini et San-Frediano, dominées par des collines. Aussi Michel-Ange avait-il établi entre elles de forts bastions et d'autres constructions de défense. Des ouvrages du même genre, mais moins importants, furent faits sur tous les autres côtés des murs de la ville, où elle était moins exposée aux attaques de l'ennemi. Ce système de fortification, jugé un chef-d'œuvre par les hommes du métier, a certainement favorisé la défense longue et opiniâtre des Florentins.

Vasari rapporte, dans la vie de Michel-Ange, que ce grand artiste fit placer des matelas suspendus le long du clocher de l'église de San-Miniato, pour préserver ce monument des boulets qu'y envoyaient les ennemis. Le même auteur raconte que, dans les intervalles de loisir que laissent à Michel-Ange ses fonctions de commissaire et d'ingénieur, il ne cessait de travailler à la sculpture dans la forteresse de San-Miniato.

Bien que cet artiste eût été recherché et employé par plusieurs des Médicis, l'homme en lui était sincèrement et fortement attaché au gouvernement républicain. Il en donna de nobles preuves en venant s'enfermer dans Florence menacée d'un

siège, en acceptant les fonctions de commissaire des fortifications, et enfin en se montrant là tout à la fois ingénieur habile et soldat souvent intrépide. Cependant vers le sixième mois du siège, ayant entendu parler de trahison, il se décida, dit son élève Condivi dans la vie qu'il a écrite de son maître, d'aller en faire part à la Seigneurie. « Mais, ajoute l'historien, son zèle fut mal reçu, et on l'accusa de se faire des chimères et de manquer de courage. Alors il résolut de quitter sa patrie comme jugeant sa ruine prochaine, et il s'enfuit à Venise avec plusieurs personnes. La fuite de Buonarotti fit grand bruit à Florence, et le gouvernement éleva des plaintes contre lui. Toutefois Michel-Ange ne tarda pas à être redemandé par tous les citoyens. Enfin le gouvernement, en le priant de se rendre aux vœux des Florentins, lui fit écrire que les affaires n'étaient pas aussi désespérées qu'il les avait jugées, et lui envoya un sauf-conduit. Touché de l'amour de la patrie, Michel-Ange se mit en route et rentra à Florence, non sans avoir été plusieurs fois en danger de perdre la vie. »

Cette anecdote singulière est racontée par plusieurs historiens, Vasari, Condivi et Varchi, qui ne s'accordent pas sur ses détails. Cette obscurité a éveillé l'attention de certains critiques de nos jours, dont les recherches ont produit des renseignements propres à faire penser que Michel-Ange fut chargé d'une mission secrète par le gouvernement florentin auprès du duc de Ferrare, et que sa fuite de quelques jours pendant le siège, ne fut qu'un stratagème employé pour exécuter

plus sûrement les ordres qu'il avait reçus de la seigneurie de Florence.

En tout cas, le reproche d'avoir eu peur, fait à Michel-Ange, n'est pas fondé. Il s'est conduit avec bravoure depuis le commencement et à la fin du siège, et pendant le temps qu'il a mis à aller à Venise et à en revenir, il est certain qu'il s'est exposé à des dangers extrêmes, en traversant deux fois les lignes de l'armée ennemie campée et toujours en surveillance autour de Florence.

Tels sont les principaux détails qui se rapportent au siège de Florence. Pour terminer ce tableau abrégé, il ne reste plus qu'à dire la mauvaise foi avec laquelle l'empereur et les Médicis vainqueurs exécutèrent les deux principales clauses de la capitulation. La liberté fut complètement ravie à Florence, et les Médicis exercèrent des vengeances atroces contre ceux des Florentins qui s'étaient montrés contraires aux prétentions de leur famille.

XVIII.

*

Peste de 1527. — Machiavel.

L'année 1527 fut non seulement marquée à Florence par un événement politique de la plus haute importance, le troisième bannissement de la famille Médicis (vol. 1^{er}, page 205); mais cet événement fut encore accompagné d'une grande calamité publique. A peine la nouvelle Seigneurie et le nouveau gonfalonier de justice Nicolas Capponi, avaient-ils assisté à la messe du Saint-Esprit après leur élection, que la peste se déclara le second jour de juin et dura jusqu'au mois de novembre, espace de temps pendant lequel on dit qu'il mourut quarante mille personnes. Le nombre des familles qui sortirent de la ville devint si grand, que l'on fut obligé de réduire de huit cents à quatre cents, celui des citoyens éligibles parmi lesquels on devait choisir les magistrats. Enfin pour mettre le comble à ces infortunes, jamais la désunion n'avait été aussi grande parmi les citoyens de Florence.

On a pris soin précédemment d'exposer la triste

position politique de Florence à cette époque, mais pour achever ce tableau et caractériser les mœurs des Florentins, il est indispensable de donner quelques détails sur la maladie qui travaillait en même temps cette population, ainsi que sur les étranges effets qu'a produits dans certains esprits cette peste si meurtrière.

L'homme dont nous allons emprunter le récit est un des citoyens les plus graves de la république, un génie de premier ordre, un écrivain habituellement très véridique; c'est Machiavelli. Il est sans doute fort difficile de distinguer dans la description qu'il a laissée de la peste de Florence, en 1527, ce qui se rapporte à ses propres impressions, de ce qui peut appartenir au caractère florentin en général; toutefois, comme on ne peut croire qu'un observateur aussi fin que l'est l'auteur de la *Mandragore* et de *Belphégor*, n'ait pas, même au milieu des exagérations comiques, peint quelque chose de ce qu'il a senti et vu pendant cette calamité, on donnera, en l'abrégeant, ce morceau si curieux pour l'étude des mœurs.

Description de la peste de Florence, en 1527.

« Ce n'est qu'à regret, mon cher compère, que je prends la plume pour vous faire le triste récit que je vous ai promis. La malheureuse Florence n'offre plus aujourd'hui qu'un spectacle semblable à celui d'une ville prise de force et abandonnée ensuite par les infidèles. Une partie des habitants, imitant votre exemple, a fui dans les campagnes; d'autres sont près de mourir ou

morts déjà. Accablés par le présent, menacés par l'avenir, on est saisi par la mort ou par la peur. O siècle ! ô temps malheureux ! Ces rues si belles, si propres, fréquentées naguère par tant de riches et nobles citoyens, sont remplies maintenant de pauvres dont la marche lente et les plaintes, expression de la peur, ne permettent plus de marcher en sûreté. Les boutiques sont fermées, les travaux suspendus, les tribunaux vides, et les lois n'ont plus de force. On n'entend parler que de vols, d'homicides. Les places, les marchés, si fréquentés ordinairement, sont aujourd'hui des sépulcres ou servent de repaire à la plus vile canaille. Chacun marche isolé. Au lieu d'une population amie, on ne voit que des gens que la peste éloigne les uns des autres. Les amis, les parents, les époux, s'évitent ; enfin les pères, les mères, s'écartent de leurs enfants. L'un respire des herbes odoriférantes, celui-là des fleurs, un autre des épices, dans l'espérance d'éloigner le mal. Dans les places, dans les marchés où l'on avait coutume de converser sur les affaires d'État ou de commerce, on n'entend plus que ces mots : Un tel est mort ; un tel est malade ; l'un a fui, cet autre ne peut plus sortir de chez lui ; l'un est à l'hôpital, l'autre est gardé ; et vingt autres nouvelles de ce genre qui rendraient malade Esculape lui-même.

» Beaucoup de gens vont cherchant la cause du mal, et certains disent que les astrologues nous menacent, que les prophètes l'ont prédit. On revient sur tous les prodiges qui ont eu lieu, sur la qualité et la disposition de l'air pendant la

peste; on compare ces accidents avec ceux de 1348 et de 1473, et l'on en tire toujours la conséquence que nous sommes menacés des plus affreux malheurs.

» Tels sont les agréables entretiens que l'on entend journallement; mais pour que vous vous formiez une idée plus juste de la réalité de tous ces maux; je vais vous rapporter la vie que je mène, afin que vous jugiez par là de celle des autres.

» Sachez donc qu'un de ces soirs je sortis pour prendre mon exercice accoutumé. Avant de partir j'avais eu soin de me munir de quelques remèdes et d'antidotes en lesquels je ne mets pas une médiocre confiance, bien que l'illustre médecin Mengo prétende que ce ne sont que des cuirasses de papier. A peine avais-je fait quelques pas que je ne pus me livrer à aucune espèce de pensée, si grave, si importante qu'elle fût, car le premier objet qui se présenta à moi fut les fossoyeurs, non ceux des pestiférés, mais les fossoyeurs ordinaires, qui, au lieu de se plaindre comme par le passé du petit nombre de morts, se lamentaient de leur abondance comme présage de la disette d'enterrements dont ils étaient menacés. Qui aurait jamais cru que le temps viendrait où ces gens désireraient la santé des malades, comme ils le jurèrent en effet?

» Bientôt en passant du côté de San-Miniato, entre les tours où l'on était autrefois assourdi par le bruit des baguettes à battre la laine et par les chants et le bavardage des cardeurs, je ne trouvai qu'un silence effrayant. Je poursuivis ma course,

et près du Marché-Neuf je rencontrai la peste qui venait à cheval. Dans le premier moment j'eus une illusion, car ayant aperçu de loin une litière portée par des chevaux blancs, je pensais que c'était quelque dame ou toute autre personne de qualité qui allait en partie de plaisir. Mais ayant aperçu bientôt, au lieu des domestiques, les servants de l'hôpital de Sainte-Marie-Neuve, je n'eus pas besoin d'autre information.

» Ces détails ne me suffisant pas pour satisfaire votre curiosité, le matin du premier jour de mai j'entrai dans l'admirable et sainte église de Santa-Reparata (la cathédrale), où je trouvai trois prêtres seulement, dont l'un chantait la messe tandis que l'autre remplissait tout à la fois l'office du chœur et de l'orgue, tandis que le troisième, assis sur un siège presque enceint de murailles, était placé au milieu de la première nef pour confesser. De plus, ce dernier avait les fers aux pieds et les menottes aux mains, précaution qu'avait prise le vicaire, afin que le prêtre, au milieu de cette solitude, pût mieux résister aux tentations canoniques.

» Les dévotes assistant à la messe étaient trois femmes en mantelet, vieilles, ridées, peut-être boiteuses, et se tenant chacune dans sa tribune. Parmi elles je crus reconnaître la nourrice de mon grand-père. Il y avait aussi trois dévots qui sans se regarder faisaient le tour du chœur sur leurs béquilles, en lançant de temps à autre des œillades à leurs trois amoureuses.

» Je demeurai tout stupéfait à cette vue. Mais bientôt, présumant que le peuple n'aurait pas

manqué en un jour solennel de se porter, selon l'usage, sur la place pour voir la revue de la milice, je m'y rendis moi-même. Mais au lieu d'hommes et de chevaux, je vis manœuvrer des civières, des brancards et des bières, sur lesquels étaient étendus des cadavres portés par les fossoyeurs, que le fou de la seigneurie fut obligé, faute d'assistants, de convoquer pour qu'ils se rendissent cautions des nouveaux magistrats qui faisaient la cérémonie de leur entrée en fonction. Je crois même que le nombre des vivants ne suffisant pas, on se servit du nom de quelques morts en les appelant suivant l'usage, mais sans qu'il leur arrivât rien d'aussi heureux qu'au Lazare.

» De là je me dirigeai vers la fameuse place de Sainte-Croix, où je vis une foule de croque-morts dansant en rond et criant de toute leur force : *Bien venue soit la peste ! C'était là leur : bien venu soit le mois de mai !* que l'on répète ordinairement en ce jour. Autant les chansons des jeunes filles m'avaient été agréables autrefois en ce jour, autant ces hurlements me firent horreur ; et je me sauvai dans l'église. Pendant que je faisais mes dévotions accoutumées, j'entendis, sans rien voir, une voix lamentable et effrayante.

» Je m'en approchai, et ne tardai pas à découvrir parmi les tombeaux les plus voisins une jeune femme pâle et affligée, couverte d'habits de deuil et étendue sur la terre. Des larmes amères sillonnaient ses belles joues, et tantôt elle arrachait ses cheveux noirs ou se frappait le sein et le visage. Un rocher en aurait eu pitié, et je me sentis saisi de douleur et d'épouvante. M'étant approché dis-

crètement d'elle, je lui dis cependant : — Pourquoi te plains-tu si amèrement ? Mais sitôt qu'elle m'entendit, elle se couvrit la tête de son vêtement pour que je ne la reconnusse pas. Ce geste, comme cela est naturel, accrut le désir que j'avais de la connaître, quoique cependant la crainte qu'elle ne fût attaquée de la peste modérât tant soit peu mon ardeur. Enfin je la priai de ne pas se défier de moi en l'assurant que je n'étais venu près d'elle que pour lui donner conseil et appui. Sa profonde douleur ne lui permit pas de répondre. J'ajoutai que je ne m'en irais que lorsque je la verrais partir elle-même. Après quelque hésitation elle prit, en femme de haute condition et de courage, le parti de se découvrir, et me dit : — Je serais vraiment insensée si, après avoir soutenu sans crainte la présence de tout un peuple, je redoutais l'aspect d'un homme seul qui offre des soulagements à ma douleur. Les habits de cette dame et l'excès de son chagrin la changeaient tellement que je ne la reconnus qu'au son de sa voix. Je lui demandai aussitôt la cause de sa douleur. — Malheureuse que je suis ! s'écria-t-elle, je ne saurais feindre avec vous. J'ai perdu toute ma joie, tout mon bonheur, et ce qui m'afflige plus que tout à présent, est de ne pouvoir mourir aussi. Ce n'est ni de la peste, ni des calamités qui nous entourent dont je me plains, mais de mon affreux destin. Le lien d'amour que j'avais formé avec tant d'art et de soin est rompu, voilà pourquoi vous me voyez répandre tant de larmes sur la tombe de mon fidèle et malheureux amant ! Puis, dans l'excès de sa douleur et de ses regrets, elle se mit à me pein-

dre en détail toutes les qualités de son amant et le bonheur même qu'elle goûtait avec lui. Lorsqu'elle eut achevé de dire ces paroles, où l'amour se peignait aussi vivement que la douleur, elle retomba à terre sans voix et sans mouvement.

» L'agitation de son sein était le seul signe de vie qu'elle donnât. Alarmé de son état, je commençai à l'agiter, puis je la délaçai, bien que ses vêtements ne fussent pas très serrés. Enfin, je ne négligeai aucun des moyens usités pour lui faire reprendre ses esprits. Je fis si bien qu'elle r'ouvrit enfin les yeux et exhala un soupir si brûlant que je sentis mon cœur s'amollir. — Femme imprudente et malheureuse, lui dis-je alors, pourquoi rester en ce lieu? Si tes parents, tes voisins ou quelqu'un de ta connaissance te trouvaient ainsi seule, que diraient-ils? où est ta prudence? où est ta décence? — Malheureuse, reprit-elle, je ne possédai jamais la première de ces vertus; quant à l'autre, je n'y attache plus aucun prix depuis que je ne vois plus les beaux yeux qui soutenaient, qui entretenaient ma vie. — Si mes conseils, madame, ont quelque pouvoir sur vous, je vous prie de me suivre, non par amour pour moi, je m'en sens trop indigne, mais pour votre propre réputation. Si elle a été obscurcie, accusez-en les indiscrets plutôt que vous-même, et vous ne tarderez pas à la recouvrer. Combien j'en connais qui, après avoir fui d'auprès de leurs maris, ont été accueillies par d'autres que par leurs parents. Combien n'en est-il pas qui, surprises en faute par leurs voisins, sont tenues aujourd'hui pour les belles et les bonnes? C'est chose essentiellement humaine que de faillir, il

suffit seulement de reconnaître sa faute. En sorte que si à l'avenir vous vous conduisez bien, vous verrez bientôt (c'est bientôt que je dis) que l'on soutiendra que vous avez été injustement accusée. Je parvins de cette manière à la persuader et à la reconduire chez elle.

» Le soleil était parvenu au point le plus élevé du ciel quand je revins seul pour prendre mon repas, selon ma coutume. Après avoir goûté quelque repos, je me remis à parcourir la ville et me dirigeai vers l'église nouvelle du Saint-Esprit, où, bien qu'il fût l'heure, rien n'était préparé pour l'office divin. Les frères, quoiqu'en petit nombre, se promenaient la tête haute dans l'église. Ils m'assurèrent que plusieurs d'entre eux étaient morts, et qu'il en mourrait encore bien davantage parce qu'ils ne pouvaient pas sortir et que les vivres leur manquaient. Je ne vous parle pas des *cierges* qu'ils allumaient dans l'église (1), sans doute pour que leurs morts ne s'en allassent pas dans l'obscurité. Pour moi, je me hâtai de sortir de ce lieu, chassé bien plutôt par la crainte de la colère de Dieu que par celle de la peste, tant les *bénédictions* des frères étaient fréquentes. Ayant pris la rue de May, et bien que nous fussions aux calendes de mai, loin de rien voir qui me rappellât la gaieté de ce mois, je trouvai au milieu du pont un mort dont personne n'osait approcher. Enfin j'entrai dans l'église de la Divine-Trinité, où je ne trouvai qu'un seul homme de distinction. Après lui avoir demandé

(1) Expression populaire pour dire qu'ils blasphémaient.

la raison qui le retenait dans une cité où il y avait tant de dangers à courir ; il me répondit : L'amour de la patrie, que presque tous ses ingrats citoyens abandonnent. Je lui fis observer qu'en s'éloignant momentanément on était plus sûr de conserver la chance de lui être encore utile, qu'en s'exposant à la mort. — Puisqu'il faut dire la vérité à celui qui la connaît, reprit-il, ce n'est pas la patrie qui me retient, mais cette belle affligée que tu vois là-bas à genoux, et pour qui je sacrifierais ma vie. Étonné de trouver une passion si vive chez un homme dans l'âge mûr, je lui fis observer qu'en ces temps de malheur on voyait le père abandonner ses enfants, la femme s'éloigner de son mari. — Tel est mon amour, s'écria-t-il alors, qu'il surpasse tous les liens du sang ! Et si, pour éviter la peste, le meilleur moyen est d'entretenir la joie dans son cœur, je reste auprès de celle que j'aime, car la douleur que j'éprouverais en la quittant me tuerait. Il continua encore assez long-temps sur ce ton ; mais, peu touché de ses raisons et regardant l'amour comme une peste d'autant plus dangereuse qu'elle dure plus long-temps que l'autre, je m'éloignai de cet homme sans lui répondre.

» Je ne tardai pas à apercevoir sur le banc solitaire de la famille des Spini, le vénérable père Alessio, qui, peut-être pour éviter la peste ou pour confesser là une de ses dévotes, était sorti des règles. J'appris de lui qu'à Sainte-Marie-Nouvelle, d'où on l'avait chassé pour sa bonne conduite, un grand nombre de dames, attirées par les exhortations pleines d'amour des moines joyeux et charitables, s'y rassemblaient. Je partis pour y aller,

engageant le père Alessio à me suivre, ce qu'il accepta, car le pauvre diable de frère avait peur qu'il ne lui arrivât quelque chose à Sainte-Marie-Nouvelle s'il y était retourné sans moi. Il était si pressé, qu'il prit à peine le temps de saluer l'autel, car la dévotion n'était pas son fort, et il me laissa, sans doute pour retourner à son banc y terminer l'œuvre qu'il avait commencée.

» Pour moi, j'allai à Sainte-Marie pour entendre les joyeuses complies des frères. Si je ne vis pas, comme par le passé, cette foule de dames charmantes et de nobles cavaliers qui venaient pour admirer réciproquement leurs belles figures et leurs brillants habits; si je n'entendis pas cette musique voluptueuse qui invite plus à l'amour qu'aux méditations religieuses, je remarquai toutefois moins de solitude dans cette église que partout ailleurs, et je résolus d'y demeurer jusqu'à la dernière heure.

» La nuit était déjà presque venue, lorsque j'aperçus une jeune et belle dame en habit de veuve. Comme moi, elle était restée seule pour entendre les complies. Assise sur les marches de la chapelle voisine, elle s'appuyait comme une personne accablée de douleur. Jamais je n'ai vu une créature aussi parfaitement belle, ni dont les charmes eussent un attrait plus vif. Après l'avoir considérée long-temps, ne voyant autour d'elle personne dont la présence pût me retenir, et ayant été même encouragé par la douceur de ses yeux compatissants, je l'abordai en lui disant : -- Aimable dame, si une question faite dans une intention honnête peut ne pas vous contrarier, qu'il

vous plaise de me dire le motif qui vous retient si long-temps ici, et si je pourrais vous être de quelque secours ? — Peut-être, répondit-elle, ai-je attendu en vain ainsi que vous les complices des frères ; quant au secours dont j'ai besoin, vous, la première personne venue pourrait m'être utile. Mon vêtement vous indique que j'ai perdu mon cher mari. Je vous dirai même qu'il a été enlevé par la peste, et que je suis moi-même en danger d'éprouver le même sort. Si donc, sans pouvoir en secourir un autre, vous ne voulez pas vous exposer vous-même, tenez-vous un peu plus à l'écart.

» Ses paroles, sa voix, ses manières et le soin qu'elle prenait de sa santé, émurent tellement mon cœur, que je me serais précipité dans le feu pour elle. Toutefois, je me contins, retenu bien plus par la crainte de lui déplaire que par celle du danger. — Mais pourquoi rester ainsi isolée ? lui demandai-je. — Parce que je suis restée seule. — Vous serait-il agréable d'avoir la compagnie de quelqu'un ? — Je n'ai pas d'autre désir que de vivre honnêtement accompagnée. — Quoique jusqu'à présent je n'ai pas été enclin à prendre de compagnie, votre gracieuse beauté et vos chagrins m'ont tellement touché, que je suis disposé à m'unir à vous. Si mon âge est disproportionné avec le vôtre, ma fortune et ma position sont telles que j'ai l'espoir de vous contenter. — Si je dois m'en fier à quelques histoires que j'ai lues, les promesses des hommes sont longues à ce que l'on dit et leur fidélité est courte. — Permis aux écrivains de dire ce que bon leur semble, madame ;

mais quand on choisit un compagnon avec discernement, on n'a pas lieu de s'en repentir. — Eh bien ! puisque le ciel dispensateur de tous biens vous envoie devant moi, quoique je ne vous aie jamais vu, je ne puis croire que vous ne preniez pas un soin tout particulier de moi. Ainsi donc, si vous vous contentez de ma personne, je croirais ne pas agir sagement si je ne me contentais pas de vous.

» A peine avait-elle prononcé ces paroles, qu'un moine fainéant plus propre à manier la rame qu'à dire la messe, et dont je tairai le nom pour en parler plus à l'aise, s'approcha de cette gracieuse dame comme un faucon s'élance du haut des airs sur sa proie, et se mit à lui parler avec cette familiarité insolente, partage des gens de cette sorte, en lui demandant si elle avait besoin de ses services. Je lui répondis qu'elle n'avait plus besoin de rien et que sa charité monacale lui était tout-à-fait inutile. Ce misérable, déjà possédé du démon depuis long-temps, et qui peut-être, pour former avec cette dame une union plus intime, aurait volontiers rompu la nôtre, bien qu'il eût l'œil en feu et qu'il ne pût se contenir sous son froc, se détourna toutefois, comme une couleuvre devant l'enchanteur, et voyant qu'il était mal reçu par ma dame et par moi, il s'enveloppa dans sa robe et s'en alla au diable en marmottant je ne sais quelles paroles.

» Vous pensez bien que je ne laissai pas ma dame seule ; je la suivis au contraire jusque chez elle où elle renferma mon pauvre cœur avec elle.

» Après avoir goûté le charme d'une société si aimable, resté seul, je repensai, mon cher compère, à la promesse que je vous ai faite, et je me dirigeai vers l'église de Saint-Laurent, où j'étais habitué à voir la personne qui avait joui de la fleur de mes belles années. Mais la dernière impression reçue était si forte, qu'elle produisit sur moi l'effet des eaux du Lethé. Je perdis la mémoire de toute autre femme. Toutes mes pensées étaient restées enveloppées dans ces vêtements noirs autour desquels je croyais voir tourner sans cesse ce moine hypocrite et importun; et la jalousie me dominait tellement, que je ne pouvais penser à autre chose. Comme il me semblait que je dépensais inutilement mon temps, brûlant du désir de revoir ma chère compagne, je rentrai chez moi. Là, j'ai mis en oubli tous les événements tragiques dont la peste peut me menacer, et je me prépare pour la nuit prochaine aux plaisirs d'une comédie future.

» Voilà, mon très cher compère, tout ce qui s'est offert à mes yeux pendant le premier jour du mois de mai; quant à ce qui arrivera après les noces, je vous le ferai savoir. En ce moment je ne suis pas en état de vouloir ou de pouvoir penser à autre chose. »

XIX.

*

Fêtes, Jeux et Divertissements. — Conclusion.

Dépositaires d'anciennes traditions et longtemps battus par les orages politiques, les citoyens de Florence, d'ailleurs si amateurs des arts et du plaisir, ont toujours montré un goût très vif pour les fêtes, les jeux et les divertissements publics.

Les détails circonstanciés sur un de ces divertissements publics, mais qui se termina par un grand malheur, sont fournis par J. Villani. Il raconte que quand le cardinal légat de Boniface VIII vint à Florence, en 1304, pour essayer de ménager un rapprochement entre les Blancs et les Noirs, le peuple eut l'idée de donner une de ces fêtes que l'on se plaisait à célébrer quelque temps avant, lorsque la cité était tranquille, heureuse et florissante. Chaque quartier rivalisa pour amuser la ville. Depuis longtemps les habitants de celui de Saint-Frediano étaient renommés pour l'originalité de leurs inventions. Cette fois ils s'avisèrent de faire publier à son de trompe que

ceux qui voudraient savoir des nouvelles de l'autre monde n'avaient qu'à se trouver, aux calendes de mai, sur le pont alla Carraia ou le long des bords de l'Arno. En effet, ils établirent sur le fleuve des espèces d'échafauds placés sur des barques, et là, au moyen de feux et d'illuminations artistement préparées, ils représentèrent, à cette lumière, des scènes de l'enfer. Les uns paraissaient nus; d'autres avaient des masques et des habits qui les faisaient prendre pour des diables, et tous ensemble rendaient des scènes de damnation et de supplices infernaux. Toute cette pantomime était accompagnée de cris et de hurlements affreux, et causa un plaisir singulier à tous les spectateurs.

Mais comme à cette époque le pont alla Carraia était construit en bois, et que l'affluence du monde qui s'y était porté le chargea outre mesure, il s'effondra en plusieurs endroits, en sorte qu'un grand nombre de spectateurs, ou se noyèrent, ou se tuèrent en tombant, ou enfin se firent d'horribles blessures. Malgré l'affliction de toutes les familles de Florence, qui, après cet accident, avaient un parent à pleurer, on n'en fit pas moins la mauvaise plaisanterie de dire que les gens du quartier de Saint-Frédiano avaient tenu leur promesse, puisque beaucoup de gens qui étaient sur le pont *étaient allés savoir des nouvelles de l'autre monde.*

On a donné une description (T. 1^{er}, page 90,) de la fête de Saint-Jean célébrée en 1283, pendant laquelle une certaine galanterie chevaleresque présida à tous les divertissements qui la composaient.

Les historiens qui l'ont fait connaître se taisent sur son origine, qui selon toute apparence était étrangère à Florence et même à l'Italie.

Plus tard, la célébration de la fête de saint Jean, patron de la ville, prit un caractère national. Outre l'acte religieux que l'on faisait et les plaisirs que l'on voulait prendre, on saisit l'occasion de cette cérémonie pour faire une espèce d'exposition publique des produits de l'industrie florentine. Il existe une loi, datée de 1473, qui ordonne que chaque marchand expose toutes les marchandises qu'il a dans sa boutique, sous peine de quinze livres d'amende payables à ceux qui fêtent saint Jean. Les signes de joie commençaient aux premiers jours de mai, et pendant les derniers qui précédaient la veille de la fête, on les employait à donner des bals, des joutes, des spectacles, et à faire des processions.

On pense que les représentations qui avaient lieu sur la place Saint-Jean le matin du 24 juin, transmettent la tradition des usages qu'apportèrent les nations du Nord lorsqu'elles firent invasion en Italie. Les guerriers, après la conquête, donnaient les terres qui leur étaient échues en partage, et imposaient certaines servitudes à leurs nouveaux vassaux. Autant de soumissions de villes, de châteaux et de villages qu'obtenaient les armes des Florentins, autant de tributaires venaient s'acquitter au jour de la Saint-Jean. Goro Dati, qui vivait vers 1400, et dont il reste une chronique curieuse déjà citée, a laissé une description de cette fête :

« Qui va le matin de la Saint-Jean, dit-il dans

son vieux langage, à la place des seigneurs, croira voir quelque chose de triomphal, de magnifique et de merveilleux. Autour de la grande place, sont cent tours qui paraissent d'or et sont portées les unes sur de petits chars, les autres à bras. Ces tours, faites de bois léger, de carton et de cire, ornées de figures en relief, d'or et de couleurs, sont vides. Dedans sont des hommes faisant mouvoir toutes ces figures représentant des personnages armés sur leurs chevaux, des piétons avec leurs lances, d'autres courant avec le pavois, ou bien des filles qui dansent en tournant. Puis sur le corps de la tour, sont sculptés des animaux de toute espèce, des arbres, des fruits, et tous autres objets qui récréent la vue.

» Près de la tribune (ringhiera) du palais, sont passés dans des anneaux de fer, cent petits drapeaux (pallii), dont les premiers sont ceux des principales villes, telles que Pise, Arezzo, Pistoia, Volterra, Cortone, etc., etc., qui paient tribut à la commune de Florence. Tous ces drapeaux de couleurs variées, d'étoffes riches et bigarrées, font le plus bel effet.

» La première offrande est faite le matin par les capitaines du parti guelfe suivis des chevaliers, des ambassadeurs, des chevaliers étrangers, marchant tous sous l'enseigne du parti guelfe porté par un page monté sur un cheval couvert d'un caparaçon blanc traînant jusqu'à terre; viennent ensuite tous les petits drapeaux, portés chacun par un homme à cheval, l'un et l'autre vêtus de soie et marchant dans l'ordre où ils ont reçu le drapeau

pour l'offrir à l'église Saint-Jean. Or ces drapeaux sont les tributs apportés par les cités soumises par les Florentins. Les tours, qui représentent les taxes des villes plus anciennement réduites, sont aussi offertes selon leur rang à l'église Saint-Jean, et le lendemain on les suspend autour des murs. Chaque année on enlève les drapeaux anciens dont on vend une partie, mais dont les plus riches servent d'ornement aux autels, tandis que le reste est vendu à l'encan. Après, les habitants de ces villes viennent offrir une quantité innombrable de cierges allumés. Cette première partie de la cérémonie terminée, ces différents habitants vont présenter aux seigneurs de la monnaie un grand cierge porté sur un char orné et tiré par deux bœufs portant les armes de la monnaie. Les seigneurs de cet établissement reçoivent cet hommage en présence de tous les hommes aptes à exercer des charges, des syndics de l'art de Callimala et des changeurs portant tous un cierge du poids d'une livre à la main. Tous ces personnages, dont le nombre s'élève à près de quatre cents, se mettent bientôt en marche, et vont faire leur offrande aux seigneurs prieurs, à leurs collègues et aux recteurs, c'est-à-dire au podestat, au capitaine et à l'exécuteur, qui eux-mêmes sont entourés de toute leur suite et de leurs musiciens jouant de la cornemuse (piffero) et de la trompette. Quand les seigneurs de la monnaie sont de retour, ils présentent les chevaux destinés à la course libre, puis douze prisonniers tirés des fers pour honorer saint Jean. Toutes ces cérémonies achevées, les hommes, les femmes et les enfants rentrent chez

eux pour dîner, et il se donne des repas, des fêtes, des bals en si grande quantité, la joie est si grande partout, qu'il semble que la ville soit un paradis. »

Ainsi se célébrait la fête de saint Jean à Florence, en 1400, lorsque la république était dans toute sa force. On va voir maintenant comment cette cérémonie avait été modifiée vers 1514, au déclin du gouvernement de la république.

« Le 22 juin, on fit la cérémonie ordinaire comme les autres années. Le soir, les magistrats de Florence, accompagnés des Six et des chefs d'arts, allèrent faire leur offrande. Pendant cette offrande, il courut par la ville une espèce de galère pleine de bouffons et entourée de diables à pied faisant mille extravagances. Ils rencontrèrent un certain homme assez plaisant; après l'avoir conduit au Palais-des-Prieurs, ils le firent monter dans la galère, le couvrirent de vêtements qu'ils se mirent bientôt à déchirer avec des crochets qu'ils avaient aux mains, puis le couvrirent de nouveaux habits. Comme cette procession courait la ville, ils rencontrèrent un porteur de laine qui était si sot qu'il n'avait jamais pu arriver à exercer une autre profession. Les diables le voyant passer, jetèrent tout-à-coup sur lui un hameçon et l'enlevèrent dans la galère, où ils lui mirent un aviron entre les mains, le forçant de ramer en lui donnant des coups d'un bâton de cuir rempli d'air (1). »

Enfin voici une troisième description de cette fête, écrite, en 1580, par Michel de Montaigne,

(1) Cambi, *Hist. de Flor.* Delizie degli eruditi, t. 22.

qui était à Florence lorsque François I^{er} était grand-duc.

« La fête de saint Jean est célébrée avec la plus grande pompe, en sorte que l'on voit jusqu'aux jeunes filles en public ce jour-là. Le matin, le grand-duc, placé sous un dais, parut sur la place du Palais dont les murs étaient ornés des plus riches tapis. Le nonce du pape était à sa gauche, et plus loin l'ambassadeur de Ferrare. Devant le prince passèrent toutes ses villes et ses forteresses à mesure qu'elles étaient appelées par un héraut. Quand on nomma Sienne, par exemple, on vit se présenter un jeune homme vêtu de velours blanc et noir, portant à la main un grand vase d'argent et la louve siennoise. Il fit son offrande au grand-duc et lui débita un petit discours. Après celui-là en vinrent d'autres selon qu'on les appelait, mais c'était de petits garçons mal vêtus, encore plus mal montés sur des chevaux ou des mules, l'un donnant une coupe, l'autre une bannière rompue ou déchirée. Une bonne partie passa assez loin, sans dire un mot, sans montrer de respect, et parfois même ayant l'air de se moquer. Tous ces derniers représentaient les châteaux éloignés et qui dépendent de Sienne. Tous les ans, cette cérémonie se renouvelle pour la forme.

» Il passa aussi un char et une pyramide de bois au pied de laquelle étaient des petits enfants figurant des saints et des anges, et à son sommet un homme déguisé en saint Jean et attaché à une branche de fer. Tous les officiers, et particulièrement ceux de la monnaie, suivaient. Derrière ce cortège venait un autre char portant des jeunes

gens dépositaires des trois écharpes (pali), prix réservés pour la course des chevaux barberi que leurs cavaliers, portant les armes de leurs patrons, tenaient à la main. Les chevaux sont petits, mais beaux. Le palais du grand-duc était ouvert et plein de paysans à qui on montrait tout; dans la grande salle on dansait; enfin il semblait que ces gens, pendant cette grande fête, se rafraîchissaient la mémoire de la liberté qu'ils ont perdue. »

Ces fêtes qui ont éprouvé tant de changements, dont la célébration fut souvent suspendue par des guerres, des pestes et d'autres calamités publiques, ont entièrement cessé en 1808, sous la domination française, lorsque l'on détruisit les chars et toutes les décorations qui servaient à leur donner de l'éclat.

Une autre espèce de divertissement dont on ne connaît pas l'origine, mais qui a reçu l'empreinte du caractère florentin, est celui désigné par les historiens sous le nom de Puissances (potenze). On pourrait penser que les Puissances ne sont que le développement de la compagnie de l'Amour, qui célébra la fête de saint Jean en 1283. Mais S. Ammirato, historien fort exact, assure que les Puissances ont été introduites à Florence par le duc d'Athènes pour éblouir et enivrer le peuple par les plaisirs, et se faciliter les moyens de consolider sa tyrannie. En adoptant cette hypothèse, ces fêtes dateraient, à Florence, de l'an 1343. Ce qu'elles ont de particulier est qu'elles ont fait former une espèce de régiment divisé par compagnies commandées par des chefs, se rassemblant pour donner des fêtes et en jouir elles-mêmes,

comme les milices florentines accouraient près de leurs gonfaloniers lorsqu'il y avait du trouble dans la ville. Le petit peuple se formait en compagnies dont chacune avait son enseigne, son nom et obéissait à un chef qui portait le titre d'empereur, de roi, de duc, de marquis, etc., ce qui a fait donner à cette association joyeuse le nom de Puissances. Leurs jeux consistaient en déguisements, en espèces de processions fastueuses, et plus souvent en combats simulés qui dégénéraient presque toujours en batailles très réelles et sanglantes.

Vers 1531, le duc Alexandre des Médicis, installé prince à Florence par son beau-père Charles-Quint, eut l'idée, comme son prédécesseur en tyrannie, le duc d'Athènes, de gagner la populace en lui donnant de l'argent pour reformer les Puissances.

Aux noces de la princesse Éléonore avec don V. Gonzaga, en 1582, le grand-duc François I^{er} donna 800 écus pour mettre les Puissances en jeu. Les compagnies se formèrent, et il y eut une bataille à coups de pierres dans la Grande-Rue; la fureur des combattants devint telle que, sans l'arrivée des lanciers armés de cuirasses et de salades, on n'aurait pu les séparer. Cependant il resta encore un assez bon nombre de joueurs tués et blessés sur la place. Six ans après cet événement, en 1588, les Huit de garde et Balie sentirent la nécessité de réprimer la fureur des puissances et de leurs sujets, qui se servaient d'armes, se défiaient entre eux, et, dans leurs transports, brisaient les boutiques et maltraitaient les pas-

sants. Les titres ridiculement fastueux qu'ils prenaient gonflaient leur vanité ; et , bien qu'ils ne fussent que *duc de la lune* , *marquis de la corneille* ou *roi de la vache* , ils étaient très fiers des mauvais coups qu'ils avaient portés. On a retrouvé sur une pierre encastrée dans les murs de l'église de Sainte-Lucie al Prato , cette inscription consacrant la victoire d'un de ces champions :

« IMPERATOR EGO , VICI PRÆLIANDO LAPIDIBUS , 1544. »

Cette habitude d'assimiler , au moins par la forme , toutes les compagnies de personnes exerçant le commerce , les arts , ou même ne voulant que se divertir , au modèle fourni par la milice urbaine de Florence , est un fait qui se reproduit dans toutes les classes des citoyens et à l'occasion de l'exercice de toutes leurs facultés .

Pendant long-temps ce furent les ecclésiastiques qui se chargèrent des représentations mystiques et dramatiques dont on amusait les yeux des fidèles tout en entretenant leur foi. L'usage de représenter des mystères dans les couvents et les églises se perd dans le temps où finit le paganisme et commença le christianisme. Il dura pendant tout le gouvernement de la république , qui se servit de ces représentations ou pour flatter le peuple , ou pour le distraire lorsque les affaires publiques causaient de l'inquiétude à la populace. Ces spectacles pieux furent embellis de fort bonne heure à Florence par des décorations à machines , faites d'abord par Brunelleschi , l'architecte de la

cathédrale, et singulièrement perfectionnées, dans le milieu du xv^e siècle, par l'ingénieur florentin Cecca. Dans la vie de ce dernier artiste, Vasari donne une relation détaillée d'une décoration qu'il inventa pour l'ascension de Jésus-Christ, dont la représentation eut lieu à l'église del Carmine. Des spectacles semblables étaient donnés encore non seulement par des compagnies et des confraternités, mais les plus riches particuliers en faisaient préparer chez eux, et jusqu'au xvi^e siècle, où déjà les heureux essais d'Angelo Poliziano, du cardinal Bibienna et de Machiavelli avaient remis en honneur le système du théâtre antique et les représentations mondaines, le peuple préférait encore les *mystères*.

Une autre récréation pieuse dont l'usage était établi à Florence d'une manière régulière, est le chant des louanges spirituelles (*laudi spirituali*) en langue italienne, dans les églises, et principalement à Santa-Maria del Fiore, la cathédrale. Chaque samedi, après nones, hommes, femmes et enfants s'y rassemblaient pour chanter cinq ou six louanges ou ballades pieuses. Après chaque morceau, les chanteurs alternaient, et parfois le clergé lui-même chantait en langue vulgaire, après quoi on entendait l'orgue, dont les sons précédaient la prière que l'on adressait à la Vierge.

Tous ces chanteurs de louanges spirituelles avaient aussi un chef auquel on donnait le titre de capitaine. Mais, malgré le faste de ce grade, on est autorisé à croire qu'il n'était pas très honorable, puisque dans un passage du *Décameron*, Boccace (*Giorn. 7, nov. 1*) dit en parlant d'un

fileur d'étain de la paroisse Saint-Pancrace : « C'était un homme plus heureux dans son art qu'avisé sur toute autre chose. Aussi, en raison de sa simplicité, était-il très souvent nommé *capitaine des chanteurs de louanges de Santa-Maria*, dont il régissait l'école. On le chargeait d'une foule de petits emplois de cette espèce, ce dont il était très fier. » Quoi qu'il en soit de l'importance plus ou moins grande de ces capitaines, celle du chant des louanges fut quelquefois considérable. En 1376, lorsque la ville de Florence fut mise en interdit par le pape Grégoire XI, et que les saints offices ne pouvaient plus être célébrés dans les églises, on les suppléa par l'usage des louanges spirituelles auxquelles les fidèles de tout âge venaient prendre part.

Plus tard, en 1495, Savonarola ne négligea pas ce moyen de propager ses doctrines religieuses et politiques. Laurent des Médicis, de son côté, redoubla d'efforts pour conjurer l'orage que lui préparait le moine dominicain. De cette lutte, dont il a été question dans le premier volume, en résulta une de chansonniers entre ces deux hommes. Voulant donner concurremment au peuple, le moine un carnaval religieux, le magistrat des réjouissances mondaines, tous deux composèrent des chansons. Il reste plusieurs louanges de Savonarola en italien. Quant à celles que composèrent Laurent et sa mère Lucrezia Tornabuoni, elles sont imprimées et forment des recueils curieux. Cependant le politique Laurent, dont l'esprit était plus flexible et la conscience moins rigoureuse que celle du moine, composa en même

temps que ses *chants spirituels* des *chants de carnaval*, pour égayer le peuple et le dégoûter des réjouissances austères que lui imposait Savonarola.

Les *Louanges* de Savonarola ne sont que des pièces curieuses; mais celles de Laurent, de sa mère, de Pulci, de Giambullari et de plusieurs autres écrivains, ont du mérite et une certaine importance littéraire. Il existe d'ailleurs plusieurs recueils de ces chansons ou ballades pieuses, des xv^e et xvi^e siècles où il n'est pas rare de trouver des strophes fort belles et très touchantes. Enfin on a exécuté en 1834, au Conservatoire de musique de Paris, un morceau à trois parties composé en Italie au commencement du xvi^e siècle sur des louanges, dont la musique a ravi l'auditoire.

Un spectacle dont presque toutes les populations d'Italie sont avides, et qui a lieu à Florence depuis les premiers temps de la république, est la course des chevaux barbes (Barberi) le jour de la fête Saint-Jean, dont on a déjà décrit les principales cérémonies. Malgré l'influence si constante des traditions romaines sur les nouveaux peuples de l'Italie, les savants florentins ne pensent pas cependant que les courses des barbes soient une continuation de celles qui se faisaient dans les hippodromes romains. Quelle qu'en soit l'origine, la première course de ce genre dont on ait la date certaine se rapporte à l'an 1288. Elle eut lieu pendant le siège d'Arezzo par les Florentins, et sous les murs de cette ville où les assiégeants célébrèrent la fête de saint Jean, pour en imposer à leurs ennemis par cette apparente tranquil-

lité. Les premiers détails donnés sur ces courses datent du milieu du xvi^e siècle, et sont donnés par Goro Dati déjà cité, à la fin de sa description des fêtes de la Saint-Jean. Après avoir dit que la ville semblait être un paradis, il ajoute :

« Après dîner, lorsque la chaleur du jour est passée et que l'on a pris quelque repos, les hommes, les femmes et les jeunes filles se rendent là où doivent passer les chevaux qui courent le palio (drapeau), prix du vainqueur. Toutes les rues qui coupent la ville en deux et que doivent parcourir les chevaux, sont ornées de fleurs, et là se trouvent aux fenêtres tous les hommes et toutes les dames les plus recommandables de Florence ou étrangers à la ville.

» Au troisième coup de la grosse cloche du Palais des seigneurs, les chevaux prennent leur course, et l'on peut juger par les signes que font les pages de ceux à qui appartiennent les coureurs, placés au sommet de la grande tour, de toutes les vicissitudes de la course, car on amène de toutes les parties de l'Italie des chevaux pour concourir en cette occasion.

» Celui qui gagne le palio est porté en triomphe sur un petit char tiré par deux chevaux, portant les armes de la ville du vainqueur et escorté par de jeunes cavaliers qui le promènent dans toutes les rues. Le palio est de velours cramoisi, entouré d'hermine avec des ornements d'or fin. Il coûte trois cents florins d'or; mais il y en a eu du prix de six cents.

» Toute la grande place de Saint-Jean est tendue en bleu d'azur, parsemé de lis jaunes. »

Dans ces courses, qui ont encore lieu de nos jours, les chevaux autrefois étaient assez habituellement montés par des jeunes gens au service des propriétaires. Ces écuyers portaient les armes et les couleurs de leurs maîtres, ce qui servait à faire reconnaître facilement la rapidité comparative de chaque animal. Maintenant les chevaux courent habituellement libres, et ce n'est pas un spectacle indifférent que de voir l'orgueil ou la honte de ces chevaux barbes, selon ce qu'ils ont gagné ou perdu de terrain au bout de la carrière.

Du temps de la république, au-delà du but que devaient atteindre les chevaux, était élevé une estrade où les seigneurs et les magistrats de la ville se plaçaient pour être témoins et juges de l'arrivée du vainqueur. Les grands-ducs de Toscane ont toujours assisté à ces jeux, et cet usage se conserve encore; mais le prince aujourd'hui n'est que spectateur.

Pendant le cours du xvi^e et du xvii^e siècle, il s'est donné à Florence beaucoup de fêtes, de jeux de tournois et de spectacles de toute espèce, sous les grands-ducs de Toscane. Mais outre que le cadre de cet ouvrage n'en comporte pas la description, elle conviendrait bien plutôt à l'histoire de l'art, qu'à celle des mœurs des Florentins. On renverra donc les lecteurs curieux de ces matières aux longues descriptions qu'en a laissées particulièrement Vasari, qui avait été instruit dans la grande école florentine, puisqu'il était élève de Michel-Ange.

Deux jeux populaires étaient en usage depuis les commencements de la république, le mail et

le calcio (ou le ballon). Ce dernier est encore fort goûté en Italie, où la plupart des villes ont fait construire des enceintes murées pour les joueurs de ballon. Les règles encore existantes de ce jeu sont les mêmes qui s'observaient jadis à Florence; et dans cette ville, les personnages de distinction mettaient autant d'empressement et d'ostentation à jouer au calcio, qu'on en mettait en France et en Angleterre, il y a encore quelques années, à jouer à la paume.

Il serait difficile et superflu de chercher à donner une idée des formes successives qu'ont eues les vêtements des hommes et des femmes à Florence, depuis le XIII^e siècle, ce sujet ne pouvant être traité et éclairci sans le secours de nombreuses gravures. On se bornera donc à indiquer deux changements notables dans la forme des habits, parce qu'ils coïncident avec des changements de mœurs et d'idées.

Le premier eut lieu vers la moitié du XIV^e siècle. Le long différend entre les empereurs et les papes, entre les Gibelins et les Guelfes, avait amené fréquemment en Italie la présence des troupes allemandes. Venus des contrées septentrionales, ces soldats, couverts d'habits lestes et serrés sur leurs membres, en transmirent l'usage aux habitants de toute l'Italie. Les Florentins, qui ne le cédaient à aucuns de leurs voisins en frivolité et en curiosité pour les modes nouvelles, adoptèrent celles des Allemands. Les habits amples et longs dont l'usage s'était conservé traditionnellement depuis les Romains, furent abandonnés par les jeunes élégants qui y substituèrent

de petites vestes courtes et des pantalons justes qui dessinaient indécemment les formes et entraînèrent promptement les hommes à quitter la tenue et la démarche graves que tous les citoyens bien élevés affectaient d'avoir précédemment. Jusqu'alors les habitudes du clergé et son costume même avaient servi de règle et de modèle en quelque sorte aux habits des laïcs. Mais du moment que les modes allemandes s'introduisirent à Florence, dès l'instant où la gravité de l'ancien costume fut remplacée par la frivolité et l'indécence même du nouveau, l'air militaire, coquet hardi, insolent même, prévalut et donna à la contenance des hommes, à leurs discours et bientôt ensuite à leurs idées et à leurs mœurs, un laisser-aller qui a toujours augmenté depuis. Un fait qu'il est curieux d'observer est que les *Nouvelles* dites antiques, le recueil des récits de Boccace, ainsi que celui de François Sachetti, où la liberté et parfois la licence des actions et des discours sont poussées si loin, ont été composés précisément pendant la période de temps pendant laquelle la transition du costume ample des Romains aux habits pincés des Allemands s'est effectuée à Florence.

Le second changement dans le costume est beaucoup plus récent. Il s'opéra à Florence, vers 1734, dans les premières années du règne du grand-duc Gaston, le dernier prince de la maison Médicis. Gaston, en succédant à Côme III, homme bigot et observateur minutieux de l'étiquette de cour, se débarrassa de ce joug dès qu'il fut sur le trône de son père, et après avoir rétabli dans sa cour l'aisance, la liberté et les plaisirs qui en avaient

été écartés si long-temps , il consacra cette émancipation des esprits en cessant de porter l'antique habit dit *de ville* usité jusque là en Italie , pour se vêtir à *la française*. Cette fois le changement de costume à Florence coïncida avec quelque chose de plus sérieux que les Nouvelles de Boccace et de Sachetti ; car en adoptant l'habit français , Gaston , sa cour et les Florentins s'enveloppaient dans la philosophie de Bayle , de Fontenelle et de Voltaire , et s'élançaient , sans le savoir , dans le torrent des idées nouvelles où toute l'Europe roule aujourd'hui.

Mais il est temps de mettre un terme à nos récits et à cet ouvrage. Déjà , à la fin de la première partie , on a tiré toutes les conclusions qui émanent de l'ensemble de l'histoire de Florence ; maintenant il ne reste plus , pour les compléter , qu'à résumer en peu de mots les vérités et les enseignements que contiennent les trois divisions dont se compose ce dernier volume.

En faisant , dans la partie intitulée GOUVERNEMENT , l'exposé des faits accomplis et des divers projets d'amélioration pendant la durée de la république et de la double monarchie florentine , il reste prouvé plus solidement que jamais que la paix , la liberté et le bonheur d'une nation dépendent bien plus d'une bonne législation civile et de l'administration régulière et ferme de la justice , que de la forme du gouvernement.

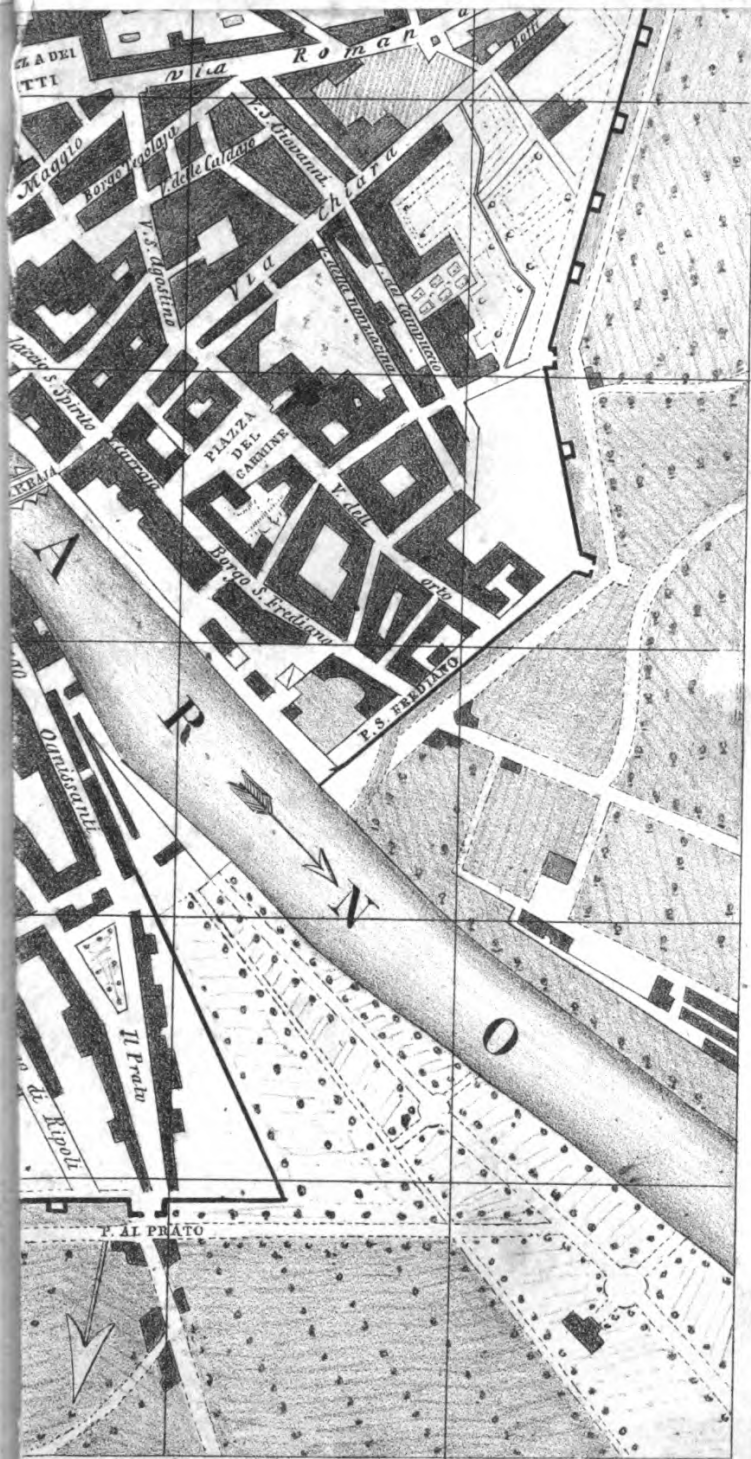
Quant à la marche naturelle de l'esprit , procédant de la Poésie aux Arts , pour s'avancer avec

les Sciences jusqu'à l'ère des Lois, telle qu'on l'a suivie dans la division PHILOSOPHIE, on peut en tirer cette conséquence, que chez les nations du nord et de l'occident de l'Europe, où le développement intellectuel ne se fait pas ordinairement dans cet ordre naturel et logique, il faut corriger ce défaut par une éducation et une instruction artificielles qui le rétablissent; conséquence qui ne tend à rien moins qu'à démontrer l'excellence et l'opportunité, pour les nations modernes, du système des études classiques établi chez elle depuis le temps de la renaissance.

Mais on laisse au lecteur le soin de réfléchir sur ce que l'on peut trouver de sérieux dans la suite des tableaux que l'on a faits des MOEURS du peuple florentin. En tout cas on aura sans doute appris avec plaisir comment vivaient ordinairement les grands citoyens, les poètes, les écrivains, les artistes et les savants de cette ingénieuse et immortelle ville de Florence.

FIN DU TOME SECOND ET DERNIER.

61625044



Lith. de Benard & Frey.

